

215A

MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

T. IX.



A V I S.

On trouve chez les mêmes Libraires :

MÉMOIRES du Duc d'Aiguillon , troisième édition ,
1 vol. *in-8°*.

MÉMOIRES sur les règnes de Louis XIV , la Régence ,
et Louis XV ; par feu M. Duclos , troisième édition ,
2 vol. *in-8°*.

MÉMOIRES du Duc de Saint-Simon , troisième édition ,
5 gros vol. *in-12*.

MÉMOIRES du Duc de Choiseul , Ministre de la Marine
et de la Guerre , 2 vol. *in-8°*.

MÉMOIRES du Comte de Maurepas , Ministre de la
Marine , etc. etc. troisième édition , 4 vol. *in-8°*.
avec fig. *On vend séparément le 4^e aux personnes
qui ont acquis les trois premiers volumes.*

MÉMOIRES sur la Minorité de Louis XV , par J. B.
Massillon , évêque de Clermont , 1 vol. *in-8°*.

VIE privée du Maréchal de Richelieu , contenant ses
amours et intrigues , etc. Seconde édition , avec des
corrections et des augmentations considérables ; 3
vol. *in-12*.

CORRESPONDANCE originale des émigrés , trouvée à
Verdun , dans le Porte-feuille de Monsieur , et de
M. de Calonne , déposée aux Archives de la Con-
vention Nationale , 1 vol. *in-8°*. avec fig.

285 k 29

M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

DUC DE RICHELIEU;

*Pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV,
de la minorité et du Règne de Louis XV,
etc. etc.*

O U V R A G E composé dans la Bibliothèque et
sur les papiers du Maréchal, et sur ceux de
plusieurs Courtisans ses contemporains.

Avec des Cartes et des Portraits gravés en taille-douce.

Écrivez l'Histoire avec vérité, et faites sans de
honte au vice, qu'il ne reste plus que la vertu
en France. *Anne d'Autriche.*

T O M E N E U V I È M E.

A P A R I S,

Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille, N°. 20.

A Lyon, chez BRUYSET frères, rue S. Dominique.

A Londres, chez J. DEBOYFF, Gerard street Soho, n°. 7.

1 7 9 3.



Procédures de Damiers

La plupart des personnages qui ont influé sur les événements de l'histoire ont été des hommes de bien, et non des hommes de mal. Les autres sont encore en souffrance. La

M É M O I R E S

DU MARÉCHAL

DUC DE RICHELIEU.

Examinez les batailles ou les disciples des jésuites.

Il vous faut que le parlement ne s'élève pas.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations sur les inconvénients & les avantages de la publication de l'histoire de nos contemporains.

Règles à suivre dans cette circonstance. Exemple de cette vérité dans les procédures de Damiers.

Affassinat de Louis XV, le 5 janvier 1757.

Difficultés pour découvrir les causes de cet événement. Le parti du parlement l'attribue aux jésuites.

Les jésuites l'attribuant au parlement. La cour ne cesse de paroître neutre dans les accusations respectives sur cette affaire. Elle est la suite des affaires du temps.

EN nous approchant des temps modernes, il est plus facile d'écrire l'histoire, & de l'écrire avec vérité; mais il est bien plus difficile de l'écrire avec les mêmes succès.

La plupart des personnages qui ont influé sur les évènements & formé des partis, vivent encore: quelques-uns, en remplissant leur but, ont triomphé; d'autres sont encore en souffrance. La proximité des temps dont on écrit l'histoire, fait que chaque lecteur juge l'historien selon qu'il est affecté lui-même.

Ecoutez les partisans ou les disciples des jésuites, ils vous diront que le parlement fit assassiner Louis XV par Damiens. Interrogez un magistrat, il vous dira que ce crime fut l'ouvrage d'un enfant de Loyola & du clergé, pour terminer un règne qui osoit, par l'établissement du vingtième, entamer les biens du clergé, & pour accélérer le règne du dauphin. Adressez-vous à un courtisan, à un homme ambitieux qui veut plaire à tous les partis, ou à un de ces aimables courtisans de la fin du règne du feu roi, il vous dira que Damiens étoit un fanatique fou, sans projet, sans moteur & sans complices. Dans cette diversité d'intérêts, il faut écrire l'histoire moderne comme un historiographe de France, ou comme un académicien, ou bien s'exposer à déplaire à une des factions plus ou moins mécontente de voir ses artifices développés, & ses vues intéressées mises en évidence.

On écrira la suite de ces mémoires avec cette

probité scrupuleuse que le public a reconnue dans nos premiers volumes. Nous ne sommes ni historiographe de France, ni académicien pensionné, ni l'homme du prince attaché par des emplois à l'ancien régime : aucun intérêt personnel n'a pu nous détourner des voies de la vérité si odieuse aux potentats. Encore moins sommes-nous les historiens du maréchal de Richelieu, qui ne figure dans ces mémoires que comme un autre courtisan. Un architecte de l'antiquité ayant bâti un temple, écrivit l'objet de sa destination sur le fronton, & couvrit son inscription d'une couche de plâtre sur laquelle il grava le nom de l'empereur qui régnoit. En apposant le titre de *Mémoires de Richelieu* à la tête de cet ouvrage, nous avons eu en 1789 la même intention ; ce courtisan nous avoit confié une collection immense de matériaux pour écrire notre histoire moderne ; il avoit observé les plus grands évènements, il en avoit conservé les anecdotes, la plupart peu connues de ses contemporains ; cet ouvrage qui est l'histoire du despotisme françois dans sa décadence, devoit exciter nécessairement la curiosité publique ; son titre invitoit à le lire, & permettoit aux inquisiteurs d'Espagne, de Rome, de Turin & de Pétersbourg de le laisser parvenir jusques dans des contrées asservies à leurs opinions

religieuses ou politiques. Nos productions littéraires étoient bannies de ces pays lointains, & trois éditions de ces Mémoires y circuloient au profit de la liberté des peuples & au détriment de l'autorité arbitraire.

Il ne faut donc pas être étonné que le titre de cet ouvrage ait offensé les corrupteurs de l'opinion publique, & blessé les esclaves de l'ancien gouvernement, les académiciens sur-tout, intéressés à voir paroître sous le titre de *Maréchal de Richelieu* d'insignifiantes narrations, semblables à celles de leur confrère Millot qui écrivit les mémoires de Noailles. On ne doit pas être surpris non plus que notre ouvrage ait pu déplaire à des hommes sans vertu & sans moralité, ni aux flatteurs de toutes les sortes de gouvernement, qui écrivent contre Calonne ou Choiseul en 1792, comme ils adressoient des vers, sous le règne des femmes, au chien de Julie, célèbre femme-de-chambre de la duchesse de Grammont. Tous ces plats académiciens, ces esclaves passifs de l'ancien & du nouveau gouvernement, ces auteurs de journaux jésuitiques, tous ces pensionnaires de M. de La-
 porte trouvoient dans nos mémoires ce qu'ils ne vouloient pas y trouver, n'y trouvoient point leur fausseté ni leurs maximes. En s'indignant contre l'esprit qui y règne, ils en blâmoient

les formes & le titre. Cependant qu'importe pour les âges futurs qui recueilleront avec zèle les anecdotes de notre histoire moderne, que l'ouvrage ait été publié sous un titre ou sous un autre, s'il renferme d'ailleurs des portraits vrais, & les anecdotes des personnages qui, par leurs vices ou pour leur impéritie, ont laissé dépérir dans leurs mains la plus puissante des monarchies du monde, & ont vu avec un ressentiment impuissant & concentré, leur gouvernement transmis à une autre classe d'hommes bruts, mais vertueux, moins rusés, mais actifs & vigilans, qui viennent d'établir dans la monarchie françoise, comme les Francs dans les Gaules, un empire nouveau sur les bases de la liberté & de l'égalité primitives ?

Il importe bien davantage que ces mémoires soient écrits avec vérité & que les anecdotes soient exactes, & nous certifions à ce sujet que nos sources sont pures. Tantôt c'est une lettre qui avertit un fils, une épouse, une maîtresse, un supérieur, d'un événement secret. Tantôt c'est le témoignage de la personne vivante, qui l'a déclaré à l'auteur de ces mémoires. On a dû voir que nous avons publié la plupart de ces lettres secrettes, quand l'ensemble nous a paru devoir l'exiger. D'autre fois nous avons annoncé que la personne vivoit encore, soit en témoignage de la

vérué, soit pour la dénier & pour l'engager à nous contredire. Nous avons été d'ailleurs longtemps possesseurs des mémoires manuscrits de St-Simon, de Tencin, d'Aiguillon, Maurepas, Massillon, Torcy, des frères Paris, & du président Hainault, que différens libraires ont depuis imprimés. Nous avons étudié avec soin les faits qu'ils rapportent, & Ducloux, dont les manuscrits ont été découverts depuis la publication des quatre premiers volumes de cet ouvrage, n'a pas jugé différemment ni des personnages ni des évènements.

La plupart des anecdotes de l'intérieur des petits appartemens nous ont été dictées par des courtisans, qu'on ne peut nommer pendant leur vie; mais on cite le cardinal de Luynes, si instruit de l'intérieur de la cour de la reine & du feu dauphin. On a comparé les narrations des partis qui divisoient la cour, on leur a soumis les anecdotes puisées dans les volumineux mémoires du feu duc de Luynes, qui, par an, écrivoit un volume *in-folio* d'anecdotes. Elles méritent toute la confiance de l'historien, quand l'auteur dit *j'ai vu*, parce qu'il étoit vrai, honnête homme & sensé; mais sa crédulité exige un examen & des comparaisons, quand il parle d'après le témoignage d'autrui. On avoit cependant à la cour du feu roi,

une telle confiance à la vérité & au détail de ses anecdotes, qu'on avoit recours à son témoignage toutes les fois qu'on étoit dans le doute sur le cérémonial, sur l'étiquette & sur les droits attachés aux charges de la cour.

Pour l'histoire des querelles du clergé & du parlement, & pour celles du parlement & du ministère, on a consulté, long-temps avant la révolution, d'anciens prélats immiscés dans ces affaires. On a interrogé encore de vieux jansénistes & de vieux molinistes. L'abbé du Pinet, si long-temps confesseur de Beaumont, archevêque de Paris, nous en a beaucoup fait connaître. On a fouillé dans les registres secrets du parlement assemblé, & dans ceux des chambres des enquêtes. Un homme de bien & fort instruit, le président Roland, qui vit en 1791, a écrit avec une extrême sagacité les causes des rivalités de la magistrature & du ministère, dans des mémoires manuscrits qu'on a trouvés dans le cabinet du feu président de Meynières. On a travaillé fort long-temps dans ce cabinet, où se trouvoient plus de cent cartons sur toutes les affaires parlementaires, lorsque Meynières étoit l'âme & le conseil de la magistrature contre le gouvernement. On a consulté des membres du parlement de Maupeou, & comparé leur récit à ceux des membres du parle-

ment rétabli par Louis XVI. Enfin, on a des copies des instructions secrètes du feu roi, données au maréchal de Richelieu à différentes époques, pour la réconciliation de la cour avec les parlemens.

Le lecteur jugera de la vérité des faits & des portraits des hommes d'Etat. Quelques-uns dont on parle avec blâme & d'autres avec louange, vivent encore, ce qui est fort délicat, parce que ces administrateurs de l'ancienne monarchie ayant gouverné des affaires majeures, étant devenus par là personnages historiques, ils plaisent à une faction dont les restes existent encore, & dont ils ont été les chefs ou les instrumens, tandis qu'ils déplaisent à d'autres dont ils ont combattu les intérêts ou les vues. Aux yeux des prêtres molinistes, Beaumont est un Athanase; aux yeux des jansénistes, c'est un méchant homme; aux yeux des Choiseul, c'est un intrigant dangereux; aux yeux des philosophes, c'est un sot hypocrite & fanatique. Un historien véridique dira qu'il fut tout cela.

Plein de courage dans cette situation, ami de la vérité, fort de l'autorité qu'elle donne, fermement les voies du patriotisme & de la probité, l'auteur de ces Mémoires dévoué à l'honneur, ceux que tous les peuples & toutes les

assassin de Louis XV.

générations doivent blâmer; tels les Maupeou, les Calonne, les Beaumont, les Tellier, les Tancin & leurs pareils. Il tient au parti de la liberté, de la justice & de la vérité, & pour les défendre il est sans patrie, sans religion isolée, sans amis, sans faction. Il se place hors de la France en idée; il passe en esprit dans le vingtième siècle, & il écrit en consultant son cœur. Il a toujours été sensible aux généreux sentimens.

C'est dans les mêmes sentimens de justice qu'il écrit les portraits des hommes d'Etat qui ont bien mérité de la patrie & de la liberté, lors même qu'ils vivent encore. Une dame de Flavacourt, qui préfère l'estime de ses contemporains à la puissance & à la vie scandaleuse de ses sœurs; un Malesherbes, des maréchaux de Beauvau, de Mailly, de Castries, un duc de Penthièvre, un Turgot & un Necker, quelles que soient les opinions ultérieures de celui-ci, sont peints & loués, comme s'ils n'étoient plus depuis cent ans: & on est très-persuadé que ceux qui ont écrit avec probité notre histoire contemporaine, dans des mémoires encore manuscrits, ont vu comme nous & comme ceux qui écriront l'histoire dans les âges futurs.

Il seroit bien injuste, par exemple, lors même que les corporations du clergé, du parlement & des jésuites n'existent plus en France, d'attribuer à l'un des

trois l'assassinat de Damiens. La postérité ne trouvera guères plus d'indices certains sur les causes de ce crime, qu'elle n'en a trouvés dans celui de Ravallac. Damiens & Ravallac, avoient le même caractère ; ils furent préparés au crime par les mêmes circonstances, & trouvèrent dans leurs juges le même intérêt, en constatant le crime, d'en cacher les causes & les mobiles secrets ; & l'histoire ne peut pas plus attribuer au dauphin, au clergé, aux jésuites, au parlement, le crime de Damiens, que celui de Ravallac à la veuve de Henri IV, aux jésuites, aux Espagnols. L'histoire exige alors qu'on rapproche les circonstances qui ont précédé & suivi le crime ; qu'on pénètre les intérêts des partis qui en tirèrent du profit, ou qui étoient intéressés au succès de l'assassinat. C'est ce que nous allons faire avec la plus grande impartialité.

La terreur que le crime de Damiens répandit subitement dans Paris dominoit encore, lorsque les ennemis des jésuites, & pour mieux dire, la plus grande & la plus louable portion de la capitale s'écria : *c'est un coup du clergé & des jésuites ; le roi en vouloit aux biens du clergé ; le roi vacille entre le parlement & les jésuites ; il n'a pas un caractère aussi décidé en leur faveur que le dauphin, prince jésuite, dévot & fanatique ; le règne actuel pèse sur*

et parti-là : c'est là la seule cause du crime de Damiens.

Les jésuites, perpétuellement accusés de régicides en France, convaincus d'ailleurs d'avoir enseigné dans leurs ouvrages la doctrine du tyrannicide, s'écrioient de leur côté : *on ne dira plus cette fois-ci qu'il y ait du jésuite dans le crime de Damiens ; nous aimons le roi ; il est le roi très-chrétien ; le parlement seul, qui s'est toujours opposé à la volonté royale, se trouvant excité & diffamé, a pu seul ordonner cet attentat.* Dès ce moment les deux partis & deux opinions se manifestèrent en France. Ils s'accusoient respectivement de l'assassinat de Louis XV.

La cour, qui avoit perpétuellement tergiversé dans sa conduite envers le clergé & la magistrature, qui avoit ordonné à tous le silence, & châtié tantôt l'un & tantôt l'autre parti, selon l'occurrence, ne changea pas de système relativement à l'assassinat. Elle prit le parti de reconnoître Damiens pour un fanatique ou pour un homme égaré, dont il falloit punir le crime & cacher les causes ; & tandis que la grand'chambre demandoit de *juger le criminel* ; tandis que les magistrats exilés brûloient d'en approfondir les sources ; que Machault travailloit pour débrouiller la vérité à ce sujet, & que les jésuites trafiquoient obscurément,

pour faire naître des incidens qui détourneraient l'orage dont ils se croyoient menacés, la cour connoît à Maupeou, premier président, & à la grand'chambre, composée de magistrats paisibles, & la plupart courtisans, le jugement délicat de cette affaire. Maupeou père avoit ordre de tergiverser habilement sur les causes secrètes, d'éluder ce qui pourroit y conduire, de réprimer toute curiosité indiscrette, de constater le crime & de punir le scélérat. C'est alors qu'on vit s'élever en France ce tiers-parti, celui des courtisans, qui résolut de regarder Damiens comme un homme égaré par son crime, plutôt que comme un instrument. La bastille en même-temps fut remplie de citoyens qui parloient avec trop de liberté sur la nature de cet événement.

L'histoire impartiale aujourd'hui ne peut adopter ces vues de la cour; elle va prouver que Damiens, au lieu d'agir spontanément, s'étoit de longue main préparé à son crime. Elle prouveroit même qu'il fut l'ouvrage du clergé & des jésuites, si l'intérêt & l'utilité qui résultoient de cet assassinat, si des indices & de fortes présomptions, si des bienfaits & une longue cohabitation de Damiens chez les jésuites, si leurs sollicitudes & leurs intrigues à l'époque du crime, si le profit qu'ils en tiroient évidemment, ne pouvoient

être des preuves suffisantes pour les déclarer les auteurs de ce féroce attentat. L'histoire se borne donc à suivre la conduite des jésuites, du clergé, de la cour, du parlement relativement à ce délit, laissant au lecteur la liberté de juger lui-même Damiens, d'après les faits que nous allons rapprocher.

Ce ne fut pas sans raison que les jésuites furent accusés d'être les auteurs secrets de l'assassinat de Louis XV. Leur ambition de régner en France comme du temps du feu roi, l'influence de leurs principes sous Fleury, leur règne plus puissant pendant le ministère de Boyer, la décadence de leur autorité sous le ministère du cardinal de la Rochefoucault, ministre de la feuille des bénéfices, qui tempéroit leur esprit querelleur, théologien & fanatique, & qui mourut depuis par l'effet, disoit-on, d'un poison jésuitique; l'espoir de régner bientôt sous le nom du dauphin qui étoit si dévoué à la compagnie, la crainte si le roi vivoit, de le voir abandonné à madame de Pompadour détestée de tous les jésuites, tous ces rapprochemens des observateurs des événemens persuadoient que les jésuites étoient les auteurs de l'assassinat.

On découvroit d'ailleurs chaque jour de nouvelles circonstances dans le cours de la procé-

dure, qui confirmoient la convenance de cet assassinat à la charge des jésuites, & qui faisoient croire qu'ils l'avoient préparé habilement. Un père Latour, jésuite, étoit le directeur du père de Damiens; un autre jésuite, nommé Delaunay son protecteur, lui avoit procuré une place. Le régicide avoit été reçu en pension au collège des jésuites à Béthune, & il avoit été élevé par eux. Il entra en qualité de valet dans leur collège de Louis-le-Grand à Paris en 1735, y resta quinze mois, y entendit les débats politiques & théologiques des jésuites, qui avoient alors suscité les premières querelles fanatiques sous le ministère de Fleury. Les jésuites qui le chassèrent pour indocilité le reprirent encore pendant quinze mois en 1739, & il ne les quitta que lorsqu'il se maria en 1740.

Interpellé pendant le cours des procédures de déclarer pourquoi il avoit si long-temps servi les jésuites dont le commandement étoit des plus durs; interpellé encore de déclarer ce qu'il entendoit par leur doctrine, & si ce n'étoit pas pour l'apprendre & pour s'y conformer qu'il étoit entré chez eux? *Je n'ai rien à répondre*, répliqua-t-il à ses juges.

On ajouta à ces indices, qu'on trouva sur le régicide au moment de l'assassinat un livre de

prières & l'instrument de son crime. . . . *Mon ame est en sûreté*, dit-il à ses juges, qui lui parloient de la noirceur de son action. Interpellé de déclarer ce qu'il entendoit par ce propos ? *Je n'ai rien à répondre*, ajouta-t-il, *je le dirai à mon confesseur* ; & il demanda un oratorien. On sait que l'oratoire étoit alors un corps ennemi de la société des jésuites ; aussi un tel confesseur ne lui fut-il point accordé. Le bruit couroit chez les oratoriens & chez tous les ennemis des jésuites que ceux-ci avoient donné la communion à Damiens avant son départ d'Arras.

Au bruit de l'assassinat de Louis XV, rien n'égalait la sollicitude de ces jésuites pour qu'on rejetât les causes du délit sur les officiers du parlement. Ils eurent l'adresse d'introduire jusques dans la prison de l'assassin, Belot, une de leurs créatures, qui s'étant insinué dans son esprit & ayant capté sa bienveillance, lui donna une règle de conduite pour la suite de son procès.

Depuis ce moment-là, Damiens ne fut plus le même homme. *Qu'on prenne garde à M. le dauphin, & qu'il ne sorte pas*, s'écria-t-il quand il fut pris, *sa vie n'est pas en sûreté, le même sort lui est réservé* Oui, j'ai des complices, dit-il ; ils sont bien loin, ils ne sont pas ici ; je voudrais parler à M. le dauphin ; je révélerai bien

des choses. J'ai assassiné le roi à cause de la religion, & parce que le peuple périt. Il dit encore à un ouvrier qui lui demandoit le nom de ses complices : si je les nommois, que de monde dans l'embarras !

Mais après l'instruction de Belot, exempt des gardes de la prévôté, Damiens ne montra plus qu'un caractère faux. Avant sa procédure, il y avoit dans ses expressions un fanatisme, des traits d'un caractère décidé. Il prit pendant son procès le caractère d'un homme rusé, souvent railleur, & toujours capable de ne dire que ce qu'il vouloit. La grande question sur les sources du crime rouloit sur le clergé jésuitique ou sur le parlement. Damiens ne cessa d'en attribuer la cause à tous les deux. Belot lui fit écrire à Louis XV la fameuse lettre où Damiens déclare que sa vie & celle de son fils sont également en danger, si le roi ne prend le parti de son peuple. Qu'on approfondisse cette phrase ; elle tend à éloigner du dauphin toute idée de complicité, puisqu'elle le menace également ; & cependant qu'avoit alors à craindre du peuple le fils du roi dont le peuple destroit déjà le règne ? Damiens déclaroit ensuite que son crime étoit un effet des démissions des officiers du parlement. Il ajoutoit d'un autre côté, que si les prêtres continuient

avoient à refuser les sacrements, les jours n'étoient pas en sûreté. L'archevêque, disoit-il, est la cause de tout le trouble par les sacrements qu'il a fait refuser. Damiens impliquoit aussi des officiers du parlement dans son affaire, l'avoir; Lambert, Clément, de la Guillaumie, trois autres conseillers, les présidens de Rieux & de Maffi.

Les ennemis des jésuites, quand cette lettre parut, s'élevèrent contre Belot, & reconnurent l'absurdité de supposer que des magistrats spontanément démis eussent trouvé un assassin tout prêt. Ils assuroient au contraire, ce qui étoit très-vrai, qu'un jésuite étoit son confesseur, qu'il communioit souvent dans leur maison, & qu'ils avoient pu préparer le coup de longue main, & choisir un moment de fermentation pour cacher un crime nécessaire au retour absolu de leur puissance. De-là la profonde résolution, non d'attribuer absolument le délit au parlement, puisque les jésuites s'y trouvoient impliqués par des indices, mais celle de l'attribuer tout à la fois & aux jésuites & au parlement, pour cacher la vraie cause, en offrant à la curiosité publique deux intérêts & deux sources du crime. Ce Belot vit Damiens à plusieurs reprises, & fit ajouter à sa seconde visite le nom des conseillers au parlement, pour balancer davantage les opinions sur

les deux causes ostensibles à assigner à cet attentat. Il y a cependant des preuves évidentes que les officiers démis n'étoient pas les complices de Damiens, puisqu'avant les démissions Damiens avoit dit en 1756 dans les Pays-Bas : *je reviendrai en France, j'y mourrai ; le plus grand de la terre y mourra aussi, & vous entendrez parler de moi.*

Les jésuites secrètement désolés de se voir accusés de ce nouvel assassinat, comme ils l'avoient été autrefois, faisoient de leur côté tous les efforts possibles pour tourner ces accusations contre les parlemens. Tous les jésuites du royaume & leurs partisans intimes parurent s'entendre pour attribuer à ces corps le crime de Damiens. La cour & Damiens paroissoient au contraire tacitement s'accorder à persuader le public qu'il n'y avoit aucune complicité dans l'assassinat ; la cour, parce que la manifestation de la cause, quelle qu'elle pût être, compromettant un intérêt majeur, pouvoit l'avilir elle-même, si le public en inféroit que le clergé & les jésuites eussent intérêt d'avancer le règne du dauphin leur prince chéri ; & Damiens, parce que Belot l'avoit persuadé qu'il devoit laisser les esprits dans l'incertitude sur cette affaire. Malgré ses ruses toutefois & malgré sa résolution de tergiverser sans cesse,

Damiens qui se communiquoit davantage aux gens de son état, & qui étoit fort réservé avec ses juges, dit un jour à un des sergens qui le gardoient : *il ne tiendrois qu'à moi de faire votre fortune . . . Ma fortune !* lui répondit le sergent ; *Et comment vous y prendriez-vous dans l'état où vous êtes pour m'en faire une ?*

Je n'aurois qu'à vous dire mon secret, répondit Damiens. Le sergent en rendit compte au duc de Blon, qui en parla ensuite dans la quatrième séance des pairs, après avoir donné l'ordre aux sergens de tenir un journal de ses paroles. Dans une autre occasion, il demandoit à un des chirurgiens si c'étoit lui qui lui feroit appliquer la question. Le chirurgien lui répondit qu'il y assisteroit seulement. *Eh bien,* répondit Damiens, *vous verrez que les douleurs ne me feront pas parler.*

Le 26 février Damiens demandant le quantième du mois, on lui répondit le 26 ;... le 26 / reprit-il, *on m'a donc manqué de parole.* Il dit encore : *si j'avois pu gagner mes chevaux, on n'auroit pas su qui avoit fait le coup.*

Dans la cinquième séance des pairs du mercredi 9 mars 1757, on résolut d'examiner les personnes décrétées de prise-de-corps pour cette affaire. Les princes du sang, les pairs, la grand'chambre

du parlement furent chargés du jugement. Le prince de Conti, qui montra dans cette affaire un caractère décidé & suivi, dit qu'il croyoit absolument nécessaire de découvrir le principe de l'assassinat. Il dit qu'il brûloit de percer ce mystère d'iniquité depuis tout ce qu'il voyoit dans ce procès ; il rappela les paroles de la prison qu'avoit dites Damiens, *qu'il pourroit faire une fortune en révélant son secret* ; il remarqua que le fanatisme, de quelque espèce qu'il fût, pouvoit aller jusqu'à inspirer la dissimulation pour sauver des complices ; il dit qu'un homme né ferme, préparé aux tourmens, instruit sur la conduite qu'il doit tenir, étoit difficile à connoître, sur-tout quand il affecte de mentir, & qu'il réfléchit ; mais qu'il n'en est pas de même quand il parle sans délibérer. Conti en concluoit la nécessité de rassembler tous les indices dont le duc de Biron avoit fait tenir un registre, d'avoir communication du journal, de faire entendre l'information à ses gardes, afin d'en avoir des preuves judiciaires ; il dit qu'il falloit étudier le caractère de Damiens avant son crime, examiner ses inconséquences, ses artifices dans la circonstance actuelle, & interroger les domestiques des maisons où il avoit vécu, et avec lesquels il avoit été lié.

Ces recherches pourront ne produire, disoit ce

prince, d'autre fruit que la découverte d'une complicité ou d'une non-complicité ; mais elles donneront du calme au roi, aux esprits agités, & à toute la nation sur une affaire de cette nature. La permanence d'un complot est affreuse. Je suis très-affligé de voir la chambre si peu avancée dans la connoissance des complicités, & si peu portée à prendre les moyens de les découvrir.

Quelque beau que fût ce discours, Biron qui avoit reçu des instructions de la cour, & les autres seigneurs ne l'approuvèrent pas. Biron dit que ses sergens qui avoient gardé Damiens, n'étoient comptables qu'au roi seul, ou à lui comme leur colonel... Le prince de Conti répartit qu'il ne s'agissoit pas ici de faits militaires, ni de son autorité de colonel ; que si comme soldats ils lui étoient subordonnés, ils l'étoient comme citoyens à la justice qui exerceoit en cette partie les droits du roi, et qu'ils devoient lui rendre compte des traits lumineux échappés au coupable qu'ils gardoient : il dit que dans le journal d'observations des gardes, il pourroit y avoir des traits dont on feroit frapper, quoique M. de Biron ne le fût pas. Biron lui répliqua que dans le journal il y avoit des blasphèmes, des impiétés, des traits dissolus, peu conciliables avec le respect dû à une aussi auguste compagnie que le parlement, et qu'il com-

muniqueroit au procureur-général les mots importants portés dans le mémoire. Mais le prince de Conti , toujours bien servi par sa présence d'esprit , répliqua qu'il feroit content qu'on ne lût que les articles convenables à la décence , observant que les choses même indécentes qui avoient du rapport avec le procès , les juges étoient faits pour les entendre. Il n'y eut que sept voix pour la lecture du journal , ce qui démontra que le parlement alors composé des princes , des pairs et de la grand'chambre intéressés à suivre les vues de la cour qui exigeoit le mystère sur les causes , ne vouloit pas trouver ce qu'il étoit possible de découvrir , mais s'en tenir à la preuve du crime exclusivement , & ensuite à sa punition. On alla donc aux voix si on écoute-roit les personnages qui avoient eu des liaisons avec Damiens. Il n'y eut pas une seule voix pour les entendre ; & le prince de Conti opinant à son tour , dit en souriant , qu'il alloit opiner contre lui-même , pour qu'on pût dire qu'il avoit passé d'une voix unanime , de rejeter la proposition qu'il avoit faite d'interroger ceux qui pouvoient découvrir des complices ; & cependant il persistoit à croire sa proposition très-régulière , & dit qu'il étoit très-fâcheux qu'elle ne passât pas.

Tout Paris fut révolté quand on apprit que le parlement vouloit se borner à la preuve du crime & à sa punition, sans en approfondir les causes ; mais autant sa réserve avoit été évidente pendant les procédures de Ravaillac, autant elle l'étoit dans celles de Damiens. Les mêmes intérêts paroissoient avoir guidé le parlement en 1630 & en 1757.... Pour tempérer les rumeurs de la capitale, Pasquier, rapporteur du procès, dévoué à la cour pour cette affaire, demanda de donner à Damiens un confesseur, malgré l'usage qui ne les accorde qu'après le jugement prononcé. *Il faut lui en donner un*, disoit Pasquier, *pour émouvoir son cœur & le disposer à faire les aveux de complicité qu'il faut tirer de lui.* La compagnie consentit à cette disposition, & le prince de Conti, en l'adoptant, dit qu'il applaudissoit d'autant plus volontiers à ce moyen, que tout autre pour découvrir le principe de l'attentat étant exclu, il étoit essentiel de s'attacher au moins à celui-là. Un curé de Saint-Paul en fut chargé, c'est-à-dire, un homme vendu aux jésuites, & connu par son fanatisme contre le parlement. D'un autre côté on fit venir d'Avignon une machine terrible qu'on porta chez Morand, pour faire subir à Damiens une question si affreuse, qu'on ne connoissoit qu'un seul exemple de coupable qui n'eût tout

avoué pendant le tourment. C'est dans cette circonstance que le président de Meynières, qui a conservé des notes précieuses sur Damiens, dit dans une de ces notes, *que plus on méditoit sur la procédure, & plus on étoit convaincu qu'on n'y voyoit rien: & cependant on demeure persuadé, ajoutoit-il, qu'il y avoit un mystère à pénétrer, & des choses qu'il n'étoit pas impossible de mettre au clair.*

On lut en effet au parlement la confrontation de Damiens & de Belot. Damiens soutint fermement à Belot n'avoir jamais nommé les sept magistrats comme complices, mais comme magistrats qu'il avoit connus; & reprocha à Belot de l'avoir trompé en le tourmentant pour lui nommer les conseillers qu'il connoissoit. Il y en avoit là assez pour décréter Belot de prise-de-corps; mais c'est ce que le parlement voulut éluder, donnant des confesseurs jésuites à Damiens, & absolvant les calomnieux de la magistrature. Le prince de Conty ayant encore proposé de délibérer sur un délit de cette importance, attendu le danger de laisser fuir Belot, le premier président répondit qu'il n'étoit pas temps, & qu'il falloit attendre que le rapport fût consommé; & promit qu'après le rapport on pourroit en délibérer. Mais le rapport fini, le magistrat avoit deux arrêts prêts pour prouver au

prince de Conty, qui vouloit encore qu'on examinât l'affaire de Belot, qu'on ne pouvoit délibérer avant la lecture des conclusions & l'interrogatoire sur la sellette. Cette envie d'épargner Belot faisoit tenir les plus mauvais propos; on disoit hautement à Paris, que c'étoit parce qu'il avoit nommé les sept par ordre supérieur. On assureroit même que Pasquier en avoit parlé dans ce goût-là.

La lecture du rapport du procès de Damiens dura 26 heures, mais sans laisser appercevoir aux juges rien de nouveau sur les causes ni les complices. On apperçut les mêmes vuides sur le séjour du scélérat en Flandres. On y reconnut le même mystère, les mêmes mensonges sur les actions de Damiens à Paris le 3 janvier, pendant les cinq heures qu'il y avoit demeuré après avoir quitté sa femme; sur ses actions à Versailles le 4, depuis trois heures jusqu'à onze heures du soir qu'il rentra pour souper; & sur les actions du 5, depuis qu'il étoit sorti jusqu'à 3 heures & demie, qu'un *PETIT HOMME* vint lui parler sous la voûte. C'étoit toujours la même énigme sur le principe & l'origine de l'attentat & sur les motifs de Damiens, qui disoit tantôt qu'il avoit assassiné le roi par principe de religion, tantôt parce qu'il en avoit perdu les sentimens; & qui ajoutoit tantôt que c'étoit par zèle pour la cause des prêtres per-

cutés par l'archevêque, tantôt pour la cause des magistrats exilés & démis, & tantôt enfin, pour le bien du peuple. Ainsi Damiens avoit une fois des secrets, une autre fois il n'en avoit pas. On vit dès ce moment la connivence tacite de la cour, du parlement & de Damiens, pour garder sur les causes le plus grand & le plus mystérieux silence. Le prince de Conty, qui seul montra du caractère pendant le jugement, observa que les juges n'avoient pas voulu faire entendre les sergens sur les mots échappés à Damiens, & qu'ils affectèrent de ne rien conclure des paroles du régicide, qui avoit dit : *il ne tiendrait qu'à moi de faire votre fortune en vous disant mon secret.*

Le prince de Conty voyant que ses avis n'étoient pas suivis sur la recherche des causes du délit, quoiqu'on en reconnût la solidité, vouloit tirer adroitement l'aveu de Pasquier sur l'accident de deux chevaux qui se trouvèrent à Versailles à portée de Damiens pendant le coup. Pasquier qui vit le piège, crut l'é luder en disant que les commissaires ne devoient pas rendre compte des sources où ils puisoient; & le premier président ajouta qu'il suffisoit de dire qu'on tenoit ce fait du procureur-général.

Le prince de Conty répliqua à Pasquier, que les juges avoient autant de droit d'être instruits de

tout que ceux qu'ils avoient députés pour commissaires, & qu'il étoit peu conforme à la raison que des commis prétendissent avoir plus de droits que les commettans.

Le premier président, qui crut sa dignité compromise par ce titre de délégué ou commis, & qui avoit tout fait pour éluder la connoissance des causes de l'assassinat, dit qu'il n'étoit point le délégué de la compagnie, & qu'il ne pouvoit être délégué que par le roi. *Cette prétention est nouvelle pour moi*, repartit le prince de Conty; *vous me feriez plaisir de me montrer vos patentes.* — *Continuez de lire*, ajouta le premier président, s'adressant à Pasquier; *ce que dit M. le prince de Conty ne peut se soutenir, & ce qu'on peut faire de mieux est de l'oublier....* — *Non, monsieur*, reprit ce prince, *je ne consens point qu'on oublie les vraies maximes; je pourrois relever votre propos, il me paroît peu ménagé, & j'ai lieu de m'en plaindre; mais c'est à votre principe qu'il est important de répondre.* Ensuite il dit plus haut: *qu'un premier président n'étoit que le chef de sa compagnie, & n'avoit d'autorité que celle qu'il recevoit d'elle, & dont il lui étoit comptable.* Ainsi, après avoir rétabli le principe & oublié le reste, je consens que M. Pasquier reprenne sa lecture. Pasquier n'approfondit pas davantage les causes de l'assassinat.

Dans la séance des princes & des pairs du 26

mars 1757, les quatre conseillers-clercs sortirent, mais le comte de Clermont resta, quelque abbé de Saint-Germain-des-Prés. Damiens parut, environné de quatre hommes, & fut attaché avec des sangles & des courroies à des anneaux enfoncés dans le parquet. Il fut résolu, pour satisfaire le public, de lui faire des demandes publiques des causes de l'assassinat; mais Damiens étoit déjà trop bien instruit pour se laisser séduire. La vue des princes du sang & des pairs ne le déconcerta point; il les fixa tous avec tranquillité, & leur dit d'un air aisé; voilà M. d'Uzès, que j'ai eu l'honneur de servir à table; voilà M. Turgot, je l'ai servi aussi, de même que M. de Boufflers. Il dit au maréchal de Noailles; vous ne devez pas avoir chaud avec vos bas blancs, vous devriez vous approcher de la cheminée. Il conserva son ton de familiarité jusques dans ses réponses aux interrogatoires, & prit quelquefois le ton goguenard. M. de Biron lui disant, vous auriez dû nous avouer quels furent vos complices.... Peut-être vous, lui répliqua Damiens. Le premier président l'interrogeant sur ses voyages en Flandres, il dit sans façon: monseigneur, je vous ai dit cela vingt fois, ce n'est pas là le fait du procès.

Pasquier le poussant sur l'obligation de faire connoître ses complices, Damiens répondit

à M. Pasquier : il faut convenir que M. Pasquier parle bien, il parle comme un ange ; le roi devoit en faire son chancelier.

On le pressoit encore de dire dans quel lieu il avoit été un certain moment ; c'est, repartit Damiens d'un air cavalier, dans un endroit qui ne se doit nommer en si bonne compagnie ; & j'y ai été conduit par une fille engageante qui m'avoit plu, étant coëffée à la courtoisie. Il dit ensuite au sujet d'un vol qu'il avoit fait jadis : je ne suis pas voleur, car j'ai laissé six à sept cents livres en or dans le portefeuille.

L'interrogatoire dura six heures & un quart pendant lesquelles le premier président parla presque toujours, laissant à peine à Damiens le temps de répondre. Toutes les demandes se suivoient de près : il lui coupoit la parole, & de six heures le magistrat en avoit rempli cinq ; on disoit qu'il eût été plus utile que Damiens les eût remplies ; mais c'est ce que Maupeou ne vouloit pas. Il résulta néanmoins de cet interrogatoire, que Damiens mentit sans cesse sur ces cinq heures qu'il avoit passées le 3 janvier avant de prendre le carrosse de Versailles ; ce qui prouva avec évidence que ces cinq heures étoient bien importantes. On ne voulut, ou bien on ne put découvrir davantage ce qu'il

avoit fait le 4 janvier à Versailles, ni le jour suivant avant l'assassinat.

Quant au petit homme qu'on disoit lui avoir dit *eh bien !* & auquel il avoit, disoit-on, répondu *j'attends*, Damiens dit que c'étoit l'homme à la machine..... Sur les deux chevaux, il dit que s'il en avoit eu de préparés, on les auroit trouvés.

Quant à ses complices, il avoit dit à Versailles : *j'en ai, je ne les déclarerai pas à présent : si je le faisois, tout seroit fini. Ils sont bien loin ; je les nommerai à mon juge : qu'on me fasse parler à M. le dauphin, je lui révélerai bien des choses : si je déclarois mes complices, que de monde dans l'embaras : si le roi veut me donner la vie, je m'expliquerai plus clairement.*

Mais dans l'interrogatoire, tantôt il dit qu'il ne se souvenoit pas d'avoir dit tout cela ; tantôt il dit que s'il avoit parlé de cette sorte, c'est qu'il avoit perdu la tête ; il nia constamment avoir des complices ; & il dit que cela étoit vrai comme il l'étoit qu'il avoit un crucifix devant les yeux.

Il seroit bien malheureux qu'il y eût des complices, dit-il, dans un précédent interrogatoire ; *si j'en avois, je les déclarerois.* On ajouta à Damiens, que ce n'étoit point répondre à son interrogatoire que de dire qu'il avoit conçu son crime tout seul.

J'ai répondu, disoit Damiens.

Vous avez donc cru que votre action étoit méritoire ?
Il le faut bien, disoit-il, puisque je l'ai excusée...
Mais votre embarras, votre obstination prouvent que
vous êtes engagé par un serment bien terrible de ne
rien révéler..... JE N'AI RIEN À RÉPONDRE.

Une autre fois Damiens avoua : si mon chapeau
avait su ma pensée, je l'aurois jetté dans le feu. Je
suis parti de Flandres & de Paris, j'ai demeuré
deux jours à Versailles, ayant seul mon secret ; je
savais que j'allois à la mort ; car on ne peut guères
se sauver après un coup comme celui-là. C'est donc
sans objet que j'avois cet or sur moi, & que j'ai
caché mes démarches.

Il ajoutoit tantôt qu'il étoit sans religion ;
tantôt qu'il avoit commis son crime pour venger
la religion ; d'autres fois que c'étoit à cause des
refus des sacremens, ou bien à cause de la démis-
sion de MM. du parlement. Il disoit qu'il avoit
servi des conseillers, & que ce qu'il avoit entendu
lui avoit chauffé la tête.

Une autre fois il dit : c'est un sort qu'on m'a
jetté ; j'ai voulu sortir de France pour m'dier cette
idée, & mon sort m'a fait revenir ; j'ai demandé à
l'aubergiste d'être saigné le 5 janvier ; & si je l'avois
été, ce malheur ne me seroit pas arrivé.

Quand on le serroit de près sur ces articles,

répondoit : je n'ai rien à dire ; ou bien : j'ai résolu.

Il dit une fois : j'ai du regret de ne m'être point mis sous la conduite de ces prêtres jansénistes de Saint-Omer ; je n'aurois pas commis mon crime. Damiens s'étoit pourtant confessé à des jésuites.

Damiens n'a avoir dicté les sept noms des conseillers qu'il connoissoit le plus.

On lui objecta que s'il n'avoit nommé ces conseillers que comme personnes de sa connoissance, il n'auroit pas dicté ces mots : que le roi remette son parlement ; & qu'il le soutienne avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus & compagnie. Damiens répondit qu'il n'avoit pas lu cette addition & compagnie, avant de la signer.

On demanda à Damiens ce qu'il entendoit par ces paroles de sa lettre : l'affaire ne vient que de leur part ; il répondit : si j'avois écrit ma lettre moi-même, cela n'y seroit pas. J'ai voulu dire que le parlement avoit raison dans ce qu'il faisoit contre l'archevêque : **QUE BELOT L'AVOIT RENDU PAR ÉCRIT COMME IL L'AVOIT VOULU, ET QU'IL AVOIT PRIS CETTE PHRASE SOUS SON BONNET.**

Quand Damiens résuma cette réponse pour la dicter, car il les dictoit toutes lui-même, il oublia le dernier membre de sa proposition.

Le prince de Conty remarqua qu'il oublioit quelque chose ; le premier président répondit : cela est vrai ; *Damiens* fait bien qu'il oublie quelque chose ; mais il ne le dira pas ; ce qui démontre bien la résolution du premier président de ne rien dévoiler sur les causes. — Le duc d'Orléans dit qu'il s'en souvenoit bien , mais qu'il ne le diroit pas davantage. Ce membre de la phrase ne fut pas écrit.

Le soir, quand il s'agit de Belot, on remit cette omission sur le tapis. Belot fut encore épargné, on passa sous silence la partie de la phrase qui le regardoit dans le procès-verbal.

Le duc de la Force eut le courage de proposer, avant le jugement de *Damiens*, de décréter Belot. Le premier président avoit assuré qu'il le feroit ; & le prince de Conty rappella au premier président sa parole donnée ; le premier président éluda. Pasquier parla même pour sa décharge. Il dit que Belot avoit pu faire une proposition qui avoit deux parties : 1°. de nommer ses complices & les conseillers de sa connoissance ; que *Damiens* avoit prétendu ne répondre qu'à la seconde ; & Belot, par erreur de fait, avoit pu entendre qu'il répondoit à la première, ou à toutes les deux. Quarante-sept voix furent encore favorables à Belot, & conclurent qu'il ne falloit

rien conclure contre Belot : il est vrai que le parlement étoit épuisé alors de fatigue, la séance ayant tenu douze heures.

La conduite du premier président & de Pasquier, relativement à Belot, fut donc telle, qu'avant le rapport on posa pour maxime, que quand les commissaires avoient déclaré qu'un procès étoit en état, on ne pouvoit plus opiner sur rien avant le rapport.

Ce rapport fini, une nouvelle maxime sauva encore Belot, savoir : qu'on ne pouvoit délibérer sur rien qu'après la lecture des conclusions & après l'interrogatoire sur la sellette, sauf à délibérer séparément.

Pendant l'interrogatoire on ne questionna Damiens qu'à la décharge de Belot ; on le harcela pour le disculper ; & cela fait, on vit naître une autre maxime : qu'on ne pouvoit délibérer sur rien qu'en jugeant l'accusé principal par une seule & même délibération.

Le 7 février, Damiens avoit déclaré dans son interrogatoire, que son ame étoit en sûreté. Il ajouta, le 18 mars, qu'il croyoit que la religion ne s'opposoit pas qu'il portât la main sur le roi, lorsque les malheurs étoient à leur comble ; qu'il avoit mal pensé en cela, mais qu'il l'avoit pensé ; & on fait bien quelle étoit sur cet objet la doctrine

des jésuites. On lui demandoit où il avoit puisé cette doctrine : il répondoit *nulla part* ; & quand on le pressoit, il disoit : *je n'ai rien à répondre.*

On lui mit sous les yeux ses variations sur le temps où il disoit avoir formé son projet, & ses aveux à Versailles sur ses complices : il répondoit, sur le premier objet, qu'il n'avoit rien à répondre ; & sur le dernier, que la tête lui avoit tourné s'il avoit dit tout cela.

Après toutes ces procédures on appliqua la torture à Damiens. Il avoua que dès le mois d'août 1756 il avoit dit à Poperingue qu'il reviendrait en France, qu'il y perdrait la première tête de l'Etat, & qu'il y périrait lui-même. Quand on serra davantage les cordes qui enfermoient ses jambes dans des brodequins, son premier cri, son unique réponse à la demande du nom de ses complices, fut : *coquin d'archevêque ! tes refus sont cause de tout* ; & il n'accusa de complicité un nommé Gautier, que par égarement d'esprit.

Cependant, tandis qu'on préparoit son supplice, la police avertit le ministère qu'elle alloit pourvoir à la sûreté du condamné, crainte d'un événement, ce qui démontroit combien on craignoit encore un enlèvement médité de la part des complices avant le supplice. La police s'assura même des clefs de toutes les portes de derrière des maisons qui

dominoient sur la Grève.... Les préparatifs du supplice furent affreux. Du milieu de la place de Grève s'élevoit un échafaud de trois pieds garni de trois cercles de fer, qui, à l'aide de leurs charnières, se fermoient avec des vis. Ils furent destinés à retenir le tronc du malheureux attaché sur la table par les reins, par les mammelles & au cou. Damiens fixa l'appareil de son supplice & les spectateurs fort tranquillement. On lui attacha son couteau à la main & on la brûla, tandis qu'il pouffoit des hurlemens affreux & levoit la tête pour voir cette opération.

Avec des tenailles incisives, on lui arracha des morceaux de chair aux bras, aux mollets des jambes, aux cuisses, aux mammelles : chaque coup faisoit pousser d'horribles hurlemens, mais sans juremens ni imprécations. On versa du plomb fondu dans les plaies, ce qui empecha l'air de la Grève, & fit rugir ce malheureux. Ces opérations durèrent trois-quarts d'heure.

On lia ensuite les bras & les pieds aux traits des quatre chevaux, & les tiremens commencèrent. A chaque effort Damiens pouffoit des cris qui alloient jusqu'aux nues; car ces tiremens ne produisoient aucun effet. On attachadonc les chevaux aux jambes; ce qui ne produisit pas davantage. Il fallut couper les nerfs & les tendons, qui s'allongeoient sans se rompre,

& résistoient aux chevaux : le bourreau coura sur hacha ensuite les membres tandis que Damiens levoit encore la tête pour en être témoin. Il mourut en perdant le dernier bras, après une heure & un quart de tiremens. On dit au roi, que plusieurs seigneurs de sa cour avoient loué des chambres à la Grève pour être témoins de l'exécution. Le roi fit taire le courtisan qui le racontoit, & dit avec douleur qu'il n'en vouloit pas savoir le nom. Les femmes les plus délicates, les plus vaporeuses, des dames de la cour, louèrent jusqu'à 25 louis une fenêtre.

Le père, la femme, la fille de Damiens furent bannis du royaume à perpétuité, avec défense d'y rentrer sous peine d'être pendus. Ses frères, sa sœur, ses belles-sœurs, tous ses parens furent obligés de changer de nom sous la même peine. Toute famille dans le royaume du nom de Damiens changea ce nom.

Il parut quelques jours après *la lettre d'un patriote*, qui blessa cruellement quelques-uns des commissaires, à cause des allégations : on les fit brûler légalement par un arrêt fulminant, & on fit un arrêté pour demander au roi une déclaration de la PEINE DE MORT contre les auteurs, & distributeurs qui débiteroient des libelles contraires au repos public. Les gens du roi, le roi lui-même dans son conseil, le chancelier trouvoient cette loi de mort, trop dure. On se contenta

de jeter dans des prisons quiconque parloit de l'affaire de Damiens. Les jésuites toutefois, le docteur Marcilly & le curé de Saint-Paul annoncèrent ce que Damiens avoit déclaré à haute voix, au supplice, que dans son assassinat il s'étoit proposé de venger l'honneur & la gloire du parlement, & qu'il croyoit par cet attentat rendre un grand service à l'Etat : ils disoient *qu'il étoit sans complices ;* & cependant, ajoutoient ces confesseurs, Damiens a dit : *je ne serois pas ici, si je n'avois servi des conseillers au parlement.*

CHAPITRE II.

Considérations ultérieures sur la haine respectiva des jésuites & de la favorite de Louis XV, Sources de cette haine. Madame de Pompadour, dame du palais de la reine. Le roi punit momentanément le dauphin pour une grimace faite contre sa maitresse. Nouvelles sources d'inimitié entre le parti du dauphin & le parti de la favorite.

LA vérité de l'histoire & ses loix qui veulent qu'on rapproche des événemens qui semblent avoir quelque connexion, demandent ici le récit de quelques anecdotes sur le dauphin & sur madame de Pompadour, parce que cette anecdote fit entendre aux jésuites que leur règne étoit passé à la

cour, & qu'ils y seroient dans une forte de disgrâce, tant que madame de Pompadour y régneroit. Nous avons rapporté ci-dessus le cérémonial joint aux paroles ostensibles qui se dirent chez la reine, lorsque madame de Pompadour fut installée avec solennité dans la maison de cette princesse. Voici les anecdotes les plus secrètes qui tiennent aux événemens présens.

L'ambition de madame de Pompadour devenoit plus ardente chaque jour; plus le roi lui accordoit de faveurs & de grâces, moins elle paroissoit contente de sa situation. Elle avoit quitté dès 1745, la seconde année de sa faveur, son vrai nom d'Etiole, pour prendre le nom & le titre d'une famille éteinte, celui de *marquise de Pompadour*. Devenue marquise, elle voulut en 1756 être dame du palais de la reine.

Cette princesse, toujours privée de la confiance de son époux, réduite à ses petits comités, & à n'admettre dans sa confidence que les princesses ses filles, ou le dauphin, souffroit en secret de voir madame de Pompadour occuper sa place dans le cœur de Louis XV. Elle conçut une telle horreur intérieure pour le projet de la favorite qui demandoit d'être admise au nombre de ses dames, qu'elle résolut de la contrecarrer. La duchesse de Luynes, chargée des premières ouver-

tures, lui répondit d'abord de la part de la reine, que les places de dame du palais étoient toutes occupées ou promises. *Eh bien*, repartit la favorite, *je me croirai très-honorée d'être surnuméraire* : & comme madame de Luynes qui avoit reçu ses instructions, lui répliquoit que la reine desiroit conserver dans sa maison la règle établie qui vouloit que ses dames fréquentassent les sacrements, & que toutes fissent au moins leurs Pâques, règle observée dans la maison de madame la dauphine, montée sur le même ton. La reine croit bien, ajoutoit madame de Luynes, que madame de Pompadour les fait aussi : mais comme tout le public n'en est pas persuadé, il seroit nécessaire pour le maintien de la règle, que le public en fût édifié, après quoi la reine donneroit volontiers son consentement. Madame de Pompadour, qui croyoit que la confession & la communion ne lui coûteroient rien que la peine de l'appareil, promit à madame de Luynes & à la reine d'édifier le public ; mais elle commit l'étrange faute de s'adresser à des jésuites qui, plus habiles qu'elle, avoient de concert avec le dauphin, préparé l'intrigue nécessaire pour être appelés à la confesser. Un parti chez les jésuites, disoit-on, est pour qu'elle soit confessée & communie, quoiqu'elle habite encore auprès de Louis XV ; mais un parti, le vrai parti des bons jésuites, qui n'aimoit dans madame de

Pompadour ni ses principes, ni les philosophes qu'elle favorisoit, ni l'abbé de Bernis qu'elle employoit, avoit résolu de lui refuser toute absolution de ses péchés, tant qu'elle resteroit à la cour de France près le roi. C'est alors que madame de Pompadour jura une haine éternelle aux jésuites. L'auteur de ces mémoires tient du P. Fontenay, l'un des jésuites le plus instruit de ces sortes d'anecdotes, que c'est de l'année 1755 que date la résolution de dissoudre sa compagnie; anecdote qui a été confirmée par plusieurs autres jésuites qui vivoient dans leur corps en ce temps-là (1).

Madame de Pompadour ne manquoit pas de raisons, sans doute, pour prouver que ses habitudes avec le roi n'avoient rien de criminel. Elle disoit qu'elle vivoit près du roi avec le ton & les réserves de madame de Mainte-

(1) C'est de cette année aussi que date le projet de Damiens d'assassiner Louis XV, comme Damiens l'avoua. Ainsi la favorite renvoyée sans absolution concevoit le projet en 1755 de perdre les jésuites, & Damiens concevoit le projet en 1755 d'assassiner le roi.

Ce qu'il y a de très-remarquable dans cette anecdote, c'est que les jésuites furent avertis dès 1755, par un copiste, leur ancien élève, qu'ils seroient chassés du royaume de France. Ce copiste rendit compte jour par jour au recteur de la maison de Saint Antoine de Paris de tout ce qu'il apprenoit à ce sujet. C'est encore de M. de Fontenay qu'on tient cette anecdote.

non ; & que tout se bornoit dans les rapports du roi avec elle à un sentiment d'estime de la part de ce prince , & à des services d'amitié & de respect de sa part. Le roi toutefois , voyant dans la reine une répugnance trop long-temps soutenue , parla en maître , & la reine fut obligée de céder & de consentir à admettre madame de Pompadour, confessée, ou non confessée, au nombre de ses dames ; elle fut donc présentée pour cela le 8 février 1756 en qualité de surnuméraire.

Elle avoit déjà obtenu dès 1752 les honneurs & le tabouret de duchesse à l'exemple de madame de Montespan qui les avoit eus pendant sa faveur auprès de Louis XIV ; & cependant tout ne fut pas également satisfaisant au moment de la réception chez la reine , comme madame de Pompadour avoit pu se le promettre. Présentée au dauphin , selon l'étiquette, pour être embrassée, ce prince en lui présentant la joue , lui tira la langue en signe du mépris qu'il avoit conçu pour elle. Madame de Pompadour ne le vit pas ; mais elle l'apprit de la bouche d'un de ces vils courtisans qui s'occupent, par des rapports, d'aigrir les esprits ; elle s'en plaignit à Louis XV, ajoutant qu'elle étoit résolue de quitter la cour plutôt que de se voir encore exposée à des avanies pa-

reilles. Le roi qui se persuada que son fils lui manquait de respect en manquant à sa maitresse, épousant sa querelle, fit dire à son fils de passer à Meudon jusqu'à nouvel ordre. La reine & les ministres tentèrent vainement d'apaiser le roi ; il fut inflexible. On raconta l'anecdote à quelques conseillers au parlement qui alloient en faire un éclat ; & Maupeou père vint dire au roi, que l'exil du dauphin, s'il étoit vrai, renouveleroit la querelle des lettres de cachet, & que la magistrature iroit peut-être jusqu'à faire des remontrances sur l'illégalité de l'ordre qui attentoit à la liberté d'un prince qui appartenoit moins au roi qu'à l'Etat dont il devoit un jour devenir le souverain. Le roi exigea de son fils qu'il désavoueroit d'avoir tiré la langue contre madame de Pompadour, & il eut la liberté de rentrer dans ses bonnes grâces. C'est ainsi que le parti du dauphin s'aigrissoit chaque jour, & en secret, contre le parti de Louis XV (1).

Ces anecdotes en rappèlent une autre qui caractérise le genre d'esprit de la reine. On voit

(1) En envoyant ces cahiers à l'impression, on apprend que la seconde favorite du roi est traitée de sa campagne par le peuple dans la capitale, & que son second amant a la tête coupée à Versailles. Or, en 1755, la favorite du roi faisoit exiler l'héritier présomptif de la couronne pour avoir tiré la langue.

comment elle fut violentée pour admettre la favorite au nombre de ses dames. La duchesse de Luynes ayant laissé quelque temps après une place vacante par sa mort ; & la reine l'ayant demandée à Louis XV pour une amie de la duchesse de Luynes. *Cette dame n'est pas d'une très-grande naissance*, repartit Louis XV fort séchement... *Cela est vrai, sire*, repliqua la reine, *mais madame de Pompadour y est admise. . . . Je n'ai pas le mot à dire* ; lui repartit Louis XV, qui continuoît toujours à vivre très-froidement avec son épouse (1).

(1) L'auteur de ces mémoires demandant au maréchal de Richelieu s'il ne croyoit pas que la cour fût instruite de tout ce qui concernoit la complicité de Damiens : *la demande*, répondit le maréchal, *suppose la chose*. Cependant je vous assure que le roi savoit confusément qu'il se tramoit quelque chose contre lui, & il le craignoit sans y trop croire. Quand le mauvais coup fut porté, le parti qu'on prit fut de punir l'instrument du crime, de cacher ses causes, & de ne reconnoître dans Damiens qu'un fanatique égaré. Ce crime toutefois & ses recherches ont fait la fortune de bien des gens.

LETTRE de l'auteur de ces mémoires sur les causes de l'assassinat de Damiens à trois magistrats dont deux témoins oculaires des évènements & membres du parlement pendant l'assassinat de Damiens.

On parlera long-temps de Damiens, & on ignorera

peut être toujours quelle main invisible arma son bras. Tout ce que j'ai appris sur cet article est aussi peu sûr que ce que les historiens ont dit sur les auteurs secrets de l'assassinat de Henri IV. Je serois injuste si je prenois le parti du clergé ou celui du parlement. Lors même que les deux corps n'existent plus, je dois à l'un & à l'autre d'être vrai, & d'étudier avec sang-froid les faits qui pourroient entacher l'un plus que l'autre. Mais il est du ressort de l'histoire, quand elle ne peut assigner la source d'un grand délit, de développer les intérêts de ceux qui s'accusent réciproquement d'en être les auteurs, & d'étudier quel profit chacun tiroit de cet assassinat. C'est pour cela que je viens vous prier de me procurer les registres secrets du parlement de 1757, parce qu'ils renferment des faits vrais, & que ces manuscrits ont tous un air de vérité & de candeur qu'on ne peut méconnoître. Je vois d'ailleurs, en composant cet article, un moment d'émotion le plus singulier & une grande variété d'intérêts majeurs, agissant ensemble dans un petit espace de temps. Le ministère des finances dans l'embarras veut en 1749 assujétir le clergé à déclarer la valeur de ses biens pour les imposer comme les autres par le vingtième. La même opération, sous le titre de cinquantième, avoit précipité le prince de Condé en 1725; & la même, sous le titre d'impôt territorial, a mûri la révolution. Le clergé en 1750 élude adroitement la guerre effective que lui déclare le ministère par sa querelle de mots théologiques, susceptibles de toute sorte de sens. Machault persiste, & lui défend d'acquiescer. Le parti janséniste éloigné des bénéfices & le parlement, approuvent & enregistrent tout ce qui attente aux privilèges du clergé. Le clergé, qui

ne peut faire la guerre qu'avec des mots ou des sacre-
mens , ferme ses tabernacles , & le parlement le châtie
par des décrets de prise-de-corps.

Les jansénistes , depuis ce frippon de jésuite Tellier ,
étoient éloignés des bénéfices de la feuille. Le parle-
ment en entame les revenus ; & pour faciliter le projet
du ministère sur les biens ecclésiastiques , il fait saisir le
temporel du prélat. D'Argenson fait tout casser par des
ordres arbitraires. Remontrances contre ces ordres. Mau-
peou père , qui avoit tous les caractères , refuse de prési-
der à la rédaction ; & le roi qui refuse de lire ces remon-
trances , y répond par d'autres lettres-de cachet qui exilent
à Pontoise en 1753 ou emprisonnent la magistrature. Les
lettres du roi à Richelieu , négociateur secret en 1753
avec Maupeou père , pour le retour du parlement , prou-
vent que Louis XV pendant ces événemens avoit peur.
Il voit que ses deux ministres , Machault & d'Argenson ,
se sont partagés le clergé & la magistrature , & que le
peuple dans l'émotion demande ses magistrats protec-
teurs. Le roi dans ces circonstances dit à Richelieu :
*Faites-leur entendre que je ne dois compte qu'à Dieu , le
jour qu'il me retirera de ce monde. ALORS ILS AURONT
TOUS un autre maître , non moins le maître , mais plus
vif que moi. . .* Il menace les deux partis du règne de son
fils ; & le maréchal de Richelieu m'a assuré en me re-
mettant cette lettre & sa correspondance avec Maupeou , que
le roi voyant cette querelle craignoit & savoit confusément
qu'il seroit un jour assassiné. Le roi négocie seul le retour
du parlement avec le prince de Conty , avec Richelieu ,
&c. Il se désiste d'exiger avec rigueur le vingtième , & ac-
cepte le don gratuit du clergé. Il fait en vain négocier la paix

avec l'archevêque; il l'exile, il le rappelle; il accorde tour à tour sa protection aux deux partis; il est battu par tous ces partis; il est alternativement l'instrument de tous ses ministres. On lui a dit que chacun des partis qu'il poursuivra lui offrira un fer; il résiste un moment au parlement qui se démet; il accepte la démission. Le peuple murmure; les philosophes se jouent du prélat & du parlement; le bon Benoit XIV répond d'une manière sage, réservée, prudente, & un peu à double sens. La querelle ne peut donc finir; le roi est frappé à mort dans ces circonstances.

Le parti du clergé & des jésuites disent : *ce sont les parlemens qui ont fait assassiner le roi ; les enquêtes & requêtes ayant perdu leurs charges , & le roi étant inflexiblement opposé à leur retour , c'est un coup de désespoir ou de vengeance.* Voilà ce que nous disent absolument tous les jésuites, sans en excepter aucun. Les courtisans & les plus modérés du clergé assurent au contraire que *Damiens n'étoit qu'un scélérat fou , sans vues , sans profondeur , sans hypocrisie , qui avoit besoin d'être saigné copieusement.* Voilà les opinions du parti de la cour. Voici celles des jansénistes & du parlement. Ils assurent que le clergé voyoit avec douleur le roi gouverné par une maîtresse sans religion, tandis que le dauphin étoit un vrai jésuite; ils disent que le roi avoit souscrit à tous les projets de Machault contre le clergé, & que s'il s'en étoit désisté ce n'étoit que momentanément. Damiens qui fut sans cesse un homme rusé & profond dans le cours de sa procédure, ne peut avoir été préparé à ce grand coup par un magistrat dont l'exil ultérieur avoit dépendu de choses éventuelles. L'édit qui

entamoit les biens du clergé & l'édit qui lui défendoit d'autres acquisitions étoient au contraire des dispositions anciennes qui avoient animé & blessé le clergé de France ; & comme il étoit impossible que la cour payât autrement la dette de l'Etat contractée à la guerre de 1740, & qu'elle pût satisfaire à l'ambition de la favorite, le clergé trouvoit dans le roi un protecteur versatile dont il n'étoit pas sûr ; il étoit assuré au contraire du dauphin qui avoit été élevé dès son enfance comme pour le clergé. Il n'étoit pas d'ailleurs de la nature du fanatisme du parlement d'assassiner les rois ; l'histoire au contraire apprend que le fanatisme du clergé est régicide de son naturel. Les quatre assassinats de Henri IV, celui de Henri III, &c. la doctrine régicide des théologiens espagnols & italiens dans tous les temps, & du clergé de France jusqu'à la ligue, du clergé allemand & du nord jusqu'à Calvin, apprennent quelles étoient les dispositions du clergé fanatique sur les jours d'un roi qui étoit leur ennemi. D'ailleurs, le parlement eût-il professé cette doctrine, ne pouvoit profiter de la mort du roi qui réprimoit les excès des deux partis sans s'attacher à aucun. Le dauphin au contraire affectoit de s'attacher aux prélats & aux jésuites les plus fanatiques qui l'avoient élevé. Le clergé gagnoit tout en perdant le roi, & le parlement perdoit tout, tombant, comme le disoit Louis XV en 1755, sous l'empire d'un roi *fermé & vif*, & dans les mains de ses ennemis tous puissans & placés près du dauphin. D'ailleurs, Choiseul ne cessa de persuader à Louis XV que le crime de Damiens étoit l'ouvrage des prêtres & des jésuites, & Louis XV qui l'a toujours caché l'a toujours cru. On peut dire, il est vrai, que si le parti du parlement ne paroît pas avoir été porté par caractère

raclère à ce crime, on commence une fois à commettre des délits après avoir toujours été juste ; mais il reste toujours à dire que s'il n'y a pas d'autre preuve, le même raisonnement est propre à favoriser l'autre parti, & d'ailleurs il reste toujours l'argument du caractère habituel du fanatisme sacerdotal & du fanatisme parlementaire ; le premier en fermant ses tabernacles & en engageant la querelle théologique mit en jeu toutes ses forces, il ne lui restoit dans sa détresse que l'assassinat, qui est la force des foibles & le résultat du besoin de vengeance, au bout de laquelle le clergé trouvoit un protecteur préparé dans le successeur à la couronne. Le délit au contraire rendoit les affaires de la magistrature toujours plus malheureuses.

Voilà, monsieur, où m'a entraîné la première phrase sur ces questions ; j'apporte des dispositions probes à cette étude. Vous me rendrez un grand service en me permettant de prendre dans vos manuscrits secrets tous les faits qui tiennent à cette grande affaire.

Je vous paroltrai, monsieur, incliner pour votre cour de parlement dans cette affaire . . . c'est que ce parti me paroît très-innocent du crime ; mais c'est un avis personnel que je ne puis avoir comme historien. A ce titre on doit, comme un juge, avoir des règles & les suivre, pour ne pas laisser à la postérité des accusations vagues & aussi atroces que celles d'un délit de cette nature. Je viens donc vous demander vos lumières avec confiance. Le clergé me paroît moins net sur cette affaire affreuse ; le feu archevêque de Paris étoit plus profond qu'on ne croit ; il y avoit de la suite dans ses vues, & une impétuosité à toute épreuve. Je le regarde comme un homme

faux , & je le regarde comme tel parce qu'il avoit des lumières , qu'il avoit assez suivi celles de son siècle , & sur-tout parce qu'au profit de la bulle *unigenitus* , prétexte de la guerre théologique , il méprisa la lettre encyclique de Benoit XIV, qui avoit une égale autorité ; & cela parce que cette encyclique devoit opérer la paix que ce prélat boute-feu ne vouloit pas accorder à l'église. Beaumont d'ailleurs avoit soin d'affecter du zèle pour la foi , uniquement pour guerroyer. Ce qui lui déplaisoit dans le jansénisme , c'étoit le mépris des richesses , l'amour des libertés canoniques , une morale sévère. Aurai-je bien vu ces objets encore récents , encore délicats & encore sujets à contestation , quelque parti que je prenne ? J'ai beaucoup confiance en vous. Soyez persuadé que je ne vous nommerai pas , ne le pouvant , si vous l'exigez , ni en honneur ni avec décence. Je désirerois même la communication de ma lettre à quelque tête sage & profonde du temps , & quelques notes de votre part. Quelques phrases lumineuses peuvent être très-utiles à cette partie de mon livre ; je vous les demande , & vous promets , si vous l'exigez , un éternel secret. Allié à toutes les familles du parlement placées entre ce corps & la cour , vous devez en savoir plus que tout autre ; je vous demande donc avec confiance quelques lumières ultérieures sur ce sujet. Je voyois beaucoup de messieurs du parlement avant la révolution ; elle m'a brouillé avec des magistrats à qui je dois bien des notes ; ils ont cessé de parler contre la cour quand ils ont vu que la révolution n'étoit pas pour eux. Je n'ai plus que vous & deux autres magistrats pour objet & pour les affaires de M. de Maupeou.

J'ai l'honneur d'être. *Signé* SOULAVIE

(Le premier des magistrats n'a répondu que de choses peu historiques au détail de cette lettre ; mais le second a parlé en ces termes à l'auteur de ces mémoires en demandant de n'être pas nommé.)

La partie la plus saine du parlement, la plus désintéressée, & la moins ennemie des jésuites, a toujours cru qu'il y avoit & du clergé & du jésuite dans l'assassinat de Damiens. Elle a pensé aussi que les mœurs de l'ancien régime, & les égards de la nation dans ce temps-là pour la cour ne pouvoient permettre alors de s'expliquer là-dessus avec clarté. On a toujours cru au parlement, & on s'est dit à l'oreille que la cour, en laissant approfondir cette affaire, craignoit de se déshonorer elle-même, parce qu'on étoit persuadé que si les jésuites étoient les auteurs secrets de l'attentat de Damiens, c'étoit pour accélérer le règne d'un prince qu'ils avoient eu l'adresse de faire élever comme ils l'avoient voulu, & dans les principes qu'ils avoient voulu lui inspirer. On craignoit donc que le dauphin ne se trouvât impliqué dans le fond de l'affaire ténébreuse par laquelle on avoit tenté de ravir la vie à son père. On ne peut que louer votre zèle, votre patience admirable à recueillir des faits sûrs pour la composition de notre histoire moderne, rien de plus louable en même temps que votre retenue dans cette affaire. Il seroit beau sans doute, pour la composition d'un roman, de vous voir attribuer au fils ou à ses partisans l'assassinat du père, & dans la suite, au ressentiment du père mal assassiné, l'empoisonnement du fils & l'abolition des jésuites, instrumens de son ambition. Cette chaîne de crimes a paru

d'ailleurs si vraisemblable à beaucoup de monde, qu'on l'a dit & qu'on le dit encore aujourd'hui ; mais vous avez trop de probité pour entacher, sans en avoir des preuves convaincantes, la mémoire des morts : elle doit être chère à tous les historiens, parce qu'ils ne peuvent se défendre. Vous verriez peut-être se réveiller la sensibilité des partis qui regardant, ou qui sont intéressés encore à dire qu'ils regardent l'assassinat du père comme l'ouvrage d'une tête ardente & égarée, & la mort du fils comme l'ouvrage, non du poison, mais comme l'ouvrage de la nature ; & cependant la vérité veut que vous exposiez les indices, & que vous ne passiez sous silence aucun de ceux qui peuvent faire entendre qu'il y a une liaison entre l'assassinat du père & la mort du fils ; j'en suis persuadé, mais je ne l'assurerois pas en écrivant l'histoire. *J'ai l'honneur d'être, &c.*

On voit par la lettre de ce magistrat qui a suivi avec exactitude dans le temps l'affaire de Damiens, combien elle est couverte de nuages. Nous ne pouvons guères inférer de ce que nous en avons rapporté ci-dessus que les vérités suivantes.

1°. La cour de France n'exigea que les preuves de l'assassinat & la punition du criminel.

2°. Le parlement composé d'une grand'chambre, de princes & de courtisans, éluda la recherche des causes & des complices de cet assassinat.

3°. Les jésuites firent des efforts variés pour en accuser le parlement.

4°. Damiens, homme rusé, résolu, ferme, avoit conçu & préparé son crime avant le ressentiment du parlement contre Louis XV.

5°. Les jésuites étoient intéressés à soutenir le clergé dont la cour abandonnoit les intérêts ; ils avoient élevé dès l'enfance Damiens , qui ne cessa de rejeter sur le parli du clergé & sur le parli du parlement tous les indices pour dépayser ses juges.

6°. Damiens résolu à tout, avoit prédit qu'il périroit, & avec lui la première tête de l'Etat ; il avoit promis qu'il ne déclareroit rien.

7°. Le roi étoit instruit long - temps d'avance qu'il feroit assassiné.

D'après ces faits, par qui & pourquoi fut médité & exécuté le crime de Damiens ? C'est à un lecteur impartial à le décider lui-même ; j'ai mis sous ses yeux des anecdotes certaines & des faits. Qu'il juge.

J'ajouterai relativement aux événemens arrivés depuis que la société des jésuites fut détruite en 1763, que le dauphin ne mourut point de mort naturelle ni son épouse. Ceux qui aiment à rapprocher des faits qui ont pu avoir quelque connexion, peuvent être assurés de la mort non naturelle du fils. Un homme probe, le cardinal de Luynes, attaché à la dauphine, m'a assuré cette vérité.

Je finirai cet article en observant que l'assassinat de Louis XV & l'emprisonnement de son successeur à la tour du Temple sont deux grands événemens dans notre histoire moderne qui ont été préparés par la même cause. Louis XV, égaré par des ministres & séduit par une maîtresse, établit le vingtième sur le clergé, la noblesse & sur toute la nation.

Louis XVI son successeur, égaré par ses ministres & séduit par son épouse, établit l'impôt territorial en 1782 pour alimenter le faste de ceux de la cour.

Le clergé, la noblesse, les parlemens se soulèvent pendant les deux règnes.

Mais en 1757 la noblesse & le clergé sont les seuls acteurs.

Le peuple au contraire en 1792 a déjà aboli la noblesse & le clergé, parce qu'il a autant de lumières en 1792 qu'il étoit neuf, foible & timide en 1757.

Le roi Louis XV en fut quitte en 1757 pour un assassinat manqué.

En 1792, le peuple demande à grands cris que le roi soit jugé, & que la royauté soit abolie; c'est au mois d'août que nous envoyons cette note à l'impression. Il est essentiel de la comparer à celle du tome VII de cet ouvrage, page 180, qui est du mois de mars de cette année (1).

(1) On verra que Louis XVI n'a jamais trompé les vrais patriotes, & que l'auteur de ces mémoires qui a recueilli jour par jour des notes sur les progrès de la révolution, sur-tout depuis la révision, a suivi les intrigues sourdes de Louis XVI & de son épouse. Ils ont aboli la monarchie constitutionnelle, comme ils avoient aboli par ineptie l'ancien gouvernement avant 1789. L'un & l'autre auroient également anéanti toutes les sortes de gouvernement. L'un & l'autre ont conduit la révolution à l'état où elle est au mois d'août 1792; l'un & l'autre ont traîné la constitution & la royauté au Temple. Ils l'ont ensevelie avec eux.

L'assemblée nationale législative, qui n'avoit jamais pris que de demi-moyens avec le roi, avec son ministère, avec ses généraux, composée d'une majorité qui

tenoit à la constitution, d'une minorité qui en vouloit une autre, & qui ne pouvoit devenir majorité que par la seconde révolution de 1792, a laissé, en suspendant le roi de ses fonctions, les *monarchiens constitutionnels* & les aristocrates, dans l'attente d'un jugement définitif. Elle a cru éloigner ce jugement de la royauté, lors même que le roi vaincu avec les satellites de l'ancien gouvernement, & abandonné des soldats constitutionnels, à la seconde révolution, a été délaissé de tous les humains.

Cependant si nous réfléchissons sur l'histoire honteuse de la royauté en France avant la première révolution de 1789; si nous étudions la conduite & les vues du roi & du parti royaliste dans le temps qui s'est écoulé entre celle-là & celle de 1792, nous jugerons que non-seulement la royauté seroit un fléau en France dans l'état actuel des choses, mais, encore que ses éléments & ses bases étant détruits, nulle force intérieure ou étrangère n'est capable de nous assujétir à cette forme de gouvernement. La royauté a perdu en France ses ornemens, ses préjugés & sa hiérarchie. Les moyens qui l'avoient rendue imposante, redoutable, chère aux esclaves, sont nuls & impuissans. Le vieux monstre est blessé à mort.

Il n'est pas étonnant que la première assemblée constituante commençât le premier article de sa constitution par le maintien du mode monarchique. Cette assemblée étoit formée de trois classes de citoyens. La première & la seconde étoient depuis des siècles identifiées avec la royauté; elles en étoient les bases : la troisième classe étoit impuissante pour une révolution plus profonde. Ayant des ins.

rêts & des mœurs aristocratiques , elle tenoit à la royauté par ses études , par ses emplois ; & d'ailleurs le peuple des assemblées primaires , encore peu éclairé , avoit été obligé , par sa pente naturelle & par sa situation , de donner en 1789 sa confiance à ce qu'on appelloit la haute bourgeoisie. C'est à cette erreur du peuple qu'on doit attribuer la seconde révolution d'où découlera la nécessité d'une constitution ultérieure qui en dépende.

En effet , à mesure que le peuple s'est éclairé , à mesure qu'il s'est exercé à s'organiser en corps délibérans , en assemblées primaires , en clubs , en groupes , il s'est aperçu qu'il composoit le plus grand nombre ; il a vu que les grands de l'ancien régime n'étoient grands que parce qu'il vouloit bien le croire , & que le sacerdoce n'étoit guères dans le fond qu'un moyen de l'ancien gouvernement pour le tenir dans la subjection.

Ces deux idoles brisées , le peuple observa que le tiers-état à qui il avoit confié ses pouvoirs à l'assemblée constituante avoit d'autres intérêts que les siens. La noblesse étoit avilie , les formes de l'ancien gouvernement étoient anéanties , & cependant le tiers-état de l'assemblée constituante , uni à la minorité politique de la noblesse , tenta de s'élever sur ces débris , d'abord par le droit , en voulant établir une chambre privilégiée , ensuite par le fait.

En effet , un reste de royauté étant encore séant & en place , on vit cette haute bourgeoisie constituante & la minorité de la noblesse dégradée , se ranger autour du trône , lui donner une liste civile & lui adjuger la nomination des places. Elles firent du roi le gardien des honneurs , des emplois & des richesses nationales

qu'ils ambitionnoient, & se prosternèrent à ses pieds, quand, de retour de sa fuite & après son parjure, les *reviseurs* espérèrent encore d'en faire un instrument. Pour y réussir, ils réprimèrent le ressentiment d'un peuple outragé, & attentèrent à la souveraineté nationale en fermant les assemblées primaires. Ils avoient reconnu le droit de pétition; & quand le peuple voulut l'exercer contre leur roi, ils l'attirèrent hors de la capitale, ils y placèrent le théâtre de leur vengeance & ils le canonèrent. Ils formèrent deux classes de François inconnues auparavant, le parti royaliste fusillant & le parti jacobin fusillé. Ils crurent établir en France un roi pour tous; ils en firent le *roitelet éphémère des feuillans*.

La fusillade du Champ-de-Mars avoit commencé une espèce de contre-révolution, lorsque le peuple qui avoit fait la première révolution s'aperçut qu'il étoit hors de la constitution & privé de ses avantages. Le canon qui avoit abattu la bastille ayant été impudemment tiré sur les vainqueurs de la forteresse de l'ancien gouvernement, & les *grands du royaume des feuillans* ayant toujours les mœurs, les maximes, les principes, la routine, la fausseté & la foiblesse de l'ancien gouvernement, devoient finir comme lui. En 1789, le peuple éclairé, sentant qu'il étoit cent fois plus fort que l'ancien gouvernement, le renversa pour établir la constitution. En 1792, le même peuple encore plus éclairé, sentant qu'il étoit plus fort que le gouvernement constitutionnel des *reviseurs* & des *feuillans*, conserve les droits de l'homme décrits dans les beaux jours de la liberté, & la hache à la main il brise la constitution

des reviseurs. Avec cette constitution sont tombés les restes de nos anciennes idoles qui avoient résisté à la première révolution. Notre roi constitutionnel n'est plus qu'un roi de théâtre, un monument historique. Le droit héréditaire du fils ne sera plus aux yeux des François qu'un droit incompatible à nos mœurs ; & si la convention vouloit établir un représentant héréditaire, des sénateurs à vie, le double intérêt & la diversité des partis qu'elle établiroit en France, seroient une source de guerres intestines & interminables, comparables à celle que le roi, dirigé par les intérêts de la maison de Bourbon, nous a déclarée depuis son acceptation : guerre funeste qui a été enfin terminée par une seconde révolution le 10 août 1792.

La nature a voulu que dans le choc de deux corps, ou dans les efforts de longue durée de deux masses, le plus fort renversât le plus foible. En France, comme dans l'ancienne Rome & comme dans toutes les nations, le plus fort des deux intérêts constitutionnels l'emporteroit dans la suite sur le plus foible, & l'anéantiroit ; & le peuple briseroit de nouveau ses idoles comme en 1792 ; & des représentans héréditaires lui donneroient des chaînes à l'avenir, comme à Berne, à Venise & à Gènes. Ou bien enfin un seul représentant héréditaire envahiroit tous les pouvoirs, comme les rois d'Espagne, de Hongrie, de France, de Prusse, &c. &c.

Voilà tous les cas possibles & le résultat de toutes les constitutions qui ont reconnu & appelé au gouvernement de la chose publique diverses classes de citoyens ou bien des intérêts différens. Il est temps d'ouvrir les yeux sur cette vérité. Il est temps de profiter de

la force & de la volonté du peuple qui vient de jurer l'égalité, & qui est armé pour la défendre.

La classe des François victorieuse le 10 août est la plus active, la plus puissante, la plus vertueuse. Elle est éminemment révolutionnaire. Elle seule a le caractère propre à la fondation d'une nation nouvelle. En 1789, elle détruisit l'épée à la main le despotisme des rois, des grands & du sacerdoce; elle mit en fuite les patriciens; elle dégrada son clergé, elle se joua de ses autels. Si depuis un an les pouvoirs constitués ont traversé ses mœurs & réprimé la marche de la révolution, le peuple s'est levé de nouveau, & il a surpris en flagrant délit & châtié la royauté. Il a renversé Louis XVI, le dernier de nos monarques. La royauté, comme le sacerdoce & le patriciat, n'avoient plus alors d'autres bases que la soumission volontaire des peuples. Où manque cette soumission, le noble, le prêtre & le roi redeviennent des hommes nus. Ce n'est pas la royauté qui se crée elle-même par une puissance spontanée, c'est le peuple armé qui seul la crée & la forme. Si elle décline, si elle perd ses forces, au peuple seul est donné la vraie puissance de la relever.

Si la royauté n'étoit pas connue en France; si nous n'avions approfondi sa jalousie inquiète contre les droits que le peuple a reconquis, il seroit peut-être possible de la reconstituer. Peut-être, pour sortir du chaos où nous sommes, choisirions-nous à l'aventure, comme nos pères sous Pharamond, cette forme de gouvernement, si un autre sénat romain, ou plusieurs castes nous avoient fait détester leur gouvernement.

Mais le peuple françois, a non-seulement acquis de

l'énergie & de la force, mais il a encore développé une grande indépendance. Il sent qu'il a le génie & le courage de se gouverner lui même, & il manifeste actuellement ce genre de fierté. Il fait que l'abandon de l'exercice de sa souveraineté à une famille ne peut s'effectuer qu'au préjudice d'une partie de sa liberté & des droits de l'homme : il ne l'abandonnera pas.

Elle seroit donc bien imprudente, l'assemblée conventionnelle de 1792, si, nécessairement composée de divers intérêts & environnée du peuple, elle vouloit transiger avec les différens intérêts qui pourront se trouver dans son sein.

Si elle tente de les appeller dans la constitution, si elle essaie de légaliser ces partis & ces factions, si elle les place dans le pouvoir exécutif & dans une situation propre à se balancer respectivement, des révolutions ultérieures & toujours plus profondes vont recommencer.

La convention reconnoitra sans doute quels ont été les combats récents entre une puissance exécutive héréditaire & une puissance législative éligible ; entre une municipalité formée par le peuple & les départemens formés par des électeurs. Ces transactions sont possibles où le peuple est sans instruction, & où sa volonté agit par la motion d'une volonté plus éclairée.

Mais le peuple françois de 1792 n'est plus une machine ni un instrument. Il rougit de l'avoir été. Suivez-le dans le progrès de la révolution. Voyez s'il a commis une seule faute. Voyez si toutes nos erreurs n'ont pas été l'ouvrage, au contraire, des passions des corps constitués, composés, non du peuple, mais des suppôts

des corporations de l'ancien gouvernement, qui en avoient conservé le génie & le caractère.

Ce peuple fait d'ailleurs qu'il ne doit plus combattre au profit de ces restes de l'ancien gouvernement. Il fut l'auteur de la première révolution, & il fut trompé par les auteurs de la première constitution. Voyez combien de fois depuis 1789 il a refusé d'être l'arme du roi au profit du roi ; désormais voudroit-il être l'arme d'un prince au profit des riches ? Certainement après avoir détruit *les distinctions héréditaires établies sur des parchemins, il ne répandra pas son sang pour conserver des distinctions héréditaires établies sur des biens-fonds.* Il sentira l'injustice pour lui d'être l'instrument ou l'arme d'un corps & d'une famille ; & c'est parce qu'il ne veut pas l'être, qu'il s'est sans cesse tourmenté depuis le massacre du Champ-de-Mars.

Ce peuple est donc devenu réfléchi, & toujours plus ingénieux : il imagine, & crée des moyens : il les exécute, & agit en conséquence. Nos deux révolutions ne sont point les révolutions d'un corps, comme en Hollande ou en Suisse. Elles ne sont point les révolutions d'un, ni de deux, ni de trois personnages d'un grand caractère qui prend le peuple comme l'architecte prend des maçons & des manœuvres pour constituer un édifice. Nos deux révolutions sont les révolutions de tout le peuple, de la majorité de tout le peuple. Non de la MAJORITÉ DU PEUPLE PROPRIÉTAIRE, mais de la MAJORITÉ DU PEUPLE PRIS PAR TÊTES ; & c'est parce que cette seconde majorité a fait la première révolution, tandis que c'est la majorité propriétaire qui a fait

la constitution, que la majorité des têtes l'a attaquée & renversée par une seconde révolution, comme je l'expliquerai ci-après.

Le peuple françois du 10 août 1793 a voulu anéantir à cette époque tous les chefs de parti quelconque, pour ne conserver que les chefs de son parti. Il a d'ailleurs adoré, chéri, respecté tous ceux qui l'ont éclairé, soutenu, aidé & gouverné dans les progrès de ses révolutions. Il a souffert quand ses chefs ont été en souffrance. Il s'est réjoui avec eux, il les a vengés avec courage; il a épousé leurs larmes. Mais dès le moment que les chefs populaires ont se giverté ou travaillé pour eux-mêmes ou pour un corps, le peuple en a fait des objets de mépris ou de dérision. Desprémesnil, Necker, Barnave, les deux Lameth, Lafayette, &c. en sont de grands exemples. Tous ont été punis de s'être arrêtés en chemin pendant la marche de la révolution qu'ils osaient prendre pour leur ouvrage; & d'avoir manifesté leur répugnance pour les loix simples & primitives que desiroit le peuple françois, & qu'il veut se donner aujourd'hui.

Il n'y a plus en réalité ni de sacerdoce, ni de patriciat, ni de royauté en France, parce que le peuple n'a plus voulu y croire, & parce que ces trois inventions ne doivent leur existence qu'à la seule persuasion.

Il n'y a plus de haute bourgeoisie, & pour parler le langage de la première constitution, il n'y a plus de citoyens actifs, parce que le peuple non-actif ne veut plus soutenir la constitution au profit des précédens.

Il est triste sans doute pour les riches de la société qui ont le caractère, les vices, les mœurs & les besoins des anciens aristocrates, de ne pouvoir plus user des forces du peuple sans-culottes pour le maintien de ces anciennes institutions... Il est fâcheux pour eux qu'aucune partie du peuple françois ne veuille être dans la condition d'un Ilote : il leur est plus fâcheux encore qu'il n'y ait plus de loi martiale sans danger d'une révolution ultérieure ni sans vengeance ; mais le peuple est trop éclairé aujourd'hui pour ne pas être convaincu qu'il ne peut être une arme contre le peuple. Jésus-Christ fit une révolution timide & religieuse, en disant à un peuple asservi sous les Césars, que tous les hommes étoient égaux & également chers à un père invisible & céleste. Le peuple a déjà fait la révolution dont je parle, parce qu'il sait qu'en France aujourd'hui une tête est aussi précieuse qu'une autre. C'est l'effet que devoit produire la déclaration des droits que le peuple s'est conservés en déchirant la première constitution.

Si l'assemblée conventionnelle est pénétrée de ces vérités & des évènements les plus récents, elle s'attachera à nous donner une constitution solide & durable, plutôt qu'à faire rétrograder la force de la révolution par des lois qui ne seroient ni soutenues, ni estimées, ni exécutées. Elle se pénétrera de ce principe, que pour que des lois constitutionnelles puissent s'établir aujourd'hui en France, il faut que la seconde constitution soit la conséquence, l'appendice & le fruit de la seconde révolution. Il faut que ceux qui ont fait la seconde révolution fassent la seconde constitution ; car si un in-

térêt différent des intérêts de la masse du peuple révolutionnaire fait la constitution & les loix, il restera toujours hors de la constitution une force redoutable qui attaquera la force constitutionnelle, & la renversera. Une chaîne de troubles se développera : nos angoisses continueront, & aucun instrument connu ne pourra réprimer les mouvemens imprimés dans le sein d'un peuple mécontent. La lassitude pourroit changer toutefois sa nature révolutionnaire, & on a bien observé que la bourgeoisie de Paris s'étoit long-temps tempérée ou neutralisée, & qu'elle ne s'est levée une seconde fois qu'à l'extrémité, & pas toute entière. Mais il y a une classe dans le peuple qui ne change pas, qui est sans cesse active, que les richesses ne corrompent point, & dont le naturel n'est pas versatile. C'est cette portion du peuple que les despotes avoient jadis appelée dans l'armée, & qu'ils ont perdue. C'est cette portion qui travaille actuellement pour son profit, & que les astuces des Lameth, des Lafayette, ni aucune sorte d'astuce ne pourront corrompre ni gouverner dans aucun autre sens que celui de ses intérêts. C'est cette classe de peuple enfin qui fait qu'en agissant pour elle-même elle a tout à gagner, & tout à perdre en agissant au profit des *reviseurs* ou des *feuillans*. Voilà où a été conduite la révolution. C'est dans mon ame & conscience que je publie mes principes sur la république avant qu'elle existe, persuadé qu'elle est la dernière planche pour sauver la France, & que c'est le dernier moyen qui lui reste. L'ancien gouvernement, ce gouvernement perfide a avili tout à la fois en un an & la constitution & la royauté.

royauté. Des flots de sang se répandroient encore, si on tenoit de rappeler en France le sicaire de la royauté dans la circonstance où nous nous trouvons.

Or, comme tous les évènements se tiennent dans l'histoire, reprenons-en le fil. C'est à la maison d'Autriche que la maison de France, par son alliance et par ses suites, est redevable de sa chute. Qu'on suive avec attention les faits que nous réunirons; on sera convaincu de cette vérité. (Note du 18 août 1792.)

CHAPITRE III.

Premières négociations de la France & de l'Autriche, pour s'unir contre les puissances subalternes. Source de la puissance Autrichienne dans le XIV^e siècle. Son élévation. Sa tyrannie perpétuelle. Etendue de sa puissance sur le globe terrestre. Jalousie de la maison de Bourbon. Ses efforts & sa politique contre celle d'Autriche. Depuis Henri IV elle travaille à dépecer ses domaines. Elle la réduit à être puissance agricole & continentale. Elle règne en Espagne, à Naples et à Parme à ses dépens. Elle lui enlève des provinces. Marie-Thérèse s'avise enfin qu'elle doit s'unir à la France.

TANDIS que ces factions agitoient la France, la maison d'Autriche intriguoit secrètement pour se lier avec Louis XV. Cet événement qui fait époque dans notre histoire moderne, est si remarquable; il a eu une telle influence sur les destinées de la France, qu'il est nécessaire de l'approfondir et de monter jusqu'aux sources de nos funestes traités avec la puissance autrichienne, & jusqu'aux sources même de cette puissance qui

a joué un si grand rôle dans l'histoire de l'Europe moderne.

Rodolphe de Habsbourg est réputé le chef le plus connu de la maison d'Autriche. Elle s'éleva, quand elle parut sur la scène du monde dans le XIV^e siècle, sur la maison de Lorraine, pour se donner de la considération, en paroissant descendre d'une famille illustre parmi tous les souverains. Elle fut élevée d'abord à la dignité impériale par la jalousie des électeurs, à cause de son obscurité même, & parce que ces électeurs voulurent l'opposer à un roi de Hongrie trop puissant qu'ils redoutoient. Les princes d'Allemagne avoient encore quelques attrait pour la liberté.

Cette maison d'Autriche, obscure & presque inconnue il y a trois siècles & demi, ne s'éleva depuis à la monarchie de Charles-Quint, qu'en combattant perpétuellement contre tout amour de liberté encore inhérent dans le cœur de tous les peuples. Dans ce combat elle perdit la Suisse & la Hollande; mais elle asservit les Hongrois, les Bohêmes, les Brabançons, les Autrichiens, &c. Elle établit sa domination depuis la Turquie jusqu'en Bourgogne, & depuis les Belges jusqu'au fond de l'Italie. Un proverbe du siècle passé disoit encore: *le soleil ne se couche jamais dans les possessions autrichiennes.* Elles s'étendoient

en effet dans toutes les Indes, & faisoient le tour du globe. Les cinq voyelles de l'alphabet étoient sa devise ; elles signifioient ces paroles :

Austriacorum Est Imperare Orbi Universo.

L'Europe alarmée de la réunion des Indes & des royaumes de Naples, de Sardaigne, d'Espagne, de Portugal, de Hongrie, de Bohême, & de mille duchés ou fiefs souverains sur des terres autrichiennes, s'indigna contre une petite maison ignorée qui, sortant du chaos de la féodalité, montoit au-dessus du rang des grandes puissances primitives de l'Europe. La France, qui avoit été formée dès le cinquième siècle, ayant à cette époque à-peu-près l'étendue qu'elle occupe aujourd'hui, en fut la première offensée. Il entra dans les plans de Henri IV d'observer les allures & les mouvemens de cette puissance qui avoit tenté récemment pendant la ligue de s'affeoier encore sur le trône de France, & de réprimer les menées d'un cabinet qui suscitoit le sacerdoce alors si puissant contre Henri IV, par une guerre civile. La marche de la politique autrichienne qui vouloit tout envahir, tout occuper, qui avoit déjà démembré une portion de l'ancienne monarchie françoise, devoit en bonne politique être observée. Henri IV fut le fondateur de cette haine que les Bourbons lui jurèrent.

Quelle que puisse être désormais la forme du gouvernement françois, on doit dire de l'ancien régime, que s'il est permis d'accorder des éloges à quelques-unes de ses parties, c'est à l'activité, à la suite, à l'unité de système des Bourbons contre l'ambition inquiète des Autrichiens. On doit dire encore que si l'Autriche n'a pas donné des fers à tous les peuples de l'Europe, par l'établissement d'une monarchie universelle, c'est à la France seule qu'elle le doit. La France est le point d'appui de l'Europe. Elle unit dans une grande surface de terrain, l'Océan, la Méditerranée & le continent commerciable & policé. La France seule, parmi toutes les puissances, a pu opposer une grande force à la politique autrichienne. Si l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, les Vosges & le Rhin sont nos limites; si nous avons pu y établir nos divisions en départemens, c'est à la constance du système de politique contre l'Autriche que nous le devons. Nos ministres des affaires étrangères les plus connus y ont acquis de la célébrité. Nos généraux les plus habiles y ont trouvé leur gloire. Les hommes d'Etat les plus distingués de l'ancien régime n'ont obtenu leur renommée que par leur opposition à l'ambition de l'Autriche. Montesquieu forcé de parler, dans l'académie, du cardinal de Richelieu,

ne trouva en lui de louable que le soin qu'il prit à dé-
voiler à la France ses forces contre l'Autriche. S'il
y a de beaux chapitres dans l'histoire du règne de
Louis XIV, ce sont ceux qui traitent de ses vic-
toires & de ses traités contre elle.

Voilà un précis des anciens principes du dépar-
tement des affaires étrangères & du système poli-
tique des Bourbons envers les Autrichiens. En
voici les effets.

Si la puissance autrichienne ne domine pas des-
potiquement dans les Pays-Bas ; si cette pro-
vince est isolée & éloignée du noyau de ses for-
ces ; si lorsque l'Autriche fait la guerre en Tur-
quie, les Belges alors dégagés momentanément des
troupes, poussent encore quelques soupirs pour
la liberté, ils le doivent à la conquête de l'Ar-
tois, de l'Alsace, de la Franche-Comté qui, sous
la puissance autrichienne, formoient un tout où
les mouvemens du despotisme s'exécutoient en-
core dans tous les sens possibles.

Si l'Autriche est isolée dans le continent ; si
elle a perdu son commerce maritime ; si elle n'est
aujourd'hui, pour ainsi dire, que puissance agri-
cole ; si elle est privée des colonies, du com-
merce des Indes, c'est parce que la France, sous
Louis XIV, s'épuisa pour établir Philippe V en
Espagne, & ôter à sa rivale ce grand royaume &
ses dépendances.

Si tout accès dans la méditerranée par Naples, qui restoit à la paix d'Utrecht à l'Autriche, est aujourd'hui perdu pour elle; si les limites de l'Autriche en Italie sont établies dans le Mantouan; si l'ancien projet des Autrichiens pour la conquête de l'Italie est devenu par-là chimérique, nous le devons à la paix de Vienne, sous le cardinal de Fleury, qui lui enleva les royaumes de Naples & de Sicile.

A l'époque de cette paix de Vienne, la plus faible portion de nos frontières étoit du côté de la Lorraine. La paix qui nous la donna, priva la nouvelle maison d'Autriche qui résulta du mariage de l'héritier de la Lorraine & de l'héritière de l'Autriche, d'une province qui auroit rapproché le Brabant & autres pays du noyau de leurs forces, & réserva au cabinet de Versailles, en conservant le projet d'isoler les Belges, une source de querelles domestiques contre l'Autriche, & la nécessité d'y tenir une cour & une armée.

Cette époque de la fondation de la seconde maison d'Autriche arriva en 1740 par la mort de Charles VI dernier mâle; & quoique la France eût alors dépouillé sa rivale de ses colonies, de son commerce maritime, & de l'or du nouveau monde, avec lequel elle fit jadis tant de choses, le conseil de Versailles, composé de vieux courtisans du siècle

de Louis XIV, ne crut pas que la maison de Bourbon fût assez vengée de son ennemie. Le roi de Prusse lui enlevait alors, avec la Silésie, plus d'un million de revenus, & les sujets les plus dociles de toute la domination autrichienne. Frédéric se plaçoit d'ailleurs vers les possessions autrichiennes d'une manière menaçante, établissant une sorte de pierre d'attente, un point d'appui vers l'Autriche, pour partir un jour de ce point, & s'étendre davantage suivant l'ambition si connue des petites monarchies militaires, qui par la nature de leur constitution, ne peuvent avoir d'autres passions.

La France, l'Espagne & Naples, fortes des dépouilles de l'Autriche, l'attaquoient d'un autre côté en Italie, pour élever de concert à la souveraineté un quatrième Bourbon, & le placer en Italie; & quoique ce prince soit nul pour nous, il étoit néanmoins très-important dans sa nullité même; parce qu'il confirmoit l'ancien système de circonscrire de ce côté la maison d'Autriche, de l'empêcher d'assujettir les petits princes d'Italie, & d'envahir leurs Etats, comme elle avoit déjà traîtreusement envahi ceux du duc de Mantoue au préjudice de l'héritier légitime.

Telle est l'histoire de la dissolution de la puissance autrichienne. Formée d'abord au préjudice de

L'ancienne monarchie françoise & des autres monarchies ; exerçant, après ses victoires, le despotisme le plus absurde, sur tous les peuples assujettis & sur toutes les puissances de l'Europe d'un rang subalterne, elle n'a pu être réduite que par la constante & patiente politique des Bourbons qui l'ont peu-à-peu démembrée, & par l'activité des François qui ont servi avec intelligence & avec succès les ordres du cabinet des rois de France. Une femme seule, Marie-Thérèse, pouvoit par ses ruses & ses séductions éloigner le COUP DE GRACE que le maréchal de Richelieu disoit à l'auteur de ces mémoires, qu'on devoit, en 1741, appliquer à cette maison, si on avoit continué de suivre l'ancien système.

Depuis le ministère de mon grand-oncle, disoit le maréchal, les deux puissances ne travaillent qu'à ce grand coup ; leurs paix ne sont que des trêves. Il faut que l'une ou l'autre périsse. Le traité de 1757 avec l'Autriche est fait contre toutes les règles, & ne peut subsister. Mais le dauphin l'auroit rompu, s'il eût vécu ; la reine l'empêchera long-temps, parce qu'elle est plus autrichienne que françoise : mais ce traité est si indigne de la nation & si onéreux, que les effets en causeront une révolution.

Marie-Thérèse qui voyoit la puissance de sa maison décliner, & qui trouvoit depuis deux siè-

cles dans chacun de nos traités avec sa maison le dépeçement de quelques-unes de ses provinces ; ou la soustraction tantôt du royaume de Sardaigne , tantôt de celui d'Espagne , puis de celui de Naples , &c. conçut enfin l'étrange résolution de se rendre l'alliée des Bourbons. Un roi de France se trouva foible ; des femmes le gouvernoient obstinément ; de grands seigneurs Lorrains nés dans les états de son père , les Duchâtelot , les Beauveau , les Choiseul , & autres qui , pour la plupart , étoient encore ses officiers ou ses partisans , ou ses pensionnaires , avoient en France un crédit , des talens & un caractère. La reine de Hongrie résolut de se servir habilement de toutes ces circonstances & de tous ces caractères pour parvenir à ses fins. Elle ne dédaigna pas d'appeler sa *consort* cette petite dévergondée de Rempadour qui connoît l'art de séduire le feu roi , pour gouverner par elle notre cabinet. Elle ne dédaigna pas non plus d'envoyer des présens à Farinelly , de célèbre musicien privé de la puissance de notre sexe , qui plaisoit à la feuve reine d'Espagne , si absolue dans le cabinet de Madrid. Elle nous envoya pour ambassadeur ce Kaunitz que tous les souverains d'Autriche doivent honorer & respecter à jamais , à cause de ses services ; & qui prépara les esprits à cette alliance monstrueuse. Les Choiseul ses anciens sujets , &

toujours ses pensionnaires , achetèrent de la haute noblesse , par une liste scandaleuse de pensions que l'assemblée constituante vient d'abolir , la complaisance de la louer , quoique cette alliance qui avoit causé en partie sous la régence la conjuration d'Espagne , contrariait les opinions , les principes & les intérêts de cette haute noblesse qui aimant la guerre , comme la moisson , croyoit que par cette paix les sources des pensions seroient désormais taries.

Tous les événemens servirent depuis la maison d'Autriche pour le succès de son alliance avec nous. Le feu dauphin qui la blâmoit , fut alors empoisonné , & le fut au profit des autrichiens. Il est vrai que le parti d'Aiguillon & de Richelieu , héritiers de la haine du cardinal de Richelieu pour l'Autriche , triompha un instant contre le parti des Choiseul , autrichiens d'intérêt & de caractère ; mais bientôt le parti de Marie-Antoinette qui devint reine en 1774 , écartera ce parti des anciens François , sans pouvoir pourtant relever le duc de Choiseul que la volonté du roi a constamment éloigné de toute sorte d'affaires. Avant le détail des négociations des deux puissances , considérons un moment les manœuvres de madame de Pompadour qui gouvernoit absolument toutes les affaires.

CHAPITRE IV.

Détail des négociations de Marie-Thérèse en France pour réunir sa maison à celle des Bourbons au préjudice des puissances subalternes. Madame de Pompadour lui vend le royaume de France. Elle perd les ministres partisans des anciens principes contre l'Autriche. Suite des anecdotes de madame de Pompadour. Négociations secrètes avec l'impératrice.

IL falloit un roi foible en France, & une souveraine aussi habile en Autriche que Marie-Thérèse; il falloit encore une favorite adroite à Versailles, & un ministre aussi profond à Vienne que Kaunitz, pour réunir la France & l'Autriche.

Louis XV qui, en appelant auprès de lui madame de Pompadour, s'étoit proposé de faire une éducation, la reçut lui-même de sa maîtresse. Il étoit né avare, & elle le rendit prodigue. Semblable à Henri IV, semblable à Louis XIII & à Louis XIV, le feu roi détestoit l'Autriche: sa maîtresse le réconcilia avec cette puissance. La plupart des courtisans que ce prince ne voyoit qu'avec froideur, furent par elle

introduits dans ses comités secrets; ce monarque qui aimoit Maurepas & plusieurs autres personnes de sa cour, fut conduit jusqu'à les priver de ses bonnes grâces. Dans la fougue de sa jeunesse le roi n'avoit point été très-débauché.... Dans un âge plus avancé elle lui prépara les plaisirs du jeune âge, & lui donna du penchant pour le changement & la variété. Quand elle vit que ses charmes n'avoient plus sur le cœur du roi la même puissance, elle imagina de créer un département pour ses plaisirs, & se mit à la tête de ses affaires secrètes pour gouverner, avec celles du roi, celles de la France & de l'Europe entière.

Voilà quelle femme à Paris pouvoit faciliter la réunion de deux puissances aussi rivales que la France & l'Autriche, & tellement éloignées de vues & d'intérêts, que lorsque M. de Kaunitz, ministre autrichien à Aix-la-Chapelle, en fit les premières ouvertures à Saint-Severin que madame de Pompadour avoit envoyé en cette ville pour conclure la paix, à quelque prix que ce fût, Saint-Severin refusa de s'occuper de ce projet.

Madame de Pompadour, recherchée par la reine de Hongrie avec beaucoup d'empressement, déjà résolue de lui vendre le roi & le royaume, voyoit dans Marie-Thérèse, qui l'appelloit *sa princesse* & *sa cousine*, une protection, une ressource puis-

sante pour se soutenir dans sa faveur. Elle eut recours à deux moyens pour réussir à l'établissement du nouveau système. Renvoyer les vieilles têtes ministérielles qui avoient encore les principes de Louis XIV sur l'Autriche, fut le premier. Placer à la tête des affaires étrangères des ministres nuls, ou à sa dévotion, fut le second.

Le comte de Maurepas, ce doyen des ministres en 1748, qui avoit été témoin pendant la régence de la révolution que l'Espagne essaya en France lorsque le régent se ligu avec l'Autriche, étoit le plus redoutable. Il voyoit le roi quand il vouloit, il avoit sa confiance; il avoit l'art de plaire au monarque, & méritoit par-là toute la jalousie de la favorite. Elle le fit exiler au mois d'avril 1749, & elle plaça à la marine dirigée par M. de Maurepas depuis la régence, Roullier, homme sans volonté, sans caractère & sans talens, dont elle vouloit faire un instrument de ses volontés plutôt que le ministre d'un grand royaume. Après deux ans d'administration dans le département de la marine, elle l'éleva à celui des affaires étrangères pour le complément de ses desseins.

Il y avoit d'ailleurs, en laissant M. de Maurepas dans le ministère, un inconvénient peu connu: il avoit l'amitié du dauphin, ennemi de l'Autriche; & elle craignoit que ce ministre, habile dans l'ine

trigue secrète, ne traversât dans le sens du dauphin les vues qu'elle avoit depuis long-temps sur la France & l'Autriche. La jalousie & la politique de madame de Pompadour la gouvernèrent donc dans tout ce qu'elle fit contre M. de Maurepas pour le faire exiler. Les fameux vers ne firent que la déterminer un moment d'avance. Nous les rapporterons ici parce qu'ils peignent au naturel le roi, madame de Pompadour & les courtisans, & parce qu'ils doivent passer pour une pièce historique plutôt que pour une satire du temps. La chanson est sur l'air des trembleurs de l'opéra d'Isis, & la favorite l'attribua à Maurepas.

Les grands seigneurs s'avillissent,

Les financiers s'enrichissent,

Les Poissons s'agrandissent,

C'est le règne des vauriens.

On épuise la finance,

En bâtimens, en dépenses;

L'État tombe en décadence,

Le roi ne met ordre à rien, rien, rien.

Une petite bourgeoise,

Élevée à la grivoise,

Mesurant tout à la toise,

Fait de la cour un taudis.

Le roi, malgré son scrupule

Pour elle fortement brûle.

Cette flamme ridicule

Excite dans tout Paris, ris, ris, ris.

Cette catin subalterne,
 Insolemment le gouverne;
 Et c'est elle qui décerne
 Les honneurs à prix d'argent.
 Devant l'idole tout plie,
 Le courtisan s'humilie;
 Il subit cette infamie,
 Et n'est que plus indigent, gent, gent, gent.

La contenance éventée,
 La peau jaune & maltraitée,
 Et chaque dent tachetée,
 Les yeux froids & le cou long,
 Sans esprit, sans caractère,
 L'âme vile & mercenaire,
 Le propos d'une commère,
 Tout est bas chez la Poisson, son, son, son.

Si dans les beautés choisies
 Elle étoit des plus jolies,
 On passeroit les folies
 Quand l'objet est un bijou.
 Mais pour si sotte créature,
 Pour si platte figure
 Exciter tant de murmures,
 Chacun juge le roi fou, fou, fou.

Ce n'est pas que pour lui plaire
 Le beau soit nécessaire,
 Vintimille sur lui faire
 Trouver son minois joli.

On

On dit même que d'Estrade,

Si vilaine, si maussade,

Aura bientôt la passade;

Elle en a l'air tout bouffi, si, si.

Madame de Pompadour ayant réussi à faire exiler Maurepas, le retint à Bourges jusqu'en 1752, qu'il lui fut permis de venir au Plessis près Dammartin, à dix lieues de Paris, dans un château de sa belle-mère. Madame de Maurepas vint aussi à Paris aux couches de madame d'Agenois, & son mari arriva de nuit à Clichy, chez madame de Pontchartrain, passa pendant la nuit à Paris sans s'y arrêter le 29 juin, & arriva le 30 au Plessis. La favorite montrait dans ses vengeances toute la foiblesse de son sexe, & le roi, dans les siennes, toute la fermeté d'un homme foible.

Après M. de Maurepas, les têtes les plus renommées que madame de Pompadour frappa furent Machault & d'Argenson. Elle se servit pour les perdre du prétexte des affaires du temps, dans lesquelles Machault & d'Argenson avoient pris la plus grande part. Elle substitua à ces hommes qui avoient approfondi les affaires administratives, les Roullier, les Saint-Contest, les Paulmy, les Moras, les Cremille, les Massiac, les Berrier & autres personnages obscurs, ayant leur ministère, & connus des

puis par leur ineptie ou par leurs malversations dans les affaires. On ne distingue dans cette foule d'hommes d'Etat qu'elle chargea du maniement de l'administration, que l'abbé de Bernis qui avoit du talent, du génie, de la probité & du caractère. Nous en parlerons bientôt.

Quant à Machault & à d'Argenson, renvoyés le même jour, sa jalousie contre le premier qui avoit la confiance du roi, & la haine qu'elle avoit conçue contre le second ouvertement brouillé avec elle, avoient préparé leur disgrâce. Des caricatures outrageantes contr'elle la déterminèrent d'ailleurs à demander l'exil de d'Argenson qu'elle obtint le jour même. Elle étoit ainsi presque toujours entraînée par un mouvement de vengeance; mais il falloit un acte qui la déterminât; car elle ne se résolut de chasser d'Argenson que lorsqu'un de ses amis allant voir ce ministre, & jettant les yeux sur une lettre qu'il écrivoit, s'aperçut qu'il s'agissoit d'une estampe qui paroissoit en ce moment-là. Elle représentoit M. d'Argenson dans un carrosse, Machault à la place du cocher, & le roi vêtu en laquais & derrière. La lettre qui contenoit la caricature commençoit par ces mots: *mon laquais vient enfin de renvoyer mon cocher.* Le roi qui venoit de renvoyer Machault avec des témoignages flatteurs, se sentit outragé, & ren-

voya d'Argenson avec indignation. Nous avons rapporté ci-dessus la lettre du roi.

Semblable à madame de Maintenon & à tous les ministres éclairés qui surent employer à propos la crainte & les récompenses, la favorite vouloit disposer même des places de la bastille & les faire occuper par ses créatures. Le vieux de Launay, mort âgé de soixante-seize ans en 1749, avoit très-bien gouverné cette prison au profit des ministres. Elle voulut faire de cette prison un moyen, & crut qu'elle étoit nécessaire au maintien de son crédit. Il entroit dans son plan d'inspirer la terreur & de se conserver par-là dans sa place, sur-tout depuis que sa beauté commençoit à disparaître. Elle plaça donc un nommé Baile, sa créature, au gouvernement de la bastille, & prit chez elle l'abbé Baile, pour lui transmettre sur le champ ses ordres. Ce Baile avoit fait son éducation de geôle dans la place de *lieutenant de roi* au château de Vincennes; & comme il faisoit emprisonner des poètes, des gens à bons mots & tous ceux qui manquoient de respect à madame la marquise de Pompadour, maitresse du roi, le gouverneur de la bastille fut pour elle le premier & le plus important de ses hommes d'affaires.

Madame de Pompadour profitoit de son grand crédit pour placer ses parens & ses amis dans des

ambassades : Baschi fut ambassadeur de France en Portugal. Elle avoit régulièrement plus de courtisans que le roi, la reine & le dauphin, & elle les recevoit tous, assise, eux debout. Les princes du sang étoient obligés de s'affujettir à cette humiliante étiquette, & de paroître toujours contens pour conserver quelque faveur. Elle leur parloit avec le ton d'une femme souveraine; & sans en avoir ni les bonnes manières, ni ce ton que l'éducation leur donne ordinairement, elle en avoit la fermeté, ou, pour mieux parler, l'opiniâtreté & les expressions décisives, *n'ayant jamais pu*, disoit la cour, *quitter son ton de petite bourgeoise*. C'est en présence toutefois de la plus grande compagnie qui assistoit à sa toilette, que Dagé, le plus célèbre coëffeur du siècle, lui fit une réponse laconique digne d'un homme de son état qui n'en connoissoit pas toute l'énergie. Elle fut si bien appliquée, qu'elle fit serrer les dents à tous les seigneurs qui étoient présens à sa toilette. Tout le monde vouloit être coëffé par ce Dagé qui s'étoit fait vingt mille livres de rente. Les princes, les princesses du sang, les dames de la cour, tout ce qu'il y avoit de gens riches & de bon goût à Versailles supplioient Dagé de les coëffer; & comme madame de Pompadour demandoit un jour à Dagé, en présence du plus grand

monde, d'où lui venoit sa grande célébrité à la cour,

C'est, madame, répondit Dagé, parce que je coëffois L'AUTRE. Dagé parloit de madame de Châteauroux.

Madame de Pompadour avoit une petite fille nommée Alexandrine, élevée au couvent de l'Assomption, qui fut secrètement recherchée en mariage par les plus grands seigneurs de la cour : Coigny fut un de ceux-là ; mais elle desiroit beaucoup la marier avec le fils du maréchal de Richelieu, qui lui répondit fort lestement qu'il en écriroit à l'impératrice-reine à laquelle son fils avoit l'honneur d'appartenir. Le maréchal de Richelieu avoit en effet épousé l'héritière du nom de Guise, qui étoit d'origine allemande. Tout projet de mariage fut donc rompu ; mais la favorite ne le pardonna jamais au maréchal de Richelieu.

Le crédit de madame de Pompadours'étoit élevé dans ces circonstances au plus haut degré ; & si elle ne pouvoit plaire au roi par la beauté de la figure, elle occupoit les loisirs du monarque avec tant de succès, qu'elle devint nécessaire au désœuvrement de ce prince. Elle s'empara des affaires étrangères, de celles de la guerre & de celles des autres ministres. Tous devinrent ses commis, ou bien elle eut le crédit de les chasser & de les perdre quand ils

Voulurent régner par eux-mêmes. Pour plaire au roi, elle se déguisoit, dans de petites maisons de plaisance autour de Versailles, tantôt en paysanne, & tantôt en bergère, servant à déjeuner au roi sous ces costumes. Elle se devoit aussi à des mimitères plus indignes : elle élevait en secret de petites filles pour les plaisirs du roi, les préparait à sa couche, les y plaçoit, & recherchoit le genre de beauté qu'il falloit procurer au roi, instruisant ces malheureux enfans séduits, des goûts du vieux lubrique, & de ce qu'il falloit faire pour parvenir à l'amuser.

Madame de Pompadour, satisfaite de plaire au roi, s'efforçoit de paroître indifférente sur les sentimens de la nation à son égard. Contente aussi d'imprimer la crainte tant qu'elle régneroit, le doux sentiment d'être aimée ou considérée la touchoit fort peu. Détestée de la famille royale, elle paroissoit ne désirer d'elle que des regards extérieurs ; mais elle sentoit si vivement les affronts, qu'elle s'en plaignoit au roi comme d'une offense qui étoit personnelle au monarque, & en obtenoit toujours la punition. *Beaufremont s'est assis devant moi*, dit-elle un jour au roi avec beaucoup d'émotion. Louis XV n'y prit pas garde. Pour appaiser madame de Pompadour, on lui dit que le cas de M. de Beaufremont étoit

sans conséquence, & que dans la vieille cour dévoté du feu roi on avoit toujours plaisanté des facéties du marquis, qui avoit un caractère caustique & naturellement frondeur, auquel on ne prenoit pas garde. On lui répéta ses anecdotes hardies & ses bons mots. On lui rappella ce beau titre de *comte de Donavert* qui lui resta après la bataille de ce nom en 1704, quand la mère de Louis XV le lui eut donné après la campagne; & cette anecdote parut désarmer la maîtresse de Louis XV. Les dévotés de l'ancienne cour de France, la duchesse d'Orléans elle-même, avoient conservé ce nom à Beaufremont; & pendant l'hiver de 1705, toutes les femmes éprises de cette anecdote lui avoient à l'envi accordé leurs faveurs. Il ne fallut rien moins cependant que le récit de ces faits pour désarmer madame de Pompadour. Les mœurs de la cour de Louis XIV étoient telles en effet que des anecdotes de cette espèce devoient tourner la tête aux femmes (1).

(1) Le comte de Tressan a rendu ainsi l'anecdote de Beaufremont qui réunissoit toutes les espèces de courage mâle, un moment avant le combat de Donavert, & qui voulut que le soldat qu'il commandoit en fût témoin.

A Donavert on a vu Beaufremont,
Tel que Priape avec sa tête altière,
En s'écriant: c'est ainsi qu'un dragon
Des ennemis doit franchir la barrière.

On voit par toutes ces anecdotes combien madame de Pompadour étoit puissante à la cour de France , combien on avoit d'égards pour elle , & combien fut adroite Marie-Thérèse en la mettant dans ses intérêts. Une femme seule de ce caractère étoit capable de préparer une révolution dans les esprits , telle que celle de l'alliance des Autrichiens avec les François , dont la seule proposition étoit révoltante.

La paix de 1748. n'étoit ni négociée ni conclue , que Marie-Thérèse avoit jeté ses regards sur elle pour prévenir toute autre puissance. Résolue de ne faire qu'une trêve de la paix d'Aix-la-Chapelle , pour désarmer & tromper Frédéric , pour le surprendre ensuite dans un moment favorable & reconquérir la Silésie , elle forma trois plans ; celui de terminer la guerre de 1740 par un traité qui fut précipité , celui de susciter des ennemis à Frédéric , & celui de se liguier avec la France. Vers la fin de l'année 1750 , arriva à Paris le comte de Kaunitz , son ministre plénipotentiaire , qui fit les ouvertures d'une alliance , prépara les voies , & négocia pendant deux ans.

Les raisons du comte de Kaunitz étoient spécieuses pour la France ; nous n'avions pas encore une marine ; l'Angleterre en quelques semaines pouvoit en avoir une formidable. La reine de Hongrie

insinuoit qu'on tiendrait en respect le roi d'Angleterre par l'alliance proposée avec elle en considération de son électorat de Hanovre, & demandoit que la France s'unît avec l'Autriche contre la Prusse, puissance subalterne & entreprenante, qui, en entamant les possessions des grandes puissances, étoit toujours intéressée, comme le roi de Sardaigne & les autres puissances subalternes, à troubler le repos de l'Europe pour gagner quelque possession après la querelle. Il citoit pour exemple les derniers traités & les guerres les plus récentes, où ces princes avoient été les plus grands fléaux de l'Europe, & avoient désolé les cabinets par la versatilité de leur politique tracassière; & promettoit à la France, dont les finances étoient dans le plus grand désordre, une paix durable, favorable aux plaisirs, aux jeux & à la dissolution de la cour de France, ce qui sur-tout fit ouvrir les yeux à madame de Pompadour, qui voyoit tout ce qu'il en coûtoit au roi de négociations secrètes & désagréables pour obtenir des subides, & qui se trouvoit alors dans l'embarras avec les parlemens comme nous l'avons dit ci-dessus.

Les raisons qui se présentèrent d'abord à M. de Puyzieux, ministre des affaires étrangères, pour éluder de semblables projets, devoient éloigner

à jamais l'idée d'une pareille alliance, Lié avec Tiquet, premier commis des affaires étrangères, homme de mérite, qui avoit la confiance entière du ministère, & qui étoit estimé du roi, Puy-sieux observa que la France étoit la protectrice naturelle de la liberté publique en Allemagne & en Italie, & qu'en nous liant avec Marie-Thérèse nous perdriions une grande considération dans ces deux contrées à l'avantage de cette princesse, qui n'ayant plus rien à craindre de notre rivalité, y exerceroit tel empire qu'elle jugeroit convenable. La France avoit fait la guerre en 1740 avec le roi de Prusse au préjudice de sa rivale, qui avoit perdu une portion de ses forces en Allemagne, & étoit désormais balancée par celles du roi de Prusse. Cette élévation de la Prusse opposoit un second rival à l'Autriche, & une armée étoit toujours prête en Allemagne contre Marie-Thérèse : nous détruisions donc tout le bénéfice de la dernière guerre en nous alliant à l'impératrice, qui recusoit avec nous ce qu'elle perdoit du côté de la Prusse. Aussi le comte de Kaunitz ne put réussir dans ses négociations. On lui répondit que la France étoit encore trop liée avec la Prusse pour rompre un traité solennel. Kaunitz partit toutefois avec des promesses secrètes de madame de

Pompadour, que tôt ou tard la France & l'Autriche ne feroient plus qu'une seule puissance, qui se ligueroit pour tenir en respect l'Europe toute entière.

CHAPITRE V.

Pirateries des Anglois sans déclaration de guerre.

Incertitudes du ministère dans le choix d'une alliance entre l'Autriche & la Prusse. Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis & Louis XV négocient une alliance avec Marie-Thérèse. L'Angleterre nous déclare la guerre.

TANDIS que la reine de Hongrie négocioit un traité avec la France, l'Angleterre faisoit une guerre de pirates contre les François, sans déclaration, & en amusant le maréchal de Mirepoix, notre ambassadeur à Londres. Si nous leur demandions raison de la prise de nos vaisseaux, ils faisoient une réponse insignifiante, & nous faisoient de nouvelles prises. Ils cherchoient à réparer ainsi les pertes qu'ils avoient faites à la dernière guerre; car leurs fonds étoient épuisés. Ils avoient contracté une dette de six cent mil-

lions, outre les douze cents qu'ils devoient en la commençant. Le roi étoit avancé en âge; son parlement étoit nouveau, composé de quatre-vingt créoles, la plupart opposés à la cour de Londres. Le parti du duc de Cumberland, de Bedford, de Fox paroissoit devoir occuper uniquement celui du duc de Newcastle destitué du crédit de son frère. C'est dans cette position des affaires que les seigneurs de la cour de Versailles demandoient la guerre; ils disoient que la France, ayant soixante vaisseaux de guerre, égaloit en forces maritimes l'Angleterre qui en avoit cent.

Louis XV, prévenu des desseins de l'Angleterre, demanda à cette puissance si ses préparatifs annonçoient quelques dispositions hostiles. Le roi d'Angleterre répondoit de vive voix & par écrit qu'elles étoient toutes pacifiques; & cependant en 1754 il donnoit des ordres offensifs au général Braddock, & au mois d'avril 1755 à l'amiral Boscawen.

Au mois de juillet 1755, la prise de deux vaisseaux françois en pleine mer, sans déclaration de guerre, annonça d'une manière plus expressive les desseins de l'Angleterre. Depuis ce temps-là les vaisseaux anglois se permirent toutes sortes de pirateries.

Le roi demanda encore justice; il fit articuler

les mots de *réparation éclatante*, & donna son réquisitoire à tous les ministres étrangers résidant en France pour l'envoyer à leurs couronnes. Il demanda d'abord les deux vaisseaux pris, assurant qu'il regarderoit le refus du roi d'Angleterre comme la déclaration de guerre la plus authentique. Le roi d'Angleterre, qui ne pouvoit plus reculer, répondit par des équivoques. Louis XV. avoit articulé des faits, la prise de ses vaisseaux; Fox répondit au nom de son maître qu'il ne souhaitoit pas moins que la France le repos de l'Europe; mais il dit que la France avoit commencé les hostilités, & il ne cita pas les faits.

Nos préparatifs annonçoient en attendant; que nos vaisseaux de ligne alloient bientôt être mis à la voile; quatorze devoient être prêts à Toulon dans le mois de février 1756; & devoient être commandés par la Galissonnière, Massiac, Laclue, Vilarzel, Beaumont, Villars, St. Aignan, Durevest, Remondis, Sabran, Rochemore & d'Herville. A Brest sept, commandés par Beaufremont, Blenac, Conflans, Dapcher, Chatleger, Crusage & Choiseul, étoient prêts à mettre en mer. A Rochefort, on en comptoit six, commandés par Desgoutes, Tilly, Porter, Saint-André & de Noé. La Galissonnière commandoit l'escadre de Toulon. Machault avoit créé une

marine; & l'Europe admira la promptitude avec laquelle elle parut comme sortir du néant.

Le 6 janvier 1756, on parla chez Rouillé dans le dîner des ambassadeurs, de ces préparatifs de la France, & on en parla tout haut; Belle-Isle qui dînoit avec eux fut questionné sur les préparatifs, & le maréchal répondit qu'il en ignoroit la destination, mais qu'il exécuteroit les ordres du roi, qui avoit cent mille hommes de troupes réglées & deux cent quarante mille gardes-côtes armés. On lui demanda si tout cela étoit destiné à une descente en Angleterre? *Pourquoi pas*, répondit Belle-Isle, *si elle est nécessaire? le roi envoie bien des troupes en Amérique.* Louis XV avoit donné effectivement le commandement de la côte de la Méditerranée au maréchal de Richelieu, & celui de Bretagne à Belle-Isle. Le premier avoit sous lui Maillebois & Graville, lieutenans-généraux, & Lanion, maréchal-de-camp. Le second avoit sous lui le comte d'Estrées, Soubise, de Chaulnes, Clermont-Gallerande, Raimond, Lally, d'Hérouville, Cremille & de Voyer.

Le 4 février 1756, les Hollandois donnèrent au comte d'Affry, notre ministre, une déclaration par laquelle ils témoignaient desirer une conciliation entre la France & l'Angleterre: mais comme

es Hollandois avoient paru prendre part à la situation de celle-ci que la France menaçoit d'une descente, le comte d'Affry, après avoir déclaré aux Hollandois que le roi desiroit ardemment de conserver la paix avec la république, ajouta par un article qu'il lut au comité secret sans en laisser la copie :

Que le roi de France s'attendoit qu'ils s'expliqueroient avec plus de précision sur le parti qu'ils prendroient dans les conjonctures présentes ; mais que forcé de tirer vengeance d'un ennemi qui l'attaquoit injustement, il desiroit de ne pas multiplier les calamités de la guerre ; disposé à regarder comme ennemie une puissance qui, au lieu de remplir à son égard des engagemens défensifs, feroit cause commune avec l'Angleterre, & lui fourniroit des secours.

Quelques avis dans le conseil du roi avoient été quelque temps auparavant pour nous jeter dans une guerre de terre ; il s'agissoit alors de faire attaquer les Pays-Bas par le roi, afin de rompre tout projet de traité avec l'Autriche.

Puyfieux écrivit au roi que c'étoit à Londres qu'il falloit s'en prendre, & se venger sur l'Angleterre : il dit que c'étoit contre elle que toutes nos opérations, nos moyens, nos subsides, nos négociations, notre attention & nos efforts de-

voient être employés. En partageant les vues, en les tournant vers le continent, ou finiroit, disoit-il, par laisser les Anglois maîtres de l'Europe & de la France. Puyfieux n'ouvroit pas cet avis pour favoriser les plans secrets de l'alliance avec l'Autriche; il avoit rejeté tout projet tendant à cette alliance, mais il vouloit éviter une guerre de continent qu'il prévoyoit devoir être ruineuse, parce que nous n'avions ni généraux, ni finances. Se parce qu'il voyoit une fumée à la tête des affaires du cabinet.

Dans le moment d'incertitude où le ministère agitoit la question de savoir quelle alliance adopteroit la France entre la Prusse & l'Autriche, les partisans de l'ancien système vouloient qu'on ne perdît pas celle de la Prusse, puisqu'elle avoit fait ses preuves contre Marie-Thérèse dans la guerre précédente. Il est vrai que l'Angleterre, dans ce cas-là, se déclaroit contre nous de concert avec Marie-Thérèse; mais le roi de Prusse qui restoit avec nous, n'étant pas de caractère à demeurer en repos, devoit nous entraîner à la guerre de terre que nous voulions éviter. Dans cette perplexité le conseil n'étoit resté dans une inaction funeste; la guerre contre l'Anglois continuoit; il falloit à la France un allié dans le continent, & choisir avec prudence le meilleur entre la Prusse & Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse. Le conseil l'emporta sur la favorite de Louis XV, & obtint que le roi demanderoit à Frédéric son alliance. Le duc de Nivernois partit en 1755 au mois de décembre pour renouveler notre traité avec lui. Frédéric qui en avoit déjà conclu un avec l'Angleterre, accompagna son refus d'une épigramme, prévenu de nos négociations entamées avec Marie-Thérèse.

Ces négociations étoient si secrètes, que M. d'Aubeterre, ambassadeur de France à Vienne, n'en étoit pas instruit; il ne les apprit que lorsqu'elles furent terminées. Il donnoit en attendant des avis très-exacts de tout ce qui se passoit à Vienne, & rapportoit à merveille au ministre des affaires étrangères les bonnes dispositions de Marie-Thérèse. Souvent il embarrassoit Kaunitz par ses demandes singulières, parce que ce ministre ayant toute la confiance de la reine, étoit l'ame de cette affaire secrète. Dans cet embarras, Kaunitz vouloit qu'on instruisît d'Aubeterre, disant que le secret ne lui étant pas confié, il pouvoit le dévoiler malgré lui-même. Madame de Pompadour, Staremberg & l'abbé de Bernis conduisoient à Paris le traité; & Louis XV & Marie-Thérèse, par des lettres amicales & respectives, se plaisoient encore à le négocier en secret.

L'Angleterre, en attendant, prévoyant notre inq

conduite, l'ineptie de la cour de France, & sentant la supériorité de ses propres forces, avoit conçu le projet de nous surprendre & de nous accabler. Le début injuste & violent de la guerre maritime étoit concerté entre les deux contractans de Westminster. Un soulèvement de l'Empire & le traité de Versailles étoient prévus. S'il n'avoit été question entre l'Angleterre & la Prusse que de pourvoir à la sûreté de leurs états d'Allemagne, le cas d'attaque auroit été supposé. Des engagements pour la défense réciproque pouvoient être pris, sans que pour cela il fût nécessaire d'insulter sans prétexte tout le corps germanique, en dépouillant, de la seule autorité des électeurs d'Hanovre & de Brandebourg, tous les états libres, du droit le plus cher à la liberté, & d'un droit garanti par la France & par la Suède; celui d'appeler des troupes étrangères à leur défense. Mais Frédéric se croyoit menacé par les intentions de la maison d'Autriche; et trouvoit dans les négociations de cette puissance en Russie, en Saxe & en France, des raisons suffisantes pour la prévenir.

Il ne pouvoit commencer l'exécution de ses desseins avec sûreté, qu'en opprimant un électeur. La célérité avec laquelle la Saxe fut envahie, ne permet pas de douter que le roi de Prusse n'eût exécuté par cet envahissement un plan

long-temps préparé; c'est pour cela que dans la convention de Westminster, il exigea de l'Angleterre une disposition obligatoire dans tous les cas. Il entroit dans les vues de ces deux puissances de mettre aux prises les alliés qu'elles abandonnoient : c'étoit un moyen pour elles de donner la loi à l'Europe.

Le roi d'Angleterre, après avoir long-temps fait la guerre contre nous, la déclara. Il se plaignoit de ce que nous nous étions permis des hostilités depuis 1754, au nord & au midi de l'Amérique dans les possessions de la Grande-Bretagne, sans aucune déclaration, dans un temps de paix profonde, & en éludant toute voie de conciliation.

Le roi de France répliqua au roi George que toute l'Europe savoit que le roi d'Angleterre avoit été en 1754 l'agresseur des possessions françoises dans l'Amérique septentrionale; & qu'au mois de juin 1755, la marine angloise avoit inquiété la navigation des François par des hostilités violentes; que malgré ces attaques, le roi avoit suspendu pendant huit mois les effets de son ressentiment, renvoyant en Angleterre une frégate prise par des vaisseaux françois; tandis que les vaisseaux anglois continuoient leur commerce dans les ports de la France. Le roi se plaiq

ignoît encore de ce que ses sujets étoient traités avec inhumanité en Angleterre, tandis que les Anglois voyageoient paisiblement dans nos provinces. Enfin, le roi de France reprochoit à George d'épuiser les subsides de l'Angleterre pour soulever les autres puissances contre la France. C'étoit essayer de lui déclarer la guerre dans l'intérieur de l'Angleterre, où la France alimentoit un parti contre le roi.

Quant aux fortifications de Dunkerque, le roi observoit qu'on n'avoit commencé à y travailler que depuis la prise de deux vaisseaux en pleine mer. George envoyoit en attendant des troupes en Amérique pour y soutenir les colonies; la France armoit de son côté, & envoyoit un ministre à Londres pour arranger, s'il étoit possible encore, ces différends; sur quoi l'Angleterre résolue de nous faire la guerre, observoit que c'étoit une feinte pour amuser l'ennemi, & nous donner le temps de débarquer en Amérique; ce qui occasionna la résistance des Anglois au débarquement, & le rappel du négociateur françois à Londres. Alors des grands corps de troupes menacèrent les côtes d'Angleterre; les fortifications de Dunkerque furent continuées, & le roi George donna l'ordre de saisir sur mer les vaisseaux de la France, mais sans confiscation.

CHAPITRE VI.

Premier traité du 9 mai 1765 entre la France & l'Autriche. L'abbé de Bernis négociateur principal de ce traité. Portrait de l'abbé de Bernis. Ses liaisons avec madame de Pompadour. Pures secrettes de la reine de Hongrie en s'alliant avec la France. Ses précautions. Signatures.

PLUS Marie - Thérèse trouvoit d'obstacles à s'allier avec nous, plus elle redouloit de caresses & de flatteries avec madame de Pompadour pour y réussir. Si les ministres monroient une résistance invincible, elle agissoit secrètement pour leur opposer ou des têtes autrichiennes, ou des candidats ambitieux. Il étoit dangereux de négocier un traité avec les ministres en place. L'abbé de Bernis conduisit cette affaire avec beaucoup d'habileté.

Arrivé très-jeune à Paris; d'une figure agréable, ayant cette activité d'esprit & de caractère méridional qui plaisoit beaucoup à la capitale, & un accent demi-galçon, il s'étoit introduit dans la société la plus distinguée, s'y étoit

fait aimer & estimer. Né à Saint-Marcel d'Ar-dèche en Vivarais, près le pont Saint-Espirit, d'une famille pauvre, peu connue, mais ancienne, il avoit apporté de cette province un caractère franc, ouvert & expressif, tel que celui de ses compatriotes, & cette imagination brillante & poétique que donne le beau ciel du bas-Vivarais, du Languedoc & de la Provence. Ses poésies peignent assez la nature de son esprit.

Ces qualités si contradictoires avec le caractère sulpicien déplurent assez aux directeurs du séminaire de son diocèse, pour qu'il fût obligé de quitter jeune sa patrie. Il vint à Paris, où il fut encore poursuivi par cette haine sombre des sulpiciens qui le suivit par-tout, & qui le suivit jusqu'à Rome quand il y fut revêtu de ses dignités. Les jésuites se joignirent bientôt à ces prêtres, & Boyer qui détestoit tout ce qui étoit attaché à la favorite, l'éloigna tant qu'il put de toute faveur ecclésiastique; mais l'abbé, qui avoit encore plus d'esprit que les sulpiciens de malveillance, s'attacha à la favorite du roi, & leur opposa une puissance insurmontable.

L'abbé de Bernis s'étoit lié très-particulièrement avec madame d'Estrades & avec madame d'Etiolles avant son élévation; elles lui conservèrent à la cour une amitié dont il se servit & pour lui-même & pour ceux qui lui avoient marqué de

L'attachement. Le baron de Montmorency l'ayant logé chez lui lorsqu'il n'étoit pas riche, ce fut par lui que les Montmorency se lièrent à la favorite. Aussi dès le moment que madame de Pompadour jouit des bonnes grâces du roi, l'abbé de Bernis employa son crédit auprès d'elle, pour qu'elle distinguât pour les places de faveur la maison de Montmorency. Le baron fut fait menin du dauphin, &c.

La marquise ne desiroit pas avec moins de vivacité que l'abbé de Bernis obtint des bénéfices de la feuille; elle travailla à plusieurs reprises pour y réussir : mais le jeune abbé étoit toujours poète; il avoit toujours de l'esprit; & comme Boyer confondoit au besoin le matérialisme & l'impiété avec la poésie, & que le jeune abbé faisoit toujours des vers galans, les obstacles durcissent toujours. Boyer désapprouvoit d'ailleurs fort durement ses parties de plaisir un peu libres, & déclara au roi qu'il ne pouvoit charger sa conscience en donnant des bénéfices à l'abbé de Bernis. Le roi y suppléa par une pension sur sa cassette, & le jeune abbé attendit d'autres circonstances pour s'élever. Il le déclara avec sa liberté accoutumée à Boyer, & le bon mot J'ATTENDRAI n'est pas encore oublié.

L'abbé de Bernis étoit déjà célèbre par des *impromptus*, qui annonçoient la nature de son es-

prit. Étant un jour chez la comtesse de Forcalquier, & la voyant verser du café dans un cabaret de porcelaine de Saxe, il improvisa en ces termes :

La maitresse du cabaret

Mérite bien qu'on la désigne

Qui voit Hébés voir son portrait

L'enfant aîlé lui sert d'enseigne

Bacchus, assis sur son tonneau

La prend pour la fille de l'onde

Elle ne verse que de l'eau

Et fait entrer tout le monde

Une autre fois soupant avec le roi & madame de Pompadour, il composa sur le champ cette chanson sur l'air de *Jocande*.

Le plaisir couronné de fleurs

Vient voler sur la table

Il n'attend pour charmer nos vœux

Qu'un moment favorable

Belle Zéphire où tu n'es pas

Pourroit-il nous séduire ?

Il a besoin de ses appas

Pour fonder son empire

Viens réveiller sous ce berceau

L'esprit & la saillie :

Traité du 9 mai 1756.

105

Ils l'attendent sous un tonneau

Qu'a percé la folie.

Le Champagne est prêt de partir ;

Dans sa prison il fume,

Impatient de te couvrir

De sa bouillante écume.

Sais-tu pourquoi ce vin brillant,

Dès que ta main l'agite,

Comme un éclair étincelant

Vole & se précipite.

En vain Bacchus dans le tonneau

Retient l'amour rebelle.

L'amour sort toujours de prison

Sous la main d'une belle.

Tel étoit l'esprit & le caractère de l'abbé de Bernis, que madame de Pompadour employa pour renverser la politique de la maison de Bourbon envers l'Autriche. Le cardinal de Richelieu en étoit le fondateur. Un autre anéantit ses profondes spéculations ; & la finit cet interminable système de démembrement qui, effrayant Marie-Thérèse, l'avoit obligée de tout entreprendre, & d'appeller à son secours toutes les espèces de ressources & de moyens pour nous défendre.

Richelieu qui n'étoit point le partisan d'une alliance avec l'Autriche n'étoit pas du secret. On avoit écarté également tout homme peu sûr qui

eût pu combattre les vues de Marie-Thérèse. La favorite, l'abbé de Bernis, Staremberg, ministre de la reine de Hongrie, se concertoient fort secrètement, dans des maisons de campagne ou dans des lieux isolés. Ce fut à la fin d'octobre 1755 que pour y entraîner le roi on proposa un comité plus nombreux; on y lut les propositions de Marie-Thérèse. Elle faisoit semblant de nous céder les Pays-Bas, ou plutôt de les donner à un prince neutre de la maison de Bourbon, au duc de Parme. Un Bourbon ainsi placé devoit séparer les Anglois de la Hollande. Luxembourg, qui est le Gibraltar de l'Autriche au nord de la France, devoit être rasé. Elle nous cédoit Mons. La Pologne étoit déclarée libre, & sa couronne héréditaire. La Suède gagnoit la Poméranie, & le Danemarck étoit invité à l'union. La Russie étoit partie contractante; & comme la France étoit en guerre de fait avec l'Angleterre, quoiqu'elle ne fût pas alors déclarée, cette ligue des grandes puissances du continent abaissoit cette puissance maritime rivale des François, à laquelle l'Autriche déclaroit renoncer à jamais.

La reine de Hongrie étoit d'un caractère hardi, décidé & sage en même-temps. Louis XV avoit un caractère opposé. Ce plan trop vaste ne fut ni compris dans son ensemble ni accepté. Marie-Thérèse en demanda un pour s'attacher à nous à quelque

titre que ce fût, pourvu qu'elle pût en s'alliant à son égale réprimer l'ambition des petits. C'étoit là son but, & les bases du système qu'elle suivoit fort habilement. L'abbé de Bernis proposa une *garantie respective des états des deux maisons, la Prusse comprise, l'Angleterre exceptée*. L'ancien plan étoit compliqué; la simplicité de celui-ci fut approuvée. On apprit alors l'alliance de Westminster, conclue au commencement de 1756, entre la Prusse & l'Angleterre, & la Prusse fut exclue de ce plan.

Ce nouveau traité devoit changer les dispositions de ce second plan; & il faut avouer que si les événemens n'avoient pas conduit les négociations jusqu'à des conditions onéreuses, l'alliance de deux grandes puissances tranquilles, devoit contenir l'inquiète ambition des petites monarchies, telles que la Sardaigne & la Prusse qui avoient des projets éternels d'agrandissement. Le repos de l'Europe étoit assuré, & c'étoit le grand prétexte apparent de l'union des deux puissances; mais Marie-Thérèse avoit d'autres vues que celles de la paix. La France & la Prusse liguées lui avoient ôté de concert la Silésie; elle vouloit nous détacher de Frédéric & se servir de nous pour reconquérir cette grande province. Le fatal traité fut signé, & la commencèrent tous les malheurs ultérieurs de la fin du

règne du roi & ceux du règne de Louis XVI. Les cajoleries de Marie-Thérèse, la vanité & le crédit de madame de Pompadour, les vœux du chapeau de l'abbé de Bernis, l'humeur du roi contre le roi de Prusse, l'impérialisme enfin d'un ministère qui n'en vit pas les suites, déterminèrent la signature de ce traité. Rouillé & l'abbé de Bernis le signèrent le 9 mai 1756. La France & l'Autriche se promettoient réciproquement vingt quatre mille hommes en cas qu'une des deux puissances fût attaquée. Nous verrons bientôt ce qui nous en arriva.

tal B'yang qui vient recevoir Saint-Philippe
barré par la Galleonnière Saint-Philippe
pris. Jalouse des courtes. Insensibilité de
Louis XV. Ressentiment des Anglois. B'yang
décapité.

OUTRE l'avantage d'attacher à l'improvis
une grande possession angloise, & de porter un
coup sensible à un ennemi qui nous menaçait
impérieusement depuis plusieurs années, d'autres
considérations tendoient la prise de Mahon une
opération considérable pour la France & l'Es-
pagne. Cette île devoit couper la communication
des Anglois avec le roi de Sardaigne leur allié ;
elle nous plaçoit dans un poste à portée de trou-
bler leur navigation avec le Levant & l'Italie.

CHAPITRE VII.

Expédition de Mahon, Avantages & situation politique de cette île relativement à la France, à l'Espagne & à l'Angleterre. Vainqueur la possession de Gibraltar. Richelieu reprend l'île de Minorque. Le comte de Saint-Philippe réputé imprenable. Calamité du maréchal pendant les suspensions. L'armée navale de l'amiral Byng qui vient secourir Saint-Philippe est battue par la Galissonnière. Saint-Philippe pris. Jalousie des courtisans. Insensibilité de Louis XV. Ressentiment des Anglois. Byng décapité.

OUTRE l'avantage d'attaquer à l'improviste une grande possession angloise, & de porter un coup sensible à un ennemi qui nous maltraitoit impunément depuis plusieurs années, d'autres considérations rendoient la prise de Mahon une opération considérable pour la France & l'Espagne. Cette île devoit couper la communication des Anglois avec le roi de Sardaigne leur allié; elle nous plaçoit dans un poste à portée de troubler leur navigation avec le Levant & l'Italie.

& de les forcer pour naviguer dans les environs à mettre en mer de puissantes escadres, & les affoiblir dans l'Océan & dans l'Amérique.

En cas de guerre malheureuse, la reddition de Mahon devoit lever des difficultés pour le rétablissement de la paix. Dans le cas contraire, le Port-Mahon restant à la France, on pouvoit s'en prévaloir utilement pour engager l'Espagne à faire des arrangemens convenables pour la France en Amérique, en cédant des terres dans l'île de Saint-Dominique, ou Pensacola, peu utile aux Espagnols, ce qui donneroit à la France un port, une retraite, un asyle aux navires de guerre qui iroient à la Louisiane, l'une de nos plus précieuses possessions.

En prenant Port-Mahon, on facilitoit toutes sortes d'expéditions sur l'une ou l'autre partie quelconque de l'Amérique, le secret n'y étant pas en si grand danger d'être divulgué, & les troupes fraîches y étant plus à portée de leur destination. Cette prise devoit donc favoriser toutes sortes d'entreprises, & tenir les puissances maritimes, ennemies naturelles de la France, dans une continuelle perplexité.

L'établissement des Anglois dans l'île de Minorque étoit une usurpation que les malheurs du règne de Philippe V avoient occasionné. La prise

de Gibraltar n'étoit rien en comparaison de celle de Port-Mahon. Gibraltar à la vérité établissoit les Anglois sur la côte d'Espagne; mais c'étoit plutôt un sujet d'humiliation pour les Espagnols qu'un véritable avantage pour l'Angleterre. Le rocher aride sur lequel Gibraltar est bâti, la difficulté ou l'impossibilité d'y faire un port commode & sûr, & l'entretien d'une garnison nombreuse pour défendre cette place, balançoient beaucoup les avantages de cette possession. Aussi le ministère d'Angleterre avoit-il souvent fait des propositions d'échange de Gibraltar pour des possessions espagnoles en Amérique; il les avoit même renouvelées récemment pour *Campaggio* & *Riotinto*, deux établissemens que les Anglois retenoient aux Espagnols dans les Indes occidentales; mais l'île de Minorque n'avoit jamais été mise en avant dans aucune des propositions de la part des Anglois; & s'ils en avoient parlé, ils y avoient mis des conditions si extraordinaires qu'on voyoit aisément qu'ils ne vouloient pour aucun prix relâcher cette conquête. Le port de Mahon, l'un des plus beaux qu'il y ait dans le monde, donnoit un asyle à leurs flottes. Situé au milieu d'une mer éloignée de leur métropole, c'étoit l'entrepôt naturel de leur commerce du Levant.

Avant la conquête de Minorque, le commerce des Anglois dans cette partie, ou même sur la côte d'Italie, étoit de peu de valeur. L'avantage que nous donnoit la proximité de nos côtes méridionales, & la préférence en général qu'avoit la nation françoise dans toutes les échelles du Levant, avoient fait naître la jalousie des Anglois & animé leurs efforts pour nous traverser dans le commerce. La prise de Mahon facilita depuis leurs vues à cet égard.

Dès leur premier établissement dans l'île de Minorque, on avoit vu s'élever à tous momens en Angleterre des nouvelles compagnies de commerce, comme la compagnie de Turquie, celle de Smyrne, d'Alep, & celle d'Afrique, &c. Ces diverses compagnies, soutenues par la supériorité de leurs forces navales, avoient balancé le commerce de la France au Levant, & l'avoient dégradé en le partageant.

La conquête de Minorque étoit donc un des coups les plus sensibles que la France pût porter à l'Angleterre. C'étoit une des plus brillantes expéditions qu'elle eût fait depuis long-temps; elle couvrit de gloire Richelieu qui l'exécuta, & vengea la nation depuis trois ans outragée sur mer, en humiliant l'Angleterre.

On a vu que la France fut presque toujours heureuse;

heureuse, & le fut par des coups d'éclat au commencement de chaque guerre. Le fort Saint Philippe qui protège Minorque passoit pour impratenable. On résolut d'y envoyer le maréchal, sans qu'on eût rien préparé pour cette expédition dangereuse. Madame de Rompadour qui étoit intérieurement gagnée, & qui avoit gagné, quelque soit le succès de son entreprise, de voir se perdre avec une satisfaction secrète, si l'initiative étoit supérieure à ses forces. Si elle réussissoit, la victoire seroit pour l'Angleterre, & d'avoir surmonter les animosités opposées pour le bien de l'Etat. D'Argenson avoit les mêmes vues, les mêmes intérêts que mad. de Rompadour; mais il eut à se reprocher, si on n'avoit traversé l'expédition, d'avoir opposé, par sa seule gloire du général, mille intrigues & querelles, capables de diminuer dans l'esprit du roi le zèle des services du maréchal.

Ce seigneur, qui étoit à beaucoup de talents militaires, eût la pénétration d'un courtisan, demandant un commandement abstrait sur mer & sur terre. On fit partir dans le premier mois de cinquante mille hommes de pied au service royal, ou qu'on leva chez les bourgeois & les nobles. Il falloit prévenir les Anglois, & par un coup de main grand & hardi s'emparer de cette po-

session. Douze vaisseaux de ligne & dix-huit de transport partirent de la rade d'Hières, furent battus & divisés par la tempête, & ne se rapprochèrent qu'aux environs de Minorque qu'ils découvrirent le 19.

Le lendemain le maréchal envoya à Cindella, capitale de l'île, une chaloupe commandée par d'Albaret, avec un tambour, pour sommer la ville de se rendre. Trois cents Anglois voyant arriver la flotte françoise, abandonnèrent la ville, se jetterent dans le fort, & la magistrature vint faire ses soumissions au maréchal de Richelieu.

Nos grenadiers débarquèrent alors sous les ordres du comte de Maillebois & de Lannion. Le maréchal vint coucher ce soir-là dans la ville, fit chanter le *Te Deum*, & reçut le serment de fidélité des corps & des ecclésiastiques.

Les Anglois retranchés dans le fort Saint-Philippe, y avoient jetté quatre bataillons. On se disposoit à l'attaque de cette place, & l'escadre se plaçoit entre Majorque & Minorque, pour concourir à ce siège, & pour couper les secours que la place pouvoit recevoir du Port-Mahon. L'avant-garde de l'armée débarquée s'avança ensuite vers Marcadal favorisée par les insulaires qui s'attachèrent aux François, leur fournirent des subsistances, des chevaux & des mulets, tandis que le

prince de Beauvau avec deux brigades vint camper à deux lieues de Marcadal, & joignit cette avant-garde à Leor, petite ville à deux lieues de Mahon, que Dumenil avoit fait investir par le marquis de Briqueville.

Le 22 avril, le maréchal de Richelieu arriva lui-même à Leor avec son armée, tandis que le prince de Beauvau avec les grenadiers & quelques volontaires, s'emparoit de la ville de Mahon que les Anglois (qui se retirèrent dans le fort) n'osèrent défendre. Le même jour, le gouverneur de Saint-Philippe envoya un tambour au maréchal de Richelieu; & lui fit demander la raison pour laquelle les François avoient débarqué dans l'île de Minorque; dites à votre gouverneur, répondit le maréchal, que c'est par la même raison qui avoit engagé les escadres angloises à attaquer les vaisseaux du roi mon maître.

Le 23 avril, le maréchal de Richelieu alla reconnoître le camp qu'il vouloit faire occuper à son armée; elle s'y plaça le même jour. Cependant, quoique les Anglois eussent fui à la vue de notre flotte, ils espéroient qu'ils défendroient avec succès le fort Saint-Philippe où ils se retirèrent. Sa situation, la nature de son terrain, trois ans de travaux pour la fortifier les en persuadoient. C'étoit par-tout un roc uni, des fossés de vingt

pieds de profondeur, & de trente dans quelques endroits taillés dans le roc. Il y avoit quatre-vingt mines sous les ouvrages devant lesquels il étoit impossible d'ouvrir la tranchée. Tout offroit une résistance impénétrable au canon. Par-tout la citadelle étoit entourée de ses fortifications extérieures taillées dans le roc. Le 8 mai, le maréchal fit canonner à revers ces fortifications, le corps de la place & les chemins couverts par une batterie de huit pièces de 24 & de deux mortiers, & fit ouvrir la tranchée le 10 pour l'attaque en forme. Un feu des plus terribles n'étoit suspendu que pour retirer les morts; & le maréchal, galant au milieu des combats comme dans les boudoirs de la cour de Versailles, envoyoit complimenter les dames minorcaines qui étoient dans la place, leur envoyoit des pains d'épices, leur demandoit s'il y auroit dans les productions de la France quelque objet qui pût leur faire plaisir, louoit beaucoup leur beauté, leur taille légère & leurs costumes, & disoit à ses soldats : *celui de vous qui se grisera n'aura pas l'honneur de paroître à la tranchée.*

Le gouverneur de la place surpris de tant d'activité, fit offrir deux fois de se rendre avec les honneurs de la guerre. Le maréchal lui fit répondre qu'il ne vouloit que des prisonniers de guerre. Prévoyant d'avance le succès qu'il desiroit, il fit préparer des vivres, le pombre de bâtimens néces-

faire pour l'évacuation de l'île, & pour transporter loin de Minorque quatorze bataillons & 1800 prisonniers anglois.

C'est sur ces entrefaites que les assiégeans apprennent de M. de la Galissonniere, commandant de la flotte qui avoit conduit l'armée, que l'amiral Byng accouroit au secours de Minorque. Le maréchal donna à la Galissonniere un renfort de troupes pour les repousser; les deux armées navales se rencontrèrent enfin après que les Anglois eurent refusé trois fois le combat, & se canonnèrent jusqu'à la nuit, qui permit aux Anglois de prendre la fuite. Ce combat dangereux ne ralentit point le courage des assiégeans, & la victoire de mer n'augmenta point leur intrépidité. Cinquante-trois pièces de canon françois firent face à trois cents, & soutinrent une grande supériorité. Le maréchal de Richelieu donnoit tout-à-la-fois un assaut à tous ces ouvrages qui défendoient le corps de la place.

On descendoit dans les fossés, malgré le feu de l'artillerie angloise. On plantoit des échelles hautes de treize pieds. Les officiers & les soldats, parvenus au dernier échelon, s'élançoient sur le roc, en montant sur les épaules les uns des autres. Ce fut au milieu d'un carnage inconcevable, qu'ils se rendirent maîtres de tous les ouvrages

extérieurs. La place fut enfin obligée de se rendre. Les Anglois ne pouvoient comprendre comment les François avoient pu escalader ces fossés ; & voici comment Richelieu raconte son histoire. Il faut jeter les yeux sur le plan du fort , pour l'intelligence de sa lettre.

« Je méditois depuis long-temps quelque coup
 » de main qui pût hâter la fin du siège , & je
 » déterminai enfin le dimanche 27 juin mon at-
 » taque générale. Je consultai tous les officiers
 » généraux la veille ; ils concurent dans l'instant
 » toute l'étendue & l'avantage de l'objet.

« J'avois précédemment chargé M. le comte
 » de Maillebois du détail de la disposition dont
 » il s'est parfaitement acquitté. Chaque officier
 » général a généralement rempli avec courage &
 » intelligence la besogne qui lui a été confiée.

« M. le marquis de Laval, maréchal de tran-
 » chée, fut chargé de l'attaque de la gauche
 » dirigée sur les forts de Strughen & d'Argile ,
 » sur la redoute de la Reine & sur celle de Kent.
 » Il avoit à ses ordres seize compagnies de gre-
 » nadiers & quatre bataillons pour soutenir ses
 » attaques ; il avoit sous lui M. le marquis de
 » Monti, brigadier, & M. de Briqueville, co-
 » lonel, dont le régiment étoit chef de tranchée :
 » Royal-Comtois étoit le second régiment. M. le
 » marquis de Monti fut destiné à attaquer Stru-

» ghen & Argile, & M. de Briquerville devoit
» se porter sur Kent & le chemin couvert entre
» cet ouvrage & celui de la Reine.

» M. de Sudes, lieutenant-colonel de Brique-
» ville, devoit attaquer la redoute de la Reine
» à la tête de quatre compagnies de grenadiers
» d'Hainault, de Soissonnois & Cambis.

» Il y avoit à la suite de ces trois attaques
» deux ingénieurs & cent cinquante travailleurs,
» un officier du corps royal & dix canonniers,
» un détachement de cinquante volontaires por-
» tant dix échelles, & une brigade de mineurs.

» L'attaque du centre étoit dirigée sur la re-
» doute de l'ouest & la lunette Coraline, com-
» mandée par M. le prince de Beauvau. Il avoit
» à ses ordres deux brigades, avec lesquelles il
» devoit aussi soutenir la tranchée en cas de be-
» soin. La première attaque de la droite, com-
» mandée par M. le comte de Lannion, étoit
» dirigée sur le fort de Malborough; il avoit à
» ses ordres la brigade de Royal & le régiment
» de Bretagne, M. de Roquepine & le chevalier
» de Lemp qui, à la tête de quatre cents vo-
» lontaires & de cent grenadiers, devoient dé-
» barquer dans la cale de Saint-Etienne, pour
» de là marcher au fort Saint-Charles.

» La seconde attaque de la droite aux ordres

» de M. le marquis de Monteynard, comman-
» dant les brigades de Royal-la-Marine & de
» Talaru, avoit pour objet de s'emparer de la
» lunette du sud-ouest, de se communiquer avec
» l'attaque du fort Saint-Charles, & de couper
» les communications du fort Malborough avec
» le fort Saint-Philippe.
» En même temps que toutes ces attaques se
» faisoient, M. de Beaumanoir, lieutenant-colo-
» nel, commandant à la tour des signaux, devoit
» avec son détachement partir dans des chaloupes
» de la rade qui est entre le fort Philippe & la
» tour des signaux, pour venir favoriser l'attaque
» de M. de Monti, & tâcher de se glisser dans
» le chemin couvert entre la demi-lune & le
» fort d'Argile. M. de Tortainville, capitaine de
» Hainault, devoit avec cent hommes de ce dé-
» tachement débarquer aux pieds de la grande
» batterie des ennemis du côté de l'entrée du
» port.
» A dix heures du soir, toutes nos batteries
» ayant cessé, le signal de l'attaque fut donné par
» un coup de canon & quatre bombes tirées de
» la tour des signaux.
» M. de Monti déboucha sur Strughen & Ar-
» gile, & successivement MM. de Briquerville &
» de Bude se portèrent sur leurs points d'attaque

» de Kent & de la Reine. Nos troupes marchè-
» rent avec la plus grande valeur ; & après un
» feu très-vif, très-long & assez meurtrier, elles
» parvinrent à s'emparer d'affaut de Strughen, &
» par escalade d'Argile & du fort la Reine.

» On travailla sur le champ au logement de
» cette partie qui étoit la principale attaque,
» pendant que les autres feroient leur diversion.
» M. le prince de Beauvau ayant fait marcher
» en même temps sur la redoute Caroline & sur
» celles de l'ouest, il s'empara du chemin cou-
» vert, & y fit enclouer treize pièces de canon.
» Le logement étant impraticable, parce que la
» redoute de Kent n'étoit pas prise, il se con-
» tenta de faire couper les palissades, de briser
» les affûts, & de soutenir quelque temps cette
» attaque qui favorisoit la principale, qui fut faite
» avec la plus grande intelligence & la plus
» grande valeur.

» Les attaques de MM. de Lannion & de Mon-
» teynard dépendant du succès de celle de Saint-
» Charles, ils attendirent le signal que devoit
» faire M. de Roquepine; mais les ennemis s'étant
» apperçus de beaucoup d'inconvéniens dans
» cette partie, se tinrent sur leurs gardes, & ne
» permirent pas de faire le débarquement pro-
» jecté. Pendant ce temps-là, M. de Lannion fit

» inquiéter le fort de Malborough. La division
» de tous ces feux & la combinaison de toutes ces
» attaques donnèrent à celle de la gauche le
» temps d'assurer son succès, de façon qu'à la
» pointe du jour nous établîmes quatre cents
» hommes dans le fort de la Reine & deux cents
» dans Strughen & Argile. J'étois placé au centre
» des attaques de la gauche, ayant avec moi
» M. le comte de Maillebois, M. le marquis
» Dumesnil & M. le prince de Wirtemberg,
» pour donner les ordres nécessaires au soutien
» & au succès des attaques.

» A cinq heures du matin, on est convenu
» d'une suspension d'armes pour retirer les morts
» & les blessés.

» On a pris beaucoup de mortiers & de pièces
» de canon dans les forts de Strughen, d'Argile
» & de la Reine. On a fait dans ce dernier
» quinze prisonniers, du nombre desquels est le
» second commandant des ennemis qui faisoit le
» détail de la défense, & qui avoit le principal
» crédit dans la garnison.

» Le 28, à deux heures après-midi, il est venu
» trois députés de la place qui ont demandé
» vingt-quatre heures pour donner des articles
» de capitulation. Je lui ai accordé jusqu'à huit
» heures du soir : il en est revenu un à Pheure

» marquée, qui m'a apporté un projet d'articles
» sur lequel j'ai dressé un contre-projet dont j'ai
» chargé le comte de Redmon, qui a trouvé les
» ennemis si étonnés des prodiges de notre in-
» fanterie & de la vivacité d'une aussi grande
» attaque, qu'ils se sont soumis aux détails des
» conditions que j'ai exigées, & qui n'ont pas
» été rudes.

» J'enverrai incessamment la capitulation; mais
» il y a encore quelques minutes à régler qui
» n'empêchent pas que nos grenadiers ne soient
» maîtres de la place, ainsi que du fort Malbo-
» rough & de celui de Saint-Charles.

» M. de Lannion a eu une légère contusion
» à l'épaule, & M. de Saint-Tropez, aide-de-
» camp de M. de Maillebois, a été légèrement
» blessé au visage. M. de Guelton, lieutenant de
» vaisseau, qui commandoit les chaloupes de
» l'attaque du fort Saint-Charles, a été tué.

» Le nombre des tués & blessés est d'environ
» vingt-cinq officiers & quatre cents soldats.

Le maréchal de Richelieu envoya son fils à
Compiègne où étoit la cour pour apprendre au
roi la nouvelle de ses succès, & demander des
récompenses en faveur de ceux qui l'avoient si
bien servi à Mahon. Le duc de Fronsac lui rap-
porta l'agrément du roi pour tout ce qu'il avoit

demandé, & fut fait lui-même premier gentilhomme de la chambre en survivance. Le prince de Beauvau & Maillebois qui s'étoient distingués eurent le cordon bleu ; Lannion fut fait gouverneur de Minorque sur le pied de grand gouvernement ; Laval eut douze mille livres de pension, dont la moitié reverfible à fa femme ; Laferre, Lablinière, Roquepine, Monti, Traifnel, d'Egmont & Roide-mont furent faits maréchaux de France ; le duc de Fronfâc, Rochefort, Levi-Leran, Clermont-d'Amboife & la Roche-Imbault, brigadiers ; Rochefmore fut lieutenant de roi au fort Saint-Philippe ; Leblanc, major à Mahon ; Belval, brigadier, commandant de la citadelle, & d'Aigremont, commandant de Fornel.

Le maréchal de Richelieu victorieux defiroit auffi de jouir à Paris de fon triomphe. La capitale s'étoit livrée à des excès de joie fur fon action brillante & glorieufe. D'Argenfon, miniftre de la guerre, dévoré de jalousie, & les courtifans qui redoutoient fa première entrevue avec le roi, retardoient fon retour, & imaginoient pour affoiblir la reconnoiffance que le roi pouvoit lui témoigner, mille anecdotes fauffes. Le maréchal, instruit de tout, fe plaignit que fa fanté étoit mauvaife, & il lui fut envoyé la permission de revenir. Il arriva la nuit du 30 au 31 août

1756, & fut escorté d'un très-grand concours de peuple qui, le suivant jusqu'à son hôtel, le proclamoit *le défenseur de Mahon*. On lui donna des fêtes à la ville, à la campagne. Madame de Mauconseil, ancienne favorite du conquérant de Mahon, se surpassa dans sa petite maison de Bagatelle; mais il ne trouva à la cour que des visages froids. Madame de Pompadour le plaifanta; & Louis XV, le plus insensible des hommes & le plus ingrat des princes, le reçut froidement, & lui adressa ces paroles : *vous voilà, monsieur le maréchal; comment avez-vous trouvé les figues de Minorque? on les dit fort bonnes*. Richelieu eut le courage de baisser les yeux, de ne rien répondre au roi, & toute la cour le crut dans un état de disgrâce.

L'Angleterre sentoit cependant plus fortement son humiliation que la France sa victoire. L'amiral Byng avoit été malheureux, & il fut arrêté & mis en prison comme coupable. On lui reprocha d'avoir manqué par sa faute l'occasion de battre notre flotte, & de jeter du secours dans Minorque. Le ressentiment du peuple fut si violent qu'il vouloit aussi le mettre en pièces. Il fallut assembler un conseil de guerre, dans lequel jugeant suivant la plus grande rigueur des loix, on le condamna à avoir la tête cassée. Les juges imploroient eux-mêmes la clémence du roi pour obtenir un adou-

cissement à un jugement qu'ils regardoient comme trop rigoureux. L'amiral Byng étoit un bon & brave marin, qui témoigna beaucoup de politesse, d'attention & d'amitié au maréchal de Belle-Isle, lorsque ce général fut fait prisonnier & transporté en Angleterre sur un vaisseau commandé par cet amiral.

Explication de la figure ci-jointe pour l'intelligence du siège du fort Saint-Philippe.

- A. Le donjon.
- B. Bastion du nord.
- C. Bastion de l'est.
- D. Bastion du sud.
- E. Bastion de l'ouest.
- F. Demi-bastion du nord.
- G. Demi-bastion de l'est.
- H. Demi-lune du nord-est.
- I. Demi-lune du sud-est.
- J. Contre-garde du sud-est.
- K. Contre-garde du sud.
- L. Demi-lune du sud-ouest.
- M. Contre-garde du sud-ouest.
- N. Contre-garde de l'ouest.
- O. Demi-lune du nord-ouest.
- P. Contre-garde du nord-ouest.

- Q. Fort Saint-Charles.
 R. Fort Malborough.
 S. Lunette du sud.
 T. Lunette du sud-ouest.
 U. Lunette de la Caroline.
 V. Lunette de l'ouest.
 W. Lunette de Kent.
 X. Redoute de la Reine.
 Y. Lunette d'Autrouder.
 Z. Lunette d'Orgil.
- a. Batterie royale.
 b. Batterie du magasin.
 c. Nouvelle tenaille.
 d. Batterie de l'hôpital.
 e. Batterie dans le chemin couvert de la contre-
 garde du sud.
 f. Batterie de Saint-Etienne.
 g. Batterie à barquette de la caraque & du
 passage de Malborough.
 h. Batterie dans le chemin couvert de la con-
 tre-garde du sud-ouest.
 i. Nouvelle batterie dans le chemin couvert
 de la lunette du sud-ouest.
 k. Nouvelle batterie en sautoir à l'angle
 saillant du chemin couvert de la Caroline.
 l. Nouvelle batterie dans le chemin couvert
 de la lunette de l'ouest.

- m. Batterie dans le chemin couvert de la lunette de Kent.
- n. Batterie dans la lunette d'Autrouder.
- o. Batterie dans le fossé de l'ouvrage à corne.
- p. Réduits crenelés dans les places d'armes du chemin couvert.
- q. Retranchement entre la redoute de la Reine & la lunette de Kent.
- r. Entrée dans les galeries aux mines.
- s. Escaliers pour communiquer aux galeries & fossés.
- t. Communication souterraine à la mer.
- u. Bassin pour la barque du passage à Malborough.
- v. Magasin à poudre dans le fossé du donjon.
- x. Magasin à poudre devant la gorge de la redoute de la Reine.
- y. Ateliers & l'appentis pour les ouvrages de l'artillerie & du génie.
- z. Caponnières.
- 1. Passage du glacis coupé.
- 2. Angards aux affûts.
- 3. Corps-de-garde.
- 4. Bassin pour les chaloupes.
- 5. Magasin général.
- 6. Magasin d'artillerie.
- 7. Magasin de la fortification.

8. Forge de ferruriers.

9. Magasin au pain.

10. Magasin au bois de charpente.

11. Puits.

13. L'hôpital de Saint-Etienne.

14. Cuisines.

15. Carrieres.

16. Trous pour amortir de la chaux.

17. Magasin à boulets.

18. Entrée aux souterrains du donjon.

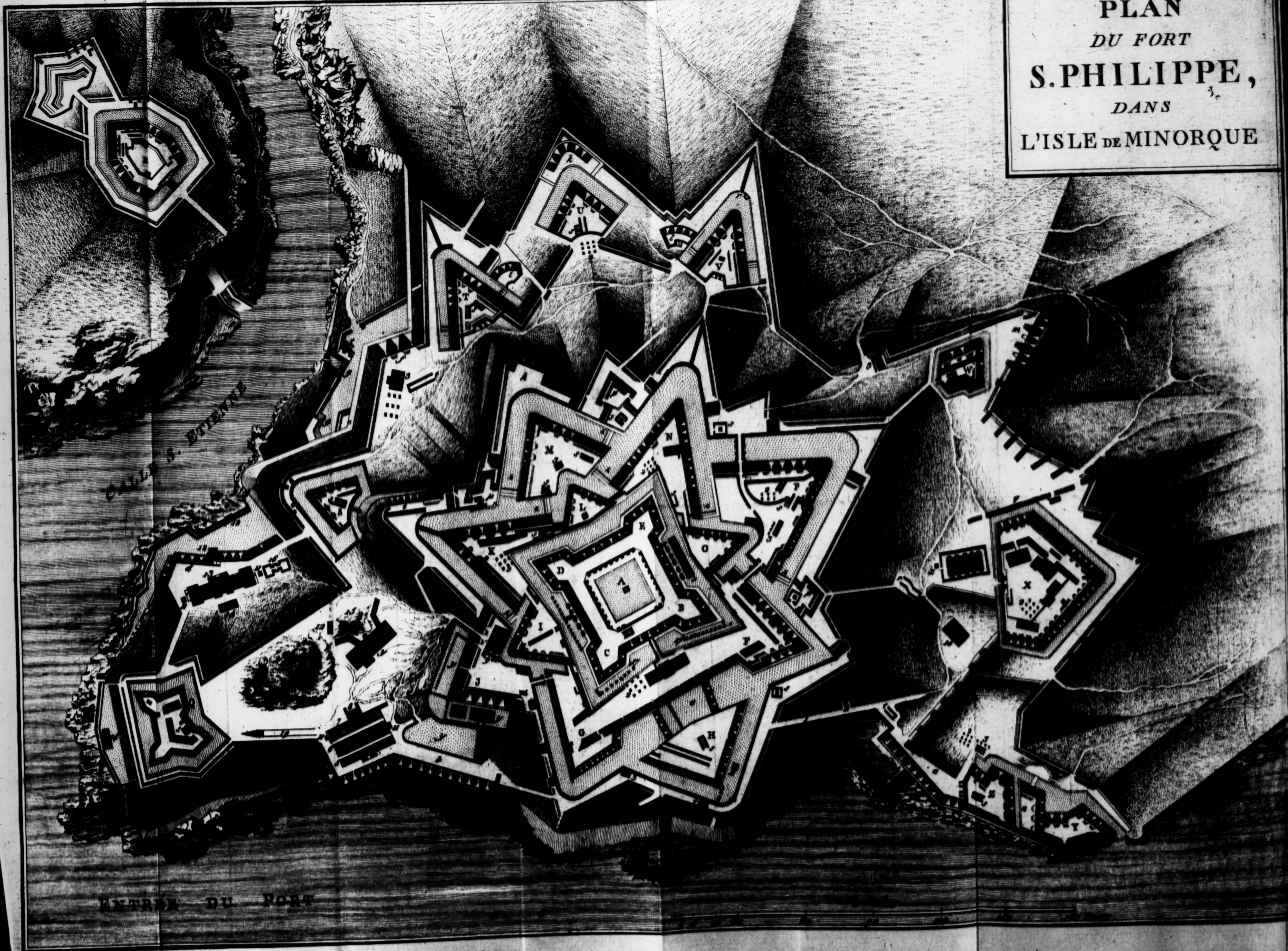
19. Communication à Saint-Charles.

CHAPITRE VIII.

Intrigues de Marie-Thérèse contre Frédéric II pour reprendre la Silésie. Elle suscite contre lui la France, la Russie, la Suède, la Saxe. Elle forme un plan de partage de ses États. Elle veut le réduire au marquisat de Brandebourg. Portrait du roi de Prusse pendant la paix de 1748 à 1756. Sa perspicacité lui fait découvrir la ligue formée contre lui. Il la prévient par une invasion de la Saxe. Concussions militaires indignes du grand caractère de Frédéric. La famille royale polonoise & électrale de Saxe prisonnière de Frédéric. La reine de Pologne en meurt de douleur. La dauphine, fille du roi de Pologne, en éprouve une fausse couche. Fierté & fermeté de Frédéric. Ses raisons politiques. Marie-Thérèse obtient de la France contre Frédéric plus de subsides & de soldats que ne demandoient les traités.

AUTANT Marie-Thérèse avoit conduit d'intrigues secrètes en France pour s'allier avec nous, autant elle avoit tramé de complots dans les cours

PLAN
DU FORT
S. PHILIPPE,
DANS
L'ISLE DE MINORQUE



de l'Europe pour les armes contre Frédéric II. Elle l'avoit peint comme un monarque insatiable de conquêtes & de gloire, dont il falloit réprimer l'ambition immodérée; elle disoit que son aïeul pouvoit à peine entretenir vingt mille hommes, & que Frédéric avoit une armée de cent mille fantassins & de quarante mille hommes de cavalerie. Cette force redoutable est toute prête, disoit-elle, pour commencer des expéditions guerrières contre nous tous. A force de répéter des propos de cette nature, qui avoient le mérite de la vraisemblance, la cour de Vienne persuada à celles de Dresde, de Pétersbourg, de prévenir Frédéric II, & conclut en 1714 un traité secret avec la Russie & la Saxe, par lequel la première de ces puissances devoit avoir une portion des terres de la Pologne, qui faciliteroient ses projets de conquêtes sur les Turcs. L'Autriche de son côté devoit s'emparer d'une autre portion de la Pologne; & pour dédommager cette république, on lui destinoit une portion du Brandebourg. Ce seul projet démontre combien l'esprit du cabinet autrichien étoit rapace de son naturel, & combien les guerres royales étoient des guerres de loups. Si la Pologne avoit des alliés foibles, l'Autriche en profitoit pour exécuter un injuste démembrement.

brement. Frédéric étoit alors puissant, & Marie-Thérèse s'unissoit à d'autres pour l'abaisser.

La reine de Hongrie elle-même avoit été attaquée par toute l'Europe dans sa jeunesse; connoissoit assez la triste situation d'une famille qui est à la veille d'être détrônée. Elle avoit employé son âge mûr à des intrigues pour démembrer à son tour les États de ses voisins; & devoit, par l'exécution de ses projets, dans ses vieux ans, terminer sa carrière par le démembrement de la Pologne.

En 1755, elle consentoit cependant que cette république que la Russie ou l'Autriche désoloient, à chaque mutation de règne, pour donner, chacune à l'envi, un roi à la diète électorale, fût changée en royaume, & que la couronne fût héréditaire. Elle se prioit par-là de l'avantage de donner quelquefois un roi aux Polonois; mais aussi elle opposoit un ennemi de plus au roi Frédéric rendant cette couronne héréditaire dans la maison de Saxe. Le fils aîné de l'électeur devenoit roi; le cadet héritoit des possessions électorales de sa maison; & le roi de Prusse Frédéric II, le grand Frédéric, redevenoit comme ses ancêtres margrave ou marquis de Brandebourg.

La France n'étoit point partie contractante de ce traité. Marie-Thérèse qui nous destinoit à

Maria Thérèse faire la moitié des frais de cette guerre; nous mé-
ritoit trop pour nous appeller au plan de son
ambition secrète. Elle étoit trop assurée de sa
cousine, de son amie, de sa princesse madame de
Pompadour, pour avoir à craindre de nous quel-
ques obstacles. L'une & l'autre avoient conduit
le sardanapale de Versailles à conclure tel traité
qui nous lieroit à elle, pourvu qu'on pût dom-
pter l'ambition de Frédéric. La France étoit déjà
condamnée à servir d'instrument à Marie-Thérèse,
elle devoit reconquérir à ses frais cette fameuse
Silésie que nous avions aidé Frédéric II à prendre ou
à se conserver. Pour élever Frédéric contre l'Autri-
che en 1740, le roi gouverné par deux maîtresses,
avoit sacrifié ses armées, ses finances, & épuisé
l'État. A présent pour élever l'Autriche contre Fré-
déric, le roi gouverné par une autre maîtresse, que
Marie-Thérèse s'attachant ruina de nouveau le
royaume au profit de l'Autriche l'éternelle enne-
mie de ses ancêtres.

L'adroit Frédéric II n'étoit pas homme à se
laisser surprendre par aucun stratagème. C'étoit
le prince le plus vigilant, le mieux servi &
le plus instruit de l'Europe. Il n'envoyoit pas
comme Louis XV l'ambassadeur le plus hypofant
par son nom ou par ses richesses dans les autres
cours de l'Europe; il donnoit sa confiance au

plus ambitieux s'il étoit le plus avisé, le plus ingénieux & le plus prudent. Il n'employa presque jamais que des hommes d'un grand mérite ou s'il envoya quelques sots ce fut par stratagème, ayant toujours l'attention de le faire accompagner ou surveiller par un homme de génie qui ne se montroit pas. Il avoit quelquefois quatre à cinq agens qui, sans se connoître entr'eux pour ce qu'ils étoient, lui rendoient compte en secret des anecdotes du temps, du progrès de la littérature françoise, de la marche de la philosophie, de ses influences & des aventures personnelles de la cour & des maîtresses.

Il se tenoit d'ailleurs, quant au militaire, dans une situation si respectable, que quelque événement qu'il arrivât, il pouvoit subitement déclarer la guerre ou se défendre. Son système offensif étoit prompt, terrible au premier abord, redoutable à toutes les puissances de l'Europe. Aucune n'étoit capable d'effectuer des initiatives de guerre comme lui; aucune n'avoit l'art d'insulter, de prendre à l'improviste, & de déconcerter son ennemi d'un premier abord. . . . L'Espagne est lente & paresseuse quand elle veut attaquer. La Savoie est avisée & prudente. La France peut être distraite par une fête, une chasse du roi, un mariage, une partie de plaisir. L'Autriche peut être arrêtée par

un cérémonial. On avoit même vu dans la dernière guerre que chacune de ces puissances avoit montré ce caractère. L'Autriche, attaquée de tout côté, avoit perdu un royaume & la Silésie, avant qu'elle eût tiré un coup de fusil; mais Frédéric ne connoissoit pas sur terre son égal en activité. L'Angleterre seule pouvoit disputer, sur mer, la vigilance & la prestesse.

L'amitié que Frédéric avoit témoignée dans tous les temps aux François; la manière dont il accueilloit les philosophes que nous estimions; notre langue & notre littérature qui furent pour lui un délassement perpétuel, l'avoient naturalisé François. Le roi seul en France ne l'aimoit pas. Louis XV chatoit chez lui les philosophes à qui l'amitié de Frédéric donnoit en Europe une grande célébrité. Les mœurs & les principes des cours de Berlin & de Versailles étoient telles, que le tableau seul de la première étoit une critique sanglante des voluptés & de l'avilissement de la seconde. Avec de petits moyens Frédéric faisoit de grandes choses, & Louis XV avec toutes les forces de la France, & tout le génie des François, avilissoit la France & le nom des Bourbons. Louis XV d'ailleurs croyoit à tous les mystères & à toutes les mysticités de la religion romaine, & Frédéric qui n'en jouoit, comparoit souvent la crédulité pu-

blique de Louis XV à sa vie licencieuse & crette.

Aussi s'éleva-t-il en France contre Louis XV quand il se déclara contre Frédéric au profit de Marie-Thérèse, un cri universel qui fut celui de la douleur, plutôt que celui d'une critique de politique de son cabinet. La faction autrichienne, composée de tous les courtisans sans caractère, composée sur-tout des seigneurs Lorrains, approuva cette alliance. L'académie françoise toujours disposée à prononcer des discours d'appareil, des éloges & des complimens, la chanta en prose & en vers, tandis que des François plus sévères, & plus respectés que cette horde de gens lettrés, sans vertu & sans caractère, prostitués à la favorite & sectateurs de tous les systèmes des temps bons ou mauvais, accabloient en secret le roi, madame de Pompadour & l'abbé de Bernis de toutes sortes de reproches. On fit quelques pasquinades, ressource ultérieure des peuples asservis. On dit que l'abbé de Bernis avoit vendu la France à l'Autriche, parce qu'il avoit besoin du concours de cette puissance pour avoir le chapeau ; & comme l'abbé Dubois, l'abbé Tencin & autres personnages de cette espèce employés dans les affaires, avoient sacrifié à l'Autriche les intérêts de leur patrie, pour les mêmes vues, l'abbé de Bernis avoit cette fois qu-

lié, disoit-on, qu'il étoit né bon François.
L'abbé de Bernis dut sentir combien il avoit be-
soin aux yeux même de la postérité d'une expli-
cation sur ces inculpations désagréables. Il étoit
é avec Duclos; il lui donna des pièces instruc-
tives, & lui raconta des anecdotes pour compo-
ser le mémoire artificieux, mais vrai dans le fond,
où la conduite de l'abbé de Bernis se trouve
développée. Opposons à ce mémoire des vers
qu'on attribue à Turgot, sur l'ancienne alliance
de la France & de la Prusse, & sur le premier des
traités de la France & de l'Autriche.

Des nœuds par la prudence & l'intérêt tissus,
Un système garant du repos de la terre;
Vingt traités achetés par deux siècles de guerre,
Sans pudeur, sans motifs, en un instant rompus.
Aux injustes complots d'une race ennemie,
Nos plus chers intérêts, nos alliés vendus.

Pour cimenter la tyrannie,
Nos trésors, notre sang vainement répandus;
Les droits des nations incertains, confondus;
L'empire déplorant sa liberté trahie,

Sans but, sans succès, sans honneur,
Contre le Brandebourg l'Europe réunie;
De l'Elbe jusqu'au Rhin, les François en horreur;
Nos rivaux triomphans, notre gloire flétrie;

Notre marine anéantie;
Nos îles sans défense & nos ports sacagés.

Voilà les dignes fruits de vós conseils sublimes !
 Trois cent mille hommes égorgés,
 Bernis, est-ce assez de victimes ?
 Et les mépris d'un roi pour vos petites rimes
 Vous semblent-ils assez vengés ?

Tous ces vers, au lieu d'éclairer Louis XV & sa favorite, les maintenoient dans la résolution de soutenir l'alliance autrichienne. Favier, habile homme dans l'art diplomatique, eut beau en vingt-quatre heures écrire un mémoire profond sur toutes les possibilités résultantes de l'alliance ; le roi ne le lut pas. Des ministres étrangers eurent beau lui faire parvenir des mémoires ; on ne lui laissoit voir que les vers relatifs à cette alliance nouvelle. L'académie françoise, esclave perpétuelle des ministres, proposa d'en faire l'objet d'un prix ; & ce ne fut qu'après la remarque qu'il s'agissoit de politique, sujet étranger à ses travaux, qu'elle changea la matière.

Quant à Frédéric, il attendoit l'orage. Fort d'une armée la mieux disciplinée de l'Europe, il ne connoissoit dans ses troupes ni malades ni morts ; il falloit qu'elles fussent sans cesse complètes. Tous les ans il en faisoit la revue ; il employoit pour cela deux ou trois mois, faisant passer sous ses yeux une douzaine de fois le même régiment, & l'exposant à des censures les plus dé-

taillées. Souvent il passoit pour s'être retiré chez lui, & alors il sortoit à l'improviste sans qu'on fût averti & il arrivoit seul : & tandis que Louis XV passoit mollement de Versailles à Choisi & de Choisi à Versailles dans les bras d'une femme, ensuite dans les bras d'une seconde, & perdoit son temps à toute sorte de pratiques de plaisir, Frédéric observoit ses régimens. En cinq minutes, tout un régiment de cavalerie devoit être à cheval, & sous ses yeux. Il ne chassoit jamais, ni les princes ses frères, comme Louis XV. Il n'avoit que quatre-vingt chevaux au plus dans ses écuries, & regardoit comme une fable ce qu'on lui rapportoit des écuries du monarque françois. Il avoit la même attention sur ses officiers de justice. Il vouloit avoir la réputation de tempérer par la justice de son gouvernement civil, son despotisme militaire. Aussi lisoit-il les mémoires des plaideurs, & il envoyoit son apostille à son chancelier, lui mandant de consulter les loix, & de lui rapporter si son avis n'y étoit pas conforme. Il appeloit près de lui des commercans pour apprendre d'eux leurs projets de fortune ; & se mêloit même du détail d'une entreprise manufacturière. Il dînoit avec la reine lorsqu'il étoit à Berlin, & avec beaucoup de seigneurs. Sa table étoit de trente ou trente-deux couverts, sans être délicate ni recherchée. Il

n'y avoit que deux services où les plats étoient remplis de perdrix ou de poulets rangés en forme de pyramides, comme on range aujourd'hui des cerises en France. La dépense de cette table étoit réglée à trente écus par jour, & les dépenses des voyages étoient destinées à fournir aux frais de banquets royaux extraordinaires. Il avoit pris en amitié, en 1751, le chevalier de Chazot, François, qui, à la bataille de Friedberg, lui avoit rapporté soixante à soixante-dix étendards des ennemis ; mais il ne l'avoit pas pour cela enrichi. Il l'avoit honoré seulement d'un baiser après ses belles actions ; & quand il lui eut demandé ce qu'il pouvoit faire pour lui, *je ne demande que votre protection*, répondit Chazot, *pour procurer à mon frère l'abbé une abbaye en France.*

Telle étoit la vie de Frédéric depuis la paix de 1748, quand Marie-Thérèse signoit en 1757 le traité de partage de ses possessions. Prévenu à temps par un secrétaire qui lui faisoit parvenir des copies des négociations contre lui, il put déjouer le plan de ses ennemis. Il envoya en conséquence le prince de Brunswick à la tête d'un corps de trente-six mille hommes pour s'emparer de Leipfick alors sans garnison. Ils y entrèrent le 29 août, demandant des subsistances pour son armée, sous peine

de les voir prendre de force, tandis que ses troupes se répandoient dans l'électorat de Saxe.

Le roi de Pologne, électeur de Saxe, membre de la ligue qui conspiroit contre Frédéric, lui écrivoit, en attendant, le 29 août 1756, qu'il avoit permis aux troupes prussiennes le passage dans ses états, *pour aller en Bohême*. Il lui envoyoit Meagher pour se concerter avec lui sur la discipline & l'exécution de ce passage, le priant de traiter comme avec lui-même, avec ce Meagher, sur les différends qu'on lui avoit dit qui s'élevoient entre eux. Frédéric répondit au roi de Pologne, électeur de Saxe, avec bien plus de vivacité. *Mes inclinations pour la paix sont si notoires, disoit-il, que ce que je pourrois dire à V. M. ne le prouveroit pas davantage que la convention de neutralité que j'ai signée avec le roi d'Angleterre. Depuis ce temps-là, par différens reviremens de systèmes, la cour de Vienne a cru trouver le moment favorable pour exécuter des desseins qu'elle couvoit depuis long-temps contre moi. J'ai employé la voie de la négociation, la croyant la plus convenable pour dissiper des soupçons réciproques auxquelles différentes démarches de la cour de Vienne avoient pu donner lieu. La première réponse que j'ai reçue de la cour de Vienne est aussi obscure & énigmatique, qu'un prince qui veut pourvoir à sa sûreté ne peut s'en contenter.*

La seconde étoit conçue avec tant de hauteur et de mépris qu'elle devoit offenser l'indépendance de tout prince qui a son honneur à cœur ; & quoique je n'avois insisté que sur des assurances que j'exigeois de l'impératrice-reine, d'être sûr contre toutes les mauvaises entreprises qu'elle pourroit faire contre moi cette année & l'année qui vient ; elle n'a pas daigné répondre à une demande aussi imporeante. Ce refus m'a obligé, malgré moi, de prendre le parti que j'ai cru le plus propre pour prévenir le dessein de mes ennemis. Cependant, tant pour l'amour de la paix que par esprit d'humanité, j'ai encore ordonné à mon envoyé à Vienne de faire de nouvelles représentations à cette cour, en lui faisant sentir que sa dernière réponse étoit non-seulement conçue en termes très-peu mesurés, mais encore remplie d'une mauvaise dialectique qui ne répondoit point à ce que je lui demandois : je me mettois en mouvement d'un côté ; mais que si encore l'impératrice vouloit me donner la sûreté que je lui demandois pour cette année & l'année qui vient, elle pouvoit compter que je sacrifierois volontiers toutes les dépenses d'un commencement de guerre à la tranquillité publique ; mais que de plus je consentirois incessamment à mettre les choses sur le pied de la paix. Voici la véritable situation où je me trouve. Ce n'est ni la cupidité ni l'ambition qui dirige mes démarches ;

mais la protection que je dois à mes peuples, & la
nécessité de prévenir des complots qui deviendroient
plus dangereux de jour en jour, si l'épée ne tran-
choit le nœud gordien, lorsqu'il en est temps encore.
Voilà à-peu-près toutes les explications que je suis
à l'état de donner à V. M. Je ménagerai ses États,
autant que ma situation présente. J'aurai pour elle
& sa famille toute l'attention & la considération
que je dois avoir pour un grand prince que j'estime,
& que je ne trouve à plaindre qu'en ce qu'il se livre
trop aux conseils d'un homme dont les mauvaises
intentions me sont trop connues, & dont je pour-
rois prouver les noirs complots, papiers sur table.
J'ai fait toute ma vie profession de probité & d'hon-
neur; & sur ce caractère qui m'est plus cher que la
titre de roi que je ne tiens que par la hasard de la
naissance, j'assure votre majesté, que quand même,
dans quelques momens sur-tout de commencement,
les apparences me seront contraires; qu'elle verra,
en cas qu'il soit impossible de parvenir à une récon-
ciliation, que ses intérêts me seront sacrés; &
qu'elle trouvera dans mes procédés plus de mén-
agemens pour ses intérêts & ceux de sa famille, que
ne le lui veulent insinuer des personnes qui sont
trop au-dessous de moi pour que j'en daigne faire
mention.

Le roi de Pologne voyant que cette lettre avoit

été écrite pour le tromper, lui envoya encore Bellegarde qui lui demanda quelle étoit son intention en entrant dans la Saxe. Frédéric lui répondit qu'il vouloit que les troupes saxonnes missent les armes bas. *Elles n'en feront rien, sire*, répondit Bellegarde. *Le roi mon maître n'a que d'honnêtes gens à son service*; & il s'en alla. L'armée saxonne bien disciplinée étoit au moins de dix-sept mille hommes.

Celle de Prusse, supérieure en nombre & mieux commandée, devoit bientôt faire changer de langage au roi de Pologne & à ses officiers. Un torrent débordé ne s'étend point avec une impétuosité semblable à celle des armées de Frédéric. Quand il vit la conjuration prête d'éclater sur sa tête, il n'examina point quelles étoient ses alliances, ni quels étoient ses ennemis; il ne s'arrêta point sur les dangers d'effuyer seul l'orage prêt à fondre; il ne parut pas faire attention que jusqu'alors il n'avoit eu qu'un seul ennemi à combattre, & qu'il n'opposoit que la discipline à des armées plus redoutables par les richesses de leurs maîtres & par le nombre. Il part comme l'éclair, & ses troupes inondent la Saxe. Leipfick pris, il se présente devant la capitale de l'électorat où étoit déposé le traité de partage de ses possessions que ses ennemis avoient signé. Le roi

Auguste

Auguste fuit, laisse sa femme dans son château, & se retire dans le fameux camp de Pirna, réputé invincible; tandis que l'armée de Frédéric entre en vainqueur, sans coup férir, à Dresde, s'em-
pare du château, & assigne une garde à la reine de Pologne, électrice de Saxe, qu'il fait sa prisonnière. Vainement cette princesse vouloit elle envoyer à son époux éloigné de trois lieues, un de ses pages sans lettres, pour avoir de ses nouvelles; Frédéric s'y oppose, & donne à son général le prince de Brunswick, l'ordre de faire ouvrir les archives, pour y surprendre le traité de partage.

La reine de Pologne, qui avoit du caractère & un courage au-dessus de son sexe, s'oppose vainement à ce coup de main. Vainement se place-t-elle entre la porte & le général; elle obtient momentanément qu'un scellé aux armes de Saxe & un autre aux armes de Prusse seroient apposés à la porte de ses archives; mais Frédéric en ordonne l'ouverture sur le champ & la recherche du fameux traité de partage. On en retira assez de pièces justificatives de son invasion.

Pendant cette scène, l'armée prussienne désoloit les campagnes de la Saxe par des excursions militaires. Elles étoient plus dignes d'une horde de brigands que d'une armée aussi redoutable & aussi bien disciplinée que celle de Frédéric.

déric. Le conseil aulique de l'empereur, étonné de tant de succès, le déclara perturbateur du repos & rebelle. Frédéric à la tête de cent cinquante mille hommes lui répondit par une bataille qu'il livra & qu'il gagna au moins par les avantages, puis qu'elle lui permit d'investir les Saxons dans le fort de camp de Pirna, & de les faire prisonniers de guerre. Le roi de Pologne, électeur de Saxe, le supplioit en vain de lui laisser au moins une compagnie de ses gardes. *Ils se bécotèrent, comme d'habitude*, répondit Frédéric; *je veux éviter de les reprendre*. En même temps tout l'électorat fut mis à telle contribution, que le roi faisoit emprisonner même les officiers municipaux, qui se disoient dans l'impuissance de payer. Écoutez la reine de Pologne elle-même qui raconte, en mauvais français, à la dauphine, les calamités de cette invasion. La dauphine en eut une fausse couche, & la reine de Pologne en mourut elle-même de douleur peu de temps après.

« M. de Broglie (ambassadeur de France à
 » Dresde & de retour à Paris) vous fera le dé-
 » tail de ce qui se passe ici; j'avois intention
 » de vous faire le détail de tout ce qui pourroit
 » lui échapper; mais il y auroit tant à dire qu'il
 » faudroit un volume & pas une lettre pour le
 » contenir, & je ne sais effectivement par où

commencer ni finir. Notre pauvre Saxe est
quasi sans ressource, & presque sans espérance
de se remettre en bien des années, les Prussiens
ayant tout ravagé jusqu'aux grains pour semer,
& mettent des impôts & des contributions au
double, & peut-être plus de ce que ce pauvre
pays porte & peut donner. On prend les pay-
sans pour les faire soldats; tout le bled, le foin,
le bétail, le gibier, & ce qui est pis, l'argent
de toutes les caisses, même celles de la cour;
(pourtant ils ont promis à l'homme qui en a
soin de lui laisser prendre de cette dernière
qu'ils ont cachetée, autant d'argent qu'il faut
pour nous nourrir & notre cour, après leur
en avoir rendu compte) tout l'argent du foyer,
tous les papiers, documens, sans en excepter
aucuns. Ils ont examiné le fourrage, & je étois,
le reste de nos écuries. Vous êtes informée de
la façon dont ils ont pillé, pour ainsi dire, le
cabinet, & ont emporté tous les papiers &
chiffres. Tous les officiers qui sont restés ici
pour me faire la cour & pour mon service,
jusqu'à ceux des cent suisses, (qui pourtant ap-
partienent à l'Empire & sont à sa solde) faits
prisonniers de guerre, & tout cela sans nous
déclarer la guerre, & se disant notre ami, ce-
pendant leur laissant l'épée moyennant la pre-

» messe de ne pas servir contre lui ni ses alliés ;
» & en laissant à ces derniers l'activité à faire
» leurs fonctions auprès de moi. Il n'y a que
» le page de mon fils qui n'a pas été fait prison-
» nier, en lui faisant faire le compliment que,
» comme il n'avoit rien contre lui & ne faisoit
» la guerre qu'au roi son père, il n'en vouloit
» pas aussi à son officier, & qu'il pouvoit être
» assuré que tout ce qu'il faisoit n'étoit que pour
» le bien de son fils. Rien de plus dur que de
» m'avoir coupé jusqu'à la correspondance avec
» le roi. On dépouille jusqu'à nud les gens qui
» paroissent vouloir aller au camp, de peur qu'ils
» n'y portent des lettres. On a mis hors d'aci-
» vité tout notre ministère, que même le dernier
» recours de conférer avec eux m'est ôté ».

Non content de ces succès, Frédéric se permit des exactions de détail bien peu dignes de son grand caractère. Il fit dire à la comtesse de Brühl qu'elle eût à l'éclairer & à lui fournir du charbon. Il fit dire à la reine qu'il ne vouloit pas lui montrer un visage désagréable, & qu'il n'iroit pas la voir. Il refusa la visite que le prince-royal vouloit lui rendre. Il s'empara des trésors & des caisses... Lorsque la reine lui fit demander de l'argent, il fit répondre que son mari étant dans son royaume, il lui seroit plus agréable d'en recevoir

de lui. Enfin, il se fit conduire les chevaux des plus grands seigneurs pour faire ses convois, & fit dételers ceux du comte de Loos, alors dans sa voiture, qu'il lui rendit harassés trois semaines après. Loos voulut se plaindre, & on lui répondit : *c'est comme cela.*

Le roi de Prusse trouvant dans l'armée du roi de Pologne des officiers fort expérimentés, voulut les obliger à servir dans ses troupes, une trentaine qui étoient nés en Silésie lui obéirent ; le reste lui refusa de se ranger sous ses drapeaux. Frédéric piqué les fit punir comme des séminaristes, & les fit jeûner au pain & à l'eau, ce qui ne les fit point changer. Il se permit une punition moins digne de lui envers des soldats fidèles à l'électeur : il leur fit donner des coups de bâton pour les engager à son service ; & voulant faire prêter serment aux plus grands & aux plus beaux, il leur faisoit tenir la main levée l'un après l'autre par deux soldats, tandis qu'un troisième lisoit le serment un fœuet à la main.

Les succès du roi de Prusse en Saxe alloient en augmentant, & le roi de Pologne fut obligé de se rendre avec toutes ses troupes. Réfugié seul dans le fort de Konigsten près Pirna, il fut réduit à prier ses troupes de ne jamais servir contre ses enfans. Le roi de Prusse victorieux affectoit

de dire qu'il n'étoit pas prisonnier, & qu'il lui avoit donné ses gardes pour lui faire honneur. Son prisonnier épouvanté pouvoit soutenir à peine l'aspect de la disette des vivres, la crainte d'être trahi par les Autrichiens, & le besoin de l'armée & des chevaux qui n'avoient rien mangé depuis deux jours. Marie-Thérèse avoit donné les ordres cependant de tout entreprendre pour le délivrer; mais la cour de Vienne étoit réputée si fautive, qu'on ajoutoit foi à ses actions plutôt qu'à ses traités ou à ses promesses. En attendant, le roi Frédéric, substitué en Saxe à l'électeur, défendoit aux habitans de payer aucune redevance à leur ancien souverain. Il fit annoncer un jour à la fameuse fabrique de Meyereen qu'il viendrait la voir, & qu'il y feroit la distribution des présens d'usage entre les officiers & les généraux. Nous sommes entrés dans beaucoup de détails sur ces expéditions extraordinaires, parce que le cardinal de Luynes, dont nous avons consulté les collections, en recevoit directement les anecdotes de la dauphine, Saxonne de naissance, qui les lui communiquoit; mais la vérité historique veut aussi que nous entendions Frédéric dont on a depuis publié les mémoires à ce sujet.

Il faut bien se souvenir d'abord, en lisant ces anecdotes barbares, plus dignes des Huns & des

L'Autriche & la Prusse.

1756

Hérules que de l'armée du philosophe Frédéric, que la Russie, la Saxe & l'Autriche préparoient contre lui une armée de quatre cent mille hommes. Toute l'Europe alloit s'armer pour Marie-Thérèse ; une partie par intérêt, & l'autre parce qu'elle étoit séduite & trompée. La France, par exemple, à qui Marie-Thérèse n'avoit point communiqué ses complots, ne vouloit pas la guerre terrestre, ayant assez d'ennemis, dans une circonstance de foiblesse, & pendant sa guerre maritime contre les Anglois ; mais comme elle avoit été adroitement conduite le mois de mai, par le traité de l'abbé de Bernis, à s'allier à Marie-Thérèse ; elle fut conduite six mois après, avec la même adresse, à augmenter les forces de Marie-Thérèse & à entrer dans la ligue armée contre Frédéric. « Or, la connoissance qui vint au roi de Prusse de tous ces projets, dit Frédéric II dans ses mémoires, jointe aux mouvemens de trois armées dans ses frontières qui menaçoient d'un jour à l'autre d'une rupture ouverte, donna lieu à l'explication que demanda le roi à la cour de Vienne, sur la cause de ce grand armement.... La réponse du comte de Kaunitz se trouva conçue en termes équivoques & ambigus.... Mais le roi fut instruit que Kaunitz

avoit déclaré au ministre de Saxe à Vienne, qu'il se proposoit d'inquiéter le roi de Prusse par ses réponses, & de le pousser à commettre les premiers hostilités. Ainsi Vienne vouloit que le roi de Prusse passât pour agresseur..... Ces considérations, continue Frédéric II, donnèrent lieu d'examiner ce problème, s'il étoit plus avantageux de prévenir ses ennemis en les attaquant incontinent, ou s'il valoit mieux attendre qu'ils eussent achevé leurs grands préparatifs, en remettant à leur discrétion les entreprises qu'ils trouveroient bon de former. Quelque parti que l'on prît dans les conjonctures, la guerre étoit inévitable; il falloit donc calculer s'il y auroit plus d'avantage à la différer de quelques mois ou à la commencer incessamment..... Le roi de Pologne étoit un des plus zélés partisans de l'union que l'impératrice-reine avoit formée contre la Prusse..... En différant la guerre on donnoit à ce voisin mal intentionné le temps de se rendre plus formidable. Sans compter que la Russie ne pouvant pas entrer en action cette année, ces conjonctures paroissoient favorables pour gagner sur les ennemis en les prévenant, des avantages qu'on perdrait par une délicatesse mal placée... Quant à ce nom si terrible d'agresseur, c'étoit

» un vain épouvantail qui ne pouvoit en im-
» poser qu'à des esprits timides : il n'y falloit faire
» aucune attention , puisqu'il s'agissoit du salut
» de la patrie ».....

Telles étoient les raisons de politique de Frédéric II. Cependant les puissances ennemies , loin de les adopter , refusèrent d'entrer en explication avec Frédéric , & ne furent que plus fermes à soutenir le traité de partage de ses possessions qui fut secrètement conclu. Marie-Thérèse invoqua le traité du mois de mai précédent avec Louis XV ; & ce prince , au lieu de vingt-quatre mille hommes qu'il avoit promis , trompé par les séductions de Marie-Thérèse & de madame de Pompadour , en donna cent. Bernis , l'auteur du traité , étoit déclaré ministre des affaires étrangères. L'Autriche , qui apprit l'assassinat de Damiens , essaya de faire entendre que c'étoit un coup du roi de Prusse , pour avancer le règne du dauphin partisan de l'ancien système , & l'ennemi déclaré de la maison d'Autriche ; opinion qui , fût-elle vraie , ne pouvoit faire aucune fortune en France. Enfin , le cabinet de Versailles porta la démence au point de compter neuf cent mille francs au roi de Suède , l'ennemi-né de l'Autriche , pour le porter à se joindre à la France contre le roi de Prusse ; & c'est ainsi que par ses intrigues la reine de Hon-

grie réussit après huit années de négociations & d'intrigues à armer quatre cent mille Autrichiens, François, Saxons & Suédois contre Frédéric, en négociant directement sans s'écarter de son plan, ou en y rentrant après avoir devié selon les circonstances. Le comte d'Estrées alla concerter les projets de la guerre avec la cour de Vienne, & nous unit encore plus intimement à elle. L'Autriche obtint de nous que jamais nous ne serions les alliés de la Prusse son ennemie; & nous eûmes d'elle la garantie qu'elle ne le feroit jamais plus des Anglois qui étoient ceux de la France. Ainsi se dénaturait de plus en plus par les séductions de deux femmes le traité conclu avec la cour de Vienne. Marie-Thérèse ne rougissoit pas de descendre jusqu'à des espèces de bassesses avec madame de Pompadour, ni la petite grisette de se croire en France la protectrice de Marie-Thérèse & de se dire son appui. Le comte de Stainville, qui avoit travaillé au traité à Rome où il étoit ambassadeur, arrivé à Paris depuis peu, y manœuvra encore au profit de Marie-Thérèse, se préparant à livrer un jour en entier la France, sa seconde patrie, à l'Autriche qui avoit été la souveraine de ses ancêtres. Voyons quel fut le sort de la France gouvernée par de tels ministres, & quel fut celui de notre armée commandée par des généraux du choix de madame de Pompadour.

CHAPITRE IX.

Caractère de la guerre de 1757 en Allemagne.

Portrait des principaux chefs de l'armée ennemie. Le prince Ferdinand de Brunswick. Son

neveu, Luckner. Caractère des officiers françois.

Le maréchal d'Estrées général. Richelieu écarté.

Politique & intrigues de cour pour le tenir loin

de l'armée. Intrigues pour le rappeler. Sa ré-

conciliation avec madame de Pompadour par

l'entremise de Stainville. Anecdote de mademoi-

selle Murfi. Commencement des petites maisons

du parc au cerf. La maréchale & le maréchal

d'Estrées dans la disgrâce. Ce général pendant

les intrigues de cour dirigées contre lui, gagne

la bataille d'Hastembeck. Suite du portrait des

généraux françois. Maillebois.

LES François gouvernés pendant la guerre de 1757 par une femme prostituée & sans élévation dans l'esprit ni dans le caractère, conseillés par des insensés, & servis à l'armée par des poltrons au nom d'un monarque sans volonté, devoient naturellement effuyer de grands revers. Depuis

que les François avoient fait la guerre, on n'avoit vu ni aussi peu de valeur ni autant de versatilité dans les plans. L'histoire de l'armée de Westphalie est le tableau le plus vrai d'une grande monarchie dans un état de décrépitude. Des cabales de cour qui renversent tous les plans; une maitresse du roi capricieuse & sans lumières qui dispose du généralat, le donne, l'ôte & le rend, comme par vertige; l'avidité & l'esprit de déprédation de l'état-major; l'indiscipline du soldat; le fléau des chefs des vivres, les trahisons des généraux furent les sources des malheurs d'une guerre entreprise avec folie pour enlever au roi de Prusse ce que nous l'avions aidé à conquérir dans la guerre précédente, & pour soutenir cette adroite reine de Hongrie que nous avions combattue en 1741 avec tant d'acharnement pour démembler la succession de ses pères.

Nos ennemis au contraire, les Anglois & le roi de Prusse, se défendent avec beaucoup de suite dans leurs plans & de succès dans l'exécution. Le prince Ferdinand de Brunswick essuie en 1757 quelques échecs; mais en 1758, il nous chasse honteusement jusqu'au Rhin, & nous bat à Crewelt. En 1759, il nous bat de nouveau à Minden, & les suites de nos calamités de cette année sont affreuses. En 1760, il garantit le pays de Hanovre de notre armée composée de cent

vingt mille hommes, & fait échouer les projets de notre général. En 1761, fort de la division de nos deux généraux qui se détruisoient mutuellement, il s'attache à déconcerter les vues du maréchal de Broglie qu'il craignoit plus particulièrement. En 1762, la campagne se passe en mouvemens observateurs : en sorte que pendant les sept ans que dure cette malheureuse guerre, Ferdinand réussit à brûler ou enlever chaque hiver nos provisions. En été il bat & met en déroute nos armées, & nous conduit à la paix la plus honteuse & la plus indigne du nom françois. C'est que l'ennemi avoit des plans ; une femme ambitieuse ne gouvernoit pas les affaires ; le seul général qui les dirigeoit sous les yeux de Frédéric réparoit les fautes qu'il commettoit ; un jaloux concurrent ne détruisoit pas le bien qu'avoit fait le personnage disgracié qui avant lui avoit occupé sa place.

Le prince Ferdinand étoit secondé d'ailleurs par le prince héréditaire de Brunswick son neveu, qui se montroit à la tête de toutes les affaires difficiles & des opérations les plus hardies : il reçut dans cette guerre un coup de feu aux hanches & un autre à l'épaule, & ces blessures réputées mortelles augmentoient le sang-froid de son caractère, au lieu de réprimer son inclination

à diriger les attaques les plus dangereuses. Si sa vivacité naturelle lui faisoit commettre des fautes; s'il conduisoit toutes les avant-gardes avec une intrépidité souvent peu réfléchie, il profitoit avec intelligence dans les expéditions suivantes de ses fautes passées.

Luckner, fameux partisan que la France acheta à la paix pour son service, étoit un des excellens généraux des troupes ennemies pour exécuter un coup de main; il avoit l'art de harceler & de déconcerter nos troupes par des opérations vives, périlleuses & inattendues, sur-tout pendant nos retraites si nombreuses dans cette malheureuse guerre.

Quant aux généraux françois, on voyoit de grands seigneurs foibles de caractère & de tempérament, vicieux, élevés dans la cour luxurieuse de la régence ou de Louis XV; sans vertu, sans pudeur, sans mœurs ni honneur, & qui ne connoissoient que l'art d'intriguer à Versailles pour obtenir des postes qu'ils ne pouvoient occuper dignement. L'art de plaire à madame de Pompadour étoit leur étude première, & sa faveur fut toujours le titre le plus incontestable pour obtenir un rang distingué dans l'armée. En voici des preuves bien convaincantes.

Il sembloit que le défenseur de la république

le Gènes & le vainqueur de Mahon en 1756
eût dû commander l'armée d'Allemagne en 1757.
Cependant tout ce qu'il avoit fait de sage à
Gènes & de hardi à Minorque, ni ses entreprises
les plus brillantes ne suffisoient pas. La dernière
passa un moment à la cour pour extravagante,
& ses ennemis profitèrent de son absence pour
refroidir le roi. Madame de Pompadour, qui
eut depuis contre lui des sujets de plainte, l'éloi-
gna du commandement en même temps qu'elle
en éloignoit le prince de Conti avec qui elle étoit
brouillée, quoiqu'il eût la réputation d'un bon
général, & qu'on se souvint encore qu'il avoit
forcé les Alpes. Elle prétendoit que le maréchal
faisant ses fonctions de premier gentilhomme de
la chambre pendant la maladie du roi, assassiné
par Damiens en 1757, n'avoit pas eu pour elle
tous les égards qui lui étoient dus, & que con-
duit par la crainte d'un malheur sur lequel il avoit
compté, il avoit trop écouté ses vues particulières
sur le règne futur du dauphin son ennemi juré.
Madame de Pompadour s'en étoit plainte dans ces
sens à Louis XV; & ce prince en fut un instant
persuadé. Richelieu répondoit cependant à ceux
qui lui en parloient, que la préoccupation de tout le
monde étoit la juste cause des distractions involon-
taires des officiers du roi dans cette circonstance

douloureuse ; mais la favorite qui ne se contentoit pas de ces raisons & qui avoit d'anciens griefs contre le maréchal de Richelieu, l'exclut du commandement de l'armée, & le donna à d'Estrées qu'on fit maréchal de France hors de son grade.

Richelieu offensé rompit alors avec madame de Pompadour, & affecta de ne plus parler d'elle ni en bien ni en mal. Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, l'avoit retenu en Provence tant qu'il avoit pu, de peur qu'il ne prit un trop grand empire à la cour, & pour avoir le temps de donner le commandement de l'armée d'Allemagne à une de ses créatures, le comte d'Estrées, qui réunissoit d'ailleurs les suffrages de la favorite, tandis que Richelieu n'avoit ni le sien, ni celui de madame de Pompadour. Ce ne fut que son grand nom de Richelieu, sa qualité d'héritier du cardinal de ce nom, le cri public, & ses services, qui l'appellèrent depuis au commandement général de l'armée. Madame de Pompadour un instant mécontente de la maréchale d'Estrées, résolut de rappeler Richelieu éloigné de tout emploi, désapprouvant à propos la guerre d'Allemagne qui renversoit le système du grand cardinal de Richelieu son oncle. C'est dans cette circonstance que la favorite se détermine à le mettre à la place du maréchal

maréchal d'Estrées, craignant de lui une opposition trop violente contre le système nouveau, comme il la craignoit du vieux Belle-Isle, l'ennemi juré de l'Autriche qu'il appella au ministère.

Le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, arriva de Rome en ce temps-là. Voyant Richelieu éloigné de toutes les affaires après les succès brillans de Minorque, redoutant la ligue de ce seigneur avec le duc d'Aiguillon son cousin, héritier comme lui des principes du cardinal; craignant au moins leur critique & leur influence sur l'esprit du roi, communiqua à madame de Pompadour ses idées & ses craintes sur ces objets importans. Stainville avoit des systèmes autrichiens & contradictoires avec ceux de ces deux seigneurs; il crut devoir neutraliser leurs principes en les intéressant à la révolution autrichienne. D'Aiguillon avoit été reçu chevalier des ordres le 7 février 1756; sa position en Bretagne étoit telle qu'elle lui faisoit espérer un grand avancement; & Richelieu son cousin eut l'assurance du commandement général de l'armée, si le maréchal d'Estrées n'étoit pas heureux; mais il falloit se réconcilier au préalable avec la favorite qui disposoit de tous les emplois, depuis le commandement des armées & les places du ministère, jusqu'à celles des petits commis des gabelles & des fermes du roi.

Richelieu & l'autrichien Stainville s'abouchèrent donc chez une amie commune, & parlèrent beaucoup des affaires du temps. Choiseul blâma le choix du comte d'Estrées fait maréchal de France hors de son rang, & sans l'avoir mérité par une action éclatante. Ils blâmèrent tous les deux la lenteur du général qui avoit temporisé si long-temps avant de parler d'attaque. Comparant cette lenteur dangereuse à l'activité des expéditions de Minorque & à la récompense que Richelieu en avoit reçue, le comte de Stainville, Duvernay & Richelieu complotèrent de composer une seconde armée que le maréchal de Richelieu devoit commander, s'il pouvoit au préalable se réconcilier avec madame de Pompadour.

Richelieu, qui ne demandoit pas mieux, lui répondit qu'il n'avoit d'autres griefs contre madame de Pompadour *que d'avoir été trop faible envers ce monstre d'Argenson* qu'elle avoit fini par chasser du ministère ; mais qu'il desiroit que l'accommodement fût public, pour qu'il ne fût pas douteux que c'étoit madame de Pompadour elle-même qui l'avoit demandé. Stainville trouva de la singularité dans cet accommodement, & Richelieu une solidité de liaison entre la favorite & lui, qui résultoit de la publicité de leur union : il fut

donc convenu à Choisy, que le moment où le roi seroit debout environné de sa cour pendant le café seroit celui du raccommodement. Le maréchal de Richelieu debout & dans le cercle se présenteroit alors vis-à-vis madame de Pompadour ; Stainville iroit causer une minute avec elle, & viendrait prendre par la main le maréchal de Richelieu : ce qui fut fait avec toute l'authenticité convenable, avec beaucoup d'embarras cependant de la part de madame de Pompadour.

Jamais événement ne déconcerta autant les gens de cour que la publicité de ce raccommodement. Il rétablissoit dans l'intimité du roi au profit de l'Autriche un général que la favorite avoit eu l'art de refroîdir dans l'esprit de ce monarque, aussi de toutes les personnes de la cour qui furent témoins de cette conférence, aucune n'en sentit aussi vivement les conséquences que la maréchale d'Estrees, qui voyoit son mari depuis ce jour-là entièrement éclipsé par le maréchal rentré dans la faveur du roi. Gouvernée par le ressentiment plutôt que par la prudence, elle se permit contre madame de Pompadour des sarcasmes & des injures de toutes les espèces, & pénétra jusqu'à dans les petits appartemens destinés aux plaisirs secrets du roi, pour brouiller à son tour madame de Pompadour avec Louis XV. Voici l'anecdote qui dévoile enfin ce mystère de

cour qui fit rappeler le maréchal d'Estrées, malgré la victoire éclatante qu'il remporta depuis, & qui ne fut pas suffisante pour le conserver en place.

Cette incommodité si connue de madame de Pompadour que Maurepas avoit publiée par les vers qui lui firent perdre sa place, ayant dégoûté Louis XV de sa maîtresse, ce monarque tournant ses regards sur divers objets, les fixa un jour sur un des plus beaux portraits en miniature qu'il eût jamais vu ; il en parut amoureux, & demanda au courtisan à qui il appartenoit, s'il étoit possible que l'original fût aussi beau que ce portrait. Le seigneur de la cour, complaisant comme ses pareils, assurant le roi que la personne vivoit effectivement, & qu'elle étoit encore plus belle, le roi desira la voir ; elle s'appelloit mademoiselle Murfi, & n'avoit que quatorze ans, fille d'un Irlandois d'origine, que des peintres épris de sa beauté avoient déjà destinée à servir de modèle pour leurs tableaux d'histoire, tant la nature avoit prodigué ses dons dans cette aimable enfant.

Louis XV n'eut pas plutôt vu mademoiselle Murfi, qu'il avoua que le portrait au lieu d'être trop beau n'approchoit pas du degré de beauté qu'il admiroit dans cette jeune demoiselle.

Des jouissances variées l'avoient rendu fort

difficile dans le choix ; mais tous ses desirs étoient accomplis en possédant mademoiselle Murfi, à laquelle il ne manquoit que beaucoup d'esprit pour en faire une maltresse accomplie à tous égards.

Madame de Pompadour qui étoit avertie avec fidélité de toutes les démarches du roi, apprit bientôt les détails de cette passion naissante. Au lieu d'être jalouse de mademoiselle Murfi, elle trouva dans la vertu de son âge & dans sa naïveté des raisons pour Louis XV de la tenir loin du grand monde. Elle ferma donc les yeux sur cette intrigue, comme sur les précédentes ; elle jugea même à propos de la favoriser secrètement. Le roi qui avoit de l'amitié pour mademoiselle Murfi, résolut de lui donner un état ; & madame de Pompadour qui s'étoit fait bâtir dans le parc de Versailles une petite maison isolée pour de semblables divertissemens, l'offrit au roi qui l'accepta. Ce fut la première origine de ce fameux parc aux cerfs qui depuis fut si odieux à la France & si préjudiciable au respect & à l'attachement que les François avoient encore pour leur roi.

Ce parc aux cerfs n'étoit point un établissement, comme quelques-uns l'ont cru en province, où des malheureuses, dévouées aux plaisirs du roi, fussent entassées comme des sultanes

dans un ferrail. L'hermitage de madame de Pompadour, qui étoit un des lieux consacrés aux menus plaisirs de Louis XV, étoit une maison peu apparente, semblable par ses formes à une maison de fermier. Dans l'intérieur tout étoit d'un goût exquis, noble, simple & d'une propreté recherchée. Tout avoit l'air dans cette maison de la campagne la plus retirée: un jardin à l'angloise étoit à côté de chacune des autres maisons de plaisir, où la nature étoit imitée & embellie par un art récemment introduit chez nous de l'Angleterre. C'est là que mademoiselle Muri vécut long-temps fort retirée: bonne, simple, timide de caractère, intimement & souvent visitée par Louis XV, elle n'osoit ni se produire, ni dire du roi tout ce qu'elle éprouvoit en elle-même; elle ignoroit qu'elle accordât une très-grande grâce, en permettant que quelques dames de la cour allassent auprès d'elle. Elle savoit néanmoins que le roi avoit une maîtresse en titre, qui seule avoit un grand crédit, & dit un jour à Louis XV, d'un ton moqueur, *mais à quel terme en êtes-vous donc avec votre fameuse vieille?* Le roi qui s'aperçut que cette demande lui avoit été suggérée, se sentit piqué au vif, & voulut, avec autorité, être instruit dans l'instant même des causes qui avoient fait tenir

à mademoiselle Murfi un langage de cette sorte. Murfi pleura, se jeta à ses pieds, & nomma la maréchale d'Estrées dont elle recevoit de fréquentes visites par complaisance pour le roi. La maréchale, emportée par son courroux, avoit voulu, dans un moment où elle voyoit la faveur de son époux chanceler, employer mademoiselle Murfi contre madame de Pompadour. Madame la maréchale eut ordre de quitter la cour & d'attendre de nouveaux avis pour y reparoitre, & le maréchal son époux fut averti de remettre le commandement.

Maillebois, & son beau-frère Paulmy, ministre de la guerre, intriguoient d'ailleurs très-sourde-ment pour lui ôter le commandement au profit de Richelieu, leur ami commun. Paulmy, l'homme le plus mal adroit du siècle, travailloit comme ministre, & Maillebois comme officier général, qui, avec des talens distingués, les employoit à traverser les opérations du maréchal d'Estrées.

Ce général, qui voyoit de loin une disgrâce s'approcher, étoit sorti de cet état d'inaction funeste qui avoit si fort prévenu contre lui; il avoit enfin passé le Weser & gagné la bataille d'Hastembeck.

CHAPITRE X

Campagne du maréchal de Richelieu en Allemagne après la bataille d'Hastembœck. Fuite & terreur des Anglois. Richelieu les pousse vers la mer entre l'Elbe & le Weser. Sa Capitulation de Closter. Ses débats & ses différends avec le ministère. Négociation épistolaire du roi de Prusse. Jalousie de la cour de Vienne. Son opinion sur la Prusse. La bataille de Rörba rompt la capitulation. Déprédations en Allemagne. État de la cour de Vienne. Comte de Sadrinville.

D'ESTRÉES étoit un honnête homme, un peu brutal & emporté, frugal, sévère, dur, qui avoit la réputation d'un bon lieutenant-général; & qui avoit bien servi sous le maréchal de Saxe. Malgré ces qualités, il étoit d'un caractère réservé, n'osant compromettre son crédit, se laissant conduire par la maîtresse de Louis XV, & maîtriser par une lenteur de caractère qui fut le prétexte de son rappel & la cause réelle du peu de succès de notre armée dès le commencement.

Le comte de Maillebois qui y contribua avoit

du courage, de l'esprit, des talens militaires, & un tel caractère, qu'il falloit qu'il eût seul le commandement de tout pour bien agir. Il n'avoit pas la réputation d'un homme fort délicat sur l'article de la probité. Il avoit été convaincu d'avoir reçu fort illégalement & au nom de madame de Pompadour une somme considérable dans des affaires d'administration provinciale. Quelque brave & savant qu'il pût être dans le métier de la guerre, cette faute que le roi punit & oublia en même temps par foiblesse, permettoit de le croire capable de toute sorte de malversations dans le commandement militaire. Il fut accusé d'abord d'avoir voulu nuire au maréchal d'Estrées, & de s'entendre secrètement avec Paulmy, ministre de la guerre & son beau-frère, pour perdre le général & s'élever lui-même. Le maréchal d'Estrées publia même que Maillebois lui avoit fait donner un faux avis pour faire perdre la bataille. Quoi qu'il en soit de leur grande querelle si connue, le maréchal d'Estrées battit l'ennemi, & remporta sur lui une victoire complète près d'Hastembeck contre l'armée du duc de Cumberland. C'est dans cette circonstance que le maréchal de Richelieu arriva à Minden.

Il y avoit dans notre armée un si petit nombre de bons officiers, qu'on devoit s'attendre à tous nos malheurs. Le duc d'Orléans qui, avec de la bra-

your, manquoit de ce génie militaire qui détermine les grandes actions, commandoit la cavalerie à Hastenbeck; il étoit premier lieutenant-général de l'armée, & devoit succéder au général. Il s'est retiré depuis, plus distingué par ses vertus & ses bonnes qualités que par sa renommée de capitaine.

Le prince de Condé, qui fit les campagnes de 1757 & de 1762, avoit la réputation d'un bon officier. Il joignoit aux allures du courtisan qui flatte sans cesse à la cour le crédit dominant, la sévérité militaire & toute la présence d'esprit nécessaire au milieu du danger. La Touraille, son aide-de-camp, lui représentant à Hastenbeck qu'en faisant dix pas sur la gauche il éviteroit la direction d'une batterie qui ravageoit tout son voisinage, je n'ai pas vu ces précautions de ce prince, dans l'histoire du grand Condé.

Le comte de la Marche avoit de la conduite, de l'esprit & beaucoup de courage, sans être un plus grand capitaine. Les Bourbons trouvent dans leur histoire Henri IV & Condé; & depuis quelques fois de la bravoure; mais nul général distingué, le génie militaire paroît s'éteindre dans cette maison en vieillissant.

Le comte de Mailly, depuis maréchal de France, sans commander l'armée, se distingua à la

tête de plusieurs divisions, par son courage & sa présence d'esprit. Fait prisonnier par l'ennemi, il reçut de Frédéric II l'hommage dû à sa bravoure. Mailly se trouvoit dans une mêlée avec un sang-froid peu connu.

Le prince de Soubise qui s'obstina à commander malgré ses fautes, & que le roi laissa à la tête des troupes, en disant qu'il falloit être touché du malheur de ses amis, avoit à se reprocher ses complaisances pour madame de Pompadour, pour ne rien dire de plus, & l'envie qu'il portoit aux officiers d'un talent plus distingué que le sien. Il fut fait maréchal de France hors de son grade, & empêcha Chevert, par des manœuvres criminelles, de se devenir, parce qu'il vouloit avoir seul l'honneur du gain d'une bataille auquel Chevert assuroit avoir contribué. Soubise étoit d'ailleurs entêté, ignorant, présomptueux & orgueilleux, & quelque brave & désintéressé qu'il fût, ses qualités louables ne pouvoient effacer des défauts qui furent la première cause de la ruine de nos armées. Nous parlerons en détail du caractère de nos officiers généraux, à mesure que l'occasion s'en présentera, & nous revenons à Minden où Richelieu prit le commandement de l'armée.

Les François courroient alors au secours de la Saxe occupée par Frédéric. Ils étoient partis du

côté des Pays-Bas, & s'étoient emparés sans éprouver de résistance, de Clèves, de Wesel & de Cologne dont ils firent d'abord une place d'armes. Ils poussèrent l'armée angloise, commandée par le duc de Cumberland, s'emparèrent du landgraviat de Hesse-Cassel & de sa capitale, puis suivirent Cumberland au-delà du Weser, & le passèrent.

La bataille d'Hastembeck gagnée, le maréchal de Richelieu profitant de l'étonnement des Anglois & de leur déroute, pressa les ennemis avec la plus grande vivacité. Ils étoient si déconcertés, que, depuis leur défaite à Hastembeck ils n'osèrent plus avoir aucune contenance, ni essayer de se présenter sous les armes. De Minden le maréchal de Richelieu passa à Hanovre où l'ennemi n'osa pas davantage l'attendre, laissant les François occuper l'électorat & y commettre les brigandages connus & conduits par le maréchal. Le duc d'Avén occupa Brunswick & le Voyer Wolfenbutel, tandis que Richelieu envoyoit à Erfurt le prince de Soubise pour exécuter la jonction des troupes autrichiennes & celles d'Empire. Le maréchal de Richelieu de son côté prit ses mesures pour aller en personne à la rencontre des Anglois qu'il ne perdoit pas de vue; & chemin faisant, il mettoit le pays à une telle contribution,

qu'aucun fléau n'est comparable au passage de ce général en ces lieux. Ses soldats ne l'appelloient entre eux que **LE PETIT PÈRE LA MARAUDE**. *C'étoit, disoit-il, le droit du général.*

Le duc de Cumberland, en attendant, fuyoit tant qu'il pouvoit pour se réfugier dans la ville de Stade, poste où il croyoit pouvoir se mettre en état de défense. Richelieu qui voulut d'abord empêcher les Anglois de s'y retirer, s'avança pour les attaquer ou pour les couper.

Lorsqu'il fut arrivé près d'eux, & quand ils s'aperçurent que l'inondation qui les couvroit commençoit à être saignée, ils se mirent en marche pour se retirer. Il les poursuivit encore avec plus de vigueur, & ne fut arrêté que par ses propres munitionnaires qui avoient besoin de fours & de pain; & cependant pour les arrêter, autant qu'il seroit en lui, il envoya le marquis de Poyanne avec les carabiniers & un gros détachement pour arrêter leur arrière-garde, & vint après, avec tous les grenadiers de l'armée, avec quelques brigades d'infanterie, & un détachement d'élite de la cavalerie, & s'avança jusqu'à l'abbaye de Closterfeven, où il prit son poste vis-à-vis des ennemis situés derrière la rivière de Bevent; mais il ne voulut point tenter une action décisive contre l'ennemi, jusqu'à ce que le reste de l'armée dont il avoit

laissé le commandement à Contades l'eût rejoint.

Dans ce moment critique Richelieu poursuivoit toujours les Anglois fugitifs vers l'embouchure de l'Elbe. Il les mit dans une telle situation qu'il falloit ou poser les armes ou être taillés en pièces, ou sauter dans la mer. Le premier parti leur parut le plus favorable : ils s'adressèrent au comte de Lynar, ministre du roi de Danemarck, pour tenter près le duc de Richelieu une convention & stipuler que les hostilités cesseroient dès le moment ; que les troupes de Gotha, du duc de Brunswick & de Hesse poseroient les armes, seroient renvoyées ; & que celles de Hanovre seroient comme prisonnières à Stade.

Jamais armée n'avoit été dans une situation aussi périlleuse que l'armée du duc de Cumberland. Frappée de terreur panique depuis Hastenbeck, elle fuyoit si bien entre l'Elbe & le Weser depuis Hanovre vers la mer, que, harcelée par Richelieu, elle devoit être écharpée, ou entièrement désarmée. Richelieu commit la faute capitale de ne les avoir pas forcés à accepter le combat, & ayant souscrit à la capitulation, de ne les avoir pas absolument désarmés.

Au lieu de prendre ces mesures, le comte de Lynar vendu aux Anglois, & ministre du roi

Le Dannemarck, se présenta dans ces circonstances au maréchal de Richelieu, lui fit des propositions de la part du duc de Cumberland. Il parloit d'un engagement de la part des troupes de Saxe-Gotha, de Brunswick, de Hesse, de Hanovre & de tous les alliés, de ne plus servir contre Louis XV pendant toute la guerre. La convention fut acceptée, & dès ce moment-là il ne resta plus d'armée aux ennemis. La Russie venoit de s'unir à la Suède, & l'une & l'autre augmentant de leurs forces la ligue contre la Prusse, le royaume de Frédéric attaqué dans tous les points de sa circonférence, pouvoit succomber. La face de l'Europe étoit changée.

Personne ne sentit aussi vivement cette triste position que le roi de Prusse; la convention fut signée le 9 septembre 1757 à Closter: & il avoit écrit de Rote trois jours auparavant à Richelieu en ces termes qui peignent l'adresse de ce prince dans le moment du danger. Frédéric prend le ton d'un négociateur fort adroit: il faut l'entendre lui-même.

Je sens, M. le duc, dit ce monarque, que l'on ne vous a pas mis dans le paps où vous êtes pour négocier. Je suis cependant persuadé que le neveu du grand cardinal de Richelieu est fait pour signer des traités, comme pour gagner des ba-

tailles. Je m'adresse à vous par un effet de l'estime que vous inspirez à ceux qui ne vous connoissent pas même particulièrement. Il s'agit d'une bagatelle, Monsieur ; de faire la paix, si on le veut bien. J'ignore quelles sont vos instructions ; mais dans la supposition qu'assuré de la rapidité de vos progrès, le roi votre maître vous aura mis en état de travailler à la pacification de l'Allemagne, je vous adresse M. Delcheset, dans lequel vous pouvez prendre une confiance entière. Quoique les événemens de cette année ne devroient pas espérer que votre cour conserve encore quelque disposition favorable pour mes intérêts, je ne puis cependant me persuader qu'une liaison qui a duré seize années, n'ait pas laissé quelque trace dans les esprits. Peut-être je juge des autres par moi-même. Quoi qu'il en soit enfin, je préfère de confier mes intérêts au roi votre maître qu'à tout autre.

Si vous n'avez, Monsieur, aucune instruction relative aux propositions que je vous fais, je vous prie d'en demander & de m'informer de leur teneur. Celui qui a mérité des statues à Gènes ; celui qui a conquis l'isle de Minorque, malgré des obstacles immenses ; celui qui est sur le point de subjuguier la Basse-Saxe, ne peut rien faire de plus glorieux que de travailler à rendre la paix à l'Europe. Ce sera sans

sans doute le plus beau de vos lauriers. Travaillez-y, Monsieur, avec cette activité qui vous fait faire des progrès si rapides; & soyez persuadé que personne ne vous en aura plus de reconnoissance; M. le Duc, que votre fidèle ami. Signé FRÉDÉRIC.

La réponse du maréchal de Richelieu au roi de Prusse, du camp d'Halberstadt, fut très-mesurée.

Quelque supériorité que votre majesté ait en tout genre, disoit Richelieu, il y auroit peut-être beaucoup à gagner pour moi de négocier plutôt que de combattre vis-à-vis d'un héros tel que V. M. Je crois que je servirois le roi mon maître d'une façon qu'il préféreroit à des victoires, si je pouvois contribuer au bien d'une paix générale; mais j'assure V. M. que je n'ai ni instructions ni notions sur les moyens d'y pouvoir parvenir.

Je vais envoyer un courier pour rendre compte des ouvertures que V. M. veut bien me faire, & j'aurai l'honneur de lui rendre réponse de la façon dont je suis convenu avec M. Delchezet.

Je sens, comme je le dois, tout le prix des choses flatteuses que je reçois d'un prince qui fait l'admiration de l'Europe, & qui (si j'ose le dire,) fait encore plus la mienne particulière. Je voudrois bien au moins pouvoir mériter ses bontés, en le servant dans le grand ouvrage qu'il paroît desirer, & auquel il croit que je peux contribuer.

Je voudrois sur-tout pouvoir lui donner des preuves du profond respect, &c.

La convention de Closter suspendit un instant toute négociation ultérieure; cependant, comme la cour blâma depuis cette convention, parce que le ministère affuroit que le maréchal n'étoit pas autorisé à la faire; comme Duclos n'a eu que la communication des lettres de blâme & non de louange, il est juste d'entendre le maréchal de Richelieu de qui on tient la pièce suivante (1).

(1) « Les circonstances de la capitulation, dit le maréchal de Richelieu, furent entièrement déguisées aux yeux du public & à ceux du ministère, & les évènements qui l'accompagnèrent & la suivirent fortifièrent le préjugé qui s'établit dans le monde contre moi. Le public qui n'a point de part aux affaires & ne juge que sur les évènements, voyant cette capitulation condamnée par le ministre des affaires étrangères, & ensuite rompue, fut persuadé qu'elle étoit vicieuse, & contraire même aux intérêts de l'Etat. Je dois ici détruire les fausses impressions qu'on s'efforça de donner contre cette capitulation, qui eût changé la face de l'Europe en faveur de la France, sans la malheureuse affaire de Rosbac, & les ordres particuliers que je reçus de l'abbé de Bernis qui étoit à la tête des affaires étrangères ».

» Ce ministre m'écrivit le 14 août 1757, que le président Ogier avoit signé à Copenhague, sous la garantie du roi de Danemarck, une convention par laquelle on

Pendant que le ministère & le général François s'envoyoient des courriers pour dénaturer ou pour

établir la neutralité pour les duchés de Bremen & de Werden ; que le roi , qui avoit approuvé cet acte , avoit exigé pour le ratifier un article de précaution pour le rendre plus clair & plus précis ».

» Dans ma réponse à l'abbé de Bernis du 23 août, je lui adressai le *dupliquat* de ma lettre au président Ogler, où j'exposois les inconvéniens d'une neutralité qui n'auroit regardé que Bremen & Werden, l'exhortant d'engager le Danemarck à procurer la neutralité entière des Hanovriens ; j'ajoutois que ce seroit rendre au roi , à l'impératrice & à la cause commune un service important, parce que si le duc de Cumberland se retiroit à Stade il ne pourroit que m'embarrasser, la saison étant avancée ; & parce que je me proposois de finir ma campagne à Halberstadt, pour mettre à contribution le pays du roi de Prusse jusqu'à Magdebourg & tout le long de l'Elbe ; & que si j'étois forcé de faire venir du gros canon & de l'enfoncer dans un pays aussi reculé pour faire un siège, les pluies survenant, je perdrois une partie de l'armée par les maladies, & je m'écarterois de l'objet principal, qui étoit le siège de Magdebourg pour la campagne suivante ».

» Ce qui m'avoit déterminé à écrire cette lettre, c'est que M. de Vallière ne pouvoit me fournir l'artillerie nécessaire de six semaines pour assiéger Stade ; inconvénient qui eût fait perdre l'avantage d'avoir réquis l'engagement à l'extrémité où il se trouvoit ».

défendre la *convention* ou *capitulation* de Closter, le roi de Prusse, réduit à la dernière extré-

» Plein de ces idées, j'employai tous les moyens pour forcer le passage de Wurm défendu par le duc de Cumberland, & j'en surmontai les obstacles. Je fis rompre une écluse, ce qui diminua l'inondation, & je passai le Wurm. Ce mouvement inattendu ôta au duc de Cumberland l'espoir de se retirer à temps ; il sortit de Rothembourg à onze heures du matin, & j'y entrai à midi pendant que M. le duc de Broglie pressoit Osterberg ; & avec une partie de l'armée je m'avantai à Clostersephen si près des ennemis, qu'ils craignirent d'abord qu'on ne les poursuivît jusqu'à Stade pour les y assiéger ».

» Dans cette situation, le duc de Cumberland envoya le comte de Lynar pour demander une capitulation, qui fut conclue le 8 septembre 1757 ».

» La cour de Versailles apprit cette nouvelle avec la plus grande satisfaction. *Recevez mon compliment*, m'écrivit l'abbé de Bernis par ordre du roi, *sur un événement aussi glorieux pour les armes du roi qu'agréable à toute la nation, qui n'a point à mêler des regrets à la joie publique, puisque sans effusion de sang vous avez mis hors de combat & comme détruit une armée entière. Je me flatts que vous connoissez trop mes sentimens pour douter de l'intérêt personnel que je prends à un ouvrage aussi honorable & aussi utile ».*

» Tous ces avantages auroient été réels, si on avoit laissé la capitulation dans l'état où elle étoit, puisque

mité, n'avoit presque plus que son génie & son grand caractère pour sortir de la plus triste

la dispersion des troupes hanovriennes & autres auxiliaires qui commençoit à s'exécuter, ne fut suspendue que par les demandes successives du ministère. L'abbé de Bernis, parce que cette capitulation avoit été faite par l'entremise du comte de Lynar, & sous la garantie du roi son maître, confondant le militaire avec la politique, voulut introduire les formalités d'un traité & l'art de la négociation dans une convention entre généraux d'armée, & par malheur son avis prévalut dans le conseil. Il dit que les formes de cet acte n'étoient pas dans les règles qui veulent que des ministres de la puissance médiatrice soient munis de pleins pouvoirs qu'on se communique réciproquement avant la signature ; tandis que le duc de Cumberland, ni moi, ni même le comte de Lynar, n'ayant aucun pouvoir, ne pouvoient négocier & conclure que par provision. Les trois cours pouvoient donc, disoit l'abbé de Bernis, désavouer les signatures des généraux, malgré leur parole d'honneur de l'exécuter ; & pour rendre la capitulation régulière, il falloit, ajoutoit-il, des ratifications dans les formes ».

» Cette erreur fut des plus funestes. Les généraux n'ont pas besoin de pleins pouvoirs ni des instructions de la politique pour signer des capitulations, ni d'attendre des ratifications pour les faire exécuter. Les événemens de la guerre sont trop incertains, trop pressans, trop rapides, pour soumettre les généraux à des formalités de cette nature ; & l'on perdrait tous les avantages

des situations. Après s'être emparé de la Saxe au commencement de la campagne, après avoir dé-

qu'offre souvent la fortune, si on les y soumettoit. La capitulation de Closterseven étoit une convention purement militaire ; la proposition en avoit été faite par l'intervention d'une puissance tierce amie des puissances belligérantes , & n'en étoit pas moins valable ; & si la garantie du roi de Danemarck devoit être traitée par la politique, elle étoit indépendante de l'exécution de la capitulation à laquelle étoient obligés les généraux. Les Hanovriens & le duc de Cumberland l'avoient entendu comme moi, puisqu'ils la firent exécuter en partie avant d'avoir reçu des nouvelles de leur cour. Ce fut cependant la source de la rupture de la convention, & l'argument le plus fort du roi d'Angleterre, pour répondre aux reproches de mauvaise foi de l'abbé de Bernis ; parce que si les ratifications de la France étoient nécessaires pour la perfection & la solidité de cet ouvrage, celles de l'Angleterre ne l'étoient pas moins ».

» L'abbé de Bernis demanda des explications de la capitulation ; les Hanovriens les donnèrent sur le champ par l'organe de M. de Lynar ; & le ministre des affaires étrangères m'en remercia dans sa lettre du 6 octobre, en ces termes : »

» Le roi a vu avec une extrême satisfaction que vous n'ayez pas eu besoin de négociation pour faire adopter au comte de Lynar les éclaircissemens jugés nécessaires pour éviter aux fausses interprétations que nos ennemis auroient pu donner à la convention du 10 septembre ».

fait à la tête de cent mille hommes le prince Charles de Lorraine, général autrichien ; après

« Par ce moyen, l'ouvrage à jamais glorieux & utile que vous avez fait reçoit une entière solidité ; & ce dernier succès de votre part fait la sûreté de ceux que vous avez eus & de ceux que nous ne doutons pas que vous ayez dans la suite ».

« Il s'agit à présent de consommer le tout en lui donnant la forme nécessaire ; & comme il paroît par le projet que le comte de Lynar vous a remis qu'il compte que la convention sera signée en vertu de pleins pouvoirs respectifs, le roi m'ordonne de vous envoyer les siens, afin que rien n'arrête la consommation de l'ouvrage ; & dès que la convention sera signée, on enverra la ratification sans délai ».

« En attendant vous ne pouvez refuser de remplir la parole d'honneur que vous avez donnée par la convention, & le roi a fort approuvé ce parti, de même que celui que vous avez pris de laisser les troupes hessoises où elles étoient jusqu'à la réception de ses ordres ».

« Il me reste à vous répondre sur les nouvelles conditions que contient le projet que vous a remis le comte de Lynar, & sur la lettre que le comte Hamilton, général suédois, vous a écrite ».

« Par la discussion que l'abbé de Bernis faisoit dans cette lettre du projet du comte de Lynar, il demandoit divers changemens sans envoyer les pouvoirs nécessaires. Enfin, il exigea dans la suite le désarmement des troupes de Hesse & de Brunswick, quoiqu'il con-

avoir bombardé & incendié à boulets rouges la ville de Prague, il fut mis en déroute com-

vint lui-même qu'il n'en étoit rien stipulé dans la capitulation, ce qui n'étoit ni juste, ni conséquent, ni utile; car lorsque le vainqueur dicte une capitulation, on en interprète les expressions à la rigueur. Il est censé avoir eu toute la liberté d'exprimer ses intentions clairement; & une condition aussi grave, aussi humiliante que celle d'un désarmement de troupes, ne peut se présumer quand elle n'est pas visiblement énoncée. De plus, cette demande étoit inconséquente, parce qu'au moment qu'on l'exigeoit on ne pouvoit plus l'effectuer par la force; & parce qu'en voulant prendre les troupes des princes de Brunswick & de Cassel, il n'étoit pas naturel de les dégrader pour en faire des alliés & des auxillaires. Enfin, la demande étoit inutile, parce que ces troupes, qui auroient été dispersées dans les nôtres conformément à la capitulation, ne pouvoient devenir dangereuses; ç'eut été au moins le moment où le roi auroit été le maître de juger le désarmement par la voie de l'équité ou de la force ».

» Dans le premier moment, l'abbé de Bernis, non content de rejeter la capitulation convenue, déclara sur le champ au ministre des Deux-Ponts chargé de la correspondance de la cour de Cassel, qu'il ne pouvoit la ratifier telle qu'elle étoit. L'arrivée du courier envoyé aux alliés d'Hanovre pour notifier cette déclaration, arrêta les Hessois à une journée de distance du Weser, & les Hanovriens à pareille distance de l'Elbe, qu'ils

plètement par le comte de Daun. La Bohême fut délivrée de ses troupes, dont les restes

devoient passer selon la convention qu'ils commençoient d'exécuter ».

» Ce fatal événement replongea les affaires d'Allemagne dans la confusion d'où elles alloient sortir, & obligea les Hanovriens & leurs alliés à rester dans la situation où ils étoient, jusqu'à ce que le différend qui retardoit la ratification que le ministère de France exigeoit fût terminé ».

» Les changemens demandés avoient bien été acceptés par le comte de Lynar; mais cela ne pouvoit plus suffire, parce que la capitulation considérée comme un acte militaire n'avoit pas besoin de cette ratification, devenue nécessaire depuis qu'on l'avoit transformée en convention politique. Il fallut donc envoyer un courrier afin d'obtenir la faculté de signer, & l'abbé de Bernis demandoit encore de nouvelles conditions & des changemens ultérieurs par sa lettre du 19 octobre, qu'il m'adressa en ces termes » :

» J'ai l'honneur de vous envoyer la discussion que j'ai fait faire du projet qui vous a été livré par M. le comte de Lynar & de celui qui a été remis au président Ogier, à qui on l'a donné comme si c'étoit le projet de M. de Lynar. Vous verrez par les subtilités que contient celui qui a été revu, corrigé & augmenté à Copenhague, la nécessité de se munir par des explications claires contre la supercherie que l'on met dans la façon de traiter avec nous. Comme nous appercevons que par les différentes dépêches de

fugitifs s'étendirent dans la Silésie & en Saxe. L'armée de Russie entroit d'un autre côté victo-

la cour de Copenhague, & par les artifices dont elles sont enveloppées, les détails se multiplient, & la matière s'embrouille plutôt que de s'éclaircir; j'ai cru que vous me sauriez gré de vous envoyer un plan de convention tout dressé pour rassembler nos idées, & les demandes que nous pouvons faire sous un point de vue fixe & précis; vous le trouverez ci-joint, & je ne puis mieux faire que de le soumettre à vos réflexions, la matière étant encore plus militaire que politique. Il est à présumer que M. de Lynar ne voudra pas admettre ces conditions au moins en entier; cependant nous ne devrions point nous attendre à aucune opposition de sa part, puisque ce projet est rédigé d'après les articles d'explication que vous savez que nous avons présentés à la cour de Danemarck, & que M. de Bernstorff a répondu au président Ogier qu'ils étoient conformes aux intentions du roi son maître, & au sens dans lequel S. M. danoise avoit entendu la convention du 8 & du 10 septembre & permis d'en donner la garantie. Ainsi, au cas que M. de Lynar vous fasse des difficultés, vous voudrez bien lui opposer la réponse donnée par M. de Bernstorff au nom du roi son maître ».

» On a vu toutes les entraves que mit l'abbé de Bernis à la capitulation de Clostersevern, en changeant en affaire diplomatique une convention purement militaire. La négociation résolue avec les princes de Cassel & de Brunswick fut soumise aux mêmes longueurs, & le ministre ne consentit que par la dépêche du 24 octo-

rienement dans la Prusse-ducale, & se jetta dans Berlin qu'elle mit à contribution, tandis que la

bre à ne plus insister sur le désarmement des Hessois; & ce ne fut qu'avec sa dépêche du 7 novembre, après l'affaire de Rosbac, qu'il m'envoya des pleins pouvoirs pour mettre la dernière main à la capitulation. Je ne pus les recevoir que le 14 suivant. Enfin, ce ne fut que le 12 novembre, après avoir reçu la nouvelle de Rosbac, que le ministre m'envoya les pouvoirs pour terminer la négociation avec le landgrave, que je ne pus recevoir que le 19, après que les troupes hessoises avoient déjà arrêté les troupes de Brunswick, qui s'avançoient pour se joindre aux troupes françoises, c'est-à-dire, lorsqu'il n'étoit plus temps de faire aucune négociation ».

» Toutes ces lenteurs étoient pour moi d'autant plus étranges que je ne cessois d'écrire sur le mauvais effet qu'elles produisoient; je prévoyois dans toutes mes dépêches que la rupture de la capitulation en seroit le résultat. Le ministre des affaires étrangères sembloit adopter lui-même toutes ces craintes; mais il n'en mettoit pas plus d'activité à se résoudre. Le 7 novembre, voyant que ses observations & ses instructions n'avoient pas l'effet qu'il en attendoit, il m'écrivait qu'il avoit été résolu de ne plus m'embarrasser par des écrits, & que le conseil m'avoit laissé l'entière liberté de terminer la négociation, comme si elle n'avoit pas été déjà terminée ».

» Le 22 novembre, il m'écrivit encore que j'avois

famille royale fuyoit d'une forteresse à l'autre, par la crainte des mêmes maux que Frédéric avoit fait endurer à la famille du roi de Pologne.

l'entière liberté de finir avec le duc de Brunswick. A toutes ces lettres, je crois devoir conserver un des passages de ma dépêche à l'abbé comte de Bernis du 16 novembre. « Si dès le premier moment vous n'aviez pas voulu croire nécessaire de faire un traité méthodique d'une capitulation militaire..... un traité cependant dé- ploie à loisir tous les ressorts de la finesse & de la politique, l'autre se fait à la hâte selon les circonstances du moment, dont chacun cherche à profiter selon sa situation. Vous croyez peut-être un peu trop dans ce temps-là que cinquante ou soixante mille hommes pouvoient facilement en jeter quarante dans l'eau qui étoient bien postés. Tout ce qui est arrivé depuis ne nous a que trop prouvé que, s'il n'a pas été fait tout ce que l'imagination politique pouvoit produire à loisir, il y en avoit assez pour n'en pas regretter l'accomplissement. Il est inutile de rappeler le passé ».

Reproches du public contre M. le maréchal de Richelieu.

« Le public qui ignoroit le contenu de ces dépêches & les entraves de la cour, ne manquoit pas de rejeter sur moi les causes de la rupture de la capitulation. La plus spécieuse des raisons de la voix publique étoit que je n'étois pas resté à la tête de toute l'armée pour faire exécuter cette capitulation. Ce reproche disparoi-

Les Suédois entroient d'un autre côté dans la Poméranie - prussienne. La France , l'Autriche ,

tra aisément quand on considérera que cette précaution étoit bien inutile , puisque les troupes étoient séparées , & que le roi de Prusse marchoit vers nous avec les siennes dont on ignoroit le nombre. J'avois reçu d'ailleurs l'ordre si souvent renouvelé de marcher à Halberstadt , & un plus long séjour avec l'armée eût consommé les subsistances nécessaires pour tenir l'hiver dans ce pays-là ».

» D'ailleurs , la séparation des troupes ennemies pouvoit - elle laisser un doute sur l'exécution de la capitulation , à moins qu'on n'eût prévu de part & d'autre que l'abbé de Bernis la faisoit rompre sans rien substituer à la place ? Si ce ministre avoit envoyé l'ordre seulement de faire insérer dans l'acte les expressions qu'il préféreroit à celles que nous avions établies ; s'il m'avoit demandé l'exécution de la convention , tout auroit été fini ; si même il n'avoit rendu publiques les difficultés qu'il vouloit faire aux troupes auxiliaires des Hanovriens , ou que la nouvelle leur fût arrivée deux jours plus tard , les auxiliaires passeroient le W-ser & les Hanovriens l'Elbe ; alors il eût interprété la capitulation à son aise. Les troupes auxiliaires d'Hanovre séparées au milieu de celles de France , auroient pu crier contre notre bonne foi ; elles étoient sans force pour s'y opposer. Les difficultés de l'abbé de Bernis donneroient donc tout le temps au roi de Prusse d'employer toutes sortes de manœuvres pour obliger le roi d'An-

l'Empire, la Suède, la Russie, le midi & le nord de l'Europe conjurés contre Frédéric, sembloient

gleterre de rompre la capitulation dès qu'il le pourroit avec sûreté, & l'aventure malheureuse de Rosbac ne fournit que trop l'occasion de le faire impunément ».

» On alla même jusqu'à m'imputer en partie la cause de cette malheureuse affaire ; on dit publiquement & on publia dans les papiers publics que j'avois refusé d'envoyer du renfort au prince de Soubise quand il en étoit encore temps, & que je ne lui en avois enfin envoyé qu'à la dernière extrémité ».

» Mais l'arrivée de l'armée françoise à Halberstadt le 28 septembre devoit, selon tous les arrangemens conclus avec la cour, décider le sort de l'Allemagne. La première insinuation du ministère avoit été de n'envoyer au maréchal de Soubise qu'un détachement de vingt bataillons & d'autant d'escadrons. Je représentai que ce secours dérangeoit les projets formés sans en remplir aucun autre, & qu'il valoit mieux après l'exécution de la capitulation de Closterfeven envoyer cinquante bataillons & soixante escadrons au maréchal de Soubise, quand on croiroit pouvoir le commettre avec le roi de Prusse, m'offrant de garder avec le reste des troupes nos conquêtes, après l'exécution de la capitulation, qui ne paroïssoit pas devoir rencontrer des obstacles depuis que les Hanovriens avoient consenti au changement d'expressions que l'abbé de Bernis demandoit pour son accomplissement ».

» La demande prématurée du désarmement des

s'entendre pour l'anéantir & détruire sa monarchie. La France occupoit ses Etats depuis la ville

troupes de Hesse & de Brunswick qui devoient être dispersées au milieu de celles du roi, & qui sembloient elles-mêmes le desirer, fut un obstacle ; & l'obstination de du Verney à vouloir fortifier Halberstadt pendant l'hiver fut la cause de l'inaction des troupes dans la position d'Halberstadt ».

» Vainement je tâchai de persuader la nécessité de finir l'exécution de la capitulation de Closterseben ; je proposai à la cour & au duc de Choiseul, alors notre ambassadeur à Vienne, de faire passer les troupes allemandes dans le duché de Meckelbourg, où le duc nous offriroit d'occuper sa forteresse sur l'Elbe avec tous ses Etats, & où les Suédois avoient eu l'ordre de joindre les troupes que j'y enverrois. Le duc de Choiseul avoit approuvé ce plan ; mais il vouloit qu'on y envoyât Maillebois, tandis que je voulois que ce fût le prince de Soubise, en le faisant maréchal de France. On ne prit aucun des partis proposés ; tandis que le roi de Prusse, actif & infatigable, marchoit sans cesse. Il me fut ordonné & au prince de Soubise de séparer l'armée, de la mettre en quartier d'hiver, & ce général m'envoya Bourcet, son aide-maréchal-général des-logis, pour la liaison des quartiers des deux armées ; j'y consentis, & le général m'en remercia ».

» Malgré cet arrangement, le prince de Soubise crut pouvoir agir contre le roi de Prusse, parce que ce monarque n'avoit osé l'attaquer dans la situation trop fa-

de Gueldre jusqu'à Minden sur le Weser ; elle avoit en sa puissance l'électorat de Hanovre, les Etats

vorable de son armée, & il alla l'attaquer lui-même changeant de position. Le roi de Prusse prévint toute attaque à Rosbac, où nos troupes furent entièrement défaites. C'est alors qu'on voulut persuader que le détachement de l'armée que je commandois avoit été envoyé trop tard au secours du prince de Soubise ; ce qui est évidemment faux, puisque mes troupes étoient arrivées le 10 octobre, & que l'action de Rosbac se passa le 5 novembre. Elle donna au roi de Prusse de nouvelles espérances ; permit de rompre, au grand chagrin des ministres hanovriens, une capitulation qui eût changé la face de l'Europe en faveur de la France & de ses alliés, sans les intrigues de la cour qui la contrarièrent ».

» Toutes les troupes rassemblées sous Stade, je crus qu'il seroit imprudent de s'embarquer dans un pays, que je ne connoissois pas, dans une saison aussi rigoureuse qu'étoit cet hiver là, pour attaquer une armée bien plus nombreuse que celle que je commandois. Je crus au contraire devoir me borner à chercher une situation où je pusse attendre les troupes que déjà j'avois rappelées, & dans laquelle on ne pût m'attaquer aisément ; je choisis Zell, le château & la ville étoient dans le centre de mon armée, & le reste des troupes françoises étoit posté à droite & à gauche le long de la Lair ».

» Le prince Ferdinand ne tarda pas de rassembler aussi ses troupes, & de marcher vers moi : je me pré-

du

du landgrave de Hesse ses alliés, & se proposoit de délivrer la Saxe avec une armée de soixante mille

sentai en bonne contenance sans le craindre, ayant pris toutes les précautions nécessaires pour soutenir l'attaque s'il osoit l'entreprendre : mais comme il ne connoissoit pas lui-même mon poste, il n'entreprit rien contre moi, & nos deux armées restèrent stationnaires à la distance de la portée d'un fusil l'une de l'autre en nous observant jusqu'à la veille de Noël ; car je crus ce jour-là avoir reçu assez de troupes pour passer la Laitz & chasser le prince Ferdinand. Le passage, malgré un froid horrible, se fit avec gaité, & fit décamper de nuit le prince Ferdinand, qui se retira sur l'Elbe dans cette saison terrible, n'ayant rien de ce qu'il falloit pour résister dans ce climat, & les préparatifs d'une guerre dans ce temps extrême étant trop longs ; la cour d'ailleurs n'approuva pas une campagne ultérieure, ce qui me força à prendre des quartiers d'hiver ».

» Le mois de janvier de l'année 1758, le prince Ferdinand, irrité de nos succès, m'écrivit qu'il étoit bien surpris que je confisquasse les biens des officiers anglois, & me demanda des dédommagemens sur lesquels il me menaçoit tout bonnement d'en rendre responsables les officiers françois qui étoient au service du roi d'Angleterre, & de réclamer l'effet de la promesse qu'avoit faite le roi de Prusse de rendre responsables aussi les prisonniers françois ».

» Le prince Henri de Prusse m'écrivit huit jours après de Leipzick, qu'après les désordres & les dépre-

hommes. Enfin ses alliés depuis la convention de Closter étoient défarmés. L'Autriche qui avoit

dations que les troupes françoises avoient commis dans la principauté d'Halberstadt, il avoit ordre du roi de me prévenir qu'on en agiroit avec la même inhumanité dans les terres des alliés du roi de France, & qu'il seroit usé de représailles envers les officiers françois prisonniers du roi de Prusse. *C'est dans ces propres termes*, ajoutoit le prince, *que S. M. a souhaité que je vous fisse connoître ses intentions* ».

» Le prince Ferdinand de Brunswick revint à la charge, & m'écrivit que le marquis de Pereuse s'étant arrêté contre la capitulation de Harbourg à Nieubourg, il me demandoit explication comme d'un article délicat qui me faisoit manquer à ma parole d'honneur ».

» Je répondis au prince Ferdinand dans le même ton & avec les mêmes expressions qu'il avoit employées, que j'enverrois sa lettre au roi, lui demandant ses ordres en particulier sur ses plaintes. Je lui observois qu'il étoit d'un ancien usage de confisquer ainsi les biens des officiers des puissances ennemies ; je lui rappellois que les terres de l'évêque de Strasbourg l'avoient été par l'empereur, & celles du landgrave de Darmstadt & autres en Alsace par les François, & données à l'évêque en indemnité qui valoit le triple de ce qu'il perdoit ; je lui fis observer que les biens des maisons d'Epinal, d'Egmont, de Croy & autres l'avoient été en Flandres par les deux parties. « Vous voyez, ajoutois-je, que des nations policées ont observé ces

soulevé tous ces ennemis contre Frédéric, faisant des progrès chaque jour en Silésie, Marie-Thé-

» usage, & je serois charmé néanmoins qu'il me soit
» ordonné de ne plus l'observer, n'ayant aucun plaisir
» à faire du mal Quant aux troupes de la garni-
» son d'Harbourg, malgré la capitulation, ces troupes
» n'ont pas passé en-deçà du Weser; & si elles ont pris
» à Nieubourg quelques jours de repos, ce n'a été que
» dans l'objet de se pourvoir des choses nécessaires pour
» leur route Je joins ici une lettre de M. de Pe-
» reuse au sujet de quelques discussions survenues à
» l'occasion de la capitulation d'Harbourg. Il se plaint
» qu'elle n'a pas été observée exactement, à l'égard des
» équipages de cette garnison qui ont été pillés sûre-
» ment malgré les ordres du général & contre son
» intention; les pauvres officiers n'en ont pas moins
» perdu tout ce qu'ils avoient ». J'envoyai une copie
de ma lettre & de celles des princes Ferdinand de Brunsw-
wick & Henri de Prusse au marquis de Paulmy, & j'en
gardai l'original pour le comte de Clermont, qui de-
voit venir alors commander l'armée, afin qu'il suivit
ce commerce de lettres dans le même ton; & j'observai
au ministre combien les termes peu mesurés des deux
princes étoient mal fondés. Je pris pour cela aupara-
vant toutes les informations pour connoître la conduite
de nos officiers, & je n'avois trouvé aucun sujet de
plainte fondée; mais le roi de Prusse, comme je le dis
au marquis de Paulmy, piqué de l'aventure de Halber-
stadt, cherchoit des prétextes pour faire ce qu'il repro-

rèse avoit la consolation de régner dans Breslaw; dans la capitale de cette province qu'elle vouloit recouvrer toute entière; elle fait mettre Frédéric au ban de l'Empire, & l'Angleterre menaça de l'abandonner. Ce grand prince devoit succomber sans doute sous tant d'assauts. Sa mémoire dans ce cas n'eût rappelé que le souvenir d'un illustre audacieux, dont les systèmes avoient manqué par les bases. Dans cette situation; Frédéric pense en sage & agit en héros. La France est l'ennemi qu'il redoute le plus, & c'est vers elle qu'il dirige ses forces. Il envoie à Richelieu un homme adroit pour négocier, lui fait dire qu'il renverse l'édifice du grand cardinal son oncle, pour nourrir & fortifier l'ennemi naturel de sa patrie. Il lui rappelle les beaux jours de la France & du règne actuel, lorsque partageant avec madame de Châteauroux la confiance de Louis XV, ils dirigeoient les François contre l'Autriche, puissance rivale, l'ennemie de toutes ses égales & le tyran éternel des puissances inférieures. Il lui fit dire que le

choit en Bohême, en Saxe, en Moravie. J'envoyai de même des *duplicata* de toutes ces missives à la cour de Vienne, afin que nos cours alliées & toute l'Europe fussent prévenues contre le bruit des exactions qui m'étoient imputées.

régné de madame de Pompadour, qui avoit dérangé tout l'ancien système, n'étoit pas naturel ni de longue durée; que le dauphin *en cas de mort* le renverseroit, & qu'*en cas de disgrâce* une autre maitresse le culbuteroit bien plus aisément; que madame de Pompadour & le petit abbé ayant renversé en quelques mois l'édifice antique des grands du royaume & de toute la race des Bourbons depuis leur élévation au trône de France, ce qui avoit été fait aussi aisément pouvoit se défaire encore; & comme tous les charmes de madame de Pompadour étoient passés, & que la place d'une autre étoit toute prête, il étoit nécessaire que le neveu du grand Richelieu, que le favori du roi, que le héros de Mahon, le défenseur de Gênes, &c. &c. se tint dans une situation à ne pas se trouver hors de tous les systèmes anciens & nouveaux. *Enfin*, disoit Frédéric, *une guerre de trois femmes ne doit pas renverser l'édifice sous Louis XV, des trois plus grands monarques qu'ait eus la nation françoise, Louis XIV, Louis XIII & Henri-le-grand.* Il supplia donc Richelieu de respecter les provinces prussiennes, lui demandant neutralité & inaction.

Richelieu écoutoit fort tranquillement ces propositions séduisantes. Ennemi déclaré de l'autrichienne Pompadour; regrettant le règne de madame de Châteauroux qui estimoit le roi de

Prusse, & qui lui étoit attaché; neveu du fondateur de la haine des François contre l'Autriche; observateur d'un parti prussien alors puissant en France pour contrecarrer indirectement madame de Pompadour, il consentit à rester dans un état d'observation, & un officier, nommé Fitcher, le servit dans ce système. Ainsi, au lieu de secourir Soubise sur le champ, Richelieu temporisa. Il resta pendant près de deux mois à Halberstadt, attendant, pour ainsi dire, l'arrivée de Frédéric II, communiquant avec lui, au moyen d'une machine à chiffres; respectant Magdebourg, place si importante dans les environs de la puissance prussienne (1), quoiqu'il fût assuré qu'il n'y avoit

(1) Cet exemple est un grand exemple pour la nation françoise de ne confier ses troupes qu'à des généraux qui aient le même intérêt que la puissance qui leur abandonne la force armée. Avant la révolution du 10 août, la Fayette, Rochambeau ont refusé constamment de se battre au profit des sans-culottes, comme le comité autrichien refusoit de servir la constitution monarchique du royaume éphémère des feuillans. On ne verse jamais son sang pour un gouvernement qu'on n'aime pas, & qui ne peut aimer les principes d'un général. Delà la nécessité de ne prendre des généraux que dans la faction pour laquelle on combat. Richelieu en est un grand exemple. L'auteur de ces mémoires vient

dans la place que trois à quatre mille hommes de recrues incapables d'aucune résistance, & cachant par ses exactions militaires sa connivence secrète.

Le roi de Prusse attaquoit en même temps le reste de la ligue armée contre lui. Richelieu avoit consenti à l'inaction. Des généraux allemands consentirent à de grandes perfidies. Prenant l'un après l'autre chacun des princes de l'Empire qui avoient délivré des troupes contre lui, il fut aisé à Frédéric d'exciter leur sensibilité, en faisant le portrait du despotisme de la maison d'Autriche. Plus un prince avoit de sentiment & de caractère, plus Frédéric avoit de facilité à l'animer

d'envoyer au comité diplomatique & à le Brun, le 10 de ce mois d'octobre, la machine infernale à chiffres de l'invention de Frédéric, avec laquelle il correspondoit avec Richelieu. Ce général en épargnant la Prusse sauva la liberté de l'Italie & de l'Allemagne; il servit sa patrie; il conserva les principes de l'ancienne & bonne politique. La correspondance du roi de Prusse & du général étoit si bien chiffrée qu'on pouvoit la remettre sans conséquence à un déchiffreur autrichien. Frédéric avoit trouvé une machine avec laquelle ses chiffres changeoient à chaque lettre, à chaque page, à chaque phrase, & même à chaque ligne à volonté. Il falloit avoir la machine pour déchiffrer; & avec cette machine les chiffres avoient la mobilité des caractères d'imprimerie.

contre l'impératrice qui tenoit, comme ses pères, ces puissances subalternes sous le joug.

C'est ainsi que Frédéric neutralisa pendant les derniers mois de l'année le maréchal de Richelieu. On se persuada qu'il l'avoit gagné à Paris avant la convention de Closter; tandis qu'il n'y avoit eu d'autres rapports entr'eux au commencement que la lettre & la réponse qu'on a vues ci-dessus. Frédéric fut plus heureux auprès du général allemand de l'armée germanique combinée avec celle de Soubise. Le respect pour ses provinces & l'inaction fut ce qu'il demanda à Richelieu. Il osa demander davantage à Hilbourghausen, & cet Allemand consentit à de plus grands services, surtout en décidant, malgré son collègue, malgré nos officiers généraux, malgré sur-tout Saint-Germain, la bataille de Rosbac. Vainement la cour de Versailles vouloit-elle qu'on s'en tint à la défensive; vainement le prince de Soubise s'opposoit lui-même à la bataille; les François y furent conduits, & jamais défaite ne fut plus honteuse pour la nation, ni victoire plus utile & plus glorieuse à la Prusse. Frédéric dans le moment qu'on le regardoit comme dans un état désespéré, montrant le plus grand caractère, se présentoit au péril, au centre du péril; & risquant de se voir enveloppé entre l'armée des Autrichiens & celle

de Richelieu, à laquelle il alloit se présenter, il s'avançoit en bonne contenance. Pour prévenir les projets de Soubise qui avoit le dessein de courir en Saxe, il prend un bon poste; il place avantageusement ses batteries; il ordonne des évolutions militaires inconnues. Cinquante mille François & Autrichiens en présence de vingt-cinq mille, sont frappés d'une terreur panique; ils sont vaincus & dispersés, malgré l'intrépidité & la belle défense du marquis de Castries qui commandoit notre cavalerie. Après cette expédition, Frédéric part comme l'éclair pour la Silésie occupée par les Autrichiens, rencontre l'ennemi le 5 décembre, gagne la fameuse bataille de Lissa, dépose les Autrichiens, & rentre en vainqueur à Breslaw.

L'Angleterre, humiliée de la convention de Closter, ne tarda pas à se résoudre de la rompre. La bataille de Rosbac l'y détermina. Deux mille officiers françois tués, deux mille soldats pris ou morts pendant l'action, une portion de l'armée qui s'enfuit au-delà de vingt-cinq lieues, permirent des marches savantes à l'armée d'Angleterre. L'armée françoise se replia de poste en poste par-delà le Rhin.

Ce fut alors que toute la France poussa des cris de douleur & d'indignation contre le traité

& contre ses auteurs. On ne se plaignoit pas contre le roi de Prusse; mais contre les dames, Marie - Thérèse & madame de Pompadour, qui avoient machiné cette monstrueuse alliance de la France & de l'Autriche. Tous les ministres disgraciés pour cette affaire, d'Argenson & le parti du dauphin sur-tout, se plaignirent avec amertume. Bernis déconcerté desiroit la paix & le maintien du traité : mais lors même que Marie-Thérèse n'étoit pas victorieuse, la favorite de Louis XV, secrètement humiliée de son traité & des malheurs de Soubise son favori, ne se croyoit pas vaincue; & le roi, encore plus piqué de la défaite, ne vouloit pas entendre parler de paix. On accusa d'une partie des malheurs le maréchal de Richelieu, & son inaction n'étoit ni louable ni utile aux projets. Une espèce de disgrâce le fit partir pour son gouvernement de Guienne, où il porta la réputation d'un général non perfide, mais concussionnaire, qui s'étoit enrichi par des rapines & par les dévastations inhumaines qu'il avoit ordonnées, & qui n'étoient plus dans nos mœurs. Paulmy, ministre de la guerre, qui avoit l'esprit faux & le cœur peu droit, fut renvoyé depuis, convaincu de communiquer les affaires du conseil à Maillebois son beau-frère, qui fut obligé de laisser la charge qu'il avoit auprès du roi.

La cour de Vienne qui dirigeoit la plupart de nos opérations supporta plus volontiers les malheureux événemens que les secrettes négociations de Richelieu avec le roi de Prusse. Ses sensations sont si bien peintes par le comte de Stainville, qu'il est nécessaire de publier trois lettres qu'il écrivit au maréchal (1).

(1) *Lettre de M. de Stainville au maréchal de Richelieu, de Vienne le 23 septembre 1757, avant la bataille de Rosbac, & après la convention de Closterseben.*

Monsieur votre fils vous rendra compte de tout ce que l'empereur & l'impératrice lui ont dit d'obligeant pour vous ; l'impératrice l'a chargé de vous dire qu'elle espéroit que vous auriez envie de voir une vieille femme que vous aviez vue jeune. M. de Fronsac doit être content de son voyage ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'on ne peut pas l'être davantage que leurs majestés impériales m'ont marqué l'être de lui. Il a réussi à merveille & comme il devoit à Vienne, & je le vois partir avec beaucoup de regret ; je suis si novice ici, & j'y ai tant d'affaires, que je ne l'ai pas amusé autant que je l'aurois désiré ; mais s'il revenoit dans une autre occasion, je me flatte qu'il seroit un peu plus content de moi.

Il vous instruira du desir que l'on a ici que vous arriviez à Halberstadt ; je vous prie dès que vous y serez en force de m'envoyer un courrier pour m'instruire

de vos projets. Il faut profiter du mois d'octobre pour faire évacuer l'Elbe au roi de Prusse ; vous seriez de tous côtés, monsieur le maréchal, le vainqueur de ce fleuve.

Je crois que M. Ogler aura la tête lavée ; effectivement nous avons pour principe, & nous avons raison, de ne point fourrer le Danemarck dans nos affaires ; & M. Ogler veut toujours agir, ce qui produit le plus mauvais effet pour le système général, dont par parenthèse M. Ogler n'a nulle connoissance ; au reste, parce que j'ai écrit à la cour sur les conventions particulières & le sentiment où je suis qu'il faut laisser les Hanovriens où ils sont sans plus rien traiter avec eux, j'espère que tout sera réparé.

M. de Soubise est toujours à Eisenack ; je crains que cette armée n'attende votre arrivée à Halberstadt ; c'est un motif qui doit vous presser d'opérer dans cette partie. Je vous renouvelle à jamais, monsieur le maréchal, les assurances du respectueux attachement avec lequel, &c.

De Vienne, le 24 octobre 1757.

Je suis très-mécontent de l'arrangement de la cour pour l'argent des quartiers de l'hiver ; je vous prévins, monsieur le maréchal, que c'est la faute de votre intendant, qui, conjointement avec les bureaux, croient en savoir plus que nous, parce que nous ne sommes pas des gens de robe ; mais comme j'ai été dans l'état-major, & long-temps dans l'habitude de cette partie, l'usage m'a donné sur les distributions aux troupes

presque l'aptitude que peut avoir un maître des requêtes. Enfin, il faut servir le roi comme il veut l'être ; & j'oserois dans votre partie, monsieur le maréchal, vous prier de ne pas vous écarter de ce principe ; car il me semble que l'on vous fait mauvais gré de ne pas prendre vos quartiers d'hiver comme on les a arrangés sur les cartes de Versailles. Je crois que vous pouvez concilier tout le monde, en mettant à Mersbourg & Halberstadt vos dragons & vos troupes légères, avec des détachemens qui seront tirés de la ligne & qui se relèveront ; peut-être que ces troupes seront pliées : cependant j'en doute ; mais bien qu'elles le soient, ce ne sera pas votre faute. N.... doit être depuis long-temps chez vous, selon ce que l'on m'a mandé. Arrêtez un plan fixe ensemble sur lequel nous puissions compter, & d'après quoi on puisse former un plan pour la campagne prochaine ; car l'allée & venue des couriers ne fait que ralentir les décisions. Nous aurons les troupes de Brunswick & de Hesse à notre solde ; mais ne paraissez pas, je vous demande en grâce, être instruit de cette décision, avant que j'aie fini avec cette cour. Je vous confierai que je compte lui proposer de nous laisser les maîtres des pays conquis, la principauté d'Halberstadt, duché de Magdebourg, &c. sans nul partage, & qu'à cette condition nous nous chargerons du subside des Hessois & Brunswickois. La cour ne m'a pas donné ce projet ; je le prends sur moi, & je crois qu'elle l'approuvera, d'autant plus qu'elle tirera si elle veut du pays plus que la note de M. de Luhé ne le comporte, & bonifiera par-là les articles qu'elle a oubliés dans son projet de quartiers

d'hiver, sans avoir à partager ni à compter avec les commissaires de l'impératrice, dont je vous délivrerai en entier. Mandez-moi si ce projet vous plaît. Quant à M. de Soubise, s'il peut subsister jusqu'à l'Elbe, son opération est sûre ; je suis persuadé que le roi de Prusse va le joindre... qu'il y battra le prince Charles à plate couture, fera lever le siège de Schweidnitz ; après quoi il verra après avoir rechassé tous les Autrichiens dans leur pays, comme vous vous établirez en Saxe, & s'il peut vers le mois de janvier vous déposer de l'Elbe : comptez que c'est-là son projet & le meilleur qu'il puisse faire. Je m'inquiète peu de ce qui arrivera en Silésie ; notre objet doit être à présent le secours des Suédois, qui finiront cette guerre avec nous, si nous les secondons ; nous perdrons du temps en négociant inutilement à la cour le commandement de M. de Soubise. Il faut vous décider, monsieur le maréchal, sur le champ dès que les Hessois & les Brunswickois seront à nos ordres ; & je répéterai sans cesse, non-seulement par amitié, mais pour le bien de la chose, que Maillebois est le seul en état de conduire cette opération, & que sans attendre d'ordres ultérieurs il faut la lui donner. Cependant j'ai fait usage de votre idée en écrivant là-bas ; mais vous sentez bien qu'avant que l'on m'écrive si cela convient, que l'on ait tenu un conseil sur cela, & répondu, & puis récrit ; nous serons au mois de janvier & les Suédois à Stralsund prêts à capituler, ou à repasser la Baltique. Oublions la cour comme si elle n'existoit pas, & faisons le plus grand bien ; au reste, cette expédition, qui infailliblement réussira, fera Maillebois maréchal de France ; j'y

mettrois ma tête à couper. Ainsi elle sera utile & au roi & à celui qui la commandera. Je vous dis d'oublier la cour, monsieur le maréchal, parce que vous avez du noir lorsque vous y pensez trop ; j'en aurois aussi si je jettois les yeux sur cette partie ; car avec beaucoup de complimens & d'amitié je suis dans le cas par mes dettes, si ma femme mouroit, de tomber dans la plus affreuse indigence. Cependant mes amis qui connoissent ma situation n'imagineroient pas de me faire avoir un gouvernement ; j'ai la cour en faveur quand je lis mes lettres, mais je ne la trouve plus quand je compte avec mon intendant. Bien des choses sur cet article pourroient me donner de l'humeur ; la difficulté qu'il y a de traiter vis-à-vis M. de Kaunitz devoit l'augmenter ; joignez-y les ennemis que j'ai là-bas ; vous les connoissez. Au milieu de tout cela, je ne réponds qu'aux choses ; je mets de l'activité & du despoitisme dans mon travail ; je ferai tous mes efforts pour abrégier cette guerre, & puis après nous retournerons là-bas, monsieur le maréchal, & nous compterons avec ceux qui y seront. Point de conseil, je vous le demande en grace, & vous vous en trouverez bien. Vous êtes trop supérieur à toutes les clabauderies & à tous les clabauders pour ne pas sentir qu'ils vous louoient.

M. de Soubise me mande du 18 que vous lui écrivez des lettres charmantes ; il me paroît très-content. Mandez-moi si M. de Kaunitz vous a répondu ; je suis fort étonné, & j'ai été affligé que M. votre fils ait eu seulement le présent de l'empereur ; j'espérois que l'impératrice vous mandoit qu'elle lui envoyoit son ordre,

& ce que vous me mandez est un tour de M. de Kaunitz fort désagréable pour moi.

Je vous prie de me faire part de la lettre que le roi de Prusse vous a écrite ; les extraits que j'en ai sont misérables ; cette lettre fait du bruit, Il me semble que l'on est content de la reconnoissance de M. de Duras. M. de Beauvau aura la charge de son beau-frère, & j'en suis enchanté. J'ai eu le temps d'écrire tout ce que je pensois sur cela. Quant à vous, monsieur le maréchal, ayez un peu de patience, le tout reviendra à vous comme il doit l'être ; c'est la prophétie de quelqu'un qui vous est bien rendrement & bien respectueusement dévoué.

A Vienne, ce 23 novembre, depuis Rosbac.

Je suis bien étonné, monsieur le maréchal, qu'accoutumé comme vous êtes aux grands évènements, vous me parussiez découragé par quelques propos de cour & par des inconvéniens, suites nécessaires des grandes armées & des grandes opérations. Votre position qui vous affecte est la plus brillante de l'Europe ; je vais avoir l'honneur de vous le démontrer, & soyez persuadé que je vous suis trop attaché pour vous donner une idée fautive de la façon de penser que l'on a ici & à notre cour sur votre compte. Je commence par Versailles, où je crois, il est vrai, que vos ennemis elabudent, de même que l'on elabaudera toujours dans ce pays là contre ceux qui feront quelque chose ; mais en même temps je suis certain que madame de Pompadour

padour n'est pas du nombre. Il est vrai qu'elle auroit désiré peut-être dans le temps, que M. de Soubise fût tenforcé plutôt ; & qu'à la nouvelle de la bataille, sans faire attention aux dates, elle a permis intérieurement à son chagrin de croire que le retard du secours de M. de Soubise étoit un des motifs de la défaite ; mais je suis sûr & croyez-moi qu'elle ne l'a dit à personne. Je vois par le dernier courier qui m'est arrivé de la cour, que l'on loue beaucoup les précautions que vous avez prises. L'abbé (*de Bernis*) me mande particulièrement qu'il est essentiel que vous disposiez en chef de toutes les forces du roi en Allemagne, & que même, pour la gloire de M. de Soubise, il convient qu'il se contente dorénavant d'une réserve à vos ordres ; en conséquence de cette idée, il doit en parler à madame de Pompadour, & il m'insinuoit d'en écrire à M. de Soubise, ce que je n'ai pas fait positivement, mais à qui cependant je l'ai fait entendre. Ainsi vous voyez que cette division d'armées est reconnue nuisible ; & que bien loin de chercher à Versailles à vous donner des dégoûts, on songe sincèrement à vous charger uniquement de toute la besogne. Quant aux négociations, celles des différens princes attirés d'Hanovre étoient commencées ici par la médiation de l'impératrice avant votre capitulation, & je crois vous en avoir averti dans le temps. Il y a de plus une circonstance dont je suis étonné que l'on ne vous ait pas prévenu ; c'est que les deux cours se sont promis de la manière la plus forte de ne faire aucunes conventions de quelque espèce que ce soit, ni même écouter d'aucune part aucunes propositions sans se les communiquer. Cependant, dès que votre

capitulation a été faite, on y a applaudi, & l'on n'y a fait des observations que pour prévenir des inconvéniens qui tiennent à d'autres arrangemens que peut-être vous ignorez ; mais ici & à Versailles tout a concouru à vous laisser le maître. Je ne vous cacherais pas que l'armistice pour le pays d'Halberstadt étant plus sensible pour cette cour, elle y a donné une inquiétude assez vive, & que cette inquiétude s'est communiquée aux Saxons & aux Suédois. Vous conviendrez, monsieur le maréchal, que tout traité avec le roi de Prusse est si délicat & si frauduleux de la part de ce prince, qu'il est étonnant que nous ayons appris par L. M. P. cette espèce de convention, sans que vous ayez daigné m'en informer ; de sorte que cet oubli de votre part m'a fait jouer ici un rôle assez désagréable pendant quelques jours ; & vous observerez que même par la dernière lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, vous ne me parliez pas des propositions de M. de Brunswick ni de la réponse de la cour. Je vous supplie de ne pas regarder cette anecdote comme un reproche de ma part ; ce n'est, je vous assure, pas mon intention ; mais vous sentirez aisément qu'il est impossible de suivre un aussi grand plan politique que celui que nous suivons, si différentes autres négociations point combinées ni communiquées avec celles que nous faisons ici dérangent les opérations. Dans le cas où nous sommes pour la promptitude & le succès, il faut que tout aille ensemble, ou rien ne va ; & je vous prévins que si j'entendois l'année prochaine que les opérations politiques se croisent & se détruisent entr'elles, comme cela est arrivé cette année, je ne me sens pas l'humilité de me

donner une peine incroyable pour trouver à la fin que j'ai joué le rôle de *coque-fusé*. Je suis très-déterminé à demander mon rappel pour cette seule raison ; car d'ailleurs il est certain que l'on ne peut pas être plus content que je le suis personnellement de notre cour & de celle-ci ; aussi jusqu'à présent n'ai-je fait nulles plaintes , & j'ai tâché pour le bien du service du roi de me tirer d'affaire le mieux qu'il m'a été possible ; mais il n'est pas praticable que cela dure , & il faut nécessairement que l'on mette les généraux d'armées totalement dans le secret , & leur laisser gouverner les armées & la politique ; pour lors il y aura un ensemble , ou bien si la cour ne veut pas les embarrasser des négociations , il faut qu'elle se borne à conduire les armées , sans entrer pour rien dans la politique , du moins activement. Si je ne comptais pas autant sur vos bontés , monsieur le maréchal , je ne vous dirois pas aussi naturellement mon sentiment ; mais croyez que pour le suivre je crains plus de vous déplaire que de devenir inutile & de manquer ma fortune , dont je m'embarrasse comme de *polin-sampon* , quand je crois que ce que j'ai mis dans ma tête est juste.

Pour ce qui regarde la cour de Vienne & M. de Kaunitz , qui dans les commencemens n'a pas paru avoir pour vous les sentimens que nous avions lieu d'en attendre , malgré l'effet singulier qu'a fait sur l'impératrice & sur le ministre le projet de convention pour Halberstadt , & les autres subalternes négociations prussiennes qui se sont passées à votre camp , & dont le roi de Prusse ne manque pas de faire instruire la cour de Vienne , vous pouvez être certain que tous les nuages

de la part de cette cour sont évanouis ; j'ose dire que j'ai travaillé à ce point avec zèle , & que la confiance sur votre compte est ici si bien établie , que l'on desireroit très-sincèrement & très-vivement que vous soyez chargé en chef des opérations d'Allemagne. M. de Kaunitz m'en a parlé hier avec confiance en me remettant le présent que l'impératrice a fait faire pour M. votre fils , & qui n'a pas pu être achevé plutôt. Ce ministre compte même être l'année prochaine dans une correspondance directe avec vous , afin que vous puissiez juger ses sentimens personnels. Enfin , monsieur le maréchal , tant que vous aurez un serviteur ici , je vous prie de n'être point inquiet sur cette partie ; & si la cour se détermine , comme il n'y a pas de doute à ce qui me semble , de réunir toutes ses forces sous vos ordres , on est bien déterminé ici d'attendre de vous les plans pour les opérations des armées impériales. Reste à savoir comment cette campagne-ci finira ; & vous sentez bien que nous ne pouvons pas la juger , dans l'ignorance où nous sommes de la situation des Suédois , des forces qui vont leur être opposées , de l'infraction de la capitulation de Closterseben , pour la réussite des traités de Sablies avec les Hessois & les troupes de Brunswick , ainsi que de celui de Meckelbourg , non plus que de la possibilité de faire remarcher des troupes françaises sur les Sables. L'éclaircissement de tous ces points dépend de vous uniquement ; & jusqu'à ce que vous me le fassiez parvenir , nous perdrons du temps & nous marcherons en aveugles.

Pour ce qui est de Flicher , je connois son intelligence ; mais comme le soupçon en politique est un

crime, s'il dépendoit de moi je le ferois arrêter, & mettre en lieu de sûreté pendant toute la guerre, ainsi que tous ceux qui sont soupçonnés de connivence avec l'ennemi, & d'avoir touché de l'argent du roi de Prusse; & il y en a de ces derniers dans notre armée. Ce n'est pas là le cas d'un procès en règle; il faut trancher le mal, & le soupçon en est un fort considérable qui met au mal-aise & s'accroît dans ces matières, comme une tache d'huile qui finit par salir ce qui paroît le plus éloigné d'elle. Je ne vous parle pas de la bataille qui s'est donnée le 5, elle m'a percé le cœur; & si je ne suis pas encore revenu de cet événement honteux pour la nation, si l'on veut refondre toute cette armée dans la vôtre, il n'y aura pas grand mal, mais la honte restera. C'est à vous, monsieur le maréchal, à la faire oublier, & personne mieux que vous ne peut rendre un pareil service à la nation. Je souhaite que ce soit bientôt, & vous prie de croire que personne dans le monde ne prend plus de part que moi à ce qui vous intéresse, parce que personne ne vous est plus sincèrement & plus respectueusement attaché.

La lettre du roi de Prusse & votre réponse ne se sont pas trouvées jointes à votre lettre particulière. Je vous les demande pour la première fois que vous m'écrirez l'honneur de m'écrire.

A Vienne, ce 3 décembre.

J'ai déjà eu l'honneur de vous mander, monsieur le maréchal, que vous étiez à merveille ici; je dois ajouter que l'impératrice & M. de Kaunitz ont été les premiers

à me dire qu'il étoit de toute nécessité que vous restassiez seul commandant des forces du roi en Allemagne ; & ce n'est pas la bataille qui leur a donné cette idée , car ils l'ont depuis trois mois. Il est vrai aussi que c'est plutôt leur intérêt que leur sentiment pour vous qui les a éclairés sur cet objet ; car il n'y a pas de doute que rien n'étoit plus intéressant pour la cour de Vienne que vous fussiez le maître de tout après la capitulation du 10 septembre , & à portée de laisser reposer ou de faire agir ce qui vous conviendrait. L'impératrice le desiroit avec passion ; elle connoît mon attachement pour vous , fait tout ce qui s'est passé , & dans ce temps m'a parlé & fait parler pour ces objets. Il y avoit un autre motif ; c'est que nous voulions séparer nos troupes d'avec celles de l'Empire. Quoique l'empereur soutienne cette jonction, cette séparation avoit lieu tout naturellement en vous laissant le maître. Je sentoient tout le bien de ce projet ; mais je vous avoue que la proposition étoit si délicate que je n'ai jamais voulu me charger de la faire. Les choses en sont restées-là jusqu'à la bataille ; dans l'intervalle est venue votre négociation de Magdebourg ; elle a produit un effet diabolique dans les esprits ici contre vous. Le roi de Prusse l'a fait savoir sur le champ à l'impératrice ; cette princesse en a été troublée , & a cru voir sa perte dans votre négociation. J'ai eu toutes les peines du monde à la rassurer : il a fallu que je demandasse une audience à l'empereur & à l'impératrice ; que je fisse des sermens affreux pour calmer les têtes. J'ai répondu de vous sur la mienne ; & ce qu'il y avoit de bon , c'est que j'ignorois le sujet que je niois , & même par les

dates notre cour ne pouvoit pas le savoir. Il est vrai que dans le même temps le roi de Prusse a voulu tant finasser qu'il en a été la dupe. Il a semé ici le bruit & à Versailles que vous, monsieur le maréchal, & Maillebois étoient séduits par son argent, & qu'il feroit de vous autres ce qu'il voudroit. Il a compté qu'ici cela augmenteroit la méfiance à laquelle ces gens-ci ne sont que trop portés, & qu'à Versailles cette imputation produiroit une intrigue de cour diabolique. Il s'est trompé dans les deux points. Je dois rendre justice à M. de Kaunitz & à l'abbé; ils ont senti l'un & l'autre l'infamie de ce piège, & qu'il falloit le faire échouer en vous marquant toute confiance. Aussi vous aurez vu que la cour de Vienne a redoublé de jambes vis-à-vis de vous, & en redoublera tant que je serai ici; & que de notre côté on n'a pas balancé sur le parti de vous donner le commandement général. Je vous fais tout cet historique, monsieur le maréchal, peu important actuellement, pour que vous sentiez quelle a été ma position à votre égard pendant six semaines. Je ne vous l'ai pas mandé dans le temps pour deux raisons; la première, de crainte de vous communiquer l'humeur que j'avois; la seconde, parce que j'étois un peu fâché que dans le temps où je me donnois autant de soin pour votre gloire, & que vous devez sentir que j'y suis attaché par intérêt & par sentiment, vous me laissiez apprendre par la cour vos négociations; ce qui m'a mis dans des embarras de tous côtés. La bataille a été la machine qui a tout débrouillé; en cela du moins elle a été utile. Pour finir cet article, je suis obligé de vous avertir que le roi de Prusse a fait insérer une lettre dans le supplément

de la gazette d'Utrecht du 22, dont la fin est très-injurieuse pour vous & pour nos troupes. Il faut actuellement, monsieur le maréchal, parler du point où nous sommes ; soyez certain que la cour impériale sera dorénavant autant pour vous que notre propre cour. Vous êtes dans le cas par les forces que vous commandez de faire décider le destin de l'Allemagne ; je sens vos embarras, mais je ne doute pas que vous ne trouviez dans vous-même toutes les ressources nécessaires ; j'espère que vous aurez bien battu les Hano-vriens dont la perfidie est sans exemple. Je ne crois pas que vous vous laissiez désormais réduire par leurs paroles ; il faut compter qu'ils se feront toujours un jeu d'en manquer. Nous ne pouvons être assurés d'eux que quand on les aura mis dans l'impuissance de nuire, & cette impuissance n'existera que quand ils seront défaits. Je ne voudrois pas que l'on fit dorénavant aucun traité avec eux ; votre campagne d'hiver ne sera pas longue si vous les battez : il est vrai qu'il me semble qu'il faudroit commencer la prochaine par le siège de Stade, pour n'avoir pas dans six mois la même inquiétude en notre gauche que nous avons à présent. Le roi de Prusse avoit promis au roi d'Angleterre de nous chasser cette année par-delà le Rhin, s'il enfreignoit de son côté la capitulation. Vous voyez par ce projet combien les propositions de la neutralité d'Halberstadt étoient de bonne foi. Quant à la ville de Bremen, son procédé est si punissable que, si j'étois à votre place, je m'en emparerois après avoir chassé les Hano-vriens sous Stade. J'écris à la cour aujourd'hui mon avis sur cet objet, & je donnerai à ce sujet un mé-

moire très-fort au ministre de l'Empire ; & sans nous embarrasser des cris , il me semble qu'avant tout il faut venger nos insultes & pourvoir à notre sûreté. Si vous adoptez cette idée de punition sur Bremen , tout ce que je demande c'est d'en être prévenu avant que la ville ait pu écrire ici. Nous sommes un peu revenus de nos méfiances sur le Danemarck ; cette puissance se trouve dans le moment critique , & la manière dont elle exécutera sa garantie sera la pierre de touche des sentimens que nous devons avoir sur son compte.

Je suis étonné que vous ne fussiez pas le 27 que vous étiez général de toutes les troupes en Allemagne ; en m'a envoyé le 22 un courier pour me l'apprendre. La réserve de l'état-major est absurde : qu'est-ce que cela veut dire ? cela n'a pas le sens commun. Cependant je vous supplie de n'y pas faire attention ; il faut aller au bien de la chose , & y aller vite , sans écouter les propos de Paris. Je suis persuadé d'un autre côté que si M. de Soubise reste , il fera l'impossible pour que vous ayez lieu d'être content de lui ; la petite satisfaction d'avoir un état-major est donnée à madame de Pompadour. Ainsi je dois vous faire observer que plus vous vous prêterez à cette satisfaction , plus elle vous en aura d'obligation. Il est vrai que l'impératrice dans le moment de notre défaite a eu intention d'évacuer la Silésie , & de faire marcher toute son armée en Saxe ; elle demandoit simplement deux choses à notre cour , qui étoient de reporter sur la Calcar un corps assez considérable pour donner de l'inquiétude , & de faire marcher dix mille hommes aux Suédois. J'ai envoyé sur le champ , comme j'en étois pressé , la proposition telle

qu'elle, sans y joindre de réflexions de ma part. Il est vrai que mes réflexions auroient toutes porté à faux, car dans ce temps j'ignorois la perfidie décidée des Hanovriens, & la destruction d'une armée de cinquante mille hommes par vingt-trois. Je la croyois bannue, j'en gémissois; mais en vérité, je ne pouvois pas deviner qu'elle étoit détruite. Cela me rappelle la bataille d'Azincourt; il y a de tout dans ce siècle-ci. Actuellement que le roi de Prusse est marché avec toutes ses forces en Silésie, & depuis la perte énorme qu'il a faite à Breslaw, il n'est plus question de songer à la Saxe cette année. Les Impériaux s'attendent que ce prince va rassembler les débris de l'armée de M. de Bevern, se joindre aux troupes de M. de Laivald, & former de ces différens corps une armée considérable, qui cherchent un combat encore ce mois-ci contre le prince Charles. Je ne suis pas de cet avis, & je pense plutôt que le roi de Prusse va tâcher de gagner le quartier d'hiver pour se remettre. Quoi qu'il en soit, les Autrichiens ne quitteront plus à présent la Silésie, & vont s'arranger pour y prendre des quartiers d'hiver. Ainsi il n'est plus question de l'opération de la Saxe, elle n'est pas même proposable; car depuis qu'ils ont acquis Breslaw, ils n'entendroient à aucun projet qui les mit en risque d'être chassés de cette partie favorable. J'ai fait de mon mieux pour M. de Beauvau; & grâces à mes soins & à ses concurrens, il a réussi. Mais dites moi pourquoi madame de Mirepoix continue à se déchaîner contre moi? Que veut-elle? Elle n'a de grief à ma charge que la mort de ce pauvre prince de Lixen, que je n'ai ni tué ni connu; elle commence à m'impatisser. Ce petit

serpent avec le gros degue qui l'anime mériteroit d'être étouffé, & elle est bienheureuse que je ne suis pas là-bas. Mon Dieu ! monsieur le maréchal, quand y serons-nous ? Je vous jure que c'est à présent toute mon ambition ; & que si j'y parviens je me regarderai comme bienheureux que vous me permettiez de rire & de mépriser toutes les sottises que nous voyons, avec la ferme résolution de ne m'y plus rembarquer ; car je suis excédé, & je prévois que je le serai davantage à mesure que je cheminerai. Je vous présente mes respects, & je vous fais mon compliment d'avance sur la bataille que je compte que vous avez gagnée à présent.

Il m'est venu une idée ce matin que je dois vous communiquer : pourquoi, dans la position actuelle, ne promettrions-nous pas Bremen & Ferden au Danemarck pour qu'il se joigne véritablement à nous ? Je vous prie de me mander ce que vous pensez de ce projet.

 CHAPITRE XI.

Détails de la bataille de Rosbac, par un des officiers généraux de l'armée.

LE roi de Prusse dut à sa grande activité, à sa présence d'esprit & à ses négociations secrètes le gain de la bataille de Rosbac : il passa la même rivière, & se disposa à attaquer l'armée françoise campée dans la plaine de Saint-Mikel, ayant à sa droite un bois coupé par un ravin, & dans lequel on fit faire plusieurs abattis, & à sa gauche le ruisseau & le village de Saint-Mikel. Telle étoit notre position le 5 novembre 1757.

Le prince de Soubise, dans le dessein de reconnoître celle des ennemis, se porta lui-même dans la matinée sur une éminence, d'où il l'observa ; & , instruit par ses yeux de ce qu'on avoit à craindre ou à espérer de la position qu'elle avoit prise & du terrain qu'elle occupoit, il se retira.

Quelques heures après, le roi de Prusse parut sur la même éminence ; & après avoir reconnu

l'armée combinée, il se retire devant elle pour prendre une position avantageuse.

Le prince d'Hilbourghausen, qui commandoit l'armée des Cercles, voyant que le roi de Prusse, après en avoir reconnu les forces & la position, ne l'attaquoit pas, (*augura bien SANS DOUTE de cette inaction*). En conséquence, il se détermine à offrir lui-même sur le champ la bataille à l'armée prussienne. Le prince de Soubise jugeant tout autrement de la conduite du roi de Prusse, s'opposa fortement à la résolution du prince d'Hilbourghausen. Il lui apprit que l'armée prussienne étoit placée entre deux collines garnies d'artillerie; que derrière les tentes mêmes qu'on appercevoit, elle étoit rangée en bataille sur trois lignes seulement, deux d'infanterie & une de cavalerie; & qu'une telle position ne laissoit aucune espérance de l'attaquer avec succès. Plusieurs officiers généraux sentirent toute la force & toute l'importance de ces observations; mais le prince d'Hilbourghausen ne s'y rendit point. Le prince de Soubise insiste: il veut assembler, & bientôt il assemble en effet un conseil de guerre pour délibérer sur l'alternative d'engager ou de différer la bataille.

Le comte de Mailly fut d'avis qu'on différât l'attaque jusqu'au lendemain. Il représenta qu'a-

vant de la former , il falloit d'abord disposer l'armée de manière qu'elle pût aisément se déployer en bataille ; qu'il paroissût nécessaire que la tête de l'armée se portât jusqu'au plus prochain village que l'on garniroit d'infanterie , & qu'alors elle seroit en état de se ranger dans tel ordre qu'on jugeroit le plus avantageux ; que cette disposition étant faite , on seroit peut-être dans le cas de la varier , pour prévenir l'effet des divers mouvemens de l'ennemi : il ajouta que pour se porter jusqu'au village , se mettre en bataille , placer l'artillerie , & changer les dispositions , s'il en étoit nécessaire , trois heures suffiroient à peine ; qu'il en étoit deux après-midi ; qu'il en seroit donc cinq , & par conséquent nuit close , lorsqu'on seroit en état d'attaquer l'ennemi ; qu'enfin ses raisons établissoient l'impossibilité d'engager la bataille ce jour-là ; que le meilleur parti étoit de laisser l'armée sur le terrain qu'elle occupoit , & que le lendemain à la pointe du jour on prendroit le parti qui conviendrait aux circonstances. Cet avis entraîna presque tous les suffrages ; & il y auroit eu d'autant plus de prudence à y déférer , qu'il n'étoit pas possible en effet de faire en si peu de temps toutes les dispositions qui doivent nécessairement précéder une action générale. Le prince de Sou-

bise qui, comme on vient de le voir, étoit lui-même de cet avis, dit au prince d'Hilbourghausen qu'il étoit absolument décidé à différer la bataille; & en conséquence il envoya deux de ses aides-de-camp pour ordonner à l'armée de rester dans sa position.

Mais le prince d'Hilbourghausen qui, à quelque prix que ce fût, vouloit attaquer, donna l'ordre & met l'armée en mouvement. Elle marche sur deux lignes, comme elle étoit campée: elle s'avance près de Rosbach & de Mersbourg. L'armée prussienne sembloit être sous ses tentes; les tentes s'abaissent; l'armée prussienne paroît en ordre de bataille. Le prince de Soubise, que la marche de l'armée avoit emporté, s'aperçut alors que le roi de Prusse, dans le dessein d'envelopper la tête de nos colonnes, portoit toute sa cavalerie sur sa gauche. Cette disposition rendoit la cavalerie de notre gauche inutile, & mettoit dans la nécessité de renforcer celle de notre droite: en conséquence, le prince de Soubise, pour prévenir du moins l'effet de cette évolution, envoie sur le champ par le comte de Mailly l'ordre aux deux brigades de cavalerie qui étoient à sa gauche, de se porter derrière la seconde ligne de la droite de notre armée, pour y renforcer les deux ailes de cavalerie. Il lui ordonne en même-

temps de venir le rejoindre aussi-tôt à la droite de la première ligne de l'infanterie où il alloit se rendre. Le comte de Mailly se porta à la gauche; il y trouva M. de Caulincourt, maréchal-des-logis de la cavalerie, auquel il remit l'ordre dont il étoit chargé, & se rendit sur-le-champ à l'endroit que le prince de Soubise lui avoit indiqué.

Il vit alors plier la seconde ligne de la cavalerie, qui, à l'arrivée même des deux brigades, venoit d'être enveloppée par la cavalerie des ennemis beaucoup plus nombreuse que la nôtre. Le comte de Mailly se porta à cette ligne pour la rallier; mais n'ayant pu y parvenir, il se mit à la tête des deux brigades, & les mit en bataille en équerre, la gauche appuyée à la droite que la seconde ligne occupoit, position dont l'objet étoit de prendre en flanc la cavalerie des ennemis. Mais la déroute fut si prompte, que les ennemis, pêle-mêle avec notre cavalerie, passèrent comme un tourbillon sur le flanc gauche de ces deux brigades, & les laissèrent derrière eux sur le champ de bataille, où le comte de Mailly resta seul à leur tête sous le feu d'une batterie de trente-trois pièces de canon (1). L'armée com-

(1) « Malgré le feu continu de cette batterie, les
binée,

blée, qui étoit alors poursuivie par les ennemis, faisoit sa retraite. Dans ce moment une troupe d'environ cent cavaliers en désordre, à la tête de laquelle étoit le lieutenant-colonel du régiment de Brendenback, autrichien, & qui avoit été repoussée dans la plaine, vint se rallier au comte de Mailly, & se plaça à la tête des deux brigades : un instant après il vit une ligne de cavalerie qui s'avançoit en bon ordre & au trot, droit à lui. Incertain si c'étoit encore quelque corps séparé de notre armée, ou un corps d'ennemis, il se porta en avant avec un de ses aides-de-camp, pour reconnoître lui-même cette troupe. Il vit que c'étoit la gendarmerie du roi de Prusse. L'aide-de-camp qui s'étoit trop avancé, reçoit deux coups de sabre, & le comte de Mailly revient à la tête de ses deux brigades : il

» deux brigades, composées des régimens de Bourbon,
» de Beauvilliers, de Fitz-James & de Raugrave, tin-
» rent avec la plus grande fermeté dans leur position,
» & même aucun cavalier ne sortit de son rang ; tant
» il est vrai que l'exemple d'un chef brave, expéri-
» menté, & qui sait conserver son sang-froid dans les
» occasions les plus périlleuses, est capable d'inspirer
» de la confiance au soldat, de soutenir son courage,
» & de prévenir le trouble qui pourroit le déconcerter ».

les conduit à cette gendarmerie qu'il charge & qu'il enfonce avec la plus grande intrépidité. Les deux corps se mêlent ; ils font plus de six cents pas en combattant toujours avec le même acharnement ; la gendarmerie est taillée en pièces , & tout ce qui peut échapper au carnage prend la fuite dans le plus grand désordre. Après cette charge , le comte de Mailly apperçoit un grand nombre de fuyards ennemis , répandus dans la plaine , qui se rallioient. Il reforme en bataille ses deux brigades , & marche encore à cette troupe ; mais à peine en est-il à portée , qu'elle fuit , se disperse , & disparoît.

Il s'occupe alors des moyens de faire sa retraite en bon ordre , & de rejoindre l'armée dont on entendoit l'artillerie & la mousqueterie à plus d'une demi-lieue. Il ordonne au marquis de Cambise , colonel du régiment de Bourbon , à MM. de Raugrave , de Beauvilliers & de Nugent , commandant les régimens qui composoient ses deux brigades , de tirer de chaque régiment , sous les ordres de M. de Choup , major de celui de Beauvilliers , deux piquets pour faire sa retraite en bataille. Mais il se fit alors un mouvement subit. La cavalerie de la droite , qui étoit en bataille , fit un à-droite par compagnie , & se trouva en colonne contre l'intention absolue du comte

de Mailly, qui vouloit garder l'ordre de bataille : par une fatalité inconcevable, les autres régimens firent le même mouvement. Le comte de Mailly, malgré la surprise que lui causa cette évolution fatale & imprévue, fit les plus grands efforts pour les remettre en bataille par un à-gauche ; il ne put jamais y parvenir, & la tête de la colonne entraîna le centre où il se trouvoit. Dans cette malheureuse disposition, la cavalerie présentoit le flanc gauche aux fuyards qui, s'étant ralliés, vinrent tourner la colonne par la queue du régiment de Fitz-James, commandé par M. de Nugent, & qu'ils écrasèrent. Ils prirent également cette colonne par le flanc droit, & la mirent dans un tel désordre, qu'il ne fut plus possible de la reformer.

C'est dans cette mêlée que le comte de Mailly reçut un coup de pointe de sabre sur sa cuirasse, qui le renversa sur la croupe de son cheval : comme il se relevoit, il en reçut un autre sur la tête qui le jette à terre, où il resta sans connoissance jusqu'au moment où deux officiers ennemis le levèrent par-dessous les bras, & le firent prisonnier. Il fut conduit sur-le-champ au village de Rosbac, & le lendemain à Mersbourg, où le roi de Prusse & le prince Henri son frère le comblèrent d'éloges & de bontés : il apprit même de

la bouche du roi de Prusse, que l'expérience & la valeur qu'il avoit montrées à la tête de la cavalerie, lui avoient donné de l'inquiétude pendant une demi-heure; qu'on ne pouvoit se comporter mieux qu'il l'avoit fait; & il lui demanda pourquoi on ne lui avoit pas donné toute la cavalerie à commander..... Le comte de Mailly fut échangé en 1759.

CHAPITRE XII.

Suites de la bataille de Rosbac. Bataille de Crevelt & campagne de 1758. Portrait de M. de Clermont prince, de Villemur, de Montagne, du maréchal de Contades & du comte de Saint-Germain. Déroute de Minden. Ruine de nos affaires en Westphalie. Suite des affaires étrangères. Fin du ministère du cardinal de Bernis. Il est exilé.

LA bataille de Rosbac fit une telle impression sur nos troupes & sur celles des Anglois, que les nôtres qui pressoloient si vivement le duc de Cumberland fugitif, effrayées à leur tour de la victoire du roi de Prusse, fuirent jusqu'à trente lieues plus

loin que le funeste champ de bataille de Rosbac. Cumberland avoit dit de son armée avant la capitulation qu'elle étoit formée de cinquante mille J. F. poursuivis par cent mille brigands. Clermont, qui succéda à Richelieu, pouvoit dire à peu-près la même chose. Il étoit envoyé comme un homme dont le nom plutôt que les talens étoit nécessaire pour mettre de l'ordre dans notre armée. Madame de Pompadour embarrassée sur le choix d'un général ne pouvoit encore employer le prince de Soubise qu'elle étoit résolue de soutenir, malgré les plaintes de tout le monde. L'armée fut livrée comme un dépôt au comte de Clermont prince, abbé de Saint-Germain-des-Prés; ce qui le fit appeller plaisamment par le roi de Prusse *le général des bénédictins*.

Clermont étoit un homme sans élévation, avec peu de connoissances militaires, incapable sans doute de trahir le ministère; mais incapable aussi de le servir dans son animosité contre Frédéric II. Son nom & sa naissance pouvoient faire cesser les cabales des généraux & rétablir la discipline: mais on le fit passer du sein de ses plaisirs & des bras d'une actrice dans nos camps, & il n'eut jamais ni le courage, ni les talens, pour soumettre ceux qui l'égarèrent. On lui nomma un conseil de quatre lieutenans-généraux de l'armée;

avec lesquels il devoit décider les affaires. Villamur, officier borné & incapable, fut le premier. Mortagne, homme de caractère & d'esprit, mais sans vertu ni principes, étoit le second. Celui-ci avoit un plan tout formé pour sacrifier l'armée & le général, pour son propre avancement; & comme il avoit beaucoup de souplesse dans le caractère, il eût réussi par des perfidies à faire beaucoup de mal, si cet homme dangereux n'eût été dévoilé, diffamé par la cour & exilé.

Le marquis de Contades, maréchal de France (vivant le 20 octobre 1792), étoit le troisième conseiller de Clermont: il avoit appris le métier de la guerre sous le maréchal de Saxe; il en avoit été distingué & avoit été chargé de plusieurs expéditions délicates qui lui firent un nom parmi nos généraux. Il est excellent tacticien, homme probe, aimant ses devoirs; mais il fut malheureux, parce que mal secondé à l'armée & traversé à la cour; le temps des victoires brillantes étoit passé pour les François. Les qualités louables & la vertu étoient de trop grands obstacles aux succès de nos troupes.

Le comte de Saint - Germain avoit plus de vivacité & de gaieté dans le commandement: il étoit également fort attaché à tous les détails de ses devoirs; mais il avoit la teinte d'un esprit

aux & d'un caractère jésuitique. Il avoit sauvé les restes de notre armée si bien battue à Rosbac, & fut adjoint aux précédens pour conseiller M. de Clermont, prince du sang, & pour battre le prince Ferdinand de Brunswick, qui avoit succédé au duc de Cumberland. Le roi de Prusse opposoit à ces généraux le prince Ferdinand & le prince Henri son frère, à qui il doit une grande partie de sa gloire. Ils nous enlevèrent au commencement de leurs expéditions la ville de Minden. Morangies, homme borné, lieutenant-général & commandant dans Minden, capitula honteusement, & fut exilé à cinquante lieues de Paris. Maisonneuve fut jeté à Petite-Pierre en Alsace. La Guiche qui refusa de capituler conserva les bonnes grâces du roi & de madame de Pompadour.

Minden pris, les Prussiens & Hanovriens nous repoussèrent vers nos frontières avec la même activité que Richelieu les avoit poussés vers Stade, mais d'une manière bien plus sanglante. Mortagne avoit tout disposé pour cette fuite, devenue si célèbre.

Ferdinand forçant nos postes du voisinage du Weser coupe notre armée en deux, s'empare de nos malades, de notre artillerie, de nos traîneurs & de nos bagages, pille & détruit tout à son passage, fait périr trente mille François à cette

horrible débacle. Notre armée fugitive se réfugia à Crevelt composée de soixante & dix mille hommes. Ferdinand passe le Rhin à la tête de vingt-cinq mille sous les yeux de Villemur, & vient nous attaquer. Repoussé d'abord par le comte de Saint-Germain avec peu de troupes, il ordonne la retraite; tandis que le comte de Clermont, frappé de terreur panique, prend la fuite avec le corps de l'armée vers Neufs, & abandonne Saint-Germain, qui est mis en déroute le 23 juin 1758.

Le dauphin qui ne vouloit pas la guerre, désolé de ses suites funestes, supplia le roi de le laisser passer à la tête de nos troupes. *Je suis ravi de reconnoître en vous les sentimens de nos pères*, lui répondit le roi; *mais il n'est pas encore temps que je vous sépare de moi.* Le général Clermont, que Frédéric avoit si bien défini en l'appellant *le général des bénédictins*, laisse l'armée dans la déroute la plus complète & retourne dans Paris, dans les bras de sa maîtresse, laissant le reste de l'armée à Contades, le plus ancien lieutenant-général, & le quatrième général depuis deux ans de guerre; tandis que le prince de Soubise, dont la dernière déroute avoit fait oublier les malheurs de Rosbac, rassembloit dans le cercle du haut-Rhin une autre armée de qua-

rente-neuf bataillons & de vingt-quatre escadrons. Soubise qui eut un avantage à Lutzelberg, fut fait maréchal de France. Madame de Pompadour avoit le crédit d'effacer par ce titre une ancienne défaite. Frédéric, sur ces entrefaites, perdit la Silésie, & l'Autriche avoit délivré la Saxe.

On a vu que madame de Pompadour avoit chassé du ministère tout homme d'Etat qui n'avoit pas voulu épouser ses principes & ses caprices sur la cour de Vienne. Puyseux & Saint-Severin, auteurs du traité d'Aix-la-Chapelle, intéressés pour leur gloire au maintien de leur ouvrage, furent sacrifiés les premiers. D'Argenson les suivit de près. Le maréchal d'Estrées qu'on soupçonnoit, non de trahison, mais de peu d'attachement à la nouvelle situation politique de la France, outre les autres raisons exposées ci-dessus, avoit été supplanté par Richelieu.

Quand on eut quelque temps observé à la cour la conduite de ce général spectateur paisible des expéditions des Prussiens, lorsqu'on eut soupçonné la bonne foi du général Allemand, & reconnu l'ineptie du prince de Soubise, les bons esprits demandèrent dès 1757 la paix avec les Prussiens. Alors madame de Pompadour & Louis XV qui détestoient Frédéric, s'indignant contre ce mécontentement, humiliés toutefois de tant

de défaites, s'efforçoient d'opposer une fausse grandeur à leur malheur, & résistoient au vœu public, pour satisfaire leurs vengeances personnelles contre Frédéric. Ils avoient éloigné de la cour & jeté dans la disgrâce quiconque avoit eu le cœur & le sentiment François contre la maison d'Autriche. Ils résolurent, après la défaite, de continuer la même espèce de châtiment pour obliger au silence, par la crainte, les seigneurs de la cour qui osoient censurer les vues de la maîtresse du roi. Il fut résolu entre eux d'éloigner Richelieu, de perdre l'abbé de Bernis, & d'exclure des emplois tout ce qui n'exécutoit pas avec zèle les intentions de la cour contre Frédéric II. L'abbé de Bernis demandoit la paix. Richelieu n'avoit pas voulu être heureux dans cette guerre. Madame de Pompadour le soupçonnoit déjà d'accord sur cet article avec le roi de Prusse, & avec le dauphin qu'on savoit être résolu de ramener un jour l'ancien système. Ce parti paroissoit secondé des officiers généraux qui avoient fait l'ancienne guerre, en 1741, alliés de Frédéric contre Marie-Thérèse. Ils n'étoient pas très-satisfaits de se battre en 1758 pour une femme contre un prince qu'ils estimoient. On avoit jugé nécessaire d'éloigner tout général & tous les officiers qui pensoient de cette sorte. On ne savoit plus à qui donner le commandement de l'armée.

L'abbé de Bernis, qui avoit négocié & conclu avec le ministère autrichien le traité du premier mai 1756, avoit été nommé ambassadeur à Vienne, le 11 septembre suivant, pour le cimenter. Les affaires du temps dont nous avons parlé, les querelles des prêtres & du parlement, le rendirent plus intéressant à Paris. Il fut admis au conseil le 2 janvier 1757, & déclaré ministre des affaires étrangères au mois de juin. Le traité de 1756 avoit été la source de toutes ces faveurs, la calotte de cardinal en fut la récompense ultérieure & finale. La cour de Vienne dans tous les temps s'est servie fort habilement du droit que les couronnes catholiques de France, d'Autriche, d'Espagne, &c. ont de sanctionner en-deçà des monts la création de chaque cardinal. La calotte elle-même a été dans tous les temps un appât séduisant avec lequel les papes ont cherché à plaire indirectement à Vienne & à Paris aux têtes couronnées ou à des maîtresses, à un premier ministre ou à des favoris. A Madrid, au contraire, où le pape est plus puissant, la calotte a moins été un moyen pour la cour de Rome de se rendre agréable à l'autorité royale, qu'un instrument pour maintenir l'influence pontificale sur les affaires ecclésiastiques. On en a vu dans ces mémoires de grands exemples. Quant à l'abbé de Bernis, Benoît XIV en

lui donnant le chapeau servoit ses propres intérêts, & cherchoit en même temps à plaire à la cour de Vienne & à madame de Pompadour. Il récompensoit encore l'abbé de Bernis qui pacifioit l'église de France, dans une circonstance critique où la cour de Rome voyoit son *encyclique* déchirée par les *bonnets* de l'archevêché, & par les têtes les plus obstinées du parlement. Lambertini surpris par la mort n'eut pas le temps de déclarer lui-même l'abbé de Bernis cardinal. Il mourut sans avoir envoyé la calotte. L'abbé de Bernis, alors ministre des affaires étrangères, accusé d'être ennemi des jésuites & de plus un peu philosophe, se liguait pendant le conclave aux factions espagnole & autrichienne, d'où résulta le choix de Clément XIII. Rezzonico, Vénitien de naissance, éternel instrument des jésuites, des Zelanti & de tous les hypocrites romains. Il avoit été lié avec l'abbé de Bernis, ambassadeur à Venise; & quoiqu'il fût harcelé par tous les jésuites du temps pour exclure du sacré collège l'abbé de Bernis, l'ami des parlements, Rezzonico lui envoya le chapeau. L'élection d'un pape fanatique n'est pas l'action la plus glorieuse de la vie politique de l'abbé de Bernis. L'intrigue pour nous donner Ganganelli en 1769 pouvoit seule faire oublier celle de 1757.

Le chapeau de cardinal n'étoit pas la seule récompense du fameux traité de Vienne : semblable à tous les cardinaux, à qui selon les mœurs du temps il falloit en France de grandes richesses pour soutenir une grande représentation, la faveur avoit accumulé sur la tête de Bernis l'abbaye de St-Amand en 1755, l'abbaye de St-Médard de Soissons en 1756, le prieuré de la Charité en 1757, l'abbaye des Trois-Fontaines en 1758 : mais aussi la fortune lui étant assurée de même que le chapeau, le cardinal de Bernis voyant les désastres attachés à son traité & le mécontentement public qui en étoit la récompense, tenta de négocier la paix, & irrita madame de Pompadour qui vouloit parvenir au complément de ses intrigues, abaisser & humilier Frédéric, relever les affaires d'Autriche, & se servir de Soubise pour le succès des entreprises militaires ; c'est-à-dire, qu'elle vouloit anéantir ce qui étoit bien établi, & établir un système qui n'étoit praticable qu'en asservissant la nation.... Si le comte de Clermont aggravait nos malheurs par son impéritie ; si les perfidies d'une partie de l'état-major détruisoient nos armées, son opiniâtreté augmentoit avec toutes ces sortes de contre-temps. Le succès éphémère de Chevert à Lanterbourg, dont Soubise parvint à lui ravir l'honneur, la confirma dans son

obstination. Bernis, que Richelieu a toujours montré comme personnage intéressé à l'inaction ministérielle qui suivit la convention de Closter, assuré du chapeau, démontroit en vain à madame de Pompadour, par le seul état de nos finances, que la continuation d'une guerre aussi désastreuse ne pouvoit plus se soutenir. Madame de Pompadour croyoit que tout étoit possible à sa passion; & tandis que Marie - Thérèse consentoit que la France qu'elle avoit mis à contribution pour ses intérêts personnels ne payât que la moitié du subsidé auquel nous nous étions assujettis, madame de Pompadour étoit plus obstinée que l'impératrice à exiger que la France s'épuisât pour soutenir l'alliance autrichienne. En attendant, Bernis étoit accablé des sarcasmes que des François respectables se permettoient dans leurs sociétés contre lui. Effrayé des malheurs de la guerre & tentant toujours de fléchir madame de Pompadour, il ne trouvoit en elle qu'opiniâtreté & obstination; elle le traitoit durement; elle lui fit entendre qu'elle l'avoit fait tout ce qu'il étoit; elle ne vouloit voir en lui qu'une manière de commis. Chaque ministre se défendoit en même temps, tout comme l'abbé de Bernis, d'avoir eu part à un traité devenu aussi odieux. Mad. de Pompadour dévergondée par caractère, le soutenoit seule comme son

ouvrage; animoit Louis XV contre le roi de Prusse, & se déclaroit en même temps la protectrice de Soubise, si peu capable de maintenir ce traité par la voie des armes.

Nos malheurs empirant, l'abbé de Bernis infistoit sur la nécessité de la paix. Il fit composer dans ce sens ses dépêches au comte de Stainville, toujours ambassadeur à Vienne, qui représenta l'abbé de Bernis à Marie-Thérèse comme un homme dangereux ou découragé, & comme un homme par conséquent qu'il falloit chasser de sa place. De-là l'occasion de passer lui-même au ministère des affaires étrangères, pour maintenir l'Autriche & humilier Frédéric. Marie-Thérèse trouva dans Stainville un bon François & un bon Autrichien, & d'excellens principes; & l'expulsion de l'abbé de Bernis fut résolue. Les affaires depuis ce temps-là eurent pour but la disgrâce de l'abbé de Bernis & l'élévation de Stainville. La guerre fut décidément continuée, malgré l'héroïsme du roi de Prusse, qui déconcertoit toutes les puissances de l'Europe avec autant de fierté que d'adresse & de génie; malgré aussi la succession honteuse de généraux françois, ou trahis, ou inhabiles, ou déplacés par les caprices de madame de Pompadour; malgré enfin la rupture de nos capitulations, la cession, ou plutôt la déroute de nos troupes fugi-

tives, qui abandonnoient avec lâcheté cent lieux de conquêtes. Le cardinal de Bernis assuré en attendant de sa calotte, offroit sa place de ministre, & faisoit entendre que Stainville son compétiteur relèveroit les affaires. C'est à quoi on vouloit conduire les intrigues; ce qui fit dire avec raison au roi de Prusse, qu'on avoit fait l'abbé de Bernis cardinal pour avoir fait la plus grande des fautes (celle du traité), & qu'on l'avoit disgracié pour avoir voulu la réparer en demandant la paix (1).

(1) (Note d'un courtisan fort connu à la cour en 1758.) Ne manquez pas de mettre ici l'intrigue de l'infante de Parme, fille de Louis XV. Les vues secrètes des cours de France & de Vienne dans leur union, dont Duclos ne dira rien, parce qu'il n'a pas été bien servi par l'abbé de Bernis, furent toujours jusqu'à la mort de cette princesse de donner à l'infante les Pays-Bas, en dédommagement de ce que nous coûtoit la guerre, si nous parvenions à enlever la Silésie à la Prusse, & à la rendre à Marie-Thérèse. L'infante étoit chère au roi; c'étoit celle de ses filles qu'il aimoit le plus, & qui lui ressembloit davantage. En conséquence de ce projet, elle étoit de toutes les négociations, & s'étoit prise d'une si belle passion pour l'abbé de B** qu'elle coucha habituellement avec lui jusqu'à sa disgrâce, sans doute pour en disposer plus favorablement. Les amours de la princesse & de l'abbé éclatèrent un jour qu'elle l'envoya chercher par son valet-de-chambre, elle dans le lit & dans un moment

Madame

Madame de Pompadour, qui gouvernoit alors d'une manière très-absolue les affaires de France, reconnut dans le comte de Stainville, récemment arrivé de Vienne, tout l'intérêt & le génie qu'elle avoit trouvé également dans l'abbé de Bernis ; elle le fit duc comme elle avoit fait son prédécesseur cardinal en récompense des mêmes travaux ; & Choiseul & Bernis travaillèrent quelques jours de concert sur les affaires du temps.

où son tempérament fort ardent & fort amoureux lui faisoit desirer son amant. Le commissionnaire, au lieu de parler à l'abbé de B^e, s'adresse par erreur à l'abbé de la Chataigneraye, aumônier du roi, à qui madame Infante dit : *allons, l'abbé, mettez-vous là. Ce quiproquo ne servit pas peu à dévoiler l'intrigue amoureuse. (L'auteur de ces mémoires ne répond aucunement de l'anecdote scandaleuse, quoiqu'elle lui ait été donnée par deux personnes fort instruites de ces sortes de traits.)*

L'un d'eux a ajouté même que Choiseul devenu tout puissant en France, & ne cessant pas pour cela d'être à Versailles dans le cabinet, l'instrument de la maison d'Autriche, se débarrassa de madame Infante, déjà malade de la petite-vérole, par une suppression de transpiration nécessaire, & qui fut artilement préparée.

(Cet incident ne doit être cru qu'avec poids & mesure ; on n'en parleroit pas, si un homme de probité ne l'avoit assuré à l'auteur de cet ouvrage.)

La cour de Vienne cependant n'étoit point satisfaite de ce que la France avoit fait pour elle; nos subsides ayant diminué, la Silésie n'étant pas conquise, les forces de la France n'étant pas encore épuisées, le roi de Prusse victorieux montrant seul dans cette circonstance critique un grand caractère, le cardinal de Bernis parloit au conseil de la paix, comme seul remède pour retirer l'Etat de la situation où il l'avoit entraîné. Madame de Pompadour & Choiseul qui n'avoient pas fini comme lui leurs affaires, & qui ne pouvoient les terminer qu'en contentant Marie-Thérèse, composèrent une lettre d'exil que le roi signa. En se délivrant de Bernis, Choiseul devenoit pair; il étoit fait ministre; il payoit ses dettes; il s'enrichissoit; il avançoit sa famille; & madame de Pompadour avoit en cas de retraite, pour se délivrer du règne du dauphin, la principauté de Neuchâtel. Bernis fut donc chassé, & la France fut encore abandonnée au génie autrichien & dévastateur du duc de Choiseul. La guerre duroit depuis trois ans; il la continua encore pendant quatre ans au profit de l'Autriche, & une paix flétrissante la termina.

Le cardinal de Bernis a beaucoup d'esprit naturel; une grande facilité & de l'élévation dans les sentimens. Il avoit supporté vingt années de

pauvreté avec la décence de son état, quoiqu'il aimât fort les plaisirs, & qu'il s'occupât à chanter l'amour & la nature. Il avoit dans le cœur beaucoup de principes de liberté qu'il tenoit du Vivarais sa patrie, & qui le rendirent cher au parlement. Élevé par la faveur, il fut ébloui du grand projet de l'alliance entre la France & l'Autriche, se persuadant que ces deux puissances tiendroient toute l'Europe en respect. Il est certain que si les bases du traité n'avoient pas été suivies de plusieurs articles qui nous ont asservi à l'Autriche, le projet de faire jouir enfin la France de la paix, après le règne belliqueux de Louis XIV, après la guerre sur-tout de 1741, qui fut toute au profit de nos alliés, étoit de sa nature louable, & lui auroit fait honneur. On pouvoit voir dans les vieux jours de Louis XV la nation se reposer dans le calme comme pendant l'heureuse vieillesse du cardinal de Fleury; mais le duc de Choiseul n'avoit pas fait sa fortune; la favorite n'avoit pas fini la sienne; l'implacable Marie-Thérèse n'avoit pas détruit la monarchie prussienne; & Marie-Thérèse, la Pompadour & Choiseul s'étoient promis de faire de la nation françoise & de l'indolent Louis XV des instrumens de vengeance ou d'ambition.

L'abbé de Bernis qui les avoit aidés dans une par-

tie de leurs projets , recula avant le complément de leur exécution. Il fut sacrifié comme un homme trop probe pour voir de sang-froid les désastres ultérieurs de sa patrie , & perdit sa place dans le moment qu'il pouvoit réparer toutes les fautes passées. Si le cardinal de Bernis fût resté ministre des affaires étrangères ; ami d'une autorité douce , homme d'esprit & de probité , il eût retardé la chute du pouvoir arbitraire & la révolution de 1789. Les patriotes éclairés , les Duclos , les Mably , les philosophes du temps observateurs des malheurs de la France , en étoient venus au point qu'ils desiroient que le ministre en commît de plus grandes pour avoir plutôt le plaisir de voir la chute du règne des prêtres , des maîtresses & d'un gouvernement aussi vicieux. Nous allons voir comment le duc de Choiseul y contribua.

CHAPITRE XIII.

Ministère & caractère du duc de Choiseul. Ses dispositions en arrivant au ministère envers le roi, avec sa favorite, envers les parlemens, envers le dauphin & envers les jésuites. Ses vues générales. Son plan d'ambition personnelle. Elle est la base de son administration. Élévation de tous les Choiseul.

LE duc de Choiseul étoit fils de M. de Stainville, envoyé du grand-duc de Toscane. Il avoit fait dans l'armée de Noailles la fonction d'aide-major - général de l'infanterie quand le roi lui donna un régiment. Il avoit montré dès son jeune âge beaucoup d'esprit, & une suite méthodique de vues ambitieuses, auxquelles il sacrifia tout le bien qu'il avoit, & l'honneur & la probité même; ce qui le fit détester d'abord du roi Louis XV, & lui procura même à la cour des noms peu agréables qu'on a eu soin de lui conserver dans tous les mémoires du temps, où le nom tantôt d'un PENDARD, tantôt d'une ESPÈCE, lui est resté. La génération future qui les y trouvera, verra

que nous ne l'avons pas mal traité dans ces mémoires.

Choiseul avoit une figure peu agréable, mais spirituelle & un caractère audacieux. Il avoit moins d'élévation que de hardiesse dans ses entreprises. Il étoit peu soucieux de la réputation d'un homme scrupuleux sur l'article de la probité, & sembloit se complaire à persuader le public qu'il étoit dangereux d'être son ennemi ; c'est-à-dire, qu'il développa à la cour un caractère supérieur à celui de tous ses égaux, qui, nuls de sentimens & d'affections, n'avoient point à lui opposer des hommes d'un génie aussi bien prononcé. Ils avoient lieu par conséquent de le ménager & de le craindre.

Le duc de Choiseul avoit à la cour un plan de conduite tout préparé, quand il y fut nommé ministre des affaires étrangères. Marie - Thérèse avoit besoin d'y tenir un surveillant : il y fut le ministre de cette princesse. Son père avoit été ambassadeur de l'empereur en qualité de grand-duc de Toscane ; & toute sa famille, Lorraine d'origine & de caractère, avoit fréquenté la cour, & occupé les places les plus distinguées en France comme dans ce duché. Son père étoit encore pensionnaire de l'Autriche. Il avoit donc à la cour de France des intérêts & des principes autrichiens, comme les princes & presque tous les grands qui

sont passés de la domination du duc de Lorraine dans celle des François.

Quant à madame de Pompadour, le duc de Choiseul qui avoit observé quelle étoit sa puissance, s'étoit arrangé en conséquence pour s'élever & se maintenir en la servant dans son ambition comme dans ses caprices. Elle avoit juré la perte des jésuites; & il se déclara leur ennemi, affectant pour lui plaire, à Rome même lorsqu'il y fut ambassadeur, de se montrer très-peu soucieux de leur protection, peu favorable à leur institut, bien décidé intérieurement de les sacrifier s'il étoit nécessaire & possible, au ressentiment de madame de Pompadour. Delà la nécessité de se liguer avec les parlemens. Le duc de Choiseul épousant leurs maximes, alla jusqu'à dire avec eux qu'ils avoient soutenu & créé la puissance royale. Leurs ennemis furent les siens; & prévoyant dès 1757 combien ils lui seroient utiles, il leur rendit quelques services pendant l'affaire de Damiens; & affecta depuis de leur donner le ministère des finances un peu par attachement, mais surtout comme moyen d'obtenir d'eux tous subsides nécessaires à ses projets, à son faste, à ses entreprises, & à la profusion des pensions qu'il avoit l'intention d'accorder aux grands de la cour

pour se les attacher, & les rendre des spectateurs tranquilles de sa puissance.

Quant au roi Louis XV, Choiseul le méprisoit autant qu'il méritoit de l'être par un homme de caractère ; mais il avoit résolu de se servir de sa foiblesse pour le dominer, l'intimider s'il étoit possible, s'élever & s'enrichir aux dépens de *ses sujets*, & donner à tous les Choiseul ses parens des places distinguées. Un seul de sa famille & de son nom refusa de reconnoître sa suprématie ; & Choiseul, décidé & expressif dans ses vengeances, affecta de le décrier, de se dire son ennemi, de montrer en public qu'il l'étoit en le poursuivant à outrance, en le faisant emprisonner à la bastille, & ensuite exiler : c'est que ce Romanet étoit attaché au dauphin.

Ce prince étoit alors le seul personnage important que Choiseul eut à redouter à la cour de France. Le dauphin, désolé de l'état désastreux du royaume, indigné de l'alliance des François avec l'Autriche & des malheurs qu'elle entraînoit, indigné sur-tout de voir nos trésors versés dans les coffres autrichiens pour le maintien de la puissance de Marie-Thérèse, ne pouvoit tolérer l'influence de madame de Pompadour sur l'esprit du roi, influence qui nous avoit entraînés à une telle dégéné-

ration d'idées & de principes , & à un tel aveuglement sur nos intérêts , que la France devenue l'instrument passif de l'Autriche devoit s'épuiser pour cette puissance étrangère. Choiseul fut donc secrètement détesté du dauphin en arrivant au ministère , & fut détesté d'un prince qui devoit renverser un jour tous ses ouvrages politiques en montant sur le trône , & rétablir les anciens plans relatifs aux affaires étrangères. Le duc attentif alors à plaire à la favorite , évitant même de devenir agréable à ce prince son ennemi naturel , résolut d'entretenir entre le père & le fils des défiances. Il conduisit le père d'abord au doute , & ensuite à la persuasion que son fils étoit impliqué dans l'affaire de Damiens , pour accélérer son règne (disent tous les ennemis du duc de Choiseul , & sur-tout le père Griffet , Duclos dans ses manuscrits , le maréchal de Richelieu , & tous les jésuites du temps.) Ces intrigues ont ravi à la France un prince qui n'étoit pas connu , & qui travailloit en secret au bonheur du peuple , autant qu'il étoit possible à un prince séparé du peuple par des prêtres , des jésuites & des grands.

C'est ce règne que redoutoient le duc de Choiseul & madame de Pompadour. Ils étoient bien assurés l'un & l'autre que le jour que le dauphin seroit roi de France seroit l'époque assurée d'une expulsion éclatante. Dans les monarchies hérédi-

taires, les premiers ministres, les maitresses sur-tout étant des objets de jalousie pour l'héritier de la couronne, de profondes perfidies, ressources fort connues dans l'histoire, préviennent souvent au profit d'un premier ministre ou d'une favorite les vengeances d'un successeur à la couronne. *Le parti de madame de Maintenon*, disoit-on, & *les bâtards de Louis XIV* immolèrent à leur intérêt la postérité légitime de *Louis XIV*, & tentèrent de priver le duc d'Orléans de la régence, en dictant le testament du roi. Le duc de Choiseul trouva cette histoire ténébreuse dans les mémoires manuscrits de Saint-Simon, & profita, dit-on, de l'exemple & des moyens de madame de Maintenon, pour prévenir le ressentiment du dauphin. Pour en éloigner l'idée du public, il cessa de prêter ces fameux manuscrits, sous prétexte, disoit madame la duchesse de Grammont, que *les Noailles (réconciliés avec elle) y étoient trop maltraités*. Quoi qu'il en soit de la mort du dauphin & de son épouse, dont nous parlerons dans l'ordre des dates, il est reconnu que le duc de Choiseul travailla sans cesse à le faire haïr du père qui fut toujours bon envers le fils, & bien meilleur encore que le fils envers son père. Voici une anecdote de mystification qui apprend quel étoit le caractère de cette cour.

Le roi, qui avoit de la religion, n'approuvoit pas trop que son fils dît *matines & laudes* chaque jour, comme un curé de village; il lui avoit fait même quelques observations; mais le dauphin avoit de longue main pris son parti sur ce sujet. Un jour on dit au roi que son fils faisoit bien autre chose pendant la nuit que dire l'office. On l'assura qu'il en passoit une partie prosterné devant un crucifix & couvert d'un habit de jésuite. Le roi rejetta cette anecdote comme apocryphe; mais un soir rentrant chez lui vers les trois heures du matin, les émissaires du duc de Choiseul l'avertirent qu'il étoit temps de se convaincre en personne, s'il le vouloit, du genre d'occupations nocturnes du dauphin. Le roi doutant encore de la vérité du fait, & curieux d'en être témoin, voulut examiner l'intérieur de la chambre du dauphin. Il entroit dans la glace de la porte entr'ouverte de son cabinet un crucifix & un homme prosterné & immobile, en habit de jésuite, tournant le dos à la porte, & qui paroissoit être le dauphin. A cette vue le roi recule frappé d'étonnement & plein d'indignation. On faisoit courir en même-temps le bruit en France que le règne de ce prince seroit celui des jésuites & d'un bigot; qu'il seroit comparable aux dernières années du règne de Louis XIV, gou-

verné par ses bâtards, tous fort dévots, & par madame de Maintenon.

Telles étoient les dispositions du duc de Choiseul contre le dauphin. Il étoit secondé dans ses vues & ses plans par une sœur qui a de l'esprit, de la force dans le caractère, de l'audace & beaucoup de qualités semblables à celles du duc son frère. Béatrix, comtesse de Choiseul-Stainville, étoit chanoinesse & coadjutrice de l'église de Notre-Dame de Bouxières; & son frère la destinoit au prince de Beaufremont qui éluda cette alliance. Elle fut mariée au duc de Grammont, qui consentit à cette union, parce que le duc de Choiseul promit son intervention pour lever une interdiction de ses biens qu'une inconduite avoit méritée. Madame de Grammont, favorisée par son heureux génie, ne cessa depuis d'aider son frère dans toutes les sortes de travaux d'administration.

L'autorité du duc de Choiseul une fois bien établie, les grands lui firent la cour, & ils la firent à la duchesse de Grammont sa sœur, avec autant d'assiduité qu'au roi & à madame de Pompadour. La favorite en fut mécontente & jalouse, & ce ne fut pas depuis une des moindres causes de leur inimitié ultérieure. Les ambitieux allèrent jusqu'à rechercher & même à faire la cour à une

petite fille fameuse dans l'histoire secrète & très-subalterne qui avoit la confiance de madame de Grammont ; le nom de la petite Julie joua même un rôle dans plusieurs mémoires encore manuscrits. Elle recevoit chez elle des grands de haut parage , des seigneurs même , dont le nom n'étoit point en faveur à la cour , & qui n'avoient aucun accès chez le duc , ni chez sa sœur. Ces grands & la petite noblesse étoient admis pêle-mêle chez Julie ; ils venoient à l'envi mendier & s'avilir chez elle. Des poëtereaux lui adressoient des vers sur ses graces ; & pour lui plaire, ils en composoient aussi à l'honneur de son chien. Alors tous les moyens étoient bons pour s'élever & avoir part à la dilapidation des finances ; à la formation de cette épouvantable liste de pensions de Choiseul qui n'opéra la réduction de celles qui étoient antérieures à son ministère que pour partir delà & profiter de la réputation d'un homme avare des finances de l'Etat , pour créer une liste nouvelle en faveur de ses créatures : liste dont la somme totale a été portée, aux dépens du peuple françois, au-delà de la somme totale de toutes les pensions accordées aux courtisans ou serviteurs des princes par tous les potentats de l'univers, selon le calcul de M. Necker.

Ce fut par des moyens aussi onéreux pour le

peuple , que le duc de Choiseul établit sa toute-puissance , & la fit pardonner & long - temps respecter par les grands de l'Etat & par tous les corps de la monarchie. Pour se maintenir dans sa place , il lui falloit faire encore de nouveaux sacrifices à la maison d'Autriche , son idole , & traiter tacitement avec tous les grands de l'Etat , que ses systèmes autrichiens devoient naturellement animer contre lui. Il falloit empêcher aussi le dauphin d'acquérir de l'influence , perdre ses partisans , & tous les seigneurs de la cour qui élevés dans les anciens principes , pouvoient un jour les avouer pour plaire au dauphin , lorsqu'il hériteroit de la couronne. Le maréchal de Richelieu & le duc d'Aiguillon étoient les chefs de ce parti-là. Ils étoient secondés par des hommes célèbres ou estimables , tels que Puyfieux , d'Argenson , &c. &c. les Noailles avoient subi le joug. Le maréchal de Richelieu , sans affecter jamais de rechercher à devenir le favori du dauphin , n'avoit eu ni de lui plaire. Ce prince lui savoit même gré de son mépris connu pour madame de Pompadour.

Le duc d'Aiguillon , son cousin , jouissoit aussi de l'amitié du dauphin , & même de sa confiance ; & autant le duc de Choiseul s'étoit déclaré l'ennemi des jésuites & le partisan de la magistrature ,

autant le duc d'Aiguillon vouloit paroître l'ennemi des principes du parlement, & le sectateur des maximes du dauphin & des jésuites. Le duc de Choiseul, observateur attentif des vues du duc d'Aiguillon, se servoit des parlemens comme d'un instrument qu'il dirigea sans cesse contre les jésuites dont la destruction étoit résolue, & contre le duc d'Aiguillon, qui vouloit s'en aider pour son élévation ; tandis que celui-ci employoit contre Choiseul tous les moyens connus des jésuites pour le perdre. Le duc de Choiseul de son côté voyant que les jésuites, encore si puissans à la cour par le dauphin, attendoient avec impatience le règne de ce prince, savoit que sa chute étoit assurée comme celle de tous ses plans & systèmes à la mort du roi Louis XV, & tentoit de prévenir cette révolution par l'abolition de la société des jésuites, attendant du bénéfice du temps & des circonstances le sort du dauphin. Le duc d'Aiguillon employoit pour le maintien de la faction jésuitique tous les moyens qui étoient en sa puissance, & se servit même, depuis la destruction de la société, des restes de cette compagnie pour les diriger contre les opérations, les vues & le parti du duc de Choiseul. Il fut l'ami, le confident du dauphin : il fut l'un de ses instrumens invisibles. Choiseul, pour ruiner encore le parti de d'Aiguillon,

lui suscita depuis l'affaire de Bretagne, employa la Chalotais contre lui, & quelque despote qu'il fût, il eut recours aux principes même de liberté publique, & à des sentimens populaires qu'il n'eut jamais dans le cœur, mais qui commençoient à s'exprimer en France, pour les animer contre le parti du duc d'Aiguillon, & réveiller contre lui ceux qui commençoient à goûter les nouvelles maximes, ou qui étoient sectateurs des principes du parlement.

Les ducs de Choiseul & d'Aiguillon n'étoient pas les inventeurs de ces perfidies de cour. Le régent & l'abbé Dubois s'étoient emparés des jansénistes & de la magistrature pour perdre le parti de la vieille cour de Louis XIV & des princes légitimés, dont les jésuites étoient la force principale. Dubois sacrifia depuis la magistrature aux jésuites & à la bigoterie de la vieille cour sur-tout, pour obtenir son chapeau de la cour de Rome dominée par les jésuites. Fleury qui aimoit le repos n'ayant besoin que d'écarter les ambitieux, n'ayant aucune puissance supérieure à la sienne à anéantir, persista dans les principes répressifs de Louis XIV contre la magistrature & les jansénistes, sans employer ces corps comme instrument ou comme moyen contre aucune tête puissante. D'Argenson & Machault, comme on l'a vu, commencèrent à se
battre

battre comme on le disoit à coups de clergé & à coups de parlement; & les ducs d'Aiguillon & de Choiseul continuèrent cette guerre intestine, au point que l'abolition des jésuites & des parlemens, si puissans dans la monarchie, tient à ces querelles que la postérité reconnoitra comme des indices lointains & avant-coureurs d'une révolution.

On voit par cet exposé que Choiseul & d'Aiguillon n'étoient pas des hommes d'un esprit ordinaire. Ils se trouvèrent dans une cour où il n'y avoit plus ni vertu ni caractère. Ils y dominèrent sur tous les esprits, sur tous les partis chacun à leur tour, avec toute la puissance que le génie & l'audace ont sur des courtisans qui n'ont qu'un cœur flétri, & qui n'ont dans l'esprit que des ressources subalternes. On ne trouve à proprement parler de vrais personnages historiques pendant les quatorze dernières années du règne de Louis XV que les ducs de Choiseul & d'Aiguillon; ils formeront un jour les deux derniers chapitres du règne de Louis XV dans notre histoire de France, si ignoble, si insignifiante jusqu'à la révolution de 1789.

Le duc de Choiseul étoit à peine nommé ministre qu'on vit pulluler des Choiseul de toutes parts. C'étoit une bien étrange dépravation de

mœurs, que ce préjugé du temps sur les noms & les familles. La parenté par les femmes étoit réputée nulle après quelques degrés. Une branche mâle au contraire de Choiseul, divisée d'une autre depuis le douzième siècle, par exemple, restoit si chère à l'autre branche, que vingt générations ne pouvoient les séparer. C'étoit un des abus nécessaires au maintien des monarchies despotiques; & la fortune qu'il fallut faire à tous ces petits Choiseul ignorés, pour l'aliment du préjugé, ne fut pas une des moindres injustices du ministère. On donna des places à tous dans le militaire & dans les affaires étrangères; & pour éviter les plaintes de la noblesse toujours mécontente de la faveur, on neutralisa sa jalousie, & on étouffa les cris des mécontents aux dépens du peuple, par la dilapidation du trésor public. Quelques branches des Choiseul étoient cependant connues & même célèbres à la cour de France. Meuse y avoit joué un grand rôle dans les cabinets de plaisir; mais rien n'égala la fortune de tous sous le ministère du duc de Choiseul. Voici l'énumération, non de ce qu'ils coûtèrent au trésor de l'État, le relevé des dons extraordinaires & secrets par l'ordre particulier du roi, seroit trop long, & le livre rouge sera peut-être un jour

publié, mais des places qu'ils obtinrent comme grands.

Le comte de Stainville, créé pair le 10 décembre 1758, se fit succéder à Vienne par le comte de Choiseul le 30 décembre suivant; & l'un & l'autre manœuvrèrent en secret le complément du traité avec la cour de Vienne, commencé par madame de Pompadour & l'abbé de Bernis. Ce second traité acheva de rendre la France la subalterne de l'Autriche, quant à sa considération en Europe, & sa tributaire, relativement aux sommes énormes qu'il fallut verser, & aux armées qu'il fallut lui donner contre Frédéric, pour maintenir la puissance de Marie-Thérèse. L'année suivante Léopold-Charles de Choiseul-Stainville fut fait archevêque d'Alby, & depuis de Cambrai.

En 1760, le comte de Choiseul est créé chevalier des ordres du roi, & une dame de Choiseul chanoinesse de Remiremont, abbesse de Saint-Pierre de Metz. Le comte de Choiseul-Stainville, qui étoit lieutenant-général au service de l'Autriche, crut trouver en France une source plus abondante de faveurs, quitta Vienne, & passa dans notre armée. Quelques temps après, le duc de Choiseul se donna le gouvernement de Tournai, la charge de surintendant général des postes,

& réunit au ministère des affaires étrangères celui de la guerre (le 31 janvier 1761). Il avoit fait *Choiseul-Beaupré* maréchal-de-camp ; il fit *Choiseul-la-Baume*, qui étoit un sous-lieutenant des gendarmes écossais, colonel du régiment d'Aubigné dragons, & le comte de Stainville inspecteur-général de l'infanterie.

Pour placer sa famille, ses amis & ses partisans, il entroit dans les plans du duc de Choiseul de s'emparer de tous les ministères. Le comte de Choiseul, ambassadeur à Vienne, avoit été nommé ministre plénipotentiaire au congrès d'Ausbourg le mois de mai 1761. Il le fit ministre des affaires étrangères le 13 octobre suivant, & s'empara de la marine le 14. Il donne à une *Choiseul-Beaupré* l'abbaye de Glossinde ; il fait un *Choiseul-la-Baume* brigadier de dragons ; il fait *Clériadus* de Choiseul cardinal, & se donne le cordon-bleu dans la première promotion de 1762, avec la charge de colonel-général des Suisses & Grisons, sur la démission du comte d'Eu.

Le comte de Choiseul devient pair, & prend le titre de duc de Prâlin. Le roi lui donne la charge de lieutenant - général de Bretagne ; & sa femme, comme de raison, prend le tabouret chez la reine. *Choiseul-Beaupré* est fait lieutenant - général, le vicomte de Choiseul brigadier d'infanterie,

Choiseul-la-Baume maréchal - de - camp , & le baron de Choiseul ambassadeur près le roi de Sardaigne. Fixons ici cette nomenclature. La suite ne finiroit pas. Elle montrera à la postérité ce que coûtoit à la nation le préjugé des noms. Tous ces Choiseul étoient les premiers serviteurs du duc , & formoient dans leur ensemble une *monarchie de Choiseul* dont le fondateur du crédit actuel étoit la tête principale. Aucun de ces personnages revêtus de tant de charges par la faveur du moment ne sera connu de l'histoire de France excepté le duc. On n'y trouve que le comte de Stainville à la tête de l'avant-garde à Friedberg le 30 août 1762 , & deux coups de sabre que reçoit le marquis de Choiseul-la-Baume dans cette affaire. On connoît d'ailleurs leurs vues & leurs intérêts dans les départemens de la guerre & des affaires étrangères.

On avoit dit que les Noailles , qui avoient également beaucoup accaparé de charges & de dignités , s'étoient distribué les rôles dans tous les partis de la cour , & qu'ils s'aidoient réciproquement. La politique du duc de Choiseul étoit bien plus décidée : il élevoit les Choiseul qui lui étoient attachés , & qui le servoient. Il jettoit à la bastille ceux dont les intérêts lui étoient contraires , & tel fut le sort du frère de *Choiseul-Romanet* , accusé de vouloir être ministre.

Ce Romanet étoit ainsi appelé , parce qu'il avoit épousé la fille de Romanet , président au grand-conseil. Il étoit menin du dauphin, & fort attaché à ce prince ; aussi l'ambition , passion dominante du duc de Choiseul , lui fit-elle oublier cette fois & le nom & le sang & la reconnoissance , car madame de Choiseul-Romanet avoit beaucoup servi à sa première élévation. Recherchée très-sécrètement de Louis XV, il conduisit de concert avec elle l'intrigue amoureuse à l'insu de la favorite & du mari ; mais comme elle avoit peu d'esprit , comme il en avoit infiniment & du meilleur pour ces sortes d'entreprises, voyant que le règne de sa cousine ne pouvoit durer , & que celui de la Pompadour avoit de la stabilité , il lui sacrifia vite sa cousine.

Le duc de Choiseul qui n'avoit pas deux mille écus de rente bien nets , lorsqu'il fut fait ministre , avoit épousé le 14 décembre 1750 mademoiselle Crosat , issue du fameux millionnaire de ce nom. Il a toujours si bien rougi de cette alliance , qu'il a fait cacher le vrai nom tant qu'il a été ministre , & présenté le nom acheté , celui de fille du marquis du Châtel & de Caraman , titres acquis par ce financier. On la lui donna en mariage , âgée de douze ans , à condition qu'il respecteroit son âge tendre & sa timidité. Autant le mari avoit d'audace , de témérité dans le caractère , autant madame de Choiseul avoit de rete-

nue, de modestie & en même temps d'élévation dans le caractère. On en trouvera des preuves dans ses lettres à Louis XV, imprimées dans les mémoires de son époux. Le sentiment, la fierté & la grandeur d'ame ont dicté ces lettres, comme elles ont dirigé la conduite de madame de Choiseul. Elle pardonna si bien à son mari d'avoir manqué à la promesse faite à ses parens, à cause de son âge tendre, que l'extinction de sa branche, & le passage du duché héréditaire dans une autre en a été la seule punition : elle s'étudia néanmoins à plaire sans cesse à son époux ; elle ne parut jamais s'apercevoir des infidélités les plus criantes & les moins pardonnables, même entre gens de cour mariés. Depuis sa mort elle a été le modèle des veuves ; & on a vu madame de Choiseul retirée dans un couvent, se réduire au pur nécessaire, pour faire honneur aux dettes de son mari. Son zèle a été tel qu'il l'a portée à donner un grand mensonge au public. Elle a désavoué les mémoires imprimés à Chanteloup, sous les yeux de son mari ; c'est-à-dire, qu'elle a désavoué deux de ses lettres qui sont la pièce justificative du portrait qui est ici.

A l'amour des richesses & à l'ambition démesurée le duc de Choiseul joignoit un caractère très-vindictif, toute l'ingratitude si connue des

courtisans, & une impertinence décidée envers le dauphin qu'il traitoit presque durement & avec une espèce de hauteur. Il lui faisoit sentir qu'il étoit le parent & le protégé de l'impératrice, & le coopérateur de la favorite régnante. Il ne prenoit pas même la peine de cacher son inimitié pour le dauphin, qui étoit déclarée par le fait, le jour même qu'il fut nommé ministre, parce qu'il fut porté par madame de Pompadour qui affectoit à-peu-près les mêmes sentimens envers le dauphin, & parce qu'il étoit nommé ministre pour soutenir l'alliance de Vienne si réprouvée de ce prince. Fort de l'Autriche & de la maîtresse, Choiseul cherchoit les moyens de prévenir un règne peut-être prochain qui eût renversé ses opérations & son système. Quand il eut réussi dans ses projets, le roi le sacrifia; & ce monarque qui avoit tout fait pour satisfaire son ambition, ne fut plus qu'un méchant homme quand il cessa de lui confier l'autorité, & qu'il ôta les charges qu'il lui avoit données.

Voici quel portrait Choiseul fit alors de Louis XV, tome II de ses mémoires, pag. 234. *Le roi étoit très-hardi pour faire le mal, il n'avoit de courage que dans ce cas. Le mal qu'il pouvoit faire lui procuroit le sentiment de l'existence & une sorte d'effervescence qui ressembloit à de la*

Alors ce pauvre prince sentoit qu'il avoit une ame. Il n'en avoit pas pour faire du bien.

On voit assez par ce portrait combien les rois étoient jadis en France l'instrument de l'ambition des grands, & ce qu'ils devoient attendre de leur reconnoissance.

L'élévation & la chute du duc de Choiseul sont l'une & l'autre fort curieuses dans l'histoire de la fin du dernier règne : elles tiennent aux grands événemens de la nation par leur influence. Les vues d'une maitresse le portèrent à la cour. Celles de la maitresse qui lui succéda, l'en précipitèrent : mais il est une remarque à faire dans sa chute, parce qu'elle caractérise les grands de l'ancien régime monarchique ; c'est que sa disgrâce fut considérée par son parti comme une calamité, & qu'il ne perdit pas beaucoup d'amis. Est-ce l'effet de l'attachement ? Les grands n'en étoient pas capables. Ils voyoient dans le duc de Choiseul l'homme nécessaire à l'Autriche qui l'avoit mis en place. Ils ne voyoient au contraire dans madame du Barry qui le fit chasser, qu'une liaison de passage qui ne pouvoit pas durer.

Choiseul s'étoit créé d'ailleurs une monarchie en France. Le roi en étoit le monarque de représentation, & Choiseul celui d'autorité : fort de tous les

166 *Ministère & portraits du duc de Choiseul.*

Choiseul, de leurs parens par les femmes, on eut beau l'exiler, le parti qui ne pouvoit l'être restoit en place. Tout le monde s'est toujours attendu à voir remonter le duc sur le trône, & il l'eût encore occupé, si un parti invisible n'eût persuadé à Louis XVI, dès l'enfance; si ses gouverneurs, si sa gouvernante n'eussent perpétuellement dit à l'oreille du prince, que le duc de Choiseul étoit l'empoisonneur de son père, de sa mère, de madame de Pompadour, & de tous ceux qui avoient contrarié ses systèmes. Delà l'exclusion de ce ministre de toute affaire pendant le règne de Louis XVI, à qui on ne connoît que ce seul trait de force & de courage contre la reine son épouse. Elle n'a pas cessé en effet un instant de le tourmenter pour rappeler le duc, parce que plus autrichienne que françoise à côté du trône, elle n'a jamais eu en vue que de faire de la France un instrument de grandeur & de puissance pour sa maison. Delà la ruine du parti des Rohan, & la substitution des Polignac; delà la disgrâce célèbre du duc d'Aiguillon, l'élévation de tous les subalternes qui ont servi Choiseul dans son second traité conclu entre la cour de France & celle de Vienne. Il est temps de juger ce traité.

CHAPITRE XIV.

Le duc de Choiseul par un second traité vend sa patrie à la cour de Vienne. Il excite le ressentiment de Louis XV contre Frédéric. Stipulations honteuses & avilissantes du duc de Choiseul en faveur de Marie-Thérèse dans le second traité de 1758.

MARIE-THÉRÈSE en négociant le traité du premier mai 1756, nous avoit persuadés d'abord qu'il seroit purement défensif; mais elle continua si bien ses négociations qu'elle le changea bientôt de nature. Il devint offensif par le fait; car elle nous conduisit à épouser ouvertement sa querelle domestique contre notre ami naturel Frédéric II. Cette guerre continentale si utile à l'Autriche, dilapidant nos finances au profit de Marie-Thérèse, fut une source de désastres sur mer, détourna les fonds de la guerre maritime en faveur de celle d'Allemagne, & prépara la paix honteuse de 1762. Il nous ravit notre influence sur la Porte, éternelle ennemie de l'Autriche, qui répondit avec hauteur & dédain à notre ambassa-

deur, lorsqu'il reçut officiellement un traité qui nous condamnoit à une honteuse prestation de secours en argent & en troupes en faveur de Marie-Thérèse, si les ennemis de notre intime alliée attaquoient la puissance autrichienne. La France avoit jadis dépensé des millions pour animer, par exemple, le Turc contre l'Autriche quand celle-ci nous inquiétoit; Madame de Pompadour & Bernis nous condamnoient à verser nos trésors à Vienne contre ses ennemis, s'ils osoient attaquer Marie-Thérèse. Le système de l'Orient étoit donc totalement renversé par ces nouvelles dispositions; & ce n'est que depuis ce traité infame que l'Autriche & la Russie ont pu démembrer la puissance des Turcs & celle de Pologne, parce que, assurées que nous serions spectateurs bénévoles de cette agression, elles ont fait avec impunité à leur profit tout ce que l'ancienne politique françoise avoit empêché depuis le règne de François I^{er} avec tant de peine.

Choiseul, devenu ministre des affaires étrangères, trouva que la France n'étoit pas encore assez asservie à la puissance autrichienne par le premier traité de l'abbé de Bernis. Le prétexte frivole d'éviter les guerres en Italie & en Allemagne nous avoit assujettis à Marie-Thérèse. Choiseul, devenu ministre, nous condamna à cette guerre, parce que Marie-Thérèse n'avoit pas encore reconquis la

Silésie, ce qui étoit d'abord le but secret de la guerre. Pour animer Louis XV, le duc de Choiseul s'efforçoit de lui persuader que l'attentat de Damiens avoit été préparé sur-tout par deux jésuites de Silésie, qui, dépendant de Frédéric, avoient préparé cet assassinat pour se rendre le roi de Prusse favorable, & pour accélérer en France le règne du dauphin leur patron, & le partisan de la haine des Bourbons contre les Autrichiens. Si Louis ne crut pas aisément à ces perfidies, il montra par un ressentiment profond qui n'étoit pas dans son caractère, qu'il avoit des griefs personnels & secrets contre Frédéric II; & Choiseul ne cessa de lui dire qu'il avoit découvert les preuves de cet attentat en Allemagne. Telle étoit la situation de la France & de la Prusse, lorsque le duc de Choiseul, arrivé de Vienne, précipita sa patrie dans un abîme plus profond par le second traité du 30 décembre 1758 avec Marie-Thérèse.

Ce maître scélérat en confirmant le premier traité de l'abbé de Bernis, avoit tout préparé, tout conclu à Vienne, lorsqu'il y fut ambassadeur depuis le 20 août 1757 jusqu'au mois de novembre 1758. Au lieu de faire les affaires de France à Vienne, il y avoit arrêté avec Marie-Thérèse, que, lorsque Bernis seroit chassé, il changeroit par un second traité les stipulations du premier, trop peu



favorables à Marie - Thérèse. L'abbé de Bernis avoit démontré que vu l'état extrême de nos finances, nous ne pouvions payer long-temps le subsidé trop considérable. L'adroit Choiseul & Marie-Thérèse pour nous donner le temps ou de recruter pour elle ou de sucer le peuple avec plus de facilité, arrêtèrent que le secours de la France seroit fourni à l'Autriche durant toute la guerre en hommes ou en argent au choix de l'impératrice ; c'est-à-dire, qu'il vendoit le sang des François, ou le produit de leurs sueurs, pour se donner un crédit & une protection auprès de l'impératrice ; & certainement ce n'étoit pas pour une somme médiocre : elle étoit de 8,340,000 livres par an, payable en douze termes égaux & de mois en mois. La mémoire de Choiseul doit être à jamais exécration, (comme celle de ce Choiseul-Gouffier, qui, *ministre de la reine*, empêche en ce moment Semonville de faire entendre à la Porte, que notre révolution délivre le sultan d'une triple alliance qui de sa nature a permis depuis à la Russie & à l'Autriche de l'attaquer & de la démembrer impunément. Les François iront sans doute répéter à l'Autriche, l'épée à la main, 80 à 90 millions qu'elle a reçus de nous & qui ne lui ont coûté que quelques bassesses auprès de madame de Pompadour). Sans parler des subsidés que la France & l'Autriche

devoient payer ensemble à la Saxe & à la Suède, subfides que l'indigne Choiseul voulut être payés par la France seule, par les articles 4 & 5 du traité qu'il apporta tout fait de Vienne.

Quant au secours d'hommes, il sacrifioit indignement cent mille François, au lieu de 18,000 stipulés par le premier traité. Louis XV devoit entretenir ce nombre de soldats en Allemagne contre Frédéric pendant toute la durée de la guerre : il ne faut donc pas être surpris qu'elle ait duré sept années en Allemagne. La France en supportoit l'effort que Marie-Thérèse seule n'eût point soutenu impunément : seule elle en retiroit aussi le profit, puisque les conquêtes sur le roi de Prusse étoient cédées par l'article 10 du traité à Marie-Thérèse, & notamment **LA SILÉSIE TOUTE ENTIÈRE** par l'article 12 ; car s'il y avoit un traité secret qui nous cédât les Pays-Bas, seul appât frivole qui eût pu nous dédommager de tant de sacrifices, Choiseul eut l'art de l'anéantir, & il n'en a plus été parlé. Enfin, pour que la France vaincue ou victorieuse ne pût jamais faire une paix séparée avec la Prusse, comme Frédéric l'avoit tenté par le moyen du maréchal de Richelieu, du comte de Mailly pendant sa détention à Berlin, & du comte de Broglie, la France promettoit de ne

faire ni paix ni trêve sans le consentement respectif de Marie-Thérèse & de Louis XV.

La France s'engageoit en même temps à faire élire roi des Romains l'archiduc, & un prince Saxon roi de Pologne; c'est-à-dire, que le duc de Choiseul nous employoit encore à l'embellissement de la puissance autrichienne & à l'augmentation du nombre de ses alliés. Nous nous devions même concerter avec elle pour obtenir le mariage d'un archiduc avec l'héritière de Modène pour augmenter sa puissance en Italie, au lieu de la conserver pour un prince de la famille des Bourbons. Faut-il donc être surpris si Marie-Thérèse a été si studieuse à nous donner une reine plus autrichienne que françoise, & si bien élevée dans les principes de sa cour; ni si la révolution qui a détruit ce traité infame a tant irrité la reine & sa maison, puisqu'il fit périr deux cent mille François pendant la durée de la guerre de sept ans en Allemagne au profit de Marie-Thérèse, nous coûta une somme énorme, & fit passer la moitié de notre numéraire en Allemagne?

L'indolent Louis XV enfoncé dans un sérail à Choisy, à Compiègne ou au parc aux cerfs, abandonnoit à Choiseul & à madame de Pompadour les détails de cette partie des affaires étrangères.

étrangères. Le dauphin, étouffant sa douleur, n'étoit pas écouté, & devoit desirer avec raison la fin d'un règne aussi désastreux; la reine timide n'osoit se mêler des affaires. Un bon François eût pu dans ces circonstances démontrer à Louis XV. qu'en signant & en exécutant ce traité, il préparoit les plus grands malheurs à la France; mais Choiseul observateur de son insensibilité, irritoit en même temps les deux monarques de France & de Prusse par le récit des anecdotes les plus désagréables à ces deux princes, par des mémoires & des vers satyriques, & par tous les moyens que lui suggéroit son esprit tracassier. Qu'on censure l'insurrection des peuples contre les rois! Frédéric & Louis XV se déshonoroient réciproquement par des vers qui doivent trouver ici leur place, parce qu'ils sont le portrait des vices de la cour de Versailles & de Berlin.

Frédéric à la nation françoise.

O nation folle & vaine !
Quoi ! sont-ce-là ces guerriers
Sous Luxembourg, sous Turenne;
Couverts d'immortels lauriers ?
Qui, vrais amans de la gloire,
Affrontoient pour la victoire
Les dangers & le trépas ?

Je vois leur vil assemblage ,
 Aussi vaillant au pillage
 Que lâche dans les combats.
 Quoi ! votre foible monarque ,
 Jouet de la Pompadour ,
 Flétri par plus d'une marque
 Des opprobres de l'amour ;
 Lui qui détestant les peines ,
 Au hasard remet les rênes
 De son empire aux abois !
 Cet esclave parle en maître ;
 Ce Céladon sous un hêtre
 Croit dicter le sort des rois.

Voltaire, qui reçut ces vers de Frédéric dans sa solitude, ne manqua pas de les envoyer à Choiseul, dont il connoissoit toute l'animosité pour le roi de Prusse. Voltaire les avoit reçus par la poste sous une enveloppe décachetée, & crut que s'il ne prenoit le parti de les envoyer à ce ministre, *il pouvoit y aller de sa tête*, si le roi le soupçonnoit coupable d'avoir contribué à la composition de ce pamphlet. Il affecta du moins cette crainte. On répondit à la cour de Versailles en ces termes au roi Frédéric.

Louis XV à la nation prussienne.

Ce n'est plus cet heureux génie
 Qui des arts dans la Germanie
 Devoit allumer le flambeau ;

Époux, fils & frère coupable,
C'est celui qu'un père équitable
Voulut étouffer au berceau.

Pendant c'est lui dont l'audace
Des neuf sœurs & du dieu de Thrace
Croit réunir les attributs ;
Lui qui chez Mars comme au parnasse
N'a jamais occupé de place
Qu'entre Zoïle & Mévius.

Vois, malgré la garde romaine,
Néron poursuivi sur la scène
Par les mépris des légions ;
Vois l'oppresser de Syracuse,
Sans fruit prostituant sa muse
Aux insultes des nations.

Jusques-là, censeur moins sauvage,
Souffre l'innocent badinage
De la nature & des amours.
Peux-tu condamner la tendresse,
Toi qui n'en as connu l'ivresse
Que dans les bras de tes tambours ?

Le portrait de la cour de Versailles par le roi de Prusse étoit vrai. Il n'avoit rien d'exagéré. Le portrait au contraire du roi de Prusse fait par ordre du duc de Choiseul étoit outré & faux, excepté la finale : ils ne furent pas connus du vivant des deux princes ; mais Voltaire les a conservés dans un ouvrage posthume, & ils l'ont été après sa mort.

CHAPITRE XV.

Guerre maritime. Esprit de notre marine. Nos malheurs sur mer. Action brillante de Saint-Cast. Descente en Ecosse échouée.

TANDIS que les rois de France & de Prusse se faisoient la guerre secrètement avec des satellites, le roi de Prusse battoit nos troupes, & les Anglois prenoient nos vaisseaux.

Toute l'Europe avoit été étonnée de la rapidité avec laquelle Machault avoit créé une marine. On proclamoit depuis les ressources immenses de la France, lorsqu'on vit paroître dans un clin-d'œil sur mer *la Bretagne*, de 110 canons; *la Ville de Paris*, de 90; *le Languedoc*, de 80; *le Saint-Esprit*, de 80; *le Zélé*, *le Bourgogne*, *le Marseillois*, *le Diligent*, *les Six-Corps* & *le Citoyen*, de 74 canons; *l'Union*, de 64; *l'Utile*, *le Ferme*, *le Flamand*, *le Bordelois*, de 54; *l'Arésien*, de 44. Si les Anglois nous prenoient le plus beau, le plus grand de nos vaisseaux, sur le champ une de nos provinces versoit dans le trésor royal le prix de sa valeur, & réparoit la perte.

Les noms que nous avons conservés ci-dessus est la preuve du zèle de nos provinces. L'Angleterre étonnée de la grandeur de nos ressources, employoit tous les moyens imaginables, ceux même que défavoue le droit des gens, pour empêcher ces progrès de notre puissance sur mer.

Dès le commencement de la guerre, nous nous étions assurés de la Hollande. L'Espagne qui desiroit la tranquillité pour son commerce, gouvernée par un ministre anglois, avoit de la peine à se joindre à la France; elle promettoit de ne rien faire en faveur de l'Angleterre. L'Amirauté avoit donné des ordres sévères de n'envoyer aucun secours à Mahon; mais il avoit excepté les rafraîchissemens, & il avoit envoyé huit cents moutons au maréchal de Richelieu. Les Anglois n'avoient aucun secours à attendre de la Suède ni du Danemarck; le roi de Prusse étoit sans force sur mer, & les liaisons des cours de Vienne & de Saint-Petersbourg le portoient à faire des réflexions profondes. Malgré ces précautions & ces avantages, notre guerre maritime fut des plus malheureuses.

L'année 1758 fut mémorable sur-tout par les pertes des François. Le 28 février, le *Foudroyant*, de quatre-vingt canons & de huit cents hommes d'équipage, fut pris & battu à la vue des Anglois par le *Montmouth*, de soixante-quatre &

de quatre cent quatre-vingt hommes, qui eut la hardiesse de nous attaquer. Les Anglois ne parlent point encore de ce combat sans s'en glorifier.

Le 5 juin suivant, quatorze mille Anglois firent une descente à Cancele; soixante-seize vaisseaux corsaires, marchands, furent brûlés sous les murs de Saint-Malo par le général Marlborough. Louisbourg fut pris en juillet; les travaux de Cherbourg furent détruits le 7 août; la descente de Saint-Cast se fit le 4 septembre. Le combat qui s'y donna, à notre avantage, est presque la seule action mémorable des François. Les Anglois y perdirent quatre mille hommes; leurs troupes de débarquement, composées de douze à treize mille Anglois, furent totalement défaites le 11 septembre.

On avoit très-judicieusement écarté le prince Edouard de toute affaire contre l'Angleterre. Il auroit plus nuï que servi au succès de cette guerre. On déclara d'ailleurs à plusieurs cours de l'Europe qui avoient garanti ou qui avoient à cœur la succession du trône d'Angleterre dans la maison de Hanovre, que ce prince n'y entroit pour rien. Ce qu'on tenta de plus hardi contre l'Angleterre, fut cette fameuse descente de 1759, qui auroit eu de plus grands avantages, si nous avions été plus heureux pendant les quinze premiers mois de la guerre contre les Anglois.

Ce projet contre les îles britanniques, divul-

gué dans toute l'Europe , étoit alors presque la dernière ressource du gouvernement ; tous nos moyens étoient tournés de ce côté ; elle étoit le résultat des méditations de tous les ministres. Les Suédois devoient entrer dans ce projet ; mais on ne devoit porter cette affaire au sénat qu'après le débarquement en Ecosse & les premières opérations du duc d'Aiguillon qu'on choisit encore pour l'attacher à cette entreprise & à l'alliance autrichienne qu'il n'approuvoit pas , ou du moins pour obtenir de lui le silence. Le maréchal de Conflans devoit avec une escadre escorter le convoi du duc d'Aiguillon , & aller reprendre la Martinique ; après six mois de dépense immense ; après la construction des fameux bateaux plats , dans la vue de faire une double invasion en Angleterre & en Ecosse.

Le 12 novembre 1758 , le maréchal de Conflans eut ordre de faciliter l'entreprise du duc d'Aiguillon en Ecosse & du maréchal de Soubise en Angleterre. Le combat du 20 novembre entre l'escadre françoise & celle des Anglois dispersa nos vaisseaux. Nous en perdîmes six dans ce combat funeste.

Le duc de Choiseul , qui se donna le ministère de la guerre , reconnut bientôt que tant de défaites conduiroient à des conditions humiliantes ,

lorsque l'Angleterre voudroit nous accorder la paix ; & l'histoire doit avouer qu'il eut assez d'impartialité pour dire , contre le corps de la noblesse & de la marine militaire , que ces défaites ne tenoient qu'aux fautes des officiers , & sur-tout à la constitution vicieuse de la marine. Il vouloit même refondre cette constitution , la recréer dans d'autres principes , établir le gouvernement d'un vaisseau , non sur des titres de famille exclusivement , mais sur la preuve d'une suite d'exploits sur mer. Il dévoila malheureusement son secret , & son système échoua. Il étoit réservé pour un autre temps , pour une génération d'hommes différens & pour d'autres mœurs. En attendant , les gentilshommes officiers de la marine étoient si humiliés de tant de défaites , qu'ils avoient honte de porter leur uniforme hors des ports. Leur inaptitude étoit même si connue que , lorsque les Anglois assiégeoient Belle-Isle sur mer , le duc d'Aiguillon voulant faire passer des ordres & des troupes dans l'île , n'osa confier l'expédition aux officiers qui trouvoient déjà cette opération impossible : il s'adressa aux officiers marchands des vaisseaux de la compagnie des Indes orientales qui étoient à l'Orient ; & plusieurs , à la honte des officiers de la marine , passèrent à travers la flotte ennemie.

CHAPITRE XVI.

Suite de la guerre d'Allemagne. Premières négociations avec l'Angleterre pour la paix. Le duc de Choiseul en empêche les progrès. Il devient en France le premier commis de Marie-Thérèse qui ne s'est pas encore vengée de Frédéric. Paëte de famille. La France s'associe l'Espagne, pour s'en aider contre l'Angleterre & la Prusse. Campagne de 1762. Brouilleries & perfidies de nos généraux. La paix que Choiseul conclut entre la France & l'Angleterre déshonore à jamais la nation.

LA guerre d'Allemagne étoit à-peu-près aussi désastreuse que la guerre maritime. Cependant notre armée, commandée par le maréchal de Contades, établie au mois d'avril 1759 auprès de Francfort, eut cette année quelques avantages. Attaquée par le prince Ferdinand, les Hanovriens perdirent dix mille hommes & le champ de bataille. Après ce succès, laissant le marquis d'Armentières pour garder le bas-Rhin, Contades se joignit au duc de Broglio, & s'avança avec lui dans la Hesse. Broglio prit Minden sur le Weser, fit la garnison prisonnière de guerre, & le maréchal de Contades y établit son quartier général.

Le marquis d'Armentières investit Munster, & le premier août se donna la bataille de Minden, à laquelle nous fûmes engagés par une fuite simulée du prince Ferdinand. Le maréchal de Con- tades qui se laissa tromper, se battit avec bravoure contre un corps de vingt mille hommes que Fer- dinand laissoit après lui pour couvrir sa retraite. Pendant l'action, Ferdinand fond sur les flancs de l'armée françoise, & la force de se retirer; elle prit ses quartiers d'hiver du côté de Francfort sur le Mein.

Le roi de Prusse en attendant étoit serré de près par les Russes & les Autrichiens. Il trouvoit dans son activité, dans ses réflexions & dans la profondeur de son génie, les moyens de sortir en triomphe de sa situation pénible : il recrutoit en Allemagne ses troupes qui fendoient par ses victoires & par ses défaites. L'Angleterre l'aidoit d'argent & de soldats. Ses généraux qui avoient pour ses ordres un respect profond, les exécutoient ponctuellement. Nos malheurs provenoient au contraire de la jalousie & de la désobéissance de nos généraux. Des hommes probes croient encore que si nous perdîmes la bataille de Minden, on doit attribuer ce malheur à la désobéissance à trois ordres, à une perfidie réfléchie du duc de Bro- glie qui commandoit la droite de l'armée & ne donna point, malgré ces ordres, sous prétexte que

les retranchemens étoient impraticables. Broglie se retira d'ailleurs de lui-même, sans ordre & avant le temps. La gauche, commandée par Saint-Germain, ne se battit pas davantage ; & le centre, commandé par M. de Contades, ne se battit que comme à l'aventure, sans direction, marchant sans savoir où, quoiqu'elle se battît avec bravoure. Le maréchal de Contades en fut disgracié pendant deux ans.

Le roi de Prusse n'avoit cessé à toutes les époques de la guerre de tenter des ouvertures de paix. Tencin retiré dans son diocèse s'y prêta, & fut refusé.

Le roi de Prusse fit d'autres avances cet hiver ; mais l'Autriche n'étoit pas encore satisfaite, & n'avoit pas en sa puissance la Silésie. Le duc de Choiseul fit saisir & jeter à la bastille l'envoyé secret, pour fouiller dans ses papiers & lire ses instructions secrètes. Il le renvoya le lendemain sans réponse satisfaisante, lorsque sa fouille fut achevée.

Dans la campagne de 1760, le maréchal de Broglie occupa la Hesse. L'armée françoise étoit divisée en deux corps ; l'un sous ses ordres, l'autre sous ceux du prince de Soubise pour défendre le bas-Rhin. Broglie battit le prince Ferdinand dans la Wétéravie à Corbach, ce qui lui facilitoit l'en-

trée dans l'électorat de Hanovre, dont nous étions alternativement les maîtres ou dont nous étions chassés. Le comte de Lusace prit Cassel & Minden, tandis que Ferdinand ordonnoit une diversion sur le bas-Rhin. Le marquis (à présent le maréchal) de Castries fit attaquer Rhinsberg, que Chabot emporta par escalade. Le lendemain les Hanovriens furent battus à Clostercamp, bataille mémorable par l'action héroïque & connue du chevalier d'Assas. Les expéditions de cette année sans rien offrir d'héroïque font honneur au maréchal de Broglie. Le prince Ferdinand de Brunswick & son fils le prince héréditaire se distinguèrent comme lui par des marches savantes. Une guerre de rois les divisoit en 1760; la guerre des rois contre les peuples les a réunis en 1792. Les rois & les grands, qui ne peuvent exister que lorsqu'il y a un peuple au-dessous qui les regarde comme grands, sont les plus cruels ennemis de ce peuple par qui ils sont & par qui ils existent.

La guerre cependant désoloit toujours de plus en plus les puissances belligérantes. L'Allemagne qui en étoit depuis cinq ans le théâtre étoit dévastée. L'électeur de Saxe, roi de Pologne; voyoit ses possessions occupées par Frédéric. Marie-Thérèse & Elisabeth impératrice de Russie, se sentoient humiliées de ne pouvoir réduire

Frédéric II en s'alliant à presque toute l'Europe. La France épuisée, abandonnée aux traitans, voyoit ses finances dans un extrême désordre. On parla de paix, & Marie-Thérèse proposa un congrès à Ausbourg, où elle pouvoit éloigner tant qu'elle voudroit les conclusions. Le duc de Choiseul, toujours son commis à Versailles, résolu de cacher par l'accession de la France au congrès l'armement formidable qu'il projettoit, s'emparoit alors du ministère de la marine pour agir plus sûrement & plus secrètement. Le roi d'Espagne qui aimoit peu la France n'étoit plus, & Choiseul méditoit une alliance avec la nouvelle cour de Madrid, sur laquelle l'Angleterre n'avoit plus la même influence. La difficulté de former un congrès des envoyés des puissances ennemies, dont la plupart étoient intéressées à la guerre & la vouloient continuer encore, en empêcha la formation. Toutes les calamités de la guerre continuèrent.

Pour conduire à son but cette guerre d'Allemagne en faveur de l'Autriche, la France perdit l'année suivante les avantages que nous accordoit Pitt en 1761. Il nous laissoit la Louisiane, Sainte-Lucie, la Dominique, Saint-Vincent, Tabago, la Grenade. L'Espagne restant neutre conservoit ses possessions américaines. Les campagnes suivantes,

résultat de la rupture des négociations, prolongèrent la guerre près de deux ans, entraînent des désastres incalculables & la perte de nos possessions, sans que l'Autriche pût jamais renoncer à sa Silésie. Louis XV, qui entendit enfin les cris plaintifs de toute la France contre nos malheurs, desira la paix ; mais instruit que son ministre se traversoit au lieu de la préparer, il n'eut ni la force de la vouloir avec efficacité, ni de reprendre, ou châtier Choiseul, lorsque milord Bute nous imposa en 1762 les loix dures & humiliantes des préliminaires du traité : traité à jamais la honte & l'opprobre du nom François, comme les additions de l'année suivante, que la fière Angleterre exigea dans le traité définitif, telles que le comblement de Dunkerque & les cessions de l'Inde, &c. &c.

Tel étoit l'usage que le duc de Prâlin (Choiseul), ministre des affaires étrangères, & le duc de Choiseul, ministre de la guerre & de la marine, faisoient de leur puissance. Vils commis de Marie-Thérèse à Versailles, ils avoient fait de la France une province autrichienne ; ils tentèrent d'associer l'Espagne à cet esclavage par le fameux pacte de famille conclu en 1761. Attribuant une partie de nos derniers désastres à l'indifférence de la reine d'Espagne, née princesse portugaise, qui l'avoit inspirée au roi Ferdinand VI contre nous,

Ils se servirent subtilement de Charles III qui venoit de lui succéder & qui haïssoit mortellement les Anglois, pour lui demander des preuves de son attachement à la France. La France toute seule ne pouvoit accabler l'Angleterre au profit de Marie-Thérèse; Choiseul destina l'Espagne à l'aider pour le maintien de son système autrichien.

Quant aux bases du *pacte de famille*, jamais traité ne fut plus illusoire. L'article principal portoit que les deux branches étant considérées comme la même maison, leurs conquêtes & leurs pertes seroient communes; en sorte que les avantages de l'une compenseroient les pertes de l'autre. Choiseul voyant les défaits d'Allemagne, la perte des îles envahies ou dévastées, tentoit, pour obliger un jour les Anglois à nous les rendre, à faire envahir par les Espagnols le royaume de Portugal, pour traiter ensuite avec l'Angleterre comme Marie-Thérèse avoit employé la France pour réduire Frédéric. Il vouloit anéantir le commerce lucratif des Anglois en Portugal, & pallier ainsi ses vues, toujours autrichiennes, pendant nos revers les plus accablans. Ses vues ne trompèrent que l'Espagne. Pour l'éblouir, Choiseul lui accorda l'égalité que tous les monarques françois, Louis XIV sur-tout, lui avoient contestée; & l'Espagne

avide de gloire idéale & de cérémonial, signa ce traité bizarre. Toute la maison de Bourbon alors ne parut combattre & s'épuiser que pour le compte & le profit de Marie-Thérèse. C'est ainsi que la France, qui lui faisoit la loi depuis des siècles, subit son joug & parut être une de ses possessions. Par la France d'ailleurs elle asservit l'Espagne appelée au secours de la France dont l'épuisement ultérieur paroissoit approcher.

En 1762, la campagne commença par des attaques peu importantes entre le prince héréditaire de Brunswick & le maréchal de Broglie. Le comte de Stainville, commandant une division de notre armée, met en fuite ce prince, fait deux bataillons prisonniers de guerre. L'armée de Soubise & de Broglie se réunissent; nos forces sont presque doubles: c'est alors que les deux généraux se brouillent, & sauvent encore le prince Ferdinand. Ils lui livrent bataille à Fillings-Hausen le 7 juillet. Broglie canonne l'ennemi jusqu'à dix heures du soir. Il recommence le 16; tandis que Soubise reste dans l'inaction, accusant Broglie d'avoir commencé trop tôt pour se donner l'honneur de la bataille. Le second reprocha depuis à l'autre l'affectation d'une inaction coupable. Les deux généraux s'éloignèrent comme au commencement de la campagne au profit du prince Ferdinand, pour qui

cette broüillerie équivalut au gain d'une bataille. Le maréchal de Broglie encourut alors la disgrâce de Louis XV, & perdit son gouvernement, qui fut donné au maréchal de Contades. Soubise fut confirmé dans le commandement, & le maréchal d'Estrées, qui fut envoyé pour l'aider de ses conseils, se broüilla avec lui comme Broglie. Surpris l'un & l'autre dans la Hesse, on vit vingt-deux compagnies de grenadiers françois se rendre prisonniers sans tirer un seul coup de fusil. Le prince de Condé eut en vain des succès sur le prince héréditaire de Brunswick; nous nous trouvâmes réduits à demander une suspension d'armes.

Le jour que cette suspension fut accordée, étoit une heureuse époque pour la France épuisée de forces & de moyens, abandonnée aux traitans. Des lits de justice étoient impuissans, & ne pouvoient procurer au roi des ressources capables de rétablir l'ordre dans les finances. Si Laborde, si d'Harvelay, Michel, Lemaitre, Beaujon, &c. lui prêtoient de l'argent, l'Etat augmentoit sa dette, & l'administration devenoit chaque jour plus difficile & plus compliquée. Jamais ce désordre n'a été réparé depuis; il est résulté du débrouillement du chaos une dette effroyable qui n'a jamais été éteinte; & si on a mis de niveau la recette à la dépense, cette recette a été une calamité perç

manente pour le peuple pendant trente ans ; elle l'est encore en 1792.

Heureusement pour le roi de Prusse la czarine Elisabeth, qui occupoit une partie de ses Etats, mourut, & laissa le trône à Pierre III, personnellement attaché au roi de Prusse.

Marie-Thérèse étoit au comble de ses prospérités, quand elle apprit cette nouvelle fâcheuse. Elle fut le dénouement de cette guerre tragique, qui avoit pour but de détrôner le roi Frédéric II, & dans laquelle la France seule fut la partie mal-traitée.

Pierre III retirant ses troupes de l'alliance autrichienne, leur ordonna de se joindre à celles de Frédéric II ; elles occupoient pourtant la Prusse, & la France & l'Autriche lui avoient garanti de concert cette possession, tant elles avoient à cœur la destruction de la monarchie prussienne. Le génie & le hasard servirent ainsi à relever Frédéric de sa situation. Vingt mille Russes ajoutés à son armée, & enlevés à Marie-Thérèse, valoient plus pour lui que le gain d'une bataille.

Quelques mois après, Frédéric apprit dans sa prospérité que Catherine II avoit détrôné son époux, & qu'il étoit à la veille d'une seconde rupture. Catherine, étonnée de se trouver czarine, craignant que l'armée près le roi de Prusse ne

fût incitée par ce prince à se porter contre elle pour délivrer Pierre III, déclara Frédéric l'*ennemi héréditaire de la Russie*. Elle se trompoit dans ses spéculations. Frédéric savoit que Pierre III ne vivroit pas long-temps. Il l'en avoit averti ; mais pour sauver la vie à un prince il n'étoit pas capable de compromettre sa sûreté personnelle, comme Pierre III avoit compromis la sienne pour Frédéric. Le monarque prussien ne demanda au général russe avant son départ qu'un retard de trois jours pour frapper de quelque coup de maître l'armée autrichienne, qui ignoroit absolument la révolution de Saint-Petersbourg. Elle croyoit que le roi de Prusse étoit encore fort des troupes de Pierre III. Frédéric, pour profiter des restes de sa situation, redoubla d'activité, & remporta divers avantages ultérieurs sur l'armée autrichienne.

CHAPITRE XVII.

Résultats de la guerre de sept ans. La France perd des possessions immenses dans les Indes. La monarchie prussienne victorieuse est délivrée. Les subsides de France sauvent Marie-Thérèse. Ses possessions restent intactes. Résultats effrayans des pertes respectives.

TELLE fut la fin de la guerre, dite de sept ans parce que telle fut sa durée, la seule dont la France n'ait jamais réparé les désastres, parce que dans un empire rien ne peut être réparé, lorsque ceux qui le gouvernement sont tombés à l'état de corruption & d'avilissement où étoient alors les hommes publics qui nous gouvernoient par droit héréditaire. La vertu seule, le courage & l'amour de la gloire se trouvoient dans la bourgeoisie mécontente, qui préparoit de loin une révolution, qui créoit l'opinion publique, admiroit les philosophes, & ne respectoit plus ni les nobles, ni les prêtres, ni les grands, qui se croyoient inattaquables & immortels. Cette opinion respectueuse des deux classes de la société fut la source de la chute de l'autorité patricienne, & depuis de l'élévation de la bourgeoisie françoise.

Y eut-il en effet une époque plus triste dans notre histoire que celle du traité de 1762 ? La main se refuse d'en écrire les articles ignominieux...

Nous avons dit que pendant la guerre la France ne fut plus qu'une province autrichienne. A la paix l'Europe l'appella *la ferme de Marie-Thérèse & l'esclave de l'Angleterre*. Vengez-vous, braves François ! sur l'Autriche ; répétez d'elle les millions de cette guerre funeste que vous devez encore aux créanciers de l'État. Si elle vous déclare la guerre, c'est que la liberté a détruit ce traité d'esclavage des Choiseul : il étoit beau pour cette puissance de tenir les François dans le servage dont Bernis, Choiseul & Pompadour avoient établi les fondemens.

Telle fut pour les François la fin de cette guerre funeste. La France, ennemie de l'Autriche, avoit démembré cette rivale en 1713, en 1733, en 1741.

La France, amie de l'Autriche, le fut elle-même en 1757.

La Prusse seule, qui devoit succomber sous les coups de l'Autriche, de la France, de la Russie, de la Suède, de la Saxe & du Corps germanique réunis & acharnés contre elle, sortit victorieuse sans perdre un pouce de terre ; & la France qui perdit des possessions immenses dans ses colonies ;

se déshonora par les stipulations honteuses que l'Angleterre exigea d'elle.

Frédéric II est comparable en 1762 à Louis XIV en 1713, parce qu'affailli comme lui par toutes les puissances de la terre, il se montra avec courage, & déconcerta cette ligue par sa fermeté. Frédéric comme Louis XIV étoit bien servi & obéi avec ponctualité. Un seul intérêt & l'unité de forces dirigeoit ses victoires. Les troupes françoises, autrichiennes & allemandes n'étoient au contraire qu'une aggrégation informe de volontés & de vues. La France elle-même n'eut jamais un plan bien suivi, encore moins bien exécuté. Dans l'espace de sept ans, on trouve huit mutations de généraux, des maréchaux d'Estrées & de Richelieu, du prince de Soubise, du comte de Clermont, du maréchal de Conrades, du maréchal de Broglie, du prince de Soubise & du maréchal d'Estrées. Le premier qui avoit eu des succès brillans fut rappelé; le second traita avec l'ennemi; le troisième fut trompé & malheureux; le quatrième, homme foible & sans talens, fut gouverné & trahi par son conseil; le cinquième fut mal obéi & mal servi, quoiqu'homme de mérite & de courage; le sixième fut traître & heureux alternativement; le septième fut encore malheureux & incapable; & le huitième, qui avoit si bien commencé la campagne, eut la foiblesse de se laisser

appeller comme conseil où il eût dû servir comme agent principal.

On trouva à la fin de cette guerre que l'Autriche s'étoit endettée de trois cent millions ; la France augmenta sa dette de sept cents ; le roi de Prusse dépensa quatre cent millions , & la Suède cent. La guerre en coûta dix - huit à l'électeur de Saxe. L'Angleterre, qui fit la guerre sur terre & sur mer , dépensa à - peu - près six cent millions , mais les armateurs s'enrichirent ; les Russes dépensèrent trois cent cinquante millions ; ce qui fait une somme totale de deux milliards six cent trente millions dépensés par tous les peuples de l'Europe policée , pour déposer Frédéric de la Silésie , ou pour détruire le commerce maritime des Anglois.

Quant au nombre d'hommes que chacune de ces puissances fit périr pendant sept ans , la France perdit deux cent cinquante mille hommes ; la Prusse en perdit deux cent mille ; les Russes , cent vingt mille ; l'Autriche , cent cinquante mille ; les Suédois , vingt-cinq mille ; le Corps germanique , trente mille ; les Anglois , soixante mille : en tout huit cent trente-cinq mille hommes ; c'est-à-dire , que pour satisfaire la vanité & le ressentiment de Marie-Thérèse contre la Prusse , il fut tué plus de cent mille hommes par an pendant cette guerre.

La guerre de 1741 , qui avoit ravi la Silésie à

296 *Résultats de la guerre de sept ans.*

Marie-Thérèse, en avoit fait périr le double; elle avoit duré neuf ans. L'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas en avoient été les théâtres; c'est-à-dire, que toute l'Europe s'étoit entr'égorgée pendant seize ans, parce qu'il y avoit en Allemagne un homme nommé Frédéric & une femme nommée Marie-Thérèse, qui convoitoient de régner sur une portion de terre nommée la Silésie; tandis que la France, gouvernée par un roi nul & lâche, étoit condamnée à prendre part à ce fléau & à leurs querelles, parce qu'il y avoit à la cour une prostituée nommée Pompadour, qui promet, de concert avec Marie-Thérèse, un chapeau rouge à un abbé nommé Bernis, & une duché-pairie à un homme nommé le comte de Stainville. Qu'est-ce qu'un chapeau rouge? qu'est-ce qu'un pair, un abbé, un cardinal, un comte, une marquise?... Il y auroit un volume à faire sur chacun de ces titres, & ce volume seroit l'histoire de la sottise de tous les siècles passés.

CHAPITRE XVIII.

Des causes secrètes éloignées qui préparèrent la chute des jésuites en France. Vues du duc de Choiseul & de madame de Pompadour dans la destruction de la compagnie de Jesus. Comment cette opération fut préparée. Rôle qu'on y fait jouer au roi & au parlement. La compagnie de Jesus est abolie.

LA crainte de l'influence ou du règne des jésuites en France, sous le nom du roi, successeur de Louis XV, fut la seule cause de la destruction d'une société à jamais célèbre dans les annales européennes. Elle avoit été trop entreprenante & trop dangereuse à l'ambition des courtisans, pour que le duc de Choiseul, qui avoit refusé de s'élever par elle, ne prévînt pas un règne monachal qui commenceroit par sa disgrâce & peut-être par une punition plus éclatante. Madame de Pompadour, qui n'avoit pas moins à craindre du ressentiment des jésuites qui s'étoient une fois joué d'elle pendant sa toute-puissance, s'unit au duc de Choiseul. L'un & l'autre résolurent de perdre l'ordre des jésuites.

& manœuvrèrent avec l'Espagne, avec le Portugal, avec l'Europe toute entière, pour l'abolition d'une société inquiète, jalouse & ambitieuse, qui avoit si souvent forcé les maîtresses, les favoris & les ministres les plus puissans à compter, à traiter même avec elle. Ce que les jésuites avoient fait en France faisoit craindre avec raison ce qu'ils pouvoient faire.

Sous Louis XIV, les jésuites étoient parvenus à donner au roi futur (à Louis XV) des instituteurs à leur dévotion. Ces instituteurs agissant de concert avec les jésuites, choisirent eux-mêmes leurs successeurs pour l'éducation du dauphin, fils de Louis XV. Ils avoient réussi depuis à placer les Coëtlosquet, les la Vauguyon, jésuites de caractère & d'intérêt, à la tête de l'éducation du dauphin (*depuis Louis XVI*). Madame de Marfan, intrigante, spirituelle & d'un caractère peu flexible, avoit tout fait pour avoir sur le roi & sur la cour une grande influence. Ainsi depuis que les Bourbons régnoient en France, leurs enfans avoient été élevés par des personnages vendus à une société despotique par principes & par caractère; & jamais les jésuites n'avoient laissé échapper aucune circonstance pour employer leur influence sur leurs élèves, selon les vues se-

nettes de leur compagnie. Telle étoit la société qu'il étoit des intérêts de Choiseul de détruire.

En laissant vivre le dauphin, en laissant les jésuites dominer, Choiseul & mad. de Pompadour se voyoient perdus à la mort du roi, âgé en 1762 de 52 ans. En anéantissant leur compagnie, ils étoient au roi futur, fils ou petit-fils de Louis XV, un des moyens de leur nuire. La destruction des jésuites fut donc résolue entr'eux : il ne s'agit plus que du choix des moyens. Les principes du temps n'étoient plus favorables à cette compagnie ; Choiseul fut les employer au succès de son entreprise.

Les parlemens étoient de tous les temps les ennemis si déclarés des jésuites & de leurs maximes, que la compagnie de Jesus avoit réussi à se soustraire à leur domination, en obtenant de nos rois que leurs affaires seroient portées au grand-conseil, qui étoit par sa constitution un corps judiciaire, instrument des ministres, plutôt qu'une vraie magistrature. Si le sort des jésuites eût dépendu du grand-conseil, nul doute qu'ils ne fussent sortis victorieux de cette nouvelle attaque ; ils avoient triomphé si souvent & si complètement dans ce tribunal. Choiseul en les abandonnant au parlement leur ennemi, savoit que ce corps, qui d'ailleurs lui étoit si dévoué, seroit juge & partie

dans cette grande affaire. Le procès pendant des Lyoney fut un grand prétexte pour servir d'aliment à l'intérêt public. Les parlemens, au lieu d'être agens, ne furent que les instrumens visibles de la haine du ministre & de madame de Pompadour.

Le temps étoit arrivé d'ailleurs de porter le dernier coup à cette compagnie, l'ennemie mortelle de toute liberté publique. L'opinion qui commençoit à avoir quelque influence n'étoit plus aussi favorable aux jésuites. Ils n'avoient plus de grands hommes dans leur société; les disputes théologiques que le père Tellier avoit substituées par sa bulle aux bonnes études, n'avoient laissé parmi eux que des gens de lettres obscurément occupés de querelles dignes de l'oubli de la génération suivante & du mépris de celle qui vivoit. Ils n'avoient qu'un père Neuville, un père Griffet, & quelques autres hommes d'une réputation subalterne, quand l'autorité porta les derniers coups à leur compagnie.

Les dispositions de Louis XV & de la cour de Rome étoient la plus grande difficulté pour opérer une destruction totale. Le ministre & la favorite étoient assurés que Rome, alors toute gouvernée par des jésuites sous Clément XIII, traverseroit au lieu de sanctionner une destruction de cette

nature , & ils n'étoient pas très-sûrs du timide Louis XV. Ils le tourmentèrent toutefois si opiniâtrement ; ils firent jouer tant de perfidies de cour ; ils le persuadèrent si bien que les jésuites ayant manqué leur coup en 1757 en méditoient un autre , que le roi parut curieux d'abord de connoître les moyens justes & légaux d'abolir la compagnie , & de connoître les vices de son institut. Il savoit qu'ils avoient dans tous les temps occasionné des troubles dans tous les Etats ; qu'ils avoient soulevé tout récemment le clergé contre la magistrature ; que forcés depuis de tempérer leurs querelles dont le feu couvoit toujours sous la cendre , ils inspiroient encore au dauphin des plans , une réserve & une austérité de mœurs qui étoient la censure la plus amère de sa conduite royale. Il laissa donc agir sa maitresse & son ministre comme ils le voulurent. Ils ne cessèrent depuis de l'effrayer davantage , de le tenir en haleine sur les dangers qu'ils assuroient qu'il couroit , en laissant cette compagnie desirer avec tant d'ardeur le règne du dauphin. On récompensa tous les auteurs qui recueillirent & publièrent les opinions tyranniques des écrivains jésuites. Le tableau en fut hideux , le roi en fut effrayé : & ce prince foible & indécis de caractère , se trouvant alternativement dans le doute & la persuasion qu'ils étoient les auteurs de l'attentat de Damiens ,

faisant un effort une fois en sa vie pour sortir de cet état perplexe, laissa agir le duc de Choiseul, madame de Pompadour, Bertin & Berrier contre cette compagnie. Ces deux derniers furent les instrumens immédiats auprès des parlemens de Paris & des provinces pour arriver à leurs fins. Le plan général conçu avant que le roi en fut instruit fut davantage approfondi. Le coup fut précédé par des ouvrages, des pamphlets, des histoires sérieuses que Boucher, fameux janséniste du temps, Pinot, avocat, & Lepage, bailli du Temple, fort lié avec le prince de Conty l'ennemi déclaré de la société, publièrent, pour préparer le public à la catastrophe préméditée. Il ne falloit que mettre à couvert les jours du roi. Ils imaginèrent de lui faire jouer le rôle subalterne de l'opposition; & ce prince consentit encore de paroître agir en homme faible.

Le mode de destruction étant défini, le duc de Choiseul & madame de Pompadour se déterminèrent à l'attaque ouverte. On savoit depuis longtemps que les jésuites faisoient dans les Indes un commerce scandaleux; mais le crédit de la société étoit tel qu'elle étouffoit encore fort aisément les réclamations & les plaintes. Elle ne fut réputée coupable que lorsqu'elle perdit son influence & son crédit. Le père la Vallette &

le père Sacy, jésuites, jugés banqueroutiers de trois millions, étoient plus puissans que leurs juges & leurs créanciers le 19 novembre 1759; mais le duc de Choiseul, travaillant à perdre la société, rendit ces créanciers intéressans, & fut animer toute la France contre la compagnie de Jesus, par la sentence du 8 mai 1761, qui rendoit solidaires les maisons établies en France & leur général. Il leur fut impossible alors de compter leurs ennemis & leurs jaloux. Les jésuites furent depuis détruits; & les parlemens, le ministère sur-tout, oubliant que ces créanciers avoient été l'instrument favorable de leurs projets, méprisèrent les intérêts & la demande des créanciers, & onques depuis la dette n'a jamais été totalement payée. L'est-elle encore ?

Après avoir attaqué les jésuites dans leur commerce, le ministère tenta d'approfondir leur constitution. Imaginée par des chefs qui avoient eu besoin du pape & de l'autorité des rois pour la dotation & l'établissement de la compagnie chez des nations despotiques, elle devoit naturellement être l'ouvrage du pouvoir arbitraire, auquel les premiers jésuites offrirent leurs services. Aussi les jésuites alarmés craignant le choc des idées jésuitiques & des idées actuelles du siècle qui avoit déjà fait en 1761 tant de progrès dans la philo-

sophie, supplièrent Louis XV de se réserver la connoissance particulière & l'examen de ces constitutions, pour éviter le danger des discussions publiques. Le dauphin, son épouse, Beaumont, madame de Marfan, la Vauguyon environnèrent le roi, & le conjurèrent d'épargner à la société les recherches inquisitoriales que tentoit la magistrature. Louis XV fut ébranlé; il attribua à son conseil la connoissance des règles des jésuites, & le parlement enregistra la déclaration, qui ordonnoit à la société de déposer dans six mois au greffe du conseil les titres de son établissement en France; mais le même jour le parlement, fort du duc de Choiseul, déconcerta ces mesures, en déclarant abusifs des bulles, des brefs & constitutions papales en faveur des jésuites qui n'avoient pas d'autres titres.

Le parlement fit examiner en même temps les ouvrages composés par des jésuites; & on observa que pour intimider davantage Louis XV, & le faire sortir de l'indifférence dans laquelle il vivoit, il fit légalement des extraits de tous les livres jésuitiques où la doctrine du tyrannicide pouvoit se trouver. Le bourreau brûla même une grande collection de livres de cette nature. L'attentat de Damien étoit encore récent; on ne vit dans les jésuites que des fauteurs des assassinats des têtes couronnées;

riées, & leurs amis ne virent dans ces assertions que l'ouvrage de la calomnie.

Quant au fond de l'affaire pendante sur le sort des jésuites, le parlement reconnut bientôt qu'ils n'étoient que tolérés en France, & qu'ils avoient su éluder tout acte légal dans leurs établissemens. Les cours souveraines n'avoient jamais voulu enregistrer aucun de leurs titres, & avoient jugé ou si sévèrement ou avec tant d'injustice leurs procès, que les rois avoient été obligés de composer un tribunal exprès pour les jésuites; & Louis XV avoit évoqué récemment leur grande affaire à son conseil. Le parlement voyant que son jugement sur une aussi grande cause étoit éludé par cette disposition ultérieure, prononça alors un appel comme d'abus des constitutions des jésuites, après une séance de quinze heures. L'abbé Terray étoit d'avis d'enregistrer la déclaration du roi sur le renvoi au conseil de la constitution; Gars, l'abbé Chauvelin & Laverdy furent d'avis de l'annuler par l'appel comme d'abus. Cent vingt-neuf voix opinèrent dans ce sens, & décidèrent le sort des jésuites contre l'avis de treize magistrats dont voici les noms : Terray, Maynon, Tudert, la Guillaumie, Lezonet, Sahuguet, Farjon, Barillon; & les présidens Maupeou, d'Ormesson, Sarron, d'Aligre & Molé.

A la nouvelle de ces dispositions du parlement, les dévots de la cour qui formoient le parti du dauphin, & tous les hypocrites du temps intéressés dans ce parti, poussèrent des cris de douleur. Les jésuites se voyant menacés multiplioient les mémoires, rampoient dans les palais épiscopaux, où jadis ils avoient affecté le ton de la protection ou de l'égalité. A force de se plaindre & d'intriguer, ils obtinrent que les évêques qui étoient à Paris approfondiroient cette affaire majeure. Louis XV leur permit de s'assembler chez le cardinal de Luynes, ami de la société, pour examiner la doctrine des jésuites sur le *tyrannicide*, sur les maximes du clergé de France, sur leur enseignement, sur leur conduite relativement à la juridiction des évêques qu'ils étoient accusés de traiter légèrement, & sur la nature de leur soumission à leur général. C'est alors que la compagnie de Jesus se crut perdue. La manière dont le ministère traita ce conseil & dont le public le chansonna, étoit un signe qui la prépara à sa chute. Instruite d'ailleurs des causes secrètes de sa position critique, elle ne manqua pas de cabaler sourdement contre le duc de Choiseul qu'elle reconnoissoit comme le moteur de toute cette affaire. Le duc les avoit fait attaquer sur leur doctrine & sur leur conduite publique; ils l'attaquè-

rent sur les principes de son ministère. Louis XV reçut le mois d'octobre 1761 un mémoire où le ministre étoit accusé de fausseté, & de trahir les intérêts de la France pour favoriser les siens & ceux de sa maison. Le roi lui délivra ce mémoire, & Choiseul lui demanda de le lui laisser lire en plein conseil d'Etat avec sa réponse; mais ne pouvant l'obtenir malgré de longues instances, le roi pour terminer ses supplications lui dit que son fils lui avoit donné ce mémoire, & qu'il le tenoit de M. de la Vauguyon, qui l'avoit reçu du jésuite Neuville qui en étoit l'auteur. *Vous voyez donc*, ajouta le roi, *que si je vous permettois de lire ce mémoire, il faudroit chasser la Vauguyon, & mon fils en seroit désespéré.* Choiseul à ces raisons se rendit; car le roi ménageoit encore le dauphin. Neuville attaché à la comtesse de Marsan, gouvernante des enfans de France, desirant apprendre quelques nouvelles de son mémoire, madame de Marsan lui dit que l'affaire étoit restée secrète entre le roi & Choiseul. Dans ces circonstances Neuville fit l'éloge du duc de Choiseul dans son oraison funèbre du maréchal de Belle-Isle. Le ministre ne s'y laissa pas prendre: & le dauphin, qui venoit de la lire, lui demandant comment il le trouvoit: *il seroit à souhaiter*, répondit le ministre, *qu'il fit aussi bien ses mémoires*

secrets qu'il fait ses sermons & ses oraisons funèbres..... Si c'est de la même anecdote dont parle le duc de Choiseul dans le tome I^{er} de ses mémoires, il l'a bien défigurée; celle-ci vient d'une source plus pure que les mémoires du duc de Choiseul.

D'un côté le roi placé entre son fils, les dévots & le clergé qui défendoient les jésuites avec acharnement; de l'autre placé entre Choiseul & les parlemens qui déclaroient la société tyrannicide & coupable sur-tout de l'attentat de Damiens, sembloit pencher sur le sort des jésuites vers l'opinion de ce second parti; mais il vouloit montrer au premier qu'il desiroit n'agir qu'avec connoissance de cause. Il s'adressa donc à Rome, le 16 janvier 1762, pour tenter un accommodement. Tous les parlemens avoient flétri par leurs comptes rendus les règles & les maximes des jésuites. L'opinion étoit formée sur-tout sur la puissance monarchique de cet ordre, dont le chef étoit sujet du pape, & dont le despotisme couvrait la surface du globe habité. La puissance extraordinaire & incompréhensible du général résidant à Rome, environné d'un assistant pris dans chaque nation où les jésuites avoient des maisons, réveilla Louis XV. Il parut craindre la puissance du personnage, & fit écrire au cardinal de Ro-

chehouart de mander Ricci, chef de tous les jésuites, & de lui proposer de sa part de nommer en France un vicaire-général françois, qui seroit changé tous les trois ans. Le cardinal avoit l'ordre de lui déclarer que c'étoit le moyen de conserver la société en France, & qu'il falloit une réponse avant le 9 février, jour fixé par le parlement de Paris pour terminer les affaires de la compagnie. Ricci se concerta avec Clément XIII & avec son cardinal ministre, dont l'avis inconsideré fut : *sint ut sunt, aut non sint : qu'ils soient ou qu'ils sont, ou qu'ils soient anéantis* ; & prononça l'irrévocable destruction des jésuites.

Clément XIII, qui gouvernoit alors l'église romaine, étoit un homme pieux, peu éclairé, doué de mœurs pures & simples, & de beaucoup de droiture & de fermeté dans le cœur, sans avoir ni la facilité de son prédécesseur pour un accommodement, ni les dispositions de son successeur pour terminer une affaire désagréable à la cour de Rome. Clément XIII étoit d'ailleurs plus opiniâtre & plus mal-adroit dans les affaires qu'il ne le falloit dans la situation où étoit la cour de Rome ; situation qui n'a pas cessé d'être critique ou même dangereuse depuis que les philosophes ont éclairé la terre. Beaumont, archevêque de Paris, & Clé-

ment XIII, à cause de ces circonstances, ont fait un plus grand tort à leurs systèmes religieux par leurs imprudences & leur inflexibilité qu'aucun de leurs prédécesseurs. La ruse est la seule & la dernière ressource d'un pouvoir mal établi qui déperit, & le ton fanatique de Beaumont & de Clément en présence de la philosophie ruinèrent totalement la cause religieuse, & jamais elle n'a repris depuis aucune espèce d'influence sur les esprits. Voici les expressions de Clément XIII qui demande à Louis XV la conservation des jésuites,

SIRE, c'est une triste nouveauté que la destruction des jésuites. Nous n'avons, sire, après Dieu, d'autre asyle que V. M. C'est pourquoi nous nous jettons entre vos bras avec une confiance paternelle, la conjurant par les entrailles de J. C. de déployer la force de sa main royale pour soutenir le temple qui menace ruine, & de s'opposer comme un boulevard invincible aux crues d'un torrent qui, rompant ses digues, nous menace avec insolence. Nous avons à vous réclamer à cette fin le zèle de nos frères les évêques assemblés à Paris pour lui exposer le fréquent péril où se trouve l'église de France. Nous espérons que V. M. aura pour bon d'entendre par la bouche de ces prélats la voix de l'église, ses gémissemens, ses cris plaintifs, lorsqu'elle

voit avec violence exterminer tant de braves défenseurs, tandis que ses ennemis se multiplient & se renforcent.

Les évêques dont parle Rezzonico avoient déjà jugé en faveur de la société. Tous, excepté l'évêque de Mande qui étoit un Châsseul, avoient adopté le rapport du cardinal de Luynes, dont les jésuites avoient préparé les matériaux. Toutes ces mesures étoient bien inutiles : rien ne pouvoit détruire l'impression que fit sur l'esprit de Louis XV la doctrine détestable sur la morale ou sur le tyrannicide, qu'on eut l'adresse d'extraire de tous les vieux bouquins espagnols, italiens, allemands & françois. Le dauphin lui-même, qui n'ignoroit pas qu'il étoit impliqué par ses ennemis dans l'affaire de Damiens, ne soutenoit plus avec autant de chaleur extérieure la cause de la société. Beaumont leur protecteur le plus déclaré ne pouvoit plus faire que des mandemens. Les François, qui aimoient plus la philosophie que la littérature, ne leur étoient pas favorables. Ils n'avoient pour eux que les partisans de cette ancienne littérature du siècle de Louis XIV, amis de la poésie & des productions légères & fugitives, & ennemis déclarés de la philosophie & de tout principe innovateur. Ils avoient lâché dans la société, contre l'esprit du dix-huitième siècle, des littérateurs

élevés dans leur compagnie; & tandis qu'ils faisoient eux-mêmes la guerre dans le journal de Trévoux, les Laporte, les Desfontaines, les Fréron, &c. échappés de leur maison, la déclaroient à tous les philosophes.

Ces philosophes, les parlemens, l'oratoire & quelques corps jaloux préparèrent alors d'avance & de concert l'abolition de la compagnie, ce qui entraîna l'avis de toute la France. Elle n'eut dans les Etats de Bretagne que seize voix favorables dans l'ordre de la noblesse; mais l'affaire faillit occasionner une scission sanglante dans la magistrature de Provence, où d'Aiguilles se proposoit de faire deux parlemens; l'un composé des conseillers qui opinoient pour les jésuites, & l'autre des conseillers qui s'étoient déclarés leurs ennemis. Cette cabale étoit secrètement alimentée par le dauphin.

Après avoir long-temps harcelé les jésuites & fondé l'opinion des peuples, le grand coup leur fut porté enfin le 6 août 1762. Il leur fut défendu de recevoir des novices, de donner des leçons publiques, de tenir des congrégations, d'obéir à leur général, de porter l'habit de jésuite, & de vivre en commun. Le 22 février 1764, il leur fut ordonné d'abjurer par un serment leur institut. Le 9 mars suivant un nouvel arrêt bannit du royaume ceux qui ne l'avoient pas prêté. Le roi

enfin, par un édit de novembre 1764, prononça pour toujours la destruction totale de l'ordre.

Le temps de juger les jésuites & de dire dans l'histoire ce qu'ils étoient est arrivé en France. Ils y furent sans cesse l'appui de *l'autorité monarchique arbitraire* ; & le président d'Aiguilles, leur organe dans le parlement de Provence, n'eut pas de meilleure raison en 1762 pour s'opposer à leur destruction, qu'en assurant que si l'éducation passoit à d'autres mains, *l'anglicisme formeroit un jour l'esprit de la nation*. Le servage étoit tel encore dans les corps en 1762, que la crainte de *l'établissement de l'anglicisme* étoit à leurs yeux une raison de conserver les jésuites, ennemis de cet esprit si étranger aux mœurs françoises. D'Aiguilles jugeoit des événemens en despote réfléchi & profond. La révolution de 1789 principalement a été faite par des François nés depuis 1750, éclairés par la philosophie du temps, & préservés dès 1762 de l'éducation de cette compagnie.

Quant au caractère de cette célèbre société, on sait qu'elle avoit soutenu jusqu'à sa destruction avec une patience admirable ses règles & ses principes, & qu'elle les avoit fait adopter à un parti puissant, luttant avec courage & avec adresse contre tous les corps qui jouissoient de quelque liberté publique, faisant consister sa force à servir l'au-

torité arbitraire, & l'appellant à son secours dans toutes les circonstances dangereuses. Tourmentée de la passion de la célébrité, de la discipulomanie & du prosélytisme, elle envoyoit des membres préparés à la mort pour établir dans toute la terre & dans des pays inconnus le règne de la société & celui de Jesus qu'elle avoit choisi pour patron. Les premiers apôtres du christianisme n'avoient pas eu une ardeur mieux caractérisée.

Le courage & l'artifice étoient les moyens dont les jésuites se servoient dans l'Europe catholique pour y conserver leur influence ; leur morale chrétienne & politique étoit douce, insinuante, fausse & trompeuse ; c'étoit le caractère des rois, des grands, & de ceux qui étoient revêtus de l'autorité publique, quand ils n'usent pas de la force ouverte. Vindicatifs jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti les forces de leur ennemi, ils ne vouloient reconnoître que des partisans décidés de leur compagnie. Un homme de mérite indifférent étoit réputé leur ennemi ; & ils firent de la fameuse bulle un moyen de perdre ceux qui ne se soumettoient pas à cet ouvrage papal & jésuitique que l'histoire & l'opinion ont déjà flétri. Ce misérable morceau de parchemin fut dans leur main une pierre de touche pour reconnoître celui qui leur étoit fidèle & celui qui

étoit leur ennemi. On fait combien un tel caractère dut irriter tout ce qu'il y avoit d'hommes probes dans le monde & peu flexibles par principes.

On a toujours cru avec beaucoup de vraisemblance que les chefs de cette compagnie n'avoient ni la foi de leur religion ni aucun principe de probité. Leur conduite dans les plus grandes circonstances ne permettra pas à l'historien d'un peuple libre de leur accorder ni un caractère louable ni des sentimens de droiture. Les jésuites dans ce sens étoient une compagnie gouvernée par des scélérats invisibles, qui avoient fait une étude perpétuelle de l'hypocrisie, dispoisoient des trônes par l'assassinat ou les poisons au profit de leur société.

La liberté de la Grande-Bretagne, par exemple, n'a jamais eu d'ennemis plus acharnés ni plus soutenus. Il y avoit toutefois dans ce corps beaucoup de gens honnêtes & vertueux ; & si la compagnie dans une agitation perpétuelle depuis son existence, n'eût été mêlée dans toutes les affaires du gouvernement, la frugalité, la modestie dans le maintien, la vie retirée & laborieuse d'un jésuite en auroient fait des citoyens admirables. Malheureusement pour le corps l'intrigue fut un de ses besoins ; ils affectèrent de se montrer

puissans dans toutes les cours, où ils trouvèrent sans cesse une opposition très-active qui ne cessoit de les observer & de les dévoiler au public. Ils y résistèrent avec opiniâtreté, tantôt par une guerre ouverte offensive ou défensive, tantôt par des querelles de diversion. L'opposition leur résista avec la même énergie. Il se trouva enfin un ministre qui, intéressé à leur destruction & bien établi à la cour de France, dirigea avec succès toutes ses batteries. Choiseul jouissant de l'autorité d'un roi sans volonté, fort de l'influence de la favorite ennemie de la société, gouvernant à son gré la magistrature, servi d'inclination par les philosophes détestés & poursuivis par les jésuites, opposa à la société une force supérieure à celle dont elle jouissoit, & elle fut dissoute.

Les jésuites avoient formé dans tous les temps des gens de lettres distingués qui furent le principal ornement de leur compagnie; mais on a observé avec raison qu'ils n'avoient jamais produit des hommes de génie du premier ordre universellement reconnu pour tels. On a vu dans le discours préliminaire de cet ouvrage (*tome I, p. 51*) ce qu'on doit penser du caractère & des talens de leurs historiens. Leur constitution politique les avoit toujours empêchés de voir la nature des

choses avec vérité & de l'écrire. Cette constitution bornoit leurs études à la simple littérature. Elle les empêchoit d'être philosophes, parce qu'ils étoient institués pour soutenir le despotisme monarchique, & pour s'opposer à toute innovation politique ou religieuse. Former en Espagne, en Italie, en Allemagne & en France des **SUJETS**; former des **SUJETS CHRÉTIENS** étoit leur destinée & leur but. Le champ de leurs travaux littéraires étoit donc très-circonscrit; c'étoit même déjà beaucoup que l'instituteur jésuite permit à l'élève d'être un littérateur agréable. Le mot de *littérateur-citoyen* étoit ignoré; celui de *philosophe* digne du feu ou des fers,

Lisez *l'histoire des révolutions d'Angleterre* du père d'Orléans, & vous verrez les principes de la société sur la condition des peuples & sur l'autorité des rois. En France, ils pensoient que les peuples étoient nés sujets, & que les rois ne tenoient que du ciel leur souveraine puissance. A Rome, en Espagne & en Portugal, ce système reçut une extension relative aux localités & aux circonstances & à la crédulité populaire. Selon les jésuites, les rois régnoient par l'autorité divine: mais comme le pape passe dans ces pays pour le représentant visible du fils de Dieu, les rois étoient réputés par les jésuites des espèces de commis

de souveraineté, destituables par sentence apostolique. Le pape seul étoit une sorte de souverain de qui relevoient toutes les puissances. Telle étoit en Europe la compagnie de Jesus; son caractère survivra malgré leur destruction dans tous les empires, parce qu'il sera à jamais utile aux ambitieux, aux hommes faux & profonds.

Tandis que les jésuites étoient poursuivis en France, Marie-Thérèse attendoit de loin leur dépouille d'Allemagne, & consentoit en secret au système de leur abolition totale. Ils étoient fort riches dans ses Etats comme tous les religieux; & si les peuples ne s'y empressent de faire la révolution à leur profit, la maison d'Autriche s'emparera tôt ou tard des biens monastiques qui lui restent, non pour soulager le peuple, mais pour alimenter son faste ou les passions des seigneurs qui composent sa cour. Les affaires des jésuites portugais les conduisoient en même temps vers leur ruine; tandis que le roi d'Espagne avoit pris déjà la résolution de les détruire totalement.

Dès les premières années de son règne, les jésuites avoient fait exiler le P. Lefèvre, jésuite françois, confesseur du roi, dont tout le crime étoit d'être tranquille, & de se refuser aux manèges & aux mystères jésuitiques. Cet éloignement indisposant les esprits, excita une ferment-

tation qui augmenta sans cesse à Madrid, depuis sur-tout qu'on lui substitua le P. Ravago, jésuite espagnol, dur de caractère, ambitieux, dévoué à la société, & qui croyoit avancer son pénitent dans les voies de la piété en le dévouant davantage à son ordre. Il se brouilla avec le ministre Caravajal, doyen du conseil, à qui il devoit la place de confesseur, parce qu'il n'élevoit pas assez promptement son neveu qui étoit page. Leurs différends éclatèrent bientôt ; & le marquis de la Ensenada, ministre de la guerre, de la marine & des finances, profita de ce moment de dépit pour gagner le jésuite qui tenoit en échec toute la cour, & qui par le grand ascendant qu'il avoit sur la reine dominoit sur le roi lui-même. Il apprit du confesseur que le sujet de son mécontentement avoit sa source dans le refus que Caravajal avoit fait d'un poste considérable au neveu du jésuite, qui ne pouvoit souffrir cet affront fait à un confesseur du roi. Ensenada, plus politique que Caravajal, fit expédier en faveur du neveu du confesseur les provisions pour un emploi de quinze mille livres, qu'il n'étoit pas capable de remplir ; & pour s'attacher Ravago, il fit établir dans l'Alcázar, patrie du jésuite, une manufacture de draps, à l'administration de laquelle tous ses parens

furent employés ; manufacture qui n'a jamais eu du succès.

La considération de Ravago attira à la cour un essaim de jésuites, qui bientôt y furent si détestés qu'ils en furent exilés. . . . Ils entraînent dans leur chute Ensenada, instrument de leur ambition. L'inquisiteur général remplaça le confesseur, & dès ce moment le crédit des jésuites diminua en Espagne d'une manière visible. Les injustices que leur pouvoir avoit étouffées éclatèrent ; ils perdirent mille procès, & celui de Sévilla leur coûta vingt millions de réales, qui font cinq millions des livres de France, à titre infamant de restitution.

Ils tentèrent alors d'occuper les esprits des querelles théologiques, pour éloigner d'eux les recherches des Espagnols ; ils attaquèrent même les autres ordres religieux. Ils firent plus ; ils firent condamner les ouvrages du cardinal Noris ; ils extorquèrent de l'inquisition une condamnation des œuvres de Palafox qu'ils firent brûler au milieu de la place Major, & furent se rendre l'inquisition favorable.

C'est dans ces circonstances que le roi fatigué leur ôta l'éducation des enfans.

Le duc de Cholsoul, qui savoit combien les ménagemens

ménagemens avoient été funestes & dangereux ,
envoya en Espagne un plan pour se débarrasser
le même jour de toute la compagnie capable de
soulever le peuple & de tenter une révolution.
Le ministère espagnol exécuta le plan. Dans un
clin-d'œil tous les jésuites du royaume furent
faits , embarqués & portés en présent à leur ami
Clément XIII. C'est ce qu'il falloit faire en France
le 15 janvier 1791 des prêtres non-assermentés.
Malheureusement pour eux la cour des Thuille-
ries les crut nécessaires à ses perfidies , & s'en aida
au milieu du peuple observateur jusqu'à la révolu-
tion de 1792 , époque à jamais fatale à la royauté
& au sacerdoce. Ils s'étoient servis avec succès
pour leur établissement dès le commencement de la
monarchie ; mais ils se sont en vain secourus à l'épo-
que de leur chute commune ; leurs affaires com-
munes n'ont réussi qu'à tromper de concert pendant
quatorze siècles le meilleur peuple du monde.

CHAPITRE XIX.

Dépérissèment sous les yeux du roi de la famille royale, comme vers la fin du règne de Louis XIV. Le duc de Choiseul est accusé d'être l'auteur de la mort des premières têtes de la cour. Mort du duc de Bourgogne, du duc de Parme, de madame infante fille de Louis XV, de son beau-père Stanislas, de madame la comtesse de Toulouse, de madame la princesse de Condé, du comte de Charolois, de madame de Rampadour, du dauphin, de la dauphine, de plusieurs subalternes & de la reine de France. Mariage du dauphin avec une archiduchesse.

TOUTES les opérations du duc de Choiseul annonçant dans son parti une puissance redoutable, augmentoient la haine du parti du dauphin. Le roi lui-même craignant le parti de Choiseul s'en défioit déjà au point qu'il avoit négocié lui-même en secret avec la cour d'Angleterre, détruisant par des ordres secrets les signatures officielles de ses ministres. C'est un point d'histoire qu'on doit bientôt publier séparément.

Madame de Pompadour qui favorisoit Bertin, ministre des finances, & qui approuvoit le plan de réforme qu'il avoit imaginé, ne trouvoit pas bon que le duc de Choiseul se déclarât l'ennemi de ce ministre, & tentât de joindre le département des finances à ceux qu'il avoit réunis dans la maison. Les finances étoient dans le désordre le plus étrange; les parlemens avoient obtenu le premier décembre une commission pour en examiner la réforme.

Madame de Pompadour se ressouvint dans cette triste circonstance de tout ce que lui avoit prédit le cardinal de Bernis, & parla au roi de son retour. La comtesse de Toulouse prépara cette entrevue secrète; & le cardinal qui vit trois fois le roi à Versailles, traitant de la situation des affaires étrangères & des finances, reconnut le danger de laisser le duc de Choiseul à la tête du gouvernement. Son exil y fut résolu; mais ces entrevues ne furent pas assez secrètes pour que le duc de Choiseul n'en fût instruit. Il fut que son système des affaires étrangères étoit peut-être en danger. Il vouloit favoriser des liaisons de la duchesse de G** avec Louis XV, & supplanter par-là madame de Pompadour. La favorite & le ministre s'observèrent pendant quelques mois, lorsque le duc de Choiseul fut prévenir sa propre

chûte en accélérant d'une manière artificielle la fin de la marquise de Pompadour. Elle en fut elle-même si persuadée qu'elle le déclara plusieurs fois à son homme d'affaires, & à une dame de condition de confiance & de compagnie qui lui étoit très-attachée, & qui reçut son dernier soupir. Elle lui défendit toutefois de laisser faire l'ouverture de son corps, pour que le genre de sa mort ne fût point constaté ; mais elle voulut que le maréchal de Richelieu en fût instruit par un chevalier de l'ordre de Saint - Louis que madame de Pompadour avoit à ses gages, & qu'elle avoit fait décorer, sans service, pour l'employer à un plus grand nombre de commissions. Sentant sa fin approcher, elle voulut se mettre du tonge, & fit demander au roi ses ordres pour écouter ou pour renvoyer le confesseur. Ce prince répondit qu'il pensoit qu'elle feroit une bonne action en se confessant ; & madame de Pompadour eut à peine rendu le dernier soupir, que le roi voulut qu'on répandît que son mari s'étoit réconcilié avec elle. Bertin, contrôleur général, alla lui apprendre à Neuilly que sa femme étoit à l'extrémité, & qu'elle desiroit de voir son mari. On demandoit en ce temps-là les sacrements par respect humain quand le moribond les avoit refusés, & lorsque l'héritier vouloit cacher son opinion. M. d'E-

Etioles qui connoissoit l'état de son épouse, touché, malgré ses fautes, de la voir dépérir dans une cour aussi criminelle, avoit fait quelque démarche pour la retirer à Paris, veiller sur les restes de ses jours, ou la faire guérir de la maladie qui la consumoit lentement; mais le curé qui s'étoit employé agit avec foiblesse, & madame de Pompadour se refusa elle-même de céder la place à la duchesse de Grammont. Elle fut portée aux capucines à côté de sa fille dans une chapelle qu'elle avoit achetée pour y être inhumée; & la duchesse de G^{re} victorieuse par la destruction de sa rivale, y resta couverte d'une capote, & s'y donna le plaisir de fouler aux pieds son cercueil dans le caveau. Après la visite de Bertin, M. d'Etioles vit encore arriver chez lui M. de Lagrange, cornette des mousquetaires, qui lui fit connoître l'inquiétude de l'héritier testamentaire de mad. de Pompadour, parce qu'elle n'étoit séparée de lui que par le fait. M. d'Etioles effectivement s'étoit toujours opposé à une séparation légale, puisqu'il n'y avoit jamais eu aucun mauvais traitement de sa part envers son épouse, & qu'il n'étoit pas lui-même partie plaignante. M. d'Etioles au lieu de rien répéter d'une succession immensoe, & dont la vente seule du mobilier dura trois mois, répondit à Lagrange: on est dans l'embarras sur ce que je pense; le voici:

Je ne veux pas d'un bien qui feroit verser des larmes; dites à mon beau-frère que c'est ma réponse. Il envoya en même temps au roi un acte de sa séparation que ce prince jetta au feu en présence de Choiseul, Bertin & Menars. M. d'Etiolles s'étoit comporté avec son épouse avec tant de noblesse & de fermeté pendant sa faveur, qu'il avoit refusé l'ambassade de Constantinople, parce qu'elle eût pu paroître l'effet d'une complaisance peu louable pour un homme d'honneur. Sa famille étoit dans la haute finance, & il s'y borna; n'ayant d'autres rapports avec son épouse que ceux d'en exiger les services qu'elle devoit à sa famille dans des occasions très-rares & pour des cas indispensables.

Elle voulut un jour mettre quelques difficultés à une affaire de famille de cette nature. M. d'Etiolles lui fit dire qu'il viendrait lui apprendre en personne à Versailles quels étoient ses devoirs. La crainte de revoir son mari au château de Versailles lui donnant des convulsions, elle lui envoya sur-le-champ le marquis de Contaut, & le fit assurer que l'affaire étoit terminée comme il le desiroit. Elle lui fit demander une autre fois un portrait en pied qu'il avoit d'elle; il lui fit répondre qu'elle pouvoit venir le prendre où elle l'avoit fait placer. Depuis sa mort M. d'Etiolles

a épousé une femme vertueuse, & cet heureux mariage a aggravé le crime du monarque. Louis XV avoit lu l'Ecritture, & savoit que les peuples qui se donnent des rois n'ont plus aucune force à opposer à des monarques ravisseurs. L'honnête M. d'Etioles (*qui vit en 1792*) lui opposa vingt années de désintéressement & de vertu; & aujourd'hui que l'histoire redoutable flétrit la mémoire du roi & de la favorite, elle le venge. On va lire bientôt ce qu'elle dit du comte du Barry.

A la mort de madame de Pompadour, Choiseul se trouva seul pourvu de l'autorité. Les finances de l'Etat étoient toujours dans le désordre, & il l'augmenta. Foulon imaginoit toutes sortes de papiers, pour liquider les dettes de la guerre qui étoient énormes : ils perdirent près de soixante-dix pour cent. Alors pour rendre légale la dette du roi, on fit l'opération de décembre 1764 qui enrichit les ministres & leurs inférieurs, au lieu de payer la dette de l'Etat. Ce Foulon étoit un petit commis parvenu par le crime. Ses riponneries toujours déliées ou imperceptibles, ou toujours attachées à celles de gens plus puissans que lui, l'avoient souvent délivré de la corde. Le peuple en a fait justice à la révolution de 1789.

Dans ce désordre des finances & des autres

affaires d'Etat, le dauphin toujours l'ennemi déclaré du duc de Choiseul, cherchoit à placer à la tête des affaires un François; il étoit désolé sur-tout de voir la nation appauvrie au profit de la puissance autrichienne, & déshonorée par les Anglois qui avoient profité de sa détresse pour nous tenir à leur égard dans une situation honteuse & subalterne. Rien ne faisoit rougir le duc de Choiseul d'avoir usurpé le ministère pour en chasser l'abbé de Bernis, & continuer la guerre. Rien ne le faisoit rougir de l'avoir si mal conduite & d'avoir préparé un traité atroce & honteux. Le dauphin, pour sortir de cette mauvaise situation, imagina de chercher un homme qui ne se fût pas souillé à la cour depuis l'introduction des principes autrichiens. Il aimoit M. de Maurepas, & crut qu'à cause de ses principes & de sa facilité il rétablirait l'ancien système. Ce ministre avoit été renvoyé par madame de Pompadour, lorsqu'elle préparoit de loin des arrangements avec la maison d'Autriche; le dauphin résolut de négocier avec le roi, & d'obtenir de lui son rappel. Le dauphin & Maurepas avoient eu des liaisons très-secrettes. L'un & l'autre détestoient toutes les maîtresses du roi; entr'autres madame de Pompadour. Le dauphin vouloit en 1764 le faire chancelier de France; Louis XV s'y fût même

Il falloit bien certain, par exemple, que l'abbé de Bernis

prêté; mais Lamoignon refusa de le remettre en place. Nainement de Boynes se chargea-t-il du détail des négociations jusqu'au point d'aller à Malesherbes; Lamoignon fut ferme. Le dauphin se sentant déperir, invita depuis son successeur dans des instructions secrètes qu'il laissa, à rappeler Maurepas, s'il vivoit encore, comme un homme nécessaire au rétablissement des bons principes. On trouvera dans nos *Mémoires du règne de Louis XIV* avant la révolution, que la reine lui opposa trop d'obstacles pour rompre aisément le traité conclu avec sa maison; en sorte que Maurepas se contenta de rompre la partie la plus odieuse du traité conclu avec les Anglois, & l'Autriche fut encore victorieuse.

Elle le fut bien davantage par la mort prématurée du dauphin, dont le duc de Choiseul (1) se

(1) Grégoire Leti écrivoit que le poison est la grande ressource de la maison d'Autriche, quand elle manque ou de droits ou de moyens d'hériter.

Le duc de Saint-Simon l'accuse également dans ses mémoires d'avoir recours à ces expédients; & Ducloux, au lieu de rejeter les anecdotes qui ont donné lieu à ces étranges accusations, affecte de les recueillir, de leur conserver leur vraisemblance, & de leur donner un ordre chronologique.

Il paroît bien certain, par exemple, que Mansfeld,

rendit coupable selon presque tous les partisans du feu dauphin. La plupart ajoutent aux détails de

ambassadeur de Léopold à Madrid, fit empoisonner Marie d'Orléans, femme de Charles II, qui pouvoit engager son mari à faire en faveur de la France des dispositions contraires aux intérêts de sa maison. Charles II l'avoit vainement avertie de ne boire qu'après lui, parce qu'on ne vouloit pas l'empoisonner. La comtesse de Soissons donna la mort à la reine avec du lait, & s'enfuit en Allemagne.

Ce fut pour la même raison que le prince électoral de Bavière fut empoisonné. Il étoit désigné roi d'Espagne dans le premier testament du roi Charles II; & ce coup rendit à l'empereur ses premières espérances sur la succession espagnole. *Il faut faire rentrer la France dans les plus étroites limites*, disoit le prince Eugène, général allemand, dans un mémoire surpris dans sa cassette après une défaite; & si l'on n'y peut réussir par les armes, il faut recourir aux grands & ORDINAIRES remèdes.

Aucun remède de cette sorte n'ayant point empêché l'établissement du petit-fils de Louis XIV en Espagne au préjudice de l'Autriche, un cordelier fut soupçonné d'avoir eu de mauvais desseins contre Philippe V, roi d'Espagne. On surprit sur lui des paquets de poison. On eut d'autres indices qui persuadèrent qu'il étoit un des instrumens des Autrichiens. Renfermé à la bastille pendant trois mois; transféré depuis par M. de Chalais, neveu de la princesse des Ursins, favorite de Philippe V,

l'exécution atroce de ce crime la recette dange-
reuse du poison, dont on ne peut donner ici la

jurant horriblement contre le ministère & la maison
d'Autriche de ce qu'ils le laissoient pourrir dans sa pri-
son après l'avoir mis en œuvre. L'opinion qu'il avoit
fait un marché pour empoisonner le roi d'Espagne pré-
valut dans les esprits les plus sages au-delà & en-deçà
des Pyrénées, au témoignage du duc de Saint-Simon.

Pour terminer l'histoire des empoisonnemens autri-
chiens, il reste à parler de celui du comte de Ver-
gennes, dont le système ne pouvoit favoriser ni les vues
de la reine, ni les abus du traité d'alliance de la France
avec la cour de Vienne.

Plusieurs auteurs ont cru que Mirabeau l'avoit été ;
mais des personnes de l'art qui ont examiné avec scru-
pule le corps de Mirabeau, ont assuré à l'auteur de ces
mémoires que s'il l'a été il n'a pu l'être que par l'ac-
tion d'un poison lent qui mine l'ensemble des forces,
sans attaquer subitement un organe particulier. Il a paru
plus probable à quelques personnes que Peyssonnel, au-
teur de l'ouvrage sur l'Autriche (*qui se vend chez Buif-
son, rue Hauteville*), & qui le premier anima contre
l'Autriche l'assemblée nationale & tous les patriotes, l'a
été aussi, mais d'une manière plus active. On sait que
l'ouvrage de Peyssonnel, celui de Favier qu'a publié Carra,
& les notes de Carra ont préparé la guerre actuelle
contre l'Autriche.

Toutes ces anecdotes sont sans doute fort désagréa-
bles pour la maison d'Autriche, parce que Duclos &

formule. Nous conjurons même les possesseurs de ces mémoires de les anéantir comme des instrumens de crime plus redoutables que le feu grégeois.

Le dauphin s'aperçut le premier de sa triste situation. Il s'en plaignit à plusieurs de ses favoris, au comte de Mui, à la Vauguyon & au maréchal de Richelieu. Sa maladie commença à se déclarer à la fin de 1760, & depuis ce temps-là elle alla toujours en empirant; en sorte qu'une santé robuste, un embonpoint distingué se changèrent en peu de temps en un état de marasme affreux. Madame de Gisors en a conservé une description que nous imprimons ici.

« Lorsque sa santé commença à s'altérer, il cherchoit à nous rassurer sur le changement inconcevable & la maigreur horrible dont il n'étoit que trop légitime de s'alarmer. Il disoit

Saint-Simon qui les rapportent étoient des gens de probité; parce que ni l'un ni l'autre de ces historiens n'étoient les ennemis de cette maison, & parce que tous les deux écrivoient leurs ouvrages pour n'être publiés qu'après leur mort. L'amour de la vérité exige néanmoins qu'on ajoute avec Duclos & Saint-Simon qu'aucun de ces délirs ne demeure constant malgré leur vraisemblance. Duclos ajoute même que l'esprit de la cour de Vienne de son temps avoit changé.

» sans cesse qu'il se portoit très-bien; mais j'ai
» toujours cru voir à la manière dont il le di-
» soit, & dont il permettoit qu'on lui répondit,
» qu'il trouvoit simple qu'on ne le crût pas,
» parce qu'il ne le croyoit pas lui-même. J'ai
» peut-être tort; mais je suis persuadée que de-
» puis cinq ans M. le dauphin connoissoit le dan-
» ger de son état. La manière dont il en a reçu
» la nouvelle à Fontainebleau prouve du moins
» que la gaîté qu'il a conservée depuis son dé-
» périssement, ne prouve rien contre mon opi-
» nion. En effet, les approches de la mort n'ont
» pas troublé un instant la paix de son ame. Il
» savoit à quoi s'en tenir sur la cause de son état,
» & s'en plaignit à peu de monde. Un de ses
» médecins paroissant saisi d'effroi en lui tâtant
» le pouls, le prince l'aperçut, lui prit le bras
» avec vivacité en lui disant: *mon cher Boni-*
» *tue, n'effrayons personne.* Cette charnante &
» continuelle sensibilité pour les autres auroit dû
» l'attacher fortement à la vie; mais sa modestie
» ne lui permettoit pas de voir combien sa gué-
» rison étoit nécessaire à notre bonheur. Aussi il
» ne l'a jamais désirée, & tout le monde fut ce
» qu'il répondit à son confesseur, lorsqu'après son
» administration il l'exhorta à se joindre à tant
» de vœux que la nation offroit à Dieu pour

334 *Mortalité de la famille royale.*

» obtenir sa conservation. M. le dauphin auroit
 » eu de la peine à accepter la mort, par tendresse
 » pour sa famille qu'il chérissoit, & dont il sa-
 » voit bien qu'il faisoit le bonheur, si Dieu n'a-
 » voit pas voulu commencer de ce monde à ré-
 » compenser les sacrifices continuels de toute sa
 » vie vraiment chrétienne, en ôtant à celui même
 » de sa vie toutes les difficultés par le desir du
 » ciel qu'il lui inspira. La nuit même de sa mort,
 » il dit à son confesseur : *si j'étois libre de choisir*
 » *entre la vie & la mort, je sacrifierois mille vies*
 » *au desir qui me presse de voir Dieu & de le pos-*
 » *séder.* Cette nuit il envoya plusieurs fois savoir
 » comment étoit madame la dauphine. Après la
 » première administration des sacremens, il dit
 » au roi & à toute la famille royale qu'il ne
 » croyoit pas qu'on pût être aussi effrayé de la
 » réception des derniers sacremens, & qu'il n'a-
 » voit jamais goûté autant de consolation. Il se
 » les procura le plus souvent qu'il put, & il re-
 » çut encore deux fois le viatique avant d'être à
 » l'agonie. Il se fit réciter souvent les prières
 » des agonisans qu'il avoit sans doute lues lui-
 » même pendant qu'il en avoit la force, puisque
 » la veille de sa mort, au moment où la famille
 » royale qui étoit dans sa chambre alloit en sor-
 » tir pour le salut, il dit tout bas à son con-

» fesseur qu'il le prioit de les lui réciter dès que
 » sa famille seroit partie. Le confesseur qui avoit
 » bien moins le courage de les prononcer que
 » M. le dauphin n'avoit celui d'y répondre, ajouta
 » qu'il n'étoit pas temps encore; mais notre prince
 » l'en pressa en lui disant : *ne me refusez pas cette*
 » *grâce ; ces prières sont si belles, elles me tou-*
 » *chent & me mettent en dévotion.* Il les obtint,
 » & y répondit avec ferveur. La famille royale
 » revint au moment qu'elles venoient de finir;
 » & la gaité ordinaire à M. le dauphin, quand
 » il la croyoit utile aux autres, ne permit pas à
 » sa famille de soupçonner à quoi il avoit em-
 » ployé le temps du salut qui se faisoit pour ob-
 » tenir sa guérison. Il a témoigné toute la sensi-
 » bilité dont il étoit capable en apprenant avec
 » quelle ardeur tout le royaume prioit pour lui,
 » & il a dit qu'il en retiroit bien du fruit, parce
 » que Dieu le combloit de graces. En effet, il
 » a souffert pendant deux mois & pendant son
 » agonie avec une patience inaltérable. Il n'a
 » perdu sa connoissance que deux heures avant
 » de mourir; & jusques-là pendant que sa poi-
 » trine se remplissoit, il se plaignoit de tout ce
 » que cet affreux spectacle faisoit souffrir à ceux
 » qui étoient auprès de lui, & essayoit de les
 » consoler en disant qu'à la vérité il souffroit,

336 *Mortalité de la famille royale.*

» mais que cela ne devoit pas s'appeller souffrir
 » beaucoup. Sa mort a été la récompense de la
 » sainteté de sa vie ; mais la maladie cruelle qui
 » l'y a conduit , & la manière dont il l'a suppor-
 » tée, auroit suffi à l'expiation d'une vie crimi-
 » nelle. Je n'étois point à portée de connoître
 » tout ce qu'il valoit ; mais je suis bien sûr de
 » n'en avoir donné qu'une idée très-imparfaite.
 » Je n'ai rien dit que de certain ; & quoique les
 » personnes qui vivoient dans sa familiarité en
 » eussent dit certainement beaucoup plus de bien,
 » je crains que ce défaut de ressemblance n'em-
 » pêche de rendre justice à la vérité. J'avoue
 » qu'un prince qui n'a jamais eu aucune passion,
 » & à qui il n'a manqué aucune vertu morale
 » ou chrétienne, quoiqu'il soit né en 1719, &
 » qu'il ait été élevé unique fils du roi, est un
 » vrai miracle de la miséricorde de Dieu ; miracle
 » rare que la terre ne mérite pas , & qu'elle
 » n'obtient presque jamais. Aussi nous ne l'avons
 » pas conservé ; nous avons obtenu en 1729
 » M. le dauphin ; nous nous en sommes rendus
 » indignes pendant qu'il travailloit sans cesse à
 » mériter le ciel. Il l'a obtenu, & nous avons
 » eu le malheur de le perdre le 20 décembre
 » 1765 ».

Les Parisiens, fatigués du règne du roi, regar-
 dèrent

dèrent la mort de son fils comme un fléau public. Des passans sur le Pont-Neuf s'arrêtoient devant la statue de Henri IV, demandant la guérison du dauphin. Le roi parut sensible à sa mort; & quand on lui annonça la première visite de *monsieur le dauphin*, il poussa un grand cri, & dit: *pauvre France! un roi âgé de cinquante-cinq ans & un dauphin âgé de onze!* On a souvent dit avec raison que le roi avoit un jugement sain.

A la mort du dauphin, son épouse toute éplorée & fondant en larmes alla se jeter aux pieds de Louis XV, & le pria de lui servir de père & de protecteur. Elle desiroit d'élever elle-même ses enfans, d'obtenir la qualité de surintendante, de conserver son rang à la cour, & de s'approcher le plus qu'elle pourroit de la personne du roi, qui lui accorda toutes ces demandes.

Louis XV se retira pour huit jours à Choisy, pour éviter le cérémonial qu'il ne pouvoit souffrir & pour y être à son aise. Il ne voulut inviter personne pour qu'on ne fût pas témoin de ses affections personnelles; tandis que madame la dauphine s'occupoit de recueillir les manuscrits de son époux relatifs à l'instruction de ses enfans & à l'administration de l'Etat. Elle vouloit que le duc de la Vauguyon suivît les principes que son époux avoit développés dans les mémoires.

Cependant comme elle jouissoit de la confiance du roi , elle s'aperçut bientôt que la maison de Choiseul, qui avoit poursuivi son époux , la menaçoit elle-même comme l'héritière de ses sentimens. Le duc de Choiseul craignoit sa volonté déterminée, son caractère ferme, ses lumières, & l'influence qu'elle auroit sur son fils , si le roi venoit à mourir en peu de temps ; il traversa d'abord les desseins du roi de loger près de lui cette princesse, en faisant déclarer par Gabriel (son architecte, homme intrigant, qui lui étoit tout dévoué), que dans cet appartement il y avoit des poutres si peu solides que la vie du roi ni de la princesse ne seroit pas en sûreté. Le roi voulut lui-même les visiter, & trouva en effet que la plupart étoient fort vieilles , ce qui l'engagea à donner à la princesse tous ses petits appartemens.

Quelque temps après, la dauphine demanda au roi une place à la cour pour un favori du feu dauphin. Le duc de Choiseul qui vouloit tout donner, & exclure les créatures de la dauphine, fit déclarer & signer par le roi que toutes les charges de nouvelle création s'achèteroient. Laverdi, commis de Choiseul plutôt que ministre du roi, taxa celle-ci cinquante mille écus pour en exclure le postulant. Madame la dauphine offensée de cette tournure, obtint la promesse du *gratis* du roi ; ce

qui occasionna un ressentiment que le parti du duc de Choiseul ne put cacher.

Cependant la dauphine, toujours ferme à maintenir son plan, ignoroit quel étoit l'état de sa poitrine. Elle étoit déjà attaquée pendant la maladie du dauphin, & fut condamnée à ne vivre que de laitage pour la réparer. Dès le mois de janvier 1766, les médecins avoient déclaré qu'ils la regardoient comme sauvée. Alors elle ne cessa d'environner le roi pour l'engager à changer dans l'administration la face des affaires & les principes du gouvernement du duc de Choiseul. Le roi avoit pour elle une confiance qui augmentoit chaque jour. Elle ne cessoit de lui parler du duc d'Aiguillon que le feu dauphin avoit beaucoup aimé, & du comte de Mui. La dauphine l'engageoit à les placer dans le ministère. Elle s'attachoit davantage chaque jour à l'évêque de Verdun, qui jouissoit de sa confiance pour toutes les affaires de l'État qui avoient du rapport avec les loix & avec l'église, & desiroit qu'on appellât le président de Nicolay pour les sceaux.

Ces projets furent pénétrés ; & comme sa maladie ne faisoit pas des progrès assez rapides, le premier mercredi de février 1767 elle avala cette fatale tasse de chocolat qui précéda les symptômes les plus expressifs d'empoisonnement. Tronchin

ne cacha point la nature de sa maladie ; il la déclara au roi. Vainement madame Adélaïde lui donna-t-elle le fameux contre-poison de la maîtresse du duc de Savoie , madame de Verrue qu'elle portoit toujours avec elle. Un M. B . . qui avoit une place dans les petits appartemens & qui avoit préparé la tasse du dauphin , préparé de même celle de son épouse. Ses maux dès ce jour-là empirèrent ; elle mourut le vendredi 13 mars 1767 , âgée de trente-cinq ans ; & la cour dit hautement que madame la dauphine étoit empoisonnée. L'évêque de Verdun le publia ; M. de Muy , la duchesse de Caumont , la Vauguyon & autres le certifièrent. Le maréchal de Richelieu fit circuler la présente note , & la donna depuis à J. L. Soulavie , auteur de ces mémoires. Le parti Choiseul en fut désolé. Senac , médecin vendu aux Choiseul , déclara , pour combattre l'autre parti , que la mort de madame la dauphine étoit aussi naturelle que celle de son époux , & ne le prouva pas. On appella quatorze médecins à l'ouverture du corps , & on signa qu'il n'y avoit aucune indice de poison. Leur procès-verbal fut publié. Madame de Nar. , favorite de madame Adélaïde , fut gagnée ; on promit à cette princesse de lui donner la surintendance de l'éducation , & on obtint d'elle par ce moyen quelques momens de silence ; mais le parti

de la dauphine désolé de l'avoir perdue ne s'endormit pas : il sollicita la reine qui vivoit à la cour, comme si elle n'y étoit pas, à demander la surintendance de l'éducation des fils du dauphin ; surintendance qui devoit naturellement lui appartenir comme grand'mère plutôt qu'à la tante. Il arriva de ces prétentions que ni la reine ni madame Adélaïde n'eurent cette surintendance.

Le roi étoit cependant fort inquiet & fort rêveur sur les contradictions des médecins sur l'existence ou la supposition du poison. Les uns déclaroient qu'il pouvoit exister des poisons lents, sans apparence d'aucune lésion particulière dans l'intérieur ; les autres combattoient cette opinion : chacun fouilloit dans ses vieux livres de médecine pour prouver les deux sentimens. Le roi qui craignoit la mort devenoit chaque jour plus triste, & concilioit le plus qu'il pouvoit les deux factions.

Pendant ce dépérissement de la famille royale, Louis XV parut se souvenir qu'il avoit eu une épouse vertueuse qu'il ne voyoit plus qu'en public & en cérémonie, sans lui permettre aucune intimité plus particulière, ni aucune sorte d'influence sur le gouvernement. Il entra alors dans les plans du duc de Choiseul de lui faire subir

le sort du dauphin , de la dauphine & de madame de Pompadour à deux fins.

La première, pour éloigner tout-à-fait le roi de sa compagnie & des suggestions de ceux qui formoient le parti du dauphin , qui étoient encore la plupart les habitués de la cour de son épouse. Il y avoit aussi chez elle beaucoup de jésuites de caractère , un parti formé contre le ministre , & très-mécontent de ses systèmes.

La seconde, pour donner à Louis XV, qui paroïssoit se dégoûter de la vie du parc aux cerfs, une seconde épouse, jeune, jolie, intéressante. Le roi paroïssoit avoir quelque velléité de finir sa vie par un mariage honnête. Choiseul & Marie-Thérèse négocièrent depuis en secret ce mariage pour le maintien de la nouvelle politique.

Un accident avoit enlevé de ce monde Stanislas en 1766. Cette mort & le genre de maladie qui avoit consumé lentement l'épouse de Louis XV, le dauphin, la dauphine & madame de Pompadour, jettèrent le roi dans une angoisse mortelle. Il crut qu'il en adouciroit l'amertume par quelque retour à Dieu. Il fit son premier testament : il paroît s'y plaindre de l'espèce humaine toute entière & de ses courtisans, dont il avoit été trompé toute sa vie. Quant à la reine, elle supporta avec beaucoup de résignation une maladie longue & dou-

loureuse. Elle vieillissoit dans la piété, sans alarmes; elle ne se plaignit point de sa situation. Elle mourut le 24 juin 1768, & ses entrailles furent trouvées toutes pourries.

Outre ces morts éclatantes, l'histoire a conservé la mémoire de plusieurs subalternes qui s'étoient mêlés des intrigues. L'abbé de Saint-Cyr, favori du dauphin, entièrement dévoué aux jésuites & leur agent auprès du dauphin, avoit dans son logement au Louvre une imprimerie d'où sortoient des mémoires contraires aux principes du gouvernement. Berrier, déguisé en suppôt de la police, en fit la visite avec ses satellites, enleva les mémoires, les presses & les manuscrits; & Saint-Cyr mourut six semaines après. Le secrétaire de l'évêque de Verdun, immiscé dans ces affaires, fut empoisonné quelque temps après: & la capitale, la France toute entière s'occupèrent si fort de bruits & nouvelles sur ces empoisonnemens, que chaque parti en accusa son antagoniste. Berrier, l'un des ministres qui travaillèrent à l'expulsion des jésuites, mourut comme un enragé, invoquant les cieux & les enfers contre les jésuites qu'il accusa d'être les auteurs de sa mort. Elle fut précédée réellement de tous les symptômes d'une maladie peu naturelle.

La reine étoit à peine morte que Louis XV s'abandonna de nouveau à sa vie libertine du pare aux cerfs, sans que le duc de Choiseul pût réussir à lui donner une archiduchesse pour épouse, ni pour maitresse la duchesse de G*. Alors, pour qu'il y eût dans tous les cas une autrichienne en France, il destina l'archiduchesse au dauphin, depuis dernier roi de France sous le nom de Louis XVI. Cette princesse se trouva si bien élevée à l'école de sa mère dans les principes autrichiens, & si contradictoires avec notre génie national, qu'elle accéléra notre grande révolution.

La France qui observoit le dépérissement de la famille royale, fut à chaque mort bien différemment affectée. On ne prit pas garde à celle de la princesse de Condé; celle du comte de Charolois rappella la férocité de sa jeunesse. Stanislas, adoré en Lorraine, fut regretté de la nation entière. Voltaire fit à l'honneur du dauphin des vers qui font l'éloge du poète & du prince décedé.

Quant à madame de Pompadour que la France regardoit comme un fléau, sa mémoire fut flétrie par des épitaphes & des vers que tout le monde se plut à réciter. La mort du cardinal Dubois n'en occasionna point de plus sanglans. L'épi-

taphe latine de madame de Pompadour, née mademoiselle Poisson, fut la plus admirée.

*Hic Piscis regina jacet , quæ lilia succis
Pernimis ! An mirum si floribus occubat albis ?*

C'est-à-dire : *Ci-git la reine POISSON qui suça
tant les lys ! Est-il surprenant que des fleurs
blanches aient préparé sa mort ?*

L'építaphe suivante étoit bien plus flétrissante :

*Ci-git qui fut quinze ans pucelle ,
Vingt ans putain & huit ans m.... elle.*

Madame de Pompadour ayant perdu sa beauté avoit su se conserver l'amitié du roi en le délivrant des travaux des ministres si accablans pour un prince aussi désœuvré, & en se dévouant au vil service de ses plaisirs. Ce sardanapale usé avoit toujours dans ses vieux ans la passion des jeunes filles. Il étoit de l'intérêt de madame de Pompadour de faire choisir les plus jeunes & les moins expérimentées. Elle protégeoit & persécutoit à outrance celles dont l'esprit étoit redoutable à la faveur dont elle jouissoit encore.

CHAPITRE XX.

Tableau du parc aux cerfs. Honteuse vieillesse de Louis XV. Ses maîtresses & ses aventures secrètes. Madame de Maille - Brezé, mademoiselle de Romans, mademoiselle Tiercelin, & autres sultanes.

Nous sommes arrivés à la partie la plus honteuse de l'histoire moderne de nos rois. Tandis que les vues ambitieuses ou le ressentiment des courtisans devoient à la mort les principales têtes de la famille royale ; tandis que nos généraux trahissoient la patrie, que les ministres signoient des traités honteux, & que les finances étoient dans le plus grand désordre, l'indolent Louis XV s'occupoit obscurément de ses plaisirs dans ses petites maisons. Aucune affaire de gouvernement ne lui étoit agréable ; celles des finances lui faisoient perdre la tête. Il préféroit celles de l'étiquette de sa cour dont le détail étoit immense, & s'occupoit davantage de celles des affaires étrangères, pourvu qu'il y eût dans les correspondances secrètes de Broglie quelqu'anecdote scandaleuse sur les princes & sur

les princesses sur-tout , ses contemporains. Quant à l'état des finances , la vie libertine du roi en augmentoit chaque jour le désordre. On faisoit une dot considérable aux petites filles qui devenoient grosses des œuvres du roi. On les marioit à des officiers dont il falloit faire aussi l'avancement. L'éducation de ces enfans étoit , non-seulement très-onéreuse , mais il falloit encore poursuivre ensuite à leur établissement. Un courtisan qui a suivi , avec autant d'exactitude qu'il lui étoit possible , la chronique scandaleuse du temps , a assuré à l'auteur de ces mémoires , que Louis XV a fait dans sa vie la fortune de plus de dix-huit cents demoiselles. On leur donnoit des petites maisons superbes dans le parc , dont Lebel , premier valet-de-chambre , avoit la surintendance , aux dépens du trésor public. Parcourons quelques-unes de ces maisons ; les mémoires les plus libres du temps ont conservé le tableau de quelques sultanes de Louis XV.

Lebel ne choisissoit pas toujours les enfans dévoués aux plaisirs de Louis XV ; ce prince , qui jettoit sans cesse des regards curieux sur ce qui l'environnoit , choisissoit lui-même dans ses courses , ou dans ses voyages à Paris , celles qui lui convenoient. Divers particuliers se dévouèrent même à le servir honteuse-

ment pour satisfaire son libertinage, entr'autres le financier Beaujon, Bertin, etc.

MADAME DE MAILLÉ-BREZÉ.

C'est ce Beaujon qui contribua à rendre cette dame infidelle à son époux & à la prostituer à Louis XV. Élevée à Versailles, elle étoit depuis longtemps amoureuse en secret de ce prince : elle avoit un caractère fort doux & une petite stature ; mais elle étoit bien faite, fort jolie, & alloit souvent à la messe du roi, non pour prier, mais pour contempler Louis XV. Un jour passant devant ce prince toute seule, elle le fixa d'une manière langoureuse. Le roi lui présenta la main, ferra la sienne, la fit pleurer, & lui annonça pour le jour suivant une lettre amoureuse, à laquelle il joignit un mémoire pour la voir sans que son mari M. de Maillé-Brezé en pût être informé. C'est le fameux maître de cérémonie que Mirabeau a depuis déconcerté à l'assemblée nationale par quelques phrases révolutionnaires. Il n'est pas étonnant qu'il n'aime pas la liberté, sur-tout la liberté de la presse.

Louis XV envoya, le jour indiqué à madame de Maillé, Beaujon le financier, qui avoit l'ordre de se présenter à quatre heures très-précises aux

Tuileries dans un endroit désigné, demander seulement à la dame qui y seroit : *est-ce vous, madame ?* & de l'enlever sur la réponse affirmative. Madame de Mailé ne dit pas un seul mot à Beaujon pendant le premier voyage à Versailles, ni au retour. Elle loua depuis une maison à Sève à cause du mari, & le roi se résolut à faire la moitié du chemin & madame de Maillé l'autre pour s'échapper de la maison, & prévenir les soupçons de M. de Brezé.

Quand madame de Maillé fut grosse, elle pria Louis XV d'accorder à son mari une des trois ambassades qui vaquoient. Ce mari est un homme minutieux qui fait à merveille s'il faut ouvrir un seul ou deux battans à telle ou telle occasion ; c'est un excellent valet de monarchie fort instruit des étiquettes de cour ; mais si borné sur les intérêts des puissances de l'Europe, que le duc de Choiseul à qui le roi en parla, eut le crédit d'empêcher ce prince de favoriser Maillé, & madame de Maillé eut la foiblesse de mourir de chagrin en se voyant sans crédit.

MADemoiselle DE ROMANS.

Louis XV étant devenu amoureux de mademoiselle de Romans, ne pouvoit se passer de

cette nouvelle favorite qui le suivoit dans ses voyages à Bellevue, à Compiègne, & dans ses autres courses. Il aimoit son bon naturel, ses affections voluptueuses qu'il n'avoit pas trouvées dans les autres femmes. Elle avoit un si beau corps & une si belle figure qu'on l'appelloit une des merveilles de la nature. Mademoiselle de Romans qui s'étoit aperçue qu'elle étoit aimée du roi, s'étoit servie de la foiblesse du prince pour en obtenir que, si jamais elle devenoit enceinte, son enfant seroit déclaré l'enfant du roi.

Elle étoit à peine accouchée d'un fils, qui fut depuis l'abbé de Bourbon, qu'elle voulut qu'il portât des marques distinguées de sa naissance; elle lui mit un cordon bleu, & le nourrit elle-même. Madame de Pompadour dévorée de jalousie, parce qu'elle étoit à portée d'observer l'attachement bien décidé du roi pour mademoiselle de Romans, épia le moment d'indifférence ordinaire du roi pour obtenir que l'enfant seroit enlevé à sa rivale, qu'il seroit dépaycé, & que s'il étoit possible on en perdrait la trace. Cet enfant fut en effet enlevé par la police. Sartine, qui fut chargé d'en avoir soin, le donna à un de ses commis, à qui il fut compté mille écus par an pour le faire élever.

Louis XV mourut, & mademoiselle de Romans

désolée de sa double perte n'avoit d'autres preuves de la naissance de son enfant qu'une suite de lettres qu'elle avoit reçues du roi. Elles constatoient son origine ; elle les envoya à Louis XVI avec l'extrait de l'acte de baptême, & le roi voulut que cet enfant lui fût représenté. On le trouva à Longjumeau couvert d'un sarrau de toile, les commis détournant la pension de mille écus à leur profit. Jamais enfant ne ressembla davantage à son père pour la figure & pour les mœurs. L'abbé de Bourbon étoit indolent, voluptueux, libertin comme Louis XV : le portrait de l'un étoit pris souvent pour le portrait de l'autre.

Mademoiselle de Romans a les plus beaux cheveux qu'on ait jamais vus. Ils descendent jusqu'aux genoux. Elle en avoit en 1765 une si grande quantité qu'elle s'en couvroit comme d'un manteau. Mollement couchée sur un canapé de taffetas, elle recevoit Louis XV à Brinboration dans cette posture voluptueuse. Louis XV l'appelloit alors sa belle Madeleine, admiroit la beauté de son corps & l'enchantement de ses attitudes. Mademoiselle de Romans vit en 1792 ; elle a encore des restes de sa beauté. C'est madame de Cavanhac, veuve d'un militaire. On ne peut lui reprocher aucune mauvaise action pendant sa faveur ; elle est intéressante, encore belle, & toujours bonne de caractère.

MADemoiselle TIERCELIN.

Le roi étant venu un jour aux Tuileries suivi d'une foule immense, observa avec intérêt une enfant de neuf ans, fort grande pour son âge, & d'une figure angélique. Le roi la regarda beaucoup, loua plusieurs fois sa figure, & parut curieux de savoir qui elle étoit.

Lebel, tout dévoué aux plaisirs de son maître, n'eut pas l'air de remarquer l'impression qu'elle venoit de faire; mais le lendemain il revint à Paris, prit des informations à ce sujet, & ordonna à Sartine de mettre ses espions en mouvement.

Il s'agissoit de savoir à quel père appartenoit une enfant de toute beauté, âgée de neuf ans, & menée la veille aux Tuileries par une gouvernante au passage du roi. Sartine, le plus adroit des lieutenans de police, & peut-être le plus frippon, la découvrit. Il y eut un marché avec la gouvernante qu'on fit disparaître après lui avoir payé l'enfant cinquante louis.

Il parut plaisant au vieux Louis XV d'élever lui-même cette enfant pour ses plaisirs. Il destina à cette éducation infame plusieurs de ses petits cabinets, & se plut à lui servir d'institutrice, de domestique

tique & de gouvernante. Il lui portoit ses repas avec exactitude; il la prévenoit sur tous ses desirs; il étudioit ses goûts, & ne permettoit pas que personne approchât de son élève, à laquelle il ne se fit point connoître. *Je te déteste*, disoit mademoiselle Tiercelin à Louis XV son geolier; *tu es laid comme une bête*. Le roi tentoit en effet de satisfaire sa brutalité sur cette enfant dans un âge encore très-tendre. Elle a confié depuis ses aventures singulières à madame de B., de qui on tient une partie de ces anecdotes étranges.

Le roi à force de soins & d'attention parvint à se faire aimer de cette enfant parvenue à un âge plus avancé. Il lui donna une pension de trente mille livres, & paya chaque année ses dettes; parce qu'elle dépensoit cent mille francs. On connoît un fils du roi & de mademoiselle de Tiercelin.

Il seroit difficile de suivre les amours, ou plutôt les jouissances clandestines de Louis XV. On se souvient de ses attachemens de passage avec madame de Choiseul-Romanet, avec la baronne de Salis, dont il obtint les faveurs par force, & qui de désespoir se donna la mort; avec madame de Martinville, mademoiselle Grandi, mademoiselle de Ville, fille publique, & madame de Beaun*, auteur de quelques pièces de théâtre.

Il y auroit un ouvrage à faire sur chacune de

ces femmes, sur-tout sur leurs rapports avec les ministres ou avec les courtisans qui les donnoient au roi.

On a pu observer dans ces mémoires que des princesses du sang avoient été d'abord les objets de l'amour de Louis XV. Des dames d'un rang distingué leur succédèrent. Après ces dames de la maison de Mailly, on vit s'élever la petite Pompadour. Une fille publique leur succéda. Pendant le règne de ces femmes, il y eut plusieurs circonstances où il n'étoit pas permis aux femmes les plus voluptueuses d'avouer qu'elles aimoient le roi Louis XV, lorsqu'il étoit dominé sur-tout par madame de Pompadour, que toutes les femmes détestèrent, ou par madame du Barry qu'elles méprisèrent. Le vieux lubrique étoit forcé de recourir à de petites filles choisies expressément. Son libertinage l'obligea même quelquefois à recourir à l'art pour séduire celles qui étoient vertueuses ou fidèles à leurs amans. C'est ainsi qu'il obtint les faveurs de madame de B..., de madame d'..., & qu'il gagna madame de Sades en lui offrant des pastilles excellentes où il avoit fait mettre de la poudre de mouches cantharides. Il en mangeoit & en donnoit à sa société qui, tourmentée de desirs jusqu'à la fureur, s'abandonnoit toute entière à des plaisirs qui ne peuvent se décrire. Le roi s'est

Tableau du parc aux cerfs. 355

permis quelquefois à la fin de son règne ce coupable amusement ; & plusieurs dames de sa cour moururent des suites d'une de ces honteuses orgies.

Les ministres qui pouvoient obtenir la confiance du roi pour les parties de plaisir étoient les plus puissans, & jouissoient du plus grand crédit. On n'oubliera jamais *l'orgie dite des échanges*, dans laquelle le roi donna à son ministre madame de Pompadour, & reçut de lui madame la duchesse de G** sa sœur avec laquelle il vivoit grossièrement. Le roi n'étoit donc plus un homme amoureux : ses plaisirs étoient dégénérés en jouissances animales comparables à celles des brutes les plus imparfaites, qui ne trouvent dans l'attachement à l'autre sexe aucune moralité, mais de simples jouissances. Le prince entra un jour au couvent de Bon-Secours : il y choisit quatre jeunes religieuses, les fit enlever ; elles furent déposées au parc aux cerfs, & il en jouit brutalement.

Depuis que les hommes vivent en société, les capitales offrent le portrait des prostitutions publiques pour la satisfaction des célibataires ou du libertinage ; mais depuis que le destin a condamné tant de peuplades à vivre sous le régime des rois, on ne trouve point dans l'histoire que le plus grand monarque de la terre ait élevé à côté du

trône une femme publiquement prostituée, & avoué le partage de ses plaisirs avec elle en face de toute la terre. Louis XV & ses courtisans, presque tous aussi dissolus que lui, étoient seuls capables d'appeller mademoiselle Lange, fille d'une cuisinière & d'un religieux, dans le château de Versailles, où nos rois avoient observé jusqu'alors quelques ménagemens avec le vice. Louis XV, las de trouver quelques entraves à sa convoitise, déclara à ses courtisans qu'elle seule avoit été capable par ses raffinemens & ses charmes de rajeunir ses sens, & ce genre de mérite déterminâ les grands de la nation à s'abaisser devant cette prostituée. Quelques-uns murmurèrent ; mais la majorité parla fort légèrement *du goût singulier du monarque.....* On voit bien que votre majesté ne fréquente pas les bordels, disoit au roi un de ces courtisans.

La cour crut toutefois tromper le peuple en donnant à la favorite le titre de comtesse du Barry. Elle se persuada qu'en lui assignant un mari on couvrirait d'un voile les infamies du monarque, & on forceroit la loi à déclarer que ses enfans appartenoient à un autre père. Un mariage réel dans un sens & simulé dans un autre fut conclu entre mademoiselle Lange & le comte du Barry au profit du roi ; & ce prince, au mépris des mœurs de la nation, nous enseigna l'art d'abuser d'une femme

qu'on ne veut pas épouser, d'ennoblir par un titre la prostitution, & de dénaturer la condition des enfans en forçant nos loix à les attribuer à un autre qu'à leur père naturel. Ces excès ne suffisoient - ils pas pour autoriser le peuple François à exterminer à jamais de leur territoire la race des Bourbons, dont l'immoralité dominoit avec tant d'insolence sur la vertu timide? Tarquin-le-Superbe, dont tous les peuples ont approuvé le châtiment, avoit-il été aussi coupable en insultant aux inceurs du peuple Romain? Il y avoit au moins dans les attentats des Tarquins ce courage qui donne au crime quelque caractère, tandis qu'aucun historien ne sera capable de peindre en termes propres la complication de bassesses, d'effronterie & de fausseté réunies dans l'élévation d'une fille publique à côté du trône, dans le partage de la couche du roi avec elle, dans son mariage légal avec le comte du Barry, & dans sa présentation solennelle à la cour de Versailles, qui fut l'ouvrage des intrigues du maréchal de Richelieu & de son parti (1).

(1) Dans un des journaux surpris & châtés par le peuple le 10 août 1793, un de ces hommes si connus sous le nom de *sanfaraons de littérature & de patriotisme*, un des instruments & des panégyristes des Montmorin, des Laffay,

Le ministère & la cour de France étoient alors composés de seigneurs les plus vicieux & les plus

des Chambonas, voulant se raccommo-der avec le despotisme qui alloit rentrer en France, à main armée, sous les étendards du roi de Prusse, tenta de faire sur les Fauchet & les Cloots, sur l'auteur des quatre premiers volumes de ces mémoires publiés & vendus il y a deux ans, sur plusieurs citoyens connus par leur patriotisme, de petits essais de méchanceté, moitié littéraire, moitié aristocratique, en faveur des prêtres & des académiciens.

Manquer à des formes convenues, manquer à la pureté du style, est le grand crime de ces sortes de valets de monarchie constitutionnelle ou despotique. Pourvu qu'on sauve les formes, il est permis dans leur morale de sacrifier la vérité & la justice.

Aussi nous reproche-t-on de manquer de respect dans ces mémoires & dans d'autres ouvrages, au clergé de France, & sur-tout à l'académie françoise, à cette agrégation informe de courtisans corrompus ou contre-révolutionnaires, & de prêtres aussi hypocrites que mauvais citoyens. On nous reproche encore d'avoir eu des principes républicains dans un ouvrage qui porte pour titre *Mémoires de Richelieu*, parce que ce courtisan avoit le despotisme dans le cœur.

C'est à-dire, que pour plaire au poëtereau journaliste il falloit écrire dans le goût d'un courtisan, traiter légèrement les vices des princes, les appeller des galanteries, s'avilir comme lui dans ses vers ou ses épîtres en parlant

méprisables. On y voyoit l'éternel la Vrillière, ce doyen des ministres qui avoit le département des lettres-de-cachet, & qui vieillissoit honteusement dans cette administration. Il n'avoit jamais eu le

d'une femme de cour ou d'un ministre régnant. *Voilà*, disent ces gens de talent aussi équivoque que leur patriotisme, *voilà un bien étrange ouvrage que ces MÉMOIRES DE RICHELIEU ; on fait tenir au maréchal un langage républicain, & on le fait parler après sa mort.*

C'est-à-dire, que pour plaire à ces académiciens il falloit être faux, talre comme eux la vérité, faire des éloges, & mériter d'être avoué par la famille de Richelieu, de Choiseul, de Maurepas, dont ils accueilloient les ridicules réclamations.

Je consens qu'on déchire les frontispices de mon livre, & qu'on ôte le titre de *Mémoires de Richelieu* ; il restera malgré eux, celui de *Mémoires d'un honnête homme*. Et que m'importe qu'un plat académicien dise que l'auteur de cet ouvrage n'a ni goût, ni connoissances, ni jugement, ni style, si son livre est du goût des amis de la vérité, & si les amateurs de l'histoire ont épuisé les éditions des quatre premiers volumes imprimés à Paris, à Liège, à Maëstrich, à Lyon & à Bordeaux. Ce n'est pas pour plaire à l'académie que cet ouvrage a été entrepris ; ce n'est pas pour déclarer immortels comme elle des ministres qui furent les plus cruels ennemis de la patrie. Nous avons écrit pour dévoiler la fausseté & les vices d'un gouvernement que nous voyions en 1788 tomber en ruine.

mérite de se faire chasser de sa place, parce que la nullité de caractère étoit une vertu à la cour de Louis XV, & parce que les iniquités dans l'administration des lettres-de-cachet n'étoient ni un délit ni une opération dangereuse pour un ministre. Des milliers de lettres-de-cachet injustes ont frappé des citoyens vertueux. Aucun citoyen injustement emprisonné ne réussit à mettre un ministre à sa place. La Vrillière dont le nom est devenu une injure, & madame Sabbatin sa maitresse dont la mémoire sera à jamais exécration, faisoient enlever sans conséquence par de simples lettres-de-cachet des maris vertueux des bras de leur femme, si elle aimoit & si elle étoit aimée d'un courtisan. Pour vivre crapuleusement avec cette Sabbatin, la Vrillière fit renfermer lui-même le mari qui périt depuis, & maria son épouse à un homme qui fut trompé & forcé par les circonstances d'épouser cette malheureuse.

BERTIN, autre ministre du temps, n'avoit ni bureaux ni affaires ostensibles à administrer. Il étoit chargé de la surintendance des plaisirs du roi, des petites maisons occupées par ses sultanes, du mariage de celles dont le pauvre homme se dégoûtoit, du traitement des complaisans qui les

épousoient, & du sort des enfans du roi. Bertin étoit secondé dans ces opérations par Sartine, le plus immoral & le plus spirituel lieutenant de police que la capitale ait eu, & pour qui la vertu & le vice n'étoient que des mots.

TERRAY, ancien conseiller au parlement, juste & intègre tant qu'il ne fut que magistrat, eut un front d'airain & les entrailles d'une bête féroce quand il fut fait ministre. Pour fournir de l'argent au roi, il pressura le peuple, il l'accabla d'impôts, & fit toutes sortes de banqueroutes. L'archevêque de Narbonne, président-né des États de Languedoc, lui disant un jour que, par une telle opération à laquelle il s'opposoit, *le contrôleur-général prenoit l'argent comme un voleur dans la poche.... Où voulez-vous donc que j'en prenne?* répondit Terray en signant l'opération. Terray n'étoit pas un aussi grand génie que le disent les écrivains du temps. Il n'y a aucun talent à raturer des articles de la dette d'un roi pour alimenter l'ambition des courtisans, & pour satisfaire aux plaisirs du roi & d'une maîtresse insatiable. Par un arrêt du conseil il annulloit les engagements du roi les plus sacrés. Par un coup de la griffe il privoit un malheureux vieillard de sa tontine, créoit un impôt, anéantissoit une dette ou la recréoit, lui donnoit de

nouvelles formes. Quelques hommes vertueux poussant des cris contre cet homme inique, on dit au roi que le peuple souffroit. Pour prouver à ce prince que les François étoient heureux, Terray en fit le dénombrement, & persuada au vieux indolent couronné, par la population de la France, que la nation étoit florissante & heureuse. Il n'y avoit rien de si paradoxe que l'opinion qui attribuoit les causes de la population au bonheur du peuple. Dans un sol aussi fertile que la France, un petit nombre de grands propriétaires recueillant un produit net considérable de leurs possessions, devoient nécessairement par leurs jouissances & leurs besoins multiplier les arts & métiers. Si Terray eût divisé la population en artistes & en cultivateurs; en propriétaires & en ouvriers; en grands & en petits propriétaires, il eût vu que nos campagnes s'épuisoient pour les villes; que le sol de la France partagé en grandes propriétés à un petit nombre d'individus laissoit un trop grand nombre de citoyens dans l'état d'ilote, & que les petits propriétaires de fonds étoient trop chargés. Mais l'abbé Terray avoit le despotisme dans le cœur, & le temps n'étoit pas venu d'avoir pour la classe la plus nombreuse & la plus vertueuse, des sentimens de pitié. Un mot odieux étoit consacré pour désigner la classe industrieuse & pauvre, & les

philosophes n'avoient pas encore converti toute la génération qui vivoit dans les anciens principes d'affervissement.

Le clergé n'étoit ni plus honnête ni plus attaché à ses devoirs que ces vils suppôts de l'autorité. Ce Desnos que nous voyons revenir à Verdun sous les auspices du roi de Prusse, étoit évêque de Nantes, où il se vantoit avec raison pendant les États d'avoir joui des plus belles fleurs de la capitale de Bretagne. Jarente, qui avoit la feuille des bénéfices, couroit les filles publiques de la capitale, renouvelloit les orgies du cardinal Dubois & du régent, & vivoit avec mademoiselle Guimard. C'est de cette actrice qu'une autre disoit plaisamment : *cette chenille devoit être bien portante ; elle vit sur une si bonne feuille !* L'abbé de Loménie s'élevoit sous les auspices des Choiseul ; il étoit le complaisant de leur hôtel ; il envoyoit l'abbé de Vermond à Vienne pour apprendre à Marie-Antoinette la langue françoise ; & Vermond en profita pour la corrompre. La faction autrichienne a élevé depuis l'abbé de Loménie au ministère, d'où il a été précipité par l'opinion irritée ; les encyclopédistes lui ayant donné dès 1763 une réputation qu'il ne méritoit pas.

MAUPEOU avoit appris à l'école de son père

l'art de la fausseté & celui de la dissimulation : il s'étoit élevé au ministère par toutes sortes d'adulations & par des bassesses dignes d'un poëte-reau subalterne, qui veut se placer dans un fauteuil académique; il baisoit honteusement les mains des laquais du duc de Choiseul, & attendoit avec patience ses loisirs dans son antichambre, bien résolu de se venger de tout ce qu'il y endura sur ses subalternes, lorsqu'il seroit revêtu lui-même du pouvoir qu'il ambitionnoit. Ce fut au crédit le mieux établi à la cour qu'il s'attacha. Ne voyant dans la justice qu'il rendoit au parlement qu'un moyen de parvenir à ses fins, c'est lui qui influa sur le jugement inique de Lally, jugement nécessaire au duc de Choiseul. C'est lui encore qui ordonna l'affreux bâillon qui devoit l'empêcher d'instruire des iniquités du ministre le peuple spectateur du supplice. Maupeou enfin ne fut élevé à la première place de la magistrature qu'en promettant de perdre d'Aiguillon, que le duc de Choiseul poursuivoit déjà en secret. Mais élevé à cette dignité, il alla jusqu'à se confondre avec Zamore, nègre de madame du Barry, pour être agréable en tout à cette favorite, en cherchant à plaire à un esclave dont elle faisoit un jeu & un amusement. Sachant combien il falloit à la cour de France de soins & de négociations pour porter sa compagnie à fous-

crire à chaque iniquité du gouvernement, instruit d'ailleurs que le ministère ne réussissoit pas toujours à corrompre le parlement, qui, fort de l'immutabilité des places, parloit quelquefois le langage de la liberté dans ses remontrances timides, Maupeou trouva plus aisé d'abolir & d'exiler cette compagnie, de condamner la France à un despotisme militaire, & de lui donner des juges qui, coupables de toutes sortes de crimes, pour la plupart, méritoient eux-mêmes d'être jugés. Maupeou pour se soutenir dans sa place avoit besoin de commettre cette autre iniquité.

Ce n'est pas qu'il n'y eût à la cour des gens de bien qui méritent les égards de l'histoire. Tels sont le duc de Nivernois, qui joignoit la décence à beaucoup d'esprit, & la probité à l'amour des plaisirs; le prince de Beauvau, chevalier irréprochable; le comte de Périgord, homme sage, réservé dans une cour vicieuse & prostituée; le maréchal de Brissac, qui, avec un ton chevaleresque, avoit des principes d'une probité rare; le maréchal d'Estrées, honnête homme, remarquable par ses talens militaires; le maréchal de Contades, distingué par son caractère; le comte de Mailly, qui fit en Roussillon des établissemens si utiles au commerce & aux arts, & qui renouvella cette province, &c. &c.; mais aucun de ces courti-

366 *Vieillesse honteuse du roi, &c.*

sans ne dominoit à la cour de France, aucun n'avoit du crédit. Un ministère corrompu gouvernoit les affaires d'une manière absolue.

Telle étoit vers 1768 la cour de Louis XV, si méprisée en Europe, & déjà si odieuse aux François qu'ils desiroient avec ardeur un changement de règne. Une seule classe d'hommes intéressans, mais peu nombreux, persécutés du clergé, des cours judiciaires & même des grands, attiroit sur nous depuis quelques années les regards de l'Europe toute entière. La vieille cour de Louis XV tomboit dans ce mépris universel dont elle ne s'est jamais relevée; mais quelques philosophes du temps établissoient cette doctrine de la liberté populaire, qui devoit vingt ans après renverser la monarchie, devenue pour le peuple François un véritable fléau.

CHAPITRE XXI.

Des progrès des sciences & de la philosophie depuis le milieu du dix-huitième siècle jusqu'à la mort de Louis XV. Suite de la galerie des philosophes modernes. L'encyclopédie. D'Alembert, Mably, Mercier, Marmontel, Raynal, le baron d'Holbac, Condorcet. Fameux requiatoire de 1770 lu au parlement. L'autorité voit toute la révolution de 1789. Son indolence. Impossibilité d'une réforme. Second testament de Louis XV.

IL faut observer que pour réussir dans cette grande entreprise, le génie de la philosophie avoit suivi une méthode naturelle qui devoit conduire l'esprit humain à ce grand résultat. Dès le commencement du siècle, & jusques vers le milieu, on s'étoit occupé à discréditer dans l'esprit du peuple les anciennes institutions, le clergé & ses opinions religieuses, qui tenoient l'esprit humain comme dans l'avilissement, & enseignoient aux hommes cette obéissance servile qui réprime le caractère, & empêche toute révolution.

Le sacerdoce & ses opinions une fois discréd-

368 *De la philosophie vers la fin du règne du roi ;*
dites, on s'occupa davantage en France à parler
le langage de la liberté & à traiter des droits du
citoyen ; on approfondit la constitution des em-
pires. Montesquieu, qui avoit donné l'exemple,
avoit tourné l'attention générale vers cette étude.
C'est alors qu'il fallut donner aux nouvelles pro-
ductions de la philosophie un ordre méthodique,
écrire leur histoire, montrer leur ensemble & leurs
rapports avec les sciences ; & tel fut le but de
l'encyclopédie.

D'ALEMBERT ET DIDEROT.

D'Alembert & Diderot furent les fondateurs de
cette grande entreprise. Elle excita en France les
plaintes & les cris du sacerdoce, qui voyoit avec dou-
leur ses anciennes opinions perdre leur importance.
Un discours préliminaire où d'Alembert montre la
parenté & la généalogie des connoissances hu-
maines étoit à la tête de cet ouvrage. L'or-
donnance, la dérivation, l'enchaînement de toutes
les espèces de savoir étoient si bien établies &
avec de si beaux & bons termes, que toute l'Eu-
rope admira & a admiré depuis la profondeur de
ce discours. Un homme de talents qui a étudié
cet ouvrage élémentaire doit à coup sûr faire des
progrès dans les sciences & la philosophie. Les
sciences

sciences auxiliaires se trouvent à côté de la science principale qu'on traite.

D'Alembert a rendu à la philosophie des services d'une autre nature ; il rassembloit chez lui les gens de lettres les plus éclairés & les plus hardis de la capitale. Ce que l'inquisition françoise ne permettoit pas d'exposer dans un livre censuré se disoit dans ces comités intimes, & les ouvrages même censurés se ressentoient des principes de cette école secrète.

M A B L Y.

L'abbé de Mably renonça dès son jeune âge aux dignités de son état & à toutes les prérogatives de sa naissance, &c. Des méditations profondes sur la constitution politique des empires occupèrent ses jours. Les Grecs, les Romains, tous les empires modernes, furent soumis à ses recherches, à ses jugemens, à ses louanges ou au blâme, quand une législation vicieuse ou des mœurs dépravées lui parurent le mériter.

Il prend le citoyen à la charrue ; il le suit dans tous les ordres de la société ; & s'élevant avec courage jusqu'au trône, il montre avec l'énergie d'un républicain & la raison d'un sage, la ruine future des rois, & leur décadence.

Il analyse toutes les constitutions des peuples ; il

370 *De la philosophie vers la fin du règne du roi ;*
frappe de censures ceux que des principes dépravés ont fait dégénérer ; il loue la vertu par-tout où il la rencontre , & lui montre les écueils qui la menacent.

Applicant ses principes à l'étude de l'histoire de France, il observe avec sagacité nos vicissitudes, Il vécut dans un siècle corrompu , dans une capitale encore asservie au pouvoir militaire , & avec des citoyens prostitués devant la statue d'or. Conservant toutefois dans cette nouvelle Rome, perdue de vices , la force de son ame & le mépris des richesses, il jugea les François , la capitale & nos mœurs ; & dit ce qu'ils devoient faire pour sortir de leur état comme s'il eût été après coup. Il prévint des insurrections & nos dissensions intestines ; il trouve leur remède , il le présente , & donne aux âges futurs les leçons qui préparent la destinée des peuples.

M E R C I E R.

Chaque homme de lettres bravoit à sa manière , & selon son caractère ou la force de son ressentiment , les opinions , le culte & l'autorité qui dominoient. Plusieurs simples littérateurs qui ne s'occupoient que des ouvrages de sentiment retardoient la catastrophe ; mais ceux qui suivoient la

route de la vérité l'accéléroient. Mercier, homme simple, de mœurs pures, doué de beaucoup d'agrémens & de douceur dans la vie sociale, imagina d'attaquer nos institutions religieuses, politiques & morales, en feignant d'écrire l'état de la nation en 2440. C'est le titre de son ouvrage, dans lequel il s'est trompé sur la date seule de nos évènements.

Mercier a prédit la chute du clergé, l'état actuel du papisme, l'oubli des livres de nos mauvais auteurs, la ruine du despotisme ; ou plutôt il a montré dans son ouvrage ce qu'il falloit faire pour abolir tous les établissemens gothiques.

Mercier a publié également un tableau de Paris qui prépara la révolution. Les mœurs du peuple, la sensibilité & la vivacité françoise, la nullité des gens de cour, leur dépravation, l'hypocrisie sacerdotale y sont peints avec autant de fidélité que de patriotisme.

M A R M O N T E L.

Marmontel, l'un des hommes de lettres de ce siècle qui a su introduire le plus de philosophie dans ses ouvrages de littérature, nous est recommandable sur-tout par le fameux chapitre de

371 *De la philosophie vers la fin du règne du roi ;*
Bélisaire , qui excita la grande colère de la Sorbonne.

En ce temps-là les prêtres dominoient encore sur le peuple par la crainte des choses futures. Aucun philosophe avant lui n'avoit traité de la punition du feu que les théologiens réservent à ceux qui ne croient pas à leurs opinions. La Sorbonne qui ne vouloit pas qu'on anéantît ni la crainte des diables , ni la crainte du feu , ni la crainte de leur éternité , censura Bélisaire. La censure , qui fit lire le livre avec plus de curiosité , diminua elle-même le nombre des bons croyans à l'incendie de l'autre monde.

LE BARON D'HOLBAC.

Cet homme de lettres est connu par des ouvrages d'histoire naturelle , par la société de gens de lettres qui s'assembloit chez lui , par la liberté de penser qu'on y professoit , & par le *système de la nature* qu'on lui attribue.

L'attachement du cœur à un être bienfaisant , à l'idée du créateur du monde est sans doute une vertu ; c'est un acte louable de sentiment qui forcera toujours à admirer celui qui s'abandonne à cette impulsion vertueuse. Il n'est pas moins vrai toutefois que le *système de la nature* , à force d'ar-

Augmenter contre les attributs dont les prêtres avoient enveloppé la divinité, a servi à épurer l'idée de l'Être suprême, l'a simplifiée, & l'a rendue plus digne de l'être pensant. Cet ouvrage mémorable a démontré à la génération actuelle qui s'éclaire sans cesse, & qui n'a rien retenu depuis tant de siècles des spéculations des théologiens, encore moins de leurs querelles, que les fantômes & les hypothèses des prêtres ne sont plus que des mots; & que la moitié des affections religieuses qu'on inspire au peuple, ne sont que des terreur paniques qui ne le rendent ni plus éclairé ni meilleur.

Cet ouvrage enfin montre l'excellence de la morale de la nature, la seule digne de l'homme, parce qu'elle l'élève au-dessus du régime du prêtre, parce qu'elle nous rend à la vérité & à nous-mêmes.

R A Y N A L.

Tel étoit l'état de nos opinions sur les plus grandes vérités de la nature, & telle la décadence des systèmes religieux, lorsque l'abbé Raynal publia son histoire philosophique, qui a tant accéléré nos révolutions par sa hardiesse & par l'énergie de ses conceptions.

L'abbé Raynal a montré le premier les grandes

374 *De la philosophie vers la fin du règne du roi*, expéditions de la tyrannie autour du globe, les principes de sociabilité chez les sauvages, les mœurs des peuples les plus simples, celles des peuples les plus corrompus par les passions & les besoins de l'homme dans un vieux empire. La hardiesse de l'histoire des deux Indes étoit telle, qu'il indiquoit aux François dix ans avant la révolution de 1789 plus de réformes religieuses que n'osa entreprendre l'assemblée constituante. Raynal qui n'a pas eu le courage depuis de suivre la série de nos révolutions, qui ne vouloit pas même de cette constitution que le peuple François a déchirée le 10 août 1792 en renversant le trône, exhorte les peuples à créer un code religieux pour tous les cultes. *Il feroit, dit-il, de la dignité comme de la sagesse de tous les gouvernemens d'avoir un même code moral dont il ne seroit pas permis de s'écarter, en livrant le reste à des discussions indifférentes au repos du monde. C'est le seul moyen d'éteindre le fanatisme des prêtres & l'enthousiasme des peuples.*

Si l'assemblée constituante qui osa enlever au clergé les biens qu'il avoit ravis aux peuples, eût approfondi la nécessité d'un code religieux commun à tous les cultes, elle eût fait des progrès plus rapides & d'un autre genre; mais la composition de cette assemblée, formée d'un quart

de prêtres, s'opposoit à cette grande mesure. Il ne paroît pas que la convention soit très-convaincue de recommencer cet ouvrage. Cependant nous avons encore une France ecclésiastique dans la France républicaine; elle est même divisée en métropoles épiscopales & en diocèses amalgamés avec les départemens. Nous avons des cathédrales, & des séminaires où l'on enseigne qu'un est trois & que trois sont un. Le maintien des rêveries monacales, les décrets des évêques assemblés en conciles, la théologie enfin, nous coûtent encore annuellement cent vingt millions.

L'abbé Raynal a beaucoup contribué à accélérer nos révolutions en nous faisant rougir de notre patience à supporter les actes du fisc royal. Il a préparé les corps à refuser à un seul le droit des tributs; il a répandu l'amour de l'humanité sans distinction de sectes ni de contrées; il a varié & multiplié les tableaux des maux qu'a faits le despotisme au genre humain. Il termine son livre en disant : *j'ai contribué au bonheur de mes semblables, & préparé peut-être de loin l'amélioration de leur sort. Cette douce pensée me tiendra lieu de gloire; elle sera le charme de ma vieillesse & la consolation de mes derniers instans.* Raynal a contribué sans doute au bonheur futur de la France, mais sa philosophie-pratique a été en défaut : elle

376 *De la philosophie vers la fin du règne du roi ;*
n'a pas marché de niveau avec ses spéculations
profondes. Le livre a plus fait de chemin que
l'auteur ; le livre est du temps présent, l'auteur
est du siècle de Louis XIV.

C O N D O R C E T.

Parmi ceux qui ont préparé de loin la révolution françoise, on compte encore ce Condorcet qui depuis a tenu le premier le langage de la république en France. L'académie françoise faisoit toujours des éloges anti-civiques ou scandaleux des académiciens décédés, & même des vivans, dans les réceptions publiques ; & Condorcet & d'Alembert sembloient s'entendre dans leurs éloges à louer la vertu & la liberté ; à poursuivre la servitude, & avilir les erreurs sacerdotales. La vie de Condorcet a été une action perpétuelle favorable à la liberté, ou contraire à nos anciens systèmes religieux.

JEAN-BAPTISTE, depuis ANACHARSIS CLOOTS.

Dans cette décadence des idées religieuses, un Prussien élevé en France déclaroit dans un livre sur le mahométisme que la religion catholique, apostolique & romaine avoit perdu à jamais les

marques extérieures de sa véracité. Rome s'étoit vantée jadis du tableau géographique de ses croyans. Elle faisoit dériver sa catholicité de son étendue physique & de la descendance de son culte dans toutes les portions du catholicisme, de l'apostolat primitif.

Cloots démontra que ces notes extérieures de l'église romaine ne lui appartenôient plus. Il démontra que ce culte n'étoit pas d'institution divine; que la désertion de l'église de l'Orient & celle du nord de l'Europe; que la mobilité du culte romain, son émigration perpétuelle, l'insurrection de Luther & Calvin, étoient des preuves que Dieu n'avoit pas voulu que sa religion fût éternelle de sa nature, ni stable & permanente dans le sens des catholiques.

Les preuves de fait de ce culte tomboient ainsi ultérieurement comme les preuves de droit avoient antérieurement disparu lorsque les philosophes commencèrent à analyser les raisons des chrétiens pour s'attacher à ce culte. La cosmographie ecclésiastique de Cloots démontra dans toute la force du terme que l'empire des Ottomans, des Sophis, du Grand-Mogol, la Tartarie européenne, une partie de la Russie & de la Sibérie, la Tartarie asiatique, les deux Bukkaries, le Baltristan, le Cachemir, la côte de Coromandel, le Malabar,

378 *De la philosophie vers la fin du règne du roi,*
la péninsule du Malaca , les empires de Sumatra ,
de Java , de Bornéo , de Macassar , les Maldives ,
les Moluques , les Philippines , l'Afrique presque en-
tière , tous les empires & autres non spécifiés
ont une catholicité géographique dont Rome a
toujours été jalouse sans pouvoir rivaliser avec
elle , sur-tout depuis qu'il ne lui reste que quatre
à cinq puissances européennes , Espagne , Portu-
gal , Italie , Autriche & Pologne sous son obé-
dience , & depuis la perte de l'Angleterre , du Dan-
emarck , de la Suède , de la Russie , & de tout le nord
de l'Europe. Cloots qui a des idées fort étendues
sur la destinée des cultes & des gouvernemens ,
a publié depuis de grands principes sur la déli-
vrance générale des peuples & sur la république
universelle. Nous le verrons dans la galerie des
philosophes qui ont préparé immédiatement la
révolution , avec Péthion , Brissot , Roberspierre ,
Carra , &c. &c. &c.

H E L V É T I U S .

*Résultat des idées philosophiques sur la liberté & le
gouvernement , quelque temps avant la mort de
Louis XV.*

On a vu que Raynal avoit fait sur le culte plus
de progrès que la révolution.

Helvétius en fit plus sur les loix qu'aucune de nos trois assemblées nationales. Il osa se demander par quel moyen on pourroit réprimer les efforts des grands, & les empêcher de s'emparer des propriétés des petits?... Si par la subdivision des propriétés les loix ne pourroient pas unir l'intérêt du grand nombre d'habitans à l'intérêt de la patrie?... Si d'après l'exemple de Lacédémone, dont le territoire partagé en trente-neuf mille lots étoit distribué aux trente-neuf familles qui formoient la nation, on ne pourroit pas, en supposant la trop grande multiplication des citoyens, assigner à chaque famille un terrain plus ou moins étendu ; mais toujours proportionné au nombre de ceux qui la composent ?

Helvétius se demande encore : si par une ligue plus parfaite que celle des Grecs, un certain nombre de petites républiques ne se mettroient pas à l'abri de l'invasion de l'ennemi & de la tyrannie d'un citoyen ambitieux ; & si, dans la supposition qu'on partageroit en trente provinces ou républiques un pays comme la France, où l'on assignât à chacun de ces Etats un territoire à-peu-près égal, où le territoire fût circonscrit & fixé par des bornes immuables, où sa possession enfin fût garantie par les vingt-neuf autres républiques, il seroit à présumer qu'une de ces républiques pût asservir les autres, c'est-à-dire, qu'un degré de force se battît contre vingt-neuf degrés ?

380 *De la philosophie vers la fin du règne du roi,*

On voit qu'Helvétius traitoit des matières qui excitent en ce moment des orages dans le sein de la république françoise, comme elles en ont excité avec raison dans tous les Etats libres.

En montrant les idées des philosophes modernes les plus étrangères aux opinions dominantes, on voit qu'il n'est aucun degré de vues révolutionnaires qu'ils n'aient approfondi. L'opinion nationale s'est attachée depuis à celles qui ont été les plus utiles au plus grand nombre de têtes françoises qui ont conduit la révolution, et qui ont été parties actives dans tous ses mouvemens.

Helvétius semble prévoir même, non la situation où nous sommes, mais la possibilité de cette situation, par toutes les questions qu'il se fait dans son livre *de l'Homme*, qui a si bien mérité à sa mémoire le changement du nom de la *rue Saint-Antoine* en celui de *rue Helvétius*; aussi demande-t-il que le clergé fasse des sacrifices pour acheter des fonds aux pauvres sans propriété (1).

(1) Il y avoit en France à l'époque de l'assemblée des notables une hiérarchie d'autorités & de forces encore sans activité, qui devoient chacune faire des révolutions, savoir, la haute aristocratie, l'aristocratie du second ordre, les parlemens, les pays d'Etat, le clergé du second ordre, la bourgeoisie du royaume propriétaire & les sans-culottes.

Outre les systèmes si éminemment révolutionnaires d'Helvétius, systèmes dont l'esprit étoit tel qu'ils font

Quand la haute aristocratie eut fait sa révolution, qui consistoit dans le simple refus d'un impôt, le degré hiérarchique de la monarchie immédiatement au-dessous commença sa révolution. Ce fut alors qu'on vit les parlemens & les pays d'Etats, encore simples spectateurs, commencer la leur, & continuer le mouvement du corps politique contre l'autorité absolue du roi. La bourgeoisie étoit encore silencieuse dans un état de nullité parfaite. C'est alors qu'un homme parut; Necker ouvre les Etats-généraux; & la partie jusqu'alors la plus nulle des François appelant la classe qui lui étoit inférieure à son secours (*les sans-culottes*) continue la révolution à son profit, détruit toute autorité constituée, conserve le roi, établit la *monarchie des feuillans*, & en exclut les sans-culottes, qui ne sont pas même citoyens actifs, & qui sont durant tout ce temps-là dans un état purement passif.

Heureusement pour la république, le roi n'appella pas à son secours la *sans-culotterie*; elle étoit alors peu instruite; & il eût fait peut-être avec elle contre la constitution des feuillans ce que la *sans-culotterie* dirigée par les jacobins a fait en 1793 contre lui. Louis XVI fit même le fier, & se crut outragé le lendemain de la visite d'honnêteté du faubourg Saint-Antoine, qui avoit été le prier, le 10 juin 1793, de se tourner vers le peuple plutôt que vers quelques misérables prêtres qui l'égarotent. Si le roi avoit écouté ces prières, il sauroit

382 *De la philosophie vers la fin du règne du roi,*
rejetés par la majorité des législateurs, ce philosophe célèbre résumant pour ainsi dire toutes les

sa tête & sa couronne ; mais parce qu'il trompa & crut pouvoir mépriser impunément le peuple sans-culottes, il vit, quelques jours après, ses trahisons dévoilées ; & ce peuple renversant la monarchie des feuillans établit la république après un combat d'une heure. A présent ce même peuple ne se laisse plus désarmer par la bourgeoisie comme dès la première révolution de 1789. Il ne rentre plus dans l'inaction ; il maintient sa révolution ; & portant son courage en ce moment contre les ennemis extérieurs, il déconcerte les généraux les plus expérimentés, & triomphe tout à la fois en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Savoie & en Italie.

C'est du retour de ce peuple victorieux que nous devons nous occuper. Il est temps que nos révolutions cessent ; que les arts & les sciences reprennent leur empire. Ce peuple demandera ce qu'on a fait pour les vainqueurs de la Bastille, des Tuileries & de l'Allemagne, qui ont délivré les François au prix de leur sang, de l'autorité des nobles, des prêtres, des rois & des Prussiens. *Leurs dépouilles*, diront-ils, *n'ont pas été pour nous ; nous n'avons travaillé qu'au profit de ceux qui nous gouvernent & des crâneliers de la monarchie ; le peuple reste aussi chargé d'impôts, la dette monarchique n'est pas éteinte, & nous sommes encore condamnés à rentrer dans l'état d'États pour servir les riches, comme pendant la monarchie nous servions les grands.*

Ces raisonnemens sont une suite naturelle de la liberté

connoissances relatives à la législation, sur-tout aux droits des peuples, nous laissa des principes

actuelle & de la marche des idées ; & je vois en comparant les intérêts des différentes classes de citoyens, que la partie industrielle qui domine dans toutes les villes est si nombreuse, & qu'elle perd tant de moyens d'occupation, depuis l'abolition de l'ancien gouvernement, que si on n'attache à l'agriculture cette classe de la société, les troubles intérieurs ne sont pas terminés. Je proposerois à la paix l'établissement d'une colonie française en Afrique ; les arts & la civilisation repasseroient dans cette partie du globe. Il y a à Rome un tel degré de corruption publique, un tel peuple à renouveler & à instruire, que deux cent mille hommes sans-culottes allant débarquer dans les Etats de l'église pourroient s'établir dans le patrimoine de Saint Pierre, fonder une république, & rendre ce pays-là très-florissant. Il ne faut pas faire de cette entreprise une affaire de lucre, mais un établissement éternel & louable. Il faut aller saisir ce sacré collège & ce saint-père ; ne leur faire aucun mal ; mais les mener en captivité en France ; les jeter dans un séminaire pendant six mois, & leur enseigner les libertés de l'église gallicane. Il n'y a que ce moyen d'occuper utilement nos sans-culottes & de tarir la source des bulles contre-révolutionnaires. Sans ces mesures, nous ne mourrons point tranquillement en France. N'y a-t-il pas des sans-culottes bien plus intéressés à demander ce que proposoit Helvétius ? *De l'Homme, section IX, chap. II.*

384 *De la philosophie vers la fin du règne du roi ;*
& des vues qui sont devenues des bases de la législation française & des idées dominantes dans nos sociétés.

Il seroit encore très - expédient & très - facile d'accorder un *minimum* aux créanciers de l'Etat, aux prêtres & aux pensionnaires ; de changer en communaux les biens non vendus du clergé, de l'ancien domaine royal, des communes, des émigrés, des terres conquises, & de les partager aux vainqueurs ; mais trop de vues particulières s'opposent si bien à ces mesures, que les administrateurs aveuglés qui ne voient la révolution que jusqu'à eux, & jusqu'à leur époque, croient que tout doit être content, parce qu'ils le sont. Ils ne voient pas qu'en France il y a deux millions de riches propriétaires de mœurs fort *aristocratiques* ; six millions de petits propriétaires attachés à leurs récoltes & à la culture ; six millions de manœuvres agriculteurs sans propriétés & d'un caractère assez tranquille ; & six millions au moins d'ouvriers dans des métiers, dans des manufactures, ou soldats, qui sont tous d'un caractère éminemment révolutionnaire, & dont on doit s'occuper, parce que cette classe ne sera plus autant attachée à ses ateliers, parce qu'elle n'a ni feu, ni lieu, ni épouses, ni enfans qui neutralisent le caractère révolutionnaire. Trois mille ouvriers ont fait la révolution du 10 août 1792 contre tout le royaume des feuillans, contre la majorité de la capitale dont le vœu secret est bien manifesté par l'élection du maire actuel, contre la majorité de l'assemblée

C'est

C'est lui qui au mépris des divisions des François par ordres & par classes, établit ce principe révolutionnaire & base de tous nos évènements, *le bonheur du plus grand nombre dans la législation.* Il prouva que dans aucune forme de gouvernement, *le bonheur du prince n'étoit attaché au malheur des peuples.* Il veut qu'on dise la vérité au peuple; que la presse soit libre; & qu'on accorde le respect à la place & non à un grand.

L'autorité qui voyoit quelle seroit la conséquence du développement de ces nouvelles idées, ne connoissoit plus que l'ancienne pratique de brûler les livres philosophiques. Le requisitoire du 18 août 1770, qui condamna *le Système de la nature, le Christianisme dévoilé, & autres livres,* tient un langage si singulier qu'il est nécessaire de le conserver ici; il appelle écrivains obscurs ceux qui ne peuvent s'illustrer par l'éclat des talens & qui doivent leur réputation à la licence.

Un membre du parlement de Paris traitoit ainsi les législateurs de la France, & des hommes réfléchis qui changeoient la destinée du monde. « L'im-

nationale qui n'avoit voulu opiner contre la déchéance ni d'un roi perfide ni d'un général son complice. Je demande donc qu'on s'occupe du bonheur des sans-culottes & de l'avenir,

386 *De la philosophie vers la fin du règne du roi,*
» piété, dit son requisitoire, ne borne pas ses pro-
» jets d'innovation à dominer sur les esprits, & à
» arracher de nos cœurs tout sentiment de la divi-
» nité; son génie inquiet, entreprenant, ennemi
» de toute dépendance, aspire à bouleverser toutes
» les constitutions politiques; ses vœux ne seront
» remplis que lorsqu'elle aura mis la puissance
» exécutrice & législative entre les mains de la
» multitude; lorsqu'elle aura détruit cette inéga-
» lité des rangs & des conditions; lorsqu'elle aura
» avili la majesté des rois, rendu leur autorité
» précaire & subordonnée aux caprices d'une
» foule aveuglée; & lorsqu'enfin, à la faveur de
» ces étranges changemens, elle aura précipité le
» monde entier dans l'anarchie & dans tous les
» maux qui en sont inséparables. Peut-être même
» dans le trouble & la confusion où ils auroient
» jetté les nations, ces prétendus philosophes,
» ces esprits indépendans se proposent-ils de s'é-
» lever au-dessus du vulgaire, & de dire aux
» peuples que ceux qui ont su les éclairer sont
» seuls en état de les gouverner....

» La liberté indéfinie trouveroit dans le carac-
» tère de la nation, dans son activité, dans son
» amour pour la nouveauté, un moyen de plus
» pour y préparer les plus affreuses révolutions.
» Déjà n'a-t-elle pas altéré la douceur & la

» bonté nationales ? & ne doit-on pas s'apperce-
» voir qu'elle a infecté presque tous les états de
» mœurs perverses, de maximes pernicieuses, &
» qu'elle a introduit un langage suspect inconnu
» à nos ayeux ? »

Ce qu'il y a de plus remarquable dans ces prophéties, c'est que le sacerdoce & la royauté voyoient une révolution s'approcher & ne se corrigeoient pas. Le dauphin avoit représenté au roi la nécessité d'établir contre ses ministres quelques règles d'administration, une constitution pour l'ensemble du gouvernement, & n'avoit pas été écouté. Le roi disoit alors avec nonchalance au maréchal de Richelieu & à la plupart des courtisans : *la machine durera tant que je vivrai ; mais je suis dans une grande incertitude sur le sort de mon successeur.* Cette confiance du roi relativement à la tranquillité de l'Etat pendant sa vie, se changea en terreur à l'époque de la destruction du parlement. Sans cesse il craignit depuis une catastrophe.

Jamais prince ne s'est mieux peint que Louis XV dans son testament du 6 janvier 1770, qui anéantit celui qu'il avoit fait quelques années auparavant. La révolution cassera quelques articles de celui-ci ; car c'est la destinée des testamens de tous nos rois. Louis XV tente de persuader d'un men-

388 *De la philosophie vers la fin du règne du roi,*
songe dans le sien. Il assure qu'il n'avoit jamais
manqué de VOLONTÉ, mais de TALENS dans
le gouvernement de l'Etat. Il affecte ensuite de
déclarer qu'il ne s'attendoit pas à survivre à
son fils unique, pour anéantir sans doute, dans une
pièce qui devoit être historique, le bruit étrange
qui couroit alors, qu'il avoit consenti à la mort
de son fils en punition de l'assassinat de Da-
miens.

L'affectation du testateur qui assure qu'il ne
s'attendoit pas à la survivance, est même conduite
d'une manière mal-adroite. Louis XV, qui fait son
testament, de crainte de mourir, demande à Dieu
d'éclairer celui de ses trois petits-fils qui lui suc-
cédéra. Il affecte une incertitude sur le sort de
ce roi futur, lors même que le dauphin, son
successeur nécessaire, jouit d'une excellente santé.
Il met ensuite une appendice à sa supposition,
appendice très-étrangère à son testament, où
d'ailleurs il n'y a pas un mot de trop. Il dit qu'il
ne s'attendoit pas à survivre à son fils unique.
Voici un extrait de ce testament imprimé sur la
copie écrite de la main de Louis XVI.

*Au nom de Dieu, &c..... Je délivre mon ame à
mon créateur, &c.... Si j'ai fait des fautes, ce n'est
pas manque de volonté, mais manque de talens, &c*

pour n'avoir pas été secondé comme je l'aurois désiré, sur-tout dans les affaires de la religion.

*Je prie la Sainte-Vierge, tous les saints & particulièrement Saint-Louis, mon aïeul & mon patron, d'intercéder pour moi auprès de J. C. mon divin sauveur & rédempteur, pour que j'obtienne le pardon de mes péchés, l'ayant si souvent offensé & mal servi. Je demande pardon à tous ceux que j'ai pu offenser ou scandaliser, & les prie de me pardonner & de prier Dieu pour mon ame. Je prie de tout mon cœur le tout-puissant d'éclairer celui de mes petits-fils qui me succédera dans le gouvernement du royaume (puisque'il lui a plu d'appeller à lui mon **CHER** fils unique, **AUQUEL JE NE M'ATTENDOIS PAS DE SURVIVRE**), pour qu'il le gouverne mieux que moi. Je défends toutes les grandes cérémonies à mes funérailles, & j'ordonne que mon corps soit porté à Saint-Denis dans le plus simple appareil que faire se pourra; j'ordonne que mon cœur soit porté où celui du feu roi, mon seigneur & bienfaiteur, sera; j'ordonne que mes entrailles soient portées à Notre-Dame à Paris, pour y être placées en arrière de celles de Louis XIV; j'ordonne qu'il soit fondé un service solennel au jour de ma mort, à Saint-Denis, & une messe basse chaque jour pour le repos de mon ame; & un pareillement dans la paroisse du lieu où je mourrai; & un à Versailles, si je meurs*

398 *De la philosophie vers la fin du règne du roi ;*
ailleurs. Je donne à mon petit-fils le dauphin qui me
succédera, tout ce qui se trouvera chez moi dans toutes
mes maisons. J'ordonne que toutes les clefs lui en se-
ront remises à lui-même, ou au régent ou régence,
s'il avoit le malheur d'être mineur. Je desire qu'il
partage mes bijoux avec mes enfans, petits-enfans
qui seront en France, de tout sexe, selon leurs desirs.
Je veux que mes filles aient chacune deux cent mille
livres de pension, leurs maisons & tables payées,
& que celle qui survivra aux autres jouisse de
trois cent mille livres. Je charge aussi mon succes-
seur de bien récompenser ceux de mes domestiques
particuliers qu'il ne gardera pas dans leurs em-
plois.

O Dieu, qui connoissez tout, pardonnez-moi de
nouveau toutes les fautes que j'ai faites & tous les
péchés que j'ai commis : vous êtes miséricordieux &
plein de bonté ; j'attends, en frémissant de crainte &
d'espérance, votre jugement ; ayez en pitié mon
peuple & mon royaume, & ne permettez pas qu'il
tombe jamais dans l'erreur comme des Etats, nos
voisins, qui étoient jadis si catholiques, aposto-
liques & romains, & peut-être plus que nous.

LOUIS.

Après avoir signé un acte où ce prince se pei-

gnoit si bien, il retournoit à son père aux cœurs, à madame du Barry, à mademoiselle Dest^e; depuis madame de Boiss^e, à toutes ses amours constantes ou de passage, amalgamant dans sa conduite la religion & le libertinage; la dévotion & une vie crapuleuse; le repentir, la honte même d'un règne malheureux, & la plus profonde indolence.

CHAPITRE XXII.

Des causes secrètes & connues qui perdirent les ducs de Choiseul & de Praslin. Histoire de la correspondance secrète du comte de Broglie. Disgraces & morts qu'elle occasionne. Elle est suspecte à madame de Pompadour, au duc de Choiseul. Elle prévient le roi contre lui. Elle influe sur la disgrace des ducs de Choiseul & Praslin. Madame du Barry la détermine. Résultats des ministères du duc de Choiseul.

LE prince de Conty, qui avoit été beaucoup aimé de madame de la Tournelle, embarrassoit singulièrement cette favorite lorsqu'elle s'attacha à

Louis XV. Il étoit intrigant, actif, ingénieux ; & madame de la Tournelle ne voyoit pas avec plaisir, près d'elle, un prince à qui des liaisons jadis si intimes avec elle donnoient une sorte de supériorité. *Qu'en ferez-vous donc ?* disoit-elle sans cesse au duc de Richelieu son conseil & son ami. *Un roi de Pologne*, lui répartit le maréchal.

Madame de la Tournelle avoit un caractère porté à adopter un plan de cette nature. Il y avoit quelque chose de grand dans le projet de procurer une couronne à son ancien amant, & de l'y soutenir. Catherine II a eu depuis les mêmes vues. Ainsi la Pologne, à moins qu'une révolution ne la relève de sa triste situation, doit être long-temps condamnée à accepter pour monarque tel personnage qu'il plaira à la cour de Pétersbourg de lui assigner. Quoi qu'il en soit, M. le prince de Conty saisit avec empressement les vues de madame de la Tournelle. Il vit des seigneurs polonois mécontents qui lui présentèrent la procuration de plusieurs de leurs compatriotes ; il dressa un plan de politique ; il choisit des ministres secrets, tous inconnus au ministère de Versailles, qui furent envoyés dans toutes les cours de l'Europe, d'abord comme voyageurs, pour agir & instruire en secret le prince de Conty. Il en plaça d'autres dont le titre étoit avoué, qui

avoient deux correspondances, l'une relative au secret, l'autre pour le conseil de Louis XV. Les lettres secrettes étoient envoyées au comte de Broglie pour cacher ce ministère invisible. Broglie les remettoit au prince de Conty, qui chaque semaine entroit chez le roi avec un gros portefeuille plein de papier, & faisoit avec lui ce travail particulier & périodique qui alarma depuis les favorites, les ministres & tout ce qui aspirait aux premiers emplois.

La guerre de 1741 fut trop peu heureuse pour que le système du prince de Conty pût se réaliser à la paix de 1748 ; mais Conty continua toujours la correspondance, attendant la couronne du bénéfice du temps. Cependant tandis que madame de Pompadour travailloit en secret à attacher Louis XV à l'Autriche, le prince de Conty détruisoit souvent, sans le savoir, par la correspondance ce qu'elle lui insinuoit. Il entroit dans les plans de Conty de protéger les libertés germaniques, de soutenir les Etats de l'Italie dans l'indépendance de l'Autriche, de nous lier avec la Turquie, la Pologne, la Suède, la Prusse & le Dannemarek, d'opposer ces puissances secondaires à l'Autriche & à la Russie. C'étoit une perfection de l'ancien plan français contre l'Autriche. C'étoit précisément la contre-partie des

systèmes de madame de Pompadour, qui, au lieu de vouloir nous lier avec ces Etats secondaires contre les grands, trouvoit plus expédient, ou plutôt plus utile à sa vanité & à son ambition, de nous lier avec l'Autriche pour déraiser les petits Etats, sur-tout pour diviser & anéantir la monarchie prussienne; dessein funeste que le roi approuva dès le mois de février 1757.

Les destins de la Russie entroient aussi dans les plans de Conty. Ce prince voyoit cette puissance s'élever avec énergie, & devenir tracaillière. Il vouloit la reléguer au fond du globe, l'attacher à ses glaces immobiles du pôle, réprimer son ambition qui la portoit vers le midi, & l'isoler de l'Autriche. Ce fut pour suivre ces grands projets qu'il fit placer des Isfarts, son ami de collège, ministre en Pologne; Desalleurs à Constantinople, la Touche à Berlin, & d'Avrincourt en Suède. Sous Louis XIV, ce système étoit possible. Louis XV asservi à une petite femme étoit devenu incapable de toute opération si elle demandoit des suites, un plan, & sur-tout de l'énergie & de l'élévation.

Pendant les négociations de ces ministres, rien n'égalait le ressentiment secret & profond de madame de Pompadour. La correspondance secrète du roi renversoit très-souvent ce que la favorite

tentoit d'édifier. A force de séductions & de prières, elle obtint de Louis XV que le prince de Conty, ni les *correspondans inconnus* qui occupoient Louis XV, n'auroient aucune connoissance du traité de l'abbé de Bernis, & que Conty à qui elle avoit promis le commandement des armées ne seroit pas employé. Elle fit rappeler le comte de Broglie de l'ambassade de Pologne sur les plaintes de la cour de Vienne, avec laquelle madame de Pompadour étoit d'accord. La cour de Vienne & madame de Pompadour se rendoient compte d'ailleurs de tout ce qui pouvoit donner l'éveil sur leurs plans.

Cependant malgré le traité de 1747, les personnes admises à la correspondance secrète ne changèrent ni de système ni de principes. Madame de Pompadour avoit bouleversé les affaires étrangères. Les seuls ministres secrets conservèrent sur l'Autriche les principes des bons François. La plupart se sont avancés dans les places du corps diplomatique; & l'histoire doit dire qu'ils ont sauvé la France, & qu'ils l'ont empêchée, sous le règne du roi Louis XVI & de sa détestable épouse, de devenir totalement une province autrichienne.

Le comte de Vergennes, employé au secret, tint ferme dans les systèmes du prince de Conty. Ils étoient toujours ceux de la France, ceux des

gens modestes qui refusoient de faire leur fortune sous la puissance des Choiseul, & sur-tout ceux des mécontents. Jamais depuis Vergennes ne s'est écarté de ce système. On admit encore au secret le chevalier de Saint-Priest, le baron de Breteuil, Durand, Gerault, des Rivaux, Hennin, ce traître que la révolution de 1792 a épargné; Dumourier, le général Monet, son épouse, Dubois-Martin, le général Mokranoski, le brigadier Sakuboski, le baron de Bon, la Rozière, Nardin, Bombelles, Drouet, Rossignol, Ségur, Tercier, commis des affaires étrangères, chargé du dépôt des papiers, sa veuve, & la chevalière Déon, qui se rendit si fière & si difficile à rendre ses correspondances, lorsque Louis XVI voulut les retirer.

Le duc de Choiseul devenu ministre eut contre lui ce ministère secret, qui fut pour lui un tourment perpétuel; aussi partagea-t-il avec madame de Pompadour son ressentiment contre tous ceux qu'il soupçonna d'alimenter la curiosité de Louis XV. Il apprit que Vergennes, ambassadeur à Constantinople, étoit en même temps ministre secret de Louis XV. Pour le punir il le rappella, & ce ne fut qu'aux instances du comte de Broglie que Louis XV le fit partir pour la Suède, où il fit depuis la fameuse révolution.

Saint-Priest fut envoyé à sa place, & le duc de Choiseul ne manqua pas de lui dire en partant dans ses instructions verbales : *veiller sur-tout sur une certaine correspondance secrète*. Saint-Priest, qui étoit déjà dans le secret, fit assurer Louis XV. de son dévouement à ses ordres.

Il est pourtant avéré que la commission secrète n'attaquoit pas absolument les bases du traité de la France avec la cour de Vienne; mais elle avilissoit indirectement les articles les plus honteux & les plus onéreux à la France. C'est de cette correspondance cruelle, & à jamais l'opprobre du nom de Choiseul & de madame de Pompadour, que nous avons tiré une partie des anecdotes de ces mémoires. Le roi n'auroit pas permis que son traité favori, celui qu'il croyoit avoir dressé lui-même, & qui l'avoit délivré de l'arrogance peu connue qu'affectoit le roi de Prusse envers lui, eût été traversé dans ses bases; mais il se plaisoit à entendre les objections, & à connoître les différens jugemens qu'on portoit contre les détails de son opération, détails si capitaux pour la cour de Vienne. Le duc de Choiseul, qui voyoit le roi souvent mieux instruit que lui, en étoit désolé. Il fut que Tercier avoit en dépôt chez lui les papiers de cette correspondance depuis plusieurs années. Il résolut de les lui faire enlever, & pour

y réussir, de le faire mourir par l'effet d'un poison prompt & violent ; car il étoit pressé pour les papiers. Il l'avala donc ce malheureux ; mais se sentant frappé : *ah !* dit-il , *les Choiseul en veulent à mes papiers que je les voie sortir d'ici avant ma mort !* Il parloit ainsi , & il mourut dans des convulsions horribles ; mais les satellites des ducs de Choiseul & de Praslin ne trouvèrent ni dépôt ni papiers , le comte de Broglie les ayant devancés de quelques heures.

Les Choiseul poursuivirent également le chevalier , depuis mademoiselle Déon , initié dans le secret. Il devoit être arrêté , & le roi en avoit signé l'ordre ; mais avant qu'il pût être exécuté , Louis XV fit écrire à son agent secret que les Choiseul en vouloient à sa liberté.

Le chef de cette correspondance qui avoit coûté la vie à plusieurs envoyés secrets & au dépositaire des lettres ; qui avoit fait perdre des places à plusieurs ministres dans les cours étrangères qui n'avoient pas voulu servir les deux Choiseul & qui pensoient que la cour reviendrait de ses anciens principes voyant la maison royale dépérir , voyant le dauphin , la dauphine , la reine & plusieurs subalternes employés , disparaître en si peu de temps , & d'une manière cruelle , en fit un moyen de vengeance contre le parti de Choiseul. Le roi recevoit

chaque jour depuis 1768, avec les autres lettres, des notes séparées avec le signe du secret, qui tenoient à prouver que le duc de Choiseul étoit le moteur de tous ces empoisonnemens.

L'affaire du duc d'Aiguillon, qui avoit agité toute la Bretagne, contribua beaucoup aussi à perdre le duc de Choiseul. Ce ministre, jaloux depuis long-temps du duc d'Aiguillon, lui avoit suscité dès 1764 la Chalotais, à qui il avoit fait entrevoir qu'il seroit un jour ministre des finances s'il vouloit le servir. D'Aiguillon, ami du dauphin, soutenoit les jésuites en Bretagne contre la Chalotais, qui les avoit si bien peints dans son compte rendu, contre le parlement qui les avoit condamnés, & contre le parti de Choiseul qui les poursuivoit encore à outrance.

Le parlement s'échauffa, fut mandé en corps à Versailles, donna sa démission le 22 mai 1765, excepté douze membres que le ministère caressa, & jetta cette province dans la plus étrange confusion.

C'est dans cette affaire que Calonne, Lenoir, Saint-Priest, Fleisselles, Senac de Meilhan, & autres commissaires, qui ne demandoient pas mieux que de se vendre à quelque ministre & de tenter une fortune, commencèrent à se distinguer. Le parlement de Bretagne fut dissous, des

membres furent saisis & emprisonnés ; & les deux la Chalotais, père & fils, exilés à Saintes. Un acte du conseil suspendit en 1768 toute affaire pendante, & le parlement fut rappelé en 1769.

Le roi n'ayant pas voulu rendre la liberté aux deux la Chalotais, les Etats de Bretagne firent pour l'obtenir de fortes instances auprès du roi, qui fut inflexible. Ce prince résolut alors de changer de champ de bataille, & le procès fut attribué au parlement de Paris que le roi convoqua à Versailles. Le roi fut convaincu que le parlement joignoit au desir de juger le duc d'Aiguillon celui de s'immiscer dans des affaires d'administration, & d'examiner les ordres émanés de son conseil, ce qui le rendoit responsable du parlement. Le roi en conséquence cassa toute procédure, imposant silence aux procureurs-généraux & aux accusés. Le parlement entacha le duc d'Aiguillon par un arrêt du 2 juillet 1770; & cet arrêt cassé par la cour, engagea le roi à tenir une séance royale, où les procédures furent enlevées par ordre de Louis XV, ce qui fit suspendre toute fonction du parlement.

Le roi toujours plus curieux des anecdotes de la cour que des affaires du gouvernement, se laissa persuader que le duc de Choiseul étoit le moteur
secret

secret de ces troubles. De toutes parts on lui disoit que Choiseul avoit trahi la France, sinon dans les grandes opérations, du moins dans une infinité de détails. Le parti du feu dauphin, les dévots & les jésuites, le public enfin, se plaignirent avec tant d'aigreur du duc, que le roi, fatigué de le soutenir & des troubles qu'il suscitoit, résolut d'en faire le sacrifice. La Vauguyon s'étoit mis à la tête des mécontents. Un parti violent d'opposition se manifesta. Il étoit formé de Terray, d'Aiguillon, du maréchal de Richelieu, du prince de Condé, du comte de la Marche, & sur-tout de madame du Barry. Le chancelier Maupeou, que Choiseul avoit élevé à sa place, l'abandonna, & le moment arriva où le ministre entendit dire qu'une potence haute de cinquante pieds seroit élevée pour lui à Montfaucon, ancienne grève des ministres, en punition de ses attentats. Le moment étoit critique ; le roi étoit tombé dans un état de nullité absolue : & depuis l'assassinat de Damiens cette nullité augmentoit chaque jour. Les ennemis de Choiseul avoient de la fermeté & de l'audace : il n'avoit pu perdre le duc d'Aiguillon ni madame du Barry. Il pouvoit s'attendre à tout dans cette circonstance & il ne fléchit pas. Il voyoit arriver sa disgrâce, & il ne mollissoit pas. On l'appelloit le destructeur de la France & de la puis-

lance du roi, & en l'accusoit avec raison d'avoir ruiné pour toujours les finances. La tournure qu'il prit en attribuant tout au roi & en obligeant son amour-propre à le faire rester neutre entre lui & ses ennemis est si originale, si caractéristique, que nous transcrivons ici le passage de son compte rendu au roi & au conseil sur les finances. *Attaquer mon ministère, c'est attaquer SA MAJESTÉ elle-même.* La très-grande jeunesse du souverain, dit-il au roi en propres termes dans un compte rendu sur la guerre, encore manuscrit, *pourrois faire croire que des ministres peu soigneux de leur honneur & des affaires dont ils sont chargés auroient des facilités à surprendre un prince sans expérience; mais VOTRE MAJESTÉ A DEPUIS LONG TEMPS L'HABITUDE ET LA MÉMOIRE DES AFFAIRES.* Elle peut dire que je ne suis jamais tombé dans la faute de ne pas LES LUI EXPLIQUER dans le détail la plus minutieux. Le roi sentit si bien cette tournure, qu'il la souligna avec son crayon.

Le duc de Choiseul donna ensuite au roi & à son conseil l'état des dépenses de ses différens ministères. Il lui dit que l'acquisition d'Avignon & de la Corse balançoit les pertes de ses colonies. Il tenta de lui persuader que la Corse donnoit à l'Espagne & la France sur la Méditer-

ranée la prépondérance maritime. Cependant aucune de ces acquisitions ne pouvoit compenser ces trente mille matelots que l'Angleterre fit prisonniers pendant la guerre de 1757, dont il ne revint que vingt mille, & dont il fallut payer la nourriture. Aucune acquisition ne compensa la prise de nos vaisseaux de guerre, de notre artillerie, ni la ruine de notre commerce. Il fallut au commencement du règne suivant créer une autre marine, & faire des emprunts si accablans qu'une révolution en a été la suite.

Une académie, un poète, un étourdi, pourront aisément faire du duc de Choiseul un très-grand homme. L'histoire le placera à côté de tous les ministres audacieux & despotiques que le mauvais génie des rois a établi pour leur propre ruine. L'atroce alliance avec l'Autriche qu'il conclut pour anéantir la puissance prussienne, la guerre qu'il soutint obstinément, le refus constant de la paix sur terre comme sur mer en 1759, sa folle administration, seront réputés comme autant de malheurs que la France n'a pas encore réparés. Une maîtresse l'avoit élevé à la cour; une autre maîtresse l'en précipita.

Le duc de Choiseul en effet avoit témoigné une grande répugnance pour madame du Barry que Richelieu & le duc d'Aiguillon lui oppo-

soient secrètement. Richelieu avoit mis dans la tête à cette favorite qu'elle devoit être présentée solennellement, ce que Choiseul traversa opiniâtrement. Vainement madame du Barry lui avoit-elle promis dès le commencement de sa faveur, s'il vouloit la soutenir, d'être auprès du roi l'instrument & l'organe de ses volontés. Le duc de Choiseul conçut cette fois une trop bonne opinion du roi: il crut que ses amours n'étoient que de passage, & ne put jamais s'imaginer que Richelieu & d'Aiguillon pussent faire d'une telle créature l'instrument de leurs projets & de leur ambition. En attendant ils préparoient la présentation.

Richelieu qui l'avoit à cœur depuis longtemps, parce que le duc de Choiseul l'avoit traversée, voulut qu'elle se fît avec le plus grand appareil. Une livrée superbe, un grand train, celui de princesse devoit la distinguer. Choiseul en attendant soulevait toute la France contre elle par des chansons, dont les carrefours de toutes les villes retentissoient. Le peuple de Versailles averti du jour de la présentation solennelle, pour qu'il s'attroupât, ne manqua pas de se présenter alors en face du château & de remplir si bien les avenues, que le roi en eut peur. Le duc de Choiseul lui fit ob-

sever que le peuple curieux desiroit de voir le cortège extérieur, ne pouvant être instruit de ce qui se passeroit dans les appartemens de sa majesté. Le roi encore plus stupéfait contremandoit la cérémonie, lorsque madame du Barry entroit parée & belle comme une déesse : *Sire, voici madame du Barry*, dit le maréchal de Richelieu à Louis XV ; *elle entrera, sire, si vous en donnez l'ordre*. Le roi avança deux pas ; la cérémonie s'accomplit, la favorite sortit comtesse ; & le lendemain elle eut l'appartement de madame de Pompadour. Elle vit alors à ses pieds toute la cour, des militaires, des évêques, des ministres, des dames titrées, des artistes, des gens de lettres, non ces gens de lettres philosophes, estimés de la nation, mais ces poéteteaux très-subalternes qui n'ont jamais obtenu depuis aucune espèce d'estime dans la nation sous aucune espèce de gouvernement. On dit même que des personnes de la haute prélature cherchèrent à lui plaire plus particulièrement, & que le cardinal de Rohan & le coadjuteur de Reims ne furent point rebutés de madame du Barry.

Le duc de Choiseul perdit peu-à-peu son influence depuis la journée de la présentation, & n'eut guère pour lui que les parlemens qu'il agitoit en jouant de son reste. Le 7 décembre

1770, le roi, qui tint à Versailles son lit de justice, leur défendit à tous de se traiter de *corps indivisibles* ni de *classes*. C'étoient des expressions nouvelles par lesquelles les parlemens ligüés entendoient ne faire dans tout le royaume qu'un seul & même corps. Il leur défendit encore de suspendre le service, & de retarder les enregistremens, sous peine d'être cassés. Le parlement, après le lit de justice, protesta, & suspendit ses fonctions. Le roi lui ordonna de les reprendre, & il s'obstina à rester dans l'inaction. Le roi donnoit des lettres de jussion, & la faction de Choiseul les méprisoit. On soupçonna alors madame du Barry, qui mettoit la main dans les papiers du roi, d'en avoir tiré contre les parlemens le mémoire du feu dauphin, qui, par sa publication dans ces mémoires, va devenir une pièce très-curieuse pour l'histoire. C'est le portrait le plus authentique du père de Louis XVI. L'auteur de ces Mémoires l'a copié sur l'original. Elle détermina Louis XV à perdre les parlemens, quoiqu'elle eût été écrite en 1757, parce qu'elle étoit l'accomplissement des prophéties de son fils sur la magistrature.

CHAPITRE XXIII.

Caractère du dauphin, fils de Louis XV, peint par lui-même & par son propre écrit. Son style, ses principes. Le parti ennemi des parlemens se sert de cette pièce pour ruiner les parlemens & perdre les ducs de Choiseul & de Praslin. Leur exit. Choiseul peint par lui-même.

« **V**ous m'avez permis, mon cher père, dit
 » le dauphin, de vous exposer mes réflexions au
 » sujet des divers partis qu'on vous propose. Je
 » profite de votre permission avec la plus entière
 » confiance.

» Quelqu'étendue que soit la matière, elle se
 » réduira à peu de paroles, n'ayant pour base
 » que la nécessité absolue de vous faire voir par
 » le parlement. A peine lui avez-vous manifesté
 » vos volontés, qui tendoient autant à son bien
 » propre qu'au vôtre, que plutôt de se soumettre
 » à des loix sages & modérées, ils ont mieux
 » aimé se réduire à la condition de simples par-
 » ticuliers. Cette résolution exécutée par plus
 » des trois quarts de la compagnie dévoile bien

408 *Portrait & maximes du dauphin.*

» clairement leurs sentimens & leurs projets.
 » Malgré toutes les voies que votre bonté leur a
 » ouvertes pour rentrer dans leur devoir, ils ont
 » persisté dans la désobéissance. Croyant vous
 » faire encore grace, ils ont voulu que leur
 » rentrée fût un triomphe; que ce fût vous-
 » même qui les eût priés, après avoir aboli tout
 » ce qui s'étoit fait au lit de justice. Apprenant
 » qu'un scélérat a mis la main sur vous, leurs
 » cœurs ont-ils été émus? Ils demandent avec
 » hauteur de juger le criminel; mais plus occu-
 » pés dans un tel instant de profiter de l'état où
 » (ici sans deux mots raturés) cet exécrationnable assassin
 » vous a réduit, que d'en gémit, ils cherchent
 » uniquement à en tirer parti; ils veulent bien
 » vous faire la grace de le condamner au sup-
 » plice, mais à condition qu'on ne leur parlera
 » pas d'exécuter les édits & déclarations, ni de
 » reprendre la justice. A quoi tend leur con-
 » duite? à persuader le royaume entier qu'in-
 » sensible à la misère des peuples, vous (un mot
 » raturé) prodiguez leur sang & leurs biens
 » sans nécessité; que ne suivant d'autres loix que
 » vos volontés, vous établissez un despotisme
 » outré qui ne connoît aucun frein; que sans
 » eux toutes les loix seroient foulées aux pieds
 » & l'Etat bouleversé; qu'eux seuls sont encore

» des vrais citoyens, qui, par zèle pour la patrie,
» bravèrent les exils & les prisons. Vous rappel-
» lant ensuite ces principes qu'ils ont avancés
» dans toutes leurs remontrances, leur existence
» aussi ancienne que la monarchie, représentative
» de la nation entière (*mot raturé*); corps créé
» dans l'Etat en même temps que l'Etat & desti-
» né à assurer les libertés des citoyens; l'enre-
» gistrement par une délibération libre, néces-
» faire pour consommer la loi & lui donner son
» autorité; enfin, cent autres maximes également
» fausses & destructives de toute monarchie; il
» vous sera aisé de juger de leurs vrais senti-
» mens & du but où ils tendent. A ces excès
» qu'avez-vous opposé? une bonté inaltérable,
» une douceur qui ne vous laissoit envisager
» qu'avec douleur la nécessité de les punir, un
» desir soutenu & marqué en toutes les occa-
» sions d'applaudir à leur conduite, de les trou-
» ver fidèles, de leur donner des preuves de
» votre affection; & c'est cependant vous qu'ils
» veulent dépeindre comme un tyran (*trois mots*
» *effacés*). Au milieu de la défection générale,
» un petit nombre paroît encore fidèle. Ils font
» concevoir l'espérance que leur exemple ramè-
» nera les autres à l'obéissance. Leurs discours
» plus modérés donnent lieu de s'en flatter. Dans

410 *Portrait & maximes du dauphin.*

» cette confiance, vous voulez bien remettre entre
» leurs mains le soin de votre vengeance, &
» à assurer par leurs recherches vos jours pour
» l'avenir. De quelle façon ont-ils répondu à
» une marque si touchante de votre bonté ? Cette
» idée est trop affligeante pour pouvoir m'y ar-
» rêter. Reprenant la suite du parallèle de leur
» audace & de votre bonté, je prends la liberté
» de vous demander si toutes les fois que vous
» avez bien voulu condescendre à une partie de
» ce qu'ils demandoient, eux de leur côté ont
» daigné aussi rabattre de leurs prétentions ? Si
» cela est, suivez avec liberté les mouvemens de
» votre cœur ; mais si au contraire à mesure que
» vous leur cédez une chose ils en ont demandé
» quatre fois plus, n'est-il pas visible que les
» ménagemens & les négociations ne produisent
» aucun bon effet ? Aujourd'hui je ne vois rien
» qui donne une espérance plausible de gagner
» les esprits par les mêmes moyens qui ont échoué
» tant de fois. Le seul but où vous puissiez ten-
» dre est de vous faire obéir ; si après avoir été
» leur déclarer avec tant d'appareil votre vo-
» lonté & vos loix, vous avez encore la condes-
» cendance de vous prêter à leurs desirs, en un
» mot, permettez-le moi de le répéter, leur au-
» dace augmentera, & le peuple imbu de leurs

» pernicieuses maximes achèvera de se convain-
 » cre de la justice de leurs prétentions. Quelles
 » (*un mot rature*) funestes suites n'auront pas de
 » telles opinions ? Moins votre autorité sera res-
 » pectée, moins votre personne sera à l'abri des
 » abominables entreprises dont nous avons vu les
 » tristes effets ; & c'est là, je vous l'avoue, le
 » point qui m'occupe le plus. Je pense donc
 » qu'une fermeté inébranlable est le seul moyen
 » de conserver & vos jours & votre autorité. Il
 » est triste d'être forcé à se faire craindre, mais
 » il l'est encore plus d'avoir à craindre. La com-
 » plaisance dans ce monde-ci produiroit peut-
 » être une tranquillité apparente de quelques
 » jours, mais que vous racheterez bien cher par
 » la suite. Le public n'en seroit pas mieux servi ;
 » à la première occasion, ils suspendroient les ser-
 » vices qu'ils n'ont repris qu'en apparence, &
 » vous vous trouveriez encore moins avancé
 » qu'aujourd'hui. Il est difficile de se flatter avec
 » les principes qu'on connoît dans le parlement
 » de parvenir au concert auquel les ministres pré-
 » tendent du moins pour ce moment-ci. Il a
 » souvent trompé les espérances qu'on en avoit
 » conçues. Il le fera encore s'il étoit pouvoir
 » l'oser. J'avoue que dans la déclaration de la
 » discipline, il y a peut-être des choses qu'on

» pouvoit changer ; mais il faut auparavant que
 » par l'exécution en entier de tout ce qui est
 » prescrit, & par leur assiduité à rendre la justice,
 » ils méritent une telle grâce. Je me suis peut-
 » être expliqué avec trop de liberté ; mais vous
 » m'y avez autorisé, & sçavez le sentiment qui
 » me fait parler & qui est gravé dans le fond
 » de mon cœur ».

On voit par ce mémoire quels étoient les principes despotiques du dauphin, la crainte qu'avoit ce prince de perdre la confiance des peuples par les plaintes des parlemens, le soin de persuader à son père qu'il devoit attribuer à la magistrature l'assassinat de Damiens, & l'affectation de lui faire craindre de nouveaux attentats.

Le duc de Choiseul & madame de Pompadour avoient long-temps travaillé le roi en sens contraire. Ils lui avoient fait craindre & donné à entendre que le parti du dauphin & le dauphin lui-même abrégeroient ses jours. On a même vu dans son testament qu'il a soin de dire qu'il n'avoit jamais prévu la mort de son fils. Dans ces conjonctures, Louis XV menacé de tous côtés, pusillanime depuis l'affaire de Damiens, prend le parti de perdre les parlemens dont son fils l'avoit menacé, parce qu'ils étoient soutenus, soulevés même en secret par le duc de Choiseul ; & prend en

même temps la résolution de perdre le duc de Choiseul, parce qu'il avoit fondé une partie de sa puissance sur les parlemens. A cette disposition secrète se joignent les raisons du parti de d'Aiguillon & du feu dauphin, les intrigues des jésuites, celles de madame de Marsan, & sur-tout les séductions de madame la comtesse du Barry, qui ne laissoit point le roi un instant en repos sur les ducs de Choiseul & de Praslin. *Ne fais-tu pas*, disoit-elle au roi, *qu'ils te prennent pour une bête, & qu'ils disent que tu l'es. . .* Le vieux roi qui n'avoit eu dans ses maîtresses de passage que des femmes timides & tremblantes, & dans ses maîtresses en titre que des femmes respectueuses, imitant le cérémonial de la cour, trouvoit plaisant que madame du Barry lui parlât dans ce ton. La fausseté jouoit son rôle dans les grands appartemens : le naturel & le plaisant étoient relégués dans les petits cabinets du roi. Le roi malgré ces raisons ne se déterminoit pas. Un billet ainsi conçu, anonyme, placé sur la table du roi avec des papiers, précipita enfin le duc de Choiseul.

Sire, je suis votre malheur aini, & peut-être vous ne le savez pas j'ai vu vous dire donc que les projets du mola de mai sont repris. Il faut à M. de Choiseul une autorité sans partage. Vos jours sont

414 *Portraits & maximes du dauphin*
moins en sûreté que jamais. Il entend à présent
régner sous un jeune monarque, & la dauphine lui
est entièrement dévouée. . . . Le duc de Choiseul
avoit perdu, exilé, embastillé, emprisonné les
ennemis de l'Autriche; & ne pouvoit le nier.
Pouvant se défendre des empoisonnemens & des
assassinats dont il étoit accusé pour la même cause,
il le dédaigna. Il sembloit même tirer parti de
la crainte qu'il inspiroit à ce sujet. La réunion de
toutes ces circonstances perdit les ducs de Choiseul
& de Praslin le 24 décembre 1770. Le premier
fut même envoyé à Chanteloup par une
lettre très-désagréable.

Les parlemens déjà si irrités contre le duc
d'Aiguillon, privés de leur ami & de leur agita-
teur secret, s'abandonnoient à leur ressentiment.
Ils passèrent tout le mois de janvier à observer
la cour & à la contrecarrer. Un coup d'Etat les
perdit à leur tour; & la nuit du 19 au 20 deux
mousquetaires surprenant dans le lit chaque mem-
bre du parlement, exigeoient par *oui* ou par *non*
l'engagement de se soumettre au roi. La nuit sui-
vante, les membres furent encore surpris au lit
par des mousquetaires. Un huissier à chaîne leur
déclara leurs charges confisquées, & des lettres-
de-cachet les exiloient dans des lieux éloignés
les uns des autres.

Les partisans du duc de Choiseul lui ont fait un mérite de son attachement aux parlemens, de sa haine pour les jésuites, de son attention à conserver les privilèges de la nation. Il ne voyoit cependant dans les parlemens qu'un instrument de despotisme. Dans tous ses avis au conseil il ne cessoit de dire qu'ils avoient délivré les rois du joug de Rome & du joug des grands feudataires. C'étoient là les deux grandes divisions de son opinion. Le duc de Choiseul ne cultivoit donc les parlemens que comme moyen de s'élever contre tout ce qu'il vouloit anéantir ou détruire ; & il s'en servit à merveille dans l'abolition de la compagnie de Jesus.

Quant aux véritables privilèges, aux prérogatives de la noblesse, son amour prétendu de la liberté n'alloit même pas jusqu'à lui rendre l'administration provinciale dirigée par trois ordres, comme en Bretagne ou en Languedoc. Il étoit plus aisé d'administrer la France par la voie des intendants. L'administration par les propriétaires intéressés étoit si contraire à son despotisme, que lorsque le dauphin en dit un mot à son père, & présenta la mesure des administrations comme le remède ultérieur des maux de l'Etat, Choiseul éloigna avec fureur cette réforme. Écoutons sa doctrine ; c'est celle des bachas, des despotes, de tous les

416 *Portrait & maximes du dauphin.*

ministres du temps, non de Necker, ni de Turgot, ni de Malesherbes; mais de tous ceux qui vouloient voler le peuple impunément, & l'éloigner de la connoissance de ses affaires, & sur-tout de toute idée de liberté.

« Je connois un projet (dit Choiseul, *Mémoires*, tome I, page 263) qui tend à mettre
» toutes les provinces en pays d'Etats; j'admire
» ce projet, je l'approuve; & j'en suis d'avis
» absolument, sur-tout quand j'aurai approfondi
» avec grande maturité la forme de ces pays
» d'Etats, & qu'il me sera bien démontré que
» cette forme ne pourra jamais produire du trouble dans le royaume, ni nuire à la prérogative
» de la couronne.

» L'on ne peut pas se représenter les troubles
» de la province de Bretagne. Vainement me
» dira-t-on que les Etats que l'on va former
» ne seront pas sur le pied de ceux de Bretagne,
» & n'auront pas un commandement de province
» comme M. d'Aiguillon. Quelque forme qu'ils
» aient, CE SERA UNE ASSEMBLÉE D'HOMMES.
» Si cette assemblée n'a aucun pouvoir, elle est
» INUTILE; si elle a quelque puissance, elle peut
» ÊTRE NUISIBLE, sur-tout PAR SA COMMUNICATION AVEC D'AUTRES assemblées d'hommes. Nous avons vu les parlemens, cette classe
» de

Exit des Choiseul.

» de l'Etat qui a soutenu de même & de plus
» grande autorité de nos rois ; nous avons vu
» ces parlemens s'unir entr'eux, & embarrasser la
» cour PAR LEUR UNION. Il est vrai que le feu
» roi est sorti de cet embarras ; mais un moyen
» aussi violent & aussi injuste que celui qu'il a
» adopté, n'est-il pas un grand mal, puisqu'il est
» un deshonneur pour la couronne, qui pour-
» jours tort, quand au lieu de prévoir & de gou-
» verner elle se sert de la force pour anéantir ?
» Si par malheur les Etats, sous un ministère &
» un roi faibles, formoient une UNION, l'on
» ne pourroit pas les détruire & les exiler comme
» l'on a fait des parlemens ; car l'on n'exile PAS
» SON ROYAUME. Ces réflexions méritent d'être
» faites, quand on examinera le projet de
» pays d'Etats ; mais je ne crois pas que ce mo-
» ment-ci soit celui où l'on pourroit le mettre
» à exécution.

Le duc de Choiseul ne veut pas que les Etats pro-
vinciaux soient une *assemblée d'hommes* ; il ne veut
pas qu'ils soient une *puissance*, parce qu'ils peuvent
être nuisibles par leur communication avec d'autres
hommes ; il ne veut pas que ces Etats forment
une *union* sous un roi faible, parce qu'on ne
pourroit les exiler comme les parlemens, & parce
qu'on ne peut pas exiler son royaume ; il ne

418 *Portrait & maximes du dauphin, &c.*

croit pas enfin que l'époque de 1774 soit favorable à leur institution. C'est-à-dire, que le despote ne vouloit ni une **ASSEMBLÉE**, ni une **PUISSANCE**, ni une **UNION**, parce que ces trois choses pouvoient seules anéantir la tyrannie de nos rois qu'il appelloit la *prérogative royale*.

Voilà quelle liberté & quel genre de liberté aimoit le duc de Choiseul. Il aimoit beaucoup au contraire les parlemens, parce que cette classe avoit **SOUTENU & MÊME CRÉÉ la plus grande autorité de nos monarques**. Il faut avouer toutefois que le duc de Choiseul étoit encore bien moins despote que ces ministres qui vouloient anéantir les parlemens, quand ils refusoient d'être les instrumens passifs & serviles des volontés arbitraires de la cour.

Stu
L
con
à ce
voy
soit
aux
de l
cret
gère
étoit
de E
fut r
L
Pras
voie

CHAPITRE XXIV.

Suite de l'histoire de la correspondance secrète de Louis XV sur les affaires étrangères. Inquiétudes de madame du Barry & du duc d'Aiguillon sur la nature de cette correspondance. - Kaunitz poursuivi & fait disgracier le comte de Broglie.

LE ministère secret des affaires étrangères ayant contribué à perdre le duc de Choiseul, continuoit à correspondre avec Louis XV. Madame du Barry voyant ce prince souvent inquiet de ce qu'il li- soit dans un porte-feuille inconnu & étranger aux affaires ordinaires, ayant su que le comte de Broglie étoit le ministre de ces affaires se- crettes, lui offrit le ministère des affaires étran- gères s'il vouloit en communiquer les secrets, qui étoient les objets de son inquiétude. Le baron de Breteuil qu'elle crut initié dans ces mystères fut rappelé de Vienne.

Le duc d'Aiguillon, qui succéda au duc de Praslin, fut aussi soupçonneux que ceux qui l'a- voient précédé dans le ministère. Il n'étoit pas

dans les principes de l'alliance autrichienne. On croyoit même qu'il conduiroit le roi ou à la modifier ou à la détruire, & qu'il suivroit les plans du dauphin. Kaunitz qui avoit sans cesse les yeux ouverts sur son ministère, poursuivit le comte de Broglie, qu'il soupçonna d'agir en secret pour opérer la même révolution. Broglie exilé pour un autre prétexte en 1773, continua à correspondre en secret avec Louis XV jusqu'à sa mort, & ne jouit de sa liberté que sous le nouveau règne, lorsque les comtes de Vergennes & de Mui eurent prouvé à Louis XVI qu'il avoit bien servi dans les affaires étrangères. Broglie avoit fait des élèves; Vergennes étoit le principal, & de Mui l'ami du feu dauphin & de tout ce qui détestoit l'Autriche en France, se plurent à rendre service au comte de Broglie.

Les inquiétudes toutefois du duc d'Aiguillon contre ces correspondances secrètes n'avoient pas pour but de contrecarrer les systèmes de la commission secrète qui travailloit dans son sens. Ce ministre ne craignoit que l'indépendance où cette commission pourroit être de toute influence ministérielle. Ce fut cette jalousie secrète qui fit arrêter Dumouriez à Hambourg, & le fit conduire à la bastille avec Ségur & Favier.

La reine sous le nouveau règne a seule pour-

suivi avec un acharnement connu & soutenu les agens secrets de cette correspondance & les partisans des systèmes du dauphin, au profit de sa maison. Élevée comme la reine de Naples, comme la duchesse de Parme ses sœurs, dans le mépris du peuple, & dans la persuasion que les maisons couronnées de l'Europe & sur-tout les petites puissances du Corps germanique, devoient subir le joug de l'Autriche, l'assujettissement des François à l'Autriche a été le premier principe de toutes ses actions.

De-là l'inimitié qu'elle manifesta contre le duc d'Aiguillon, dont le fils a tiré depuis une vengeance si cruelle pendant la première révolution.

De-là sa haine contre Vergennes, qui se termina par un empoisonnement long - temps soupçonné, & aujourd'hui si connu de tant de personnes.

De-là l'élévation de l'archevêque de Toulouse pour nous assujettir entièrement à sa maison, & la promesse du chapeau de cardinal en récompense du renversement des principes de Vergennes, dont le ministère si irréprochable relativement aux affaires étrangères, ne fut qu'une opposition constante, un combat perpétuel, contre l'astucieuse ambition des Autrichiens.

De-là l'inaction honteuse de l'assemblée conf-

422 *Suite de la correspondance secrète.*

situante sur les affaires étrangères ; la minorité de la noblesse qui la gouvernoit avoit de la reine la promesse des ambassades , si elle vouloit ménager le système politique actuel.

De-là l'horreur de la reine & de l'Autriche pour les jacobins, qui voyant dans les plans de Peyssonnel , de Favier , de Dumouriez , de Brissot des vues semblables à la politique de la correspondance secrète du comte de Broglie , manifestoit leur attachement à ce système anti-autrichien , & devoient bientôt renverser celui de Choiseul & envoyer Lessart à Orléans.

De-là la perfidie de la Fayette , qui , chef de la minorité de la noblesse , favorisa toujours en secret le système autrichien , & disoit sans cesse dans sa tente : *je ne me battrai jamais pour des jacobins.*

*Tableau de la correspondance secrète de Louis XV
depuis 1744 jusqu'en 1774.*

LE roi Louis XV.

Le prince de Conti & le comte de Broglie,

GENEVE. Hennin , résident dès 1767.

NAPLES. Le baron de Breteuil.

CONSTANTINOPLE. D'ailleurs , le comte de Vergennes , le chevalier de Saint-Priest.

HAMBOURG. Dumouriez, Favier, Ségur.

VIENNE. Durand.

BERLIN. La Touche.

ANGLETERRE. Déon.

HOLLANDE. Le marquis d'Havrincourt, le baron de Breteuil.

SUEDE. M. d'Havrincourt, Breteuil, Vergennes.

POLOGNE. Des Iffarts, Hennin & Gerault.

RUSSIE. Déon, Douglass, le baron de Breteuil, Rossignol, Durand & Marbeau.

CHAPITRE XXV.

Des finances & des financiers, vers la fin du règne de Louis XV. Terray. Etat du trésor royal en 1772. Du banquier de la cour. Les financiers maîtres absolus des mouvemens du numéraire & du crédit.

LA cour de France depuis la conclusion de la paix en 1763 jusqu'à la mort de Louis XV en 1774, au lieu de réparer ses pertes & de mettre de l'ordre dans les finances, continua de dilapider, surcharger les peuples, & enrichir les grands. L'abbé Terray fournissoit à tout par des opérations immorales ou injustes. Il établit même une espèce d'ordre dans le chaos de son département.

Le résumé du mémoire de Terray au roi, présenté en 1772 à Compiègne, montrait la recette supérieure de 5 millions à la dépense. Les anticipations étoient réduites, de 154 millions, à 30 millions pour cette année-là.

Un fonds d'amortissement de 18 millions 500 mille livres étoit assuré sans emprunt.

Les effets suspendus exigibles à la charge du

roi étoient réduits de 154 millions à 30 millions.

Ces résultats suffirent pour montrer dans quelle situation étoit la France. On attribuoit au duc de Choiseul de l'avoir appauvrie pour qu'elle pût subir le joug de l'Autriche. On l'accusoit d'aspirer à une souveraineté qui lui avoit été, disoit Terray, secrètement promise par Marie-Thérèse dont il étoit l'allié.

Cependant rien n'étoit perdu pendant ces dilapidations scandaleuses. La cour, les Choiseul, les favorites, avoient fait la fortune de cent Lucullus françois. Dès le temps de Louis XIV, les banquiers de la cour, les gens de finance faisoient des fortunes scandaleuses. Un banquier de la cour n'avoit d'autre soin avant Louis XIV que de faire remettre aux ambassadeurs de France dans les cours étrangères les sommes que le roi leur donnoit, & les subsides des puissances étrangères.

Mais les affaires de finance s'étant de plus en plus dérangées, les rois eurent recours au banquier de la cour pour se faire avancer les revenus d'abord d'un mois, puis de six, ensuite d'une année. Cette méthode de consommer ainsi les revenus d'avance étant en usage depuis long-temps, le feu roi Louis XV arriva au point de dépenser deux ou trois ans en anticipations, payant à ces

financiers des intérêts ruineux en pure perte. On en a vu un état ci-dessus pour l'année 1772.

C'est en servant ainsi le roi que les traitans des règnes de Louis XIV & Louis XV, tels que Samuel Bernard, les frères Paris, Laborde, Beaujon, &c. firent des fortunes étranges. Samuel Bernard & Laborde ne portèrent point leurs services au-delà de la finance ; mais Beaujon, mais les Paris & autres de cette espèce, intrigant avec les maîtresses du roi, se soutenoient par elles, procuroient au prince des femmes, des filles, & se devoient au plus vil des services pour satisfaire le libertinage du prince.

On peut donc définir un banquier de la cour *le financier qui avançoit au roi, en tout ou en partie, les revenus de l'Etat.* Le roi payoit & perdoit en intérêts une partie du revenu, & le banquier gagnoit d'autant plus sur le prince que ses avances étoient plus considérables, ou faites dans des temps malheureux. Les circonstances désastreuses exigeoient de la cour de plus grands sacrifices. Lorsque les anticipations se portoient à plusieurs mois, le banquier de la cour étoit le seul maître de la fortune de l'Etat ; & comme le crédit étoit concentré dans sa personne seule, s'il avoit de mauvais desseins, s'il tomboit malade dangereusement, tous les services pouvoient être

suspendus & l'étoient quelquefois incontinent.

La situation de ces hommes à finance n'étoit pas moins douloureuse, lorsque l'Etat souffroit de quelques désastres, lorsque la fortune publique étoit en danger. Louis XV fut souvent obligé d'écrire en style de suppliant à ses banquiers pour les prier de continuer le service, & cela dans des circonstances où ils trouvoient des gains considérables; cela arriva sur-tout à l'époque de la dissolution du parlement en 1757, pendant l'assassinat du roi. Leurs risques & leurs inquiétudes les tourmentoient alors au point que la plupart se retiroient depuis, après avoir porté leur fortune au plus haut point, redoutant sans cesse vers la fin sur-tout du règne de Louis XV, que si la chose publique venoit à manquer, ils ne fussent les premiers à en ressentir les désastres.

Ces gens de finance, par une combinaison d'intérêts analogues, devinrent si bien dans toutes les circonstances les maîtres absolus de la finance, que l'Etat ne proposoit aucune affaire, ni aucun emprunt, qu'ils n'en fussent les premiers agens & les premiers actionnaires. En voici un seul exemple. Le ministre des finances s'étant proposé un emprunt de 125 millions le mois de décembre 1784, les banquiers de Paris, par des soumissions acceptées le 19 mars 1785 par Baudoin, premier

430 *Des finances & des financiers.*

commis du grand comptant du trésor royal, s'engagèrent à prendre quatre-vingt-un millions huit cent mille livres. On ne délivra au public que quarante-trois millions deux cent mille livres. Dans l'état remis par Baudoin, Girardot & Haller font une soumission de douze millions ; Rillet, de huit ; Duruey, de six ; Laborde, de quatre ; Bontems - Duvergier & Van-Denyver, de trois chacun ; Grandt, Pache, Lessert, de deux chacun ; Lullin, Pourrat, Lavabre, Mallet, Giambonne, Savalette, Julien, L. Julien, Sabatier, Bourdieu, Kindall, Lenormand de Cadix, Tronchin neveu, Servat, Pascaud, Grandt, de Noguès, de Walkier de Nettine, souscrivent chacun pour un million ; Lambert, Tassin, Laval, Serres, Cottin & Jauge, Campy, Perrouteau, Tourton, Rougemont, Sellonf, Berard, Formier, Dangirard, Jeume, Audeoud, Labussière, Gachon, Bufony, Auguier, Lewal, Lalanne, Thierry, d'Harvelay, &c. souscrivent chacun pour cinq cent mille livres.

Cette nomenclature suffira pour montrer aux âges futurs quelle étoit la multiplicité des fortunes en numéraire, dans la capitale, pendant les dernières années de la monarchie, & les moyens que trouvèrent les financiers en France pendant le régime des rois pour faire des fortunes

immenses. La finance fut un état qui demanda de l'intelligence, des vues, des spéculations profondes, & peu de personnes s'initierent dans ses mystères.

CHAPITRE XXVI.

De la calotte des cardinaux, & de ce qu'ils ont coûté à la France. De la calotte des cardinaux Dubois, Albéroni, Tencin, Bernis, de Rohan & de Loménie. Fin du règne de la calotte en France.

CETTE calotte rouge des cardinaux, électeurs du pape, fut pour la France le plus exécutable ornement que les hommes aient pu inventer.

A Dieu ne plaise qu'on veuille diminuer la renommée des grands hommes & des hommes de bien qui ont honoré la pourpre romaine. Tous les peuples, toutes les générations célébreront à jamais la mémoire des cardinaux Quirini, Passionei, Lambertini, Ganganelli, & de quelques autres. Je considérerai seulement quel fut l'inconvénient politique, j'ose même dire le fléau des chapeaux rouges en France, & sur-tout dans le ministère. C'est un point de notre histoire qui n'est pas

connu, & qui prouve quelle étoit l'adresse des cours de Vienne & de Rome pour dominer dans notre ancien cabinet de Versailles.

On a pu voir dans cet ouvrage que les papes n'ont donné des chapeaux à aucun ecclésiastique en-deçà des monts qu'avec l'agrément de toutes les puissances catholiques pour chaque chapeau accordé individuellement. Il est donc évident qu'après cette mesure, la plus adroite des cours catholiques devoit se servir de sa sanction pour tenir dans ses filets tout ecclésiastique qui, membre du ministère dans une cour étrangère, aspireroit au cardinalat. Or, l'expérience de cent ans a prouvé que l'Autriche avoit si bien employé sa puissance à ce sujet, qu'elle fit constamment à Versailles de nos abbés en place ou en crédit, un instrument de son ambition.

L'abbé Dubois fut un de ceux dont elle se servit avec plus d'audace. Elle exigea de cet homme qui dispoſoit du régent, qu'il lui sacrifieroit la France, & qu'il concluroit avec l'Autriche ce traité de la triple alliance entre la France, l'Autriche & la Hollande, tentative d'un traité encore impossible à cause de l'inimitié des deux nations; mais qui fut depuis renouvelé en 1756 par un autre cardinal.

Rome

Rome exigeoit elle-même que l'abbé Dubois rendît aux jésuites le confessionnal du jeune Louis XV; qu'il relevât le parti moliniste que le duc d'Orléans avoit sacrifié à son avènement à la régence pour se rendre favorable le parlement; c'est-à-dire, que Rome fermoit les yeux sur l'immoralité de l'abbé Dubois; parce qu'il lui importoit fort peu que cet homme fût un scélérat, pourvu qu'il fît enregistrer sa bulle, & pourvu qu'à défaut d'enregistrement il exilât la magistrature qui s'y refusoit; aussi le fut-elle à Pontoise jusqu'à l'enregistrement. La France fut donc condamnée par Dubois à voir sacrifier ses maximes, ses libertés & sa magistrature, parce que ce Dubois vouloit être vêtu de rouge.

L'impérieux Louis XIV avoit été bien plus réservé & plus prudent avec la cour de Rome. Jamais il n'avoit voulu employer dans ses affaires aucun ecclésiastique; convaincu que l'ambition en faisoit l'esclavage des puissances voisines. Les cardinaux françois pendant son règne n'étoient que des dignitaires d'appareil sans puissance; & si l'abbé de Polignac fut employé aux premières négociations de la paix, c'est que le roi avoit besoin d'un homme intéressant pour la cour de Vienne.

L'abbé Fleury est le seul qui n'ait pas vendu à la cour de Rome ni à l'Autriche le royaume

de France avant d'obtenir son chapeau; mais Rome étoit assurée qu'il feroit du roi, alors son élève, un *fils aîné de l'église romaine*; & le testament de Louis XV a prouvé ci-dessus qu'il avoit fait tout ce qu'il avoit fallu pour y réussir. Quant à l'Autriche, on a vu que le duc de Richelieu, ambassadeur de France à Vienne, fut obligé de coucher avec la favorite du prince Eugène qui avoit de l'influence sur le cabinet impérial, pour accélérer la permission de Charles VI. Une simple galanterie fut donc la condition de ce chapeau; Fleury ne fit d'autres frais que de donner quelques places & quelqu'argent à l'adroit négociateur de Louis XV.

Le cour de Vienne tira un plus grand parti de la nomination de l'abbé de Bernis. Benoit XIV lui avoit donné le chapeau; mais madame de Pompadour étoit d'acord avec la cour de Vienne & avec Louis XV, pour le donner ou le refuser selon l'occurrence. On connoît le premier traité terminé entre Louis XV & Marie-Thérèse par l'abbé de Bernis. Ce traité étoit le prélude de l'atroce traité de Choiseul que vouloit conclure un jour Marie-Thérèse avec la France. Elle y travailla lorsque Bernis assuré du chapeau fut exilé.

Quant au chapeau du prince Louis de Rohan, ce n'étoit pas sans vue que le duc de Choiseul l'envoya à Vienne. Marie-Thérèse avoit un grand

temps à faire en Pologne, & quoiqu'on attribue à Louis XV d'avoir ignoré le partage de la république, & d'avoir dit après la disgrâce de Choiseul que, s'il eût été en place, ce partage auroit été prévenu, nous savons aujourd'hui que Louis XV en étoit très-instruit par ses agens secrets; mais il voulut faire semblant de l'ignorer, parce que la France ne pouvoit pas plus supporter une guerre continentale pour l'empêcher, que la guerre maritime que vouloit déclarer le duc de Choiseul à l'Angleterre, projet perfide qui fut encore une des mille causes de son éloignement; parce qu'enfin, ce scélérat duc de Choiseul nous ayant liés avec l'Autriche, nous ayant épuisés pour elle, nous laissa expressément sans alliés, & tentoit même de nous occuper d'une guerre sur mer, lorsque Marie-Thérèse préparoit une ligue avec Frédéric & Catherine II pour usurper avec eux la Pologne; parce qu'enfin, ce même duc de Choiseul agissant de concert avec Marie-Thérèse, & préparant en France toutes choses pour favoriser cette usurpation, lui envoya un ecclésiastique sans génie, qui, ayant besoin de la maison d'Autriche pour son chapeau de cardinal, étoit à Vienne le tranquille témoin des événemens, & écrivoit à Louis XV que cette armée qui devoit soumettre les Polonois étoit destinée à attaquer les Turcs. Ce n'étoit donc pas pour rien

que Choiseul avoit envoyé à Vienne un homme nul, & ambitieux de la pourpre romaine; aussi Louis XVI, instruit de cette coupable inaction par le comte de Vergennes, vouloit-il le récompenser par le refus de la calotte de cardinal; la reine vouloit même l'en priver pour des vues bien différentes; & il fallut toutes les instances de madame de Marfan, il fallut même qu'elle fit des scènes, pour arracher de Louis XVI cette calotte de cardinal. Ce prince avoit lu les instructions de son père, & avoit été élevé par des hommes ennemis de Choiseul & de l'Autriche, qui l'avoient prévenu contre la cour de Vienne, & sur-tout contre l'empereur; & il étoit maintenu dans ces sentimens par ses tantes.

Le comte de Vergennes, qui n'avoit ni le cœur ni les principes autrichiens, succédant en ce temps-là au duc d'Aiguillon, n'eut jamais le courage de rompre les fondemens du traité de 1757 avec la cour de Vienne; mais il eut celui au moins de combattre toute sa vie contre les abus qu'elle osoit en faire sous l'autorité de la reine. C'est lui qui éloigna l'abbé de Véri & l'archevêque d'Aix Boisselin du ministère où ils étoient portés par Turgot. Vergennes, qui avoit vieilli dans les affaires politiques, savoit que le prélat & l'abbé deviendroient à coup sûr des instrumens de la cour

de Vienne. C'est Vergennes encore qui éloigna pendant son ministère Loménie, archevêque de Toulouse, l'élève des Choiseul, le favori de la reine, & l'ami de ce profond intrigant abbé de Vermont, qui le porta enfin au ministère. Que fit l'archevêque de Sens pour obtenir un chapeau & la sanction de la cour de Vienne, pour avilir le courageux ministère de Vergennes, pour vendre quelque partie de l'administration au frère de la reine ? Ce qu'il fit est l'objet d'un chapitre des *Mémoires du règne de Louis XVI*. Le manuscrit délivré à un libraire sera bientôt mis sous presse (1).

(1) Le citoyen Soulavie juge bien sévèrement les anciennes peccadilles de l'évêque de Sens. Ce prélat est non-seulement un bon citoyen, mais encore il a appris à ses curés à l'être ou à le devenir. Aucun trouble religieux n'a souillé son diocèse. Tous les prêtres y ont prêté le serment. Il est le père des pauvres ; il est citoyen ; il s'est dépouillé de sa calotte, & a couvert de honte Pie VI par ce procédé. (*Remarque de Fauchet & de Ravère, commissaires de la convention, pour pacifier la ville de Sens.*)

(*Réponse de l'auteur de ces Mémoires.*) Rien de plus vrai que cette note ; c'est pourquoi on la publie. Un prêtre, de quelque culte qu'il soit, est bien respectable lorsqu'il parle de la paix, du règne de la loi, &c. de la liberté, au nom de l'Être suprême ; mais ces ob-

On voit à présent ce qu'a coûté à la France cette exécration de cardinal, & quelle étoit la sagesse de Louis XIV, prince véritablement grand dans le sens des despotes, profond même dans la marche de sa politique relativement aux autres puissances de l'Europe, dont il affolblit l'influence au profit de sa monarchie. Jamais il ne permit qu'une calotte de prêtre pût déranger la marche de ses affaires. Les âges futurs ne pourront même jamais s'imaginer que cette calotte romaine ait été la cause de tant d'événemens, ni qu'elle puisse fermer le dernier chapitre de notre histoire de l'enfance des François.

On pourroit demander pourquoi cette calotte a eu tant d'attraits ? C'est qu'elle avoit pour accessoires une riche prélature, & quatre ou cinq abbayes. Un cardinal françois, selon l'étiquette

servations ne peuvent & ne doivent empêcher la publication des vérités historiques du ministère de Loménie de Brienne. On ne peut faire une lacune. Cent correspondances qu'on trouve dans le cabinet de Louis XVI & de la reine prouvent tout ce que le prélat imagina pour empêcher les États-généraux. Ses efforts sont d'au tant plus étonnans pour des patriotes, que l'auteur de ces *Mémoires* a des preuves particulières que l'archevêque de Toulouse aimoit la liberté, celle surtout des opinions & des personnes.

du temps, devoit avoir 5 à 600 mille livres de rente. Il étoit assis chez le roi & la reine. Et qui tenoit le service *divin* dans les campagnes? De pauvres misérables salariés, à qui le clergé de France assemblé tous les cinq ans refusoit insolamment une augmentation de dix pistoles d'honoraires. Pour avoir une calotte de cardinal, l'abbé Maury qui ne croit pas en Dieu, qui est sans mœurs & qui a peu de probité, a bravé pendant deux ans les plaintes du public.

Voilà le clergé que la révolution a surpris, & dont l'assemblée constituante & le roi Louis XVI ont refusé de punir les trahisons, forçant le peuple à punir lui-même dans ses fureurs vengeresses des hypocrites qui regrettoient leurs dîmes, leur faste, & la tolérance des papes & des rois pour leur vie luxurieuse.

CHAPITRE XXVII.

Des progrès des sciences naturelles jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Progrès de l'histoire naturelle sur l'origine de l'homme, sur l'origine des continens, sur leur formation par diverses révolutions séparées. Le sol de la France formé à différentes époques. Observations sur la géographie des plantes depuis les climats brûlans du midi de la France jusques sur les sommets glacés des Pyrénées, des Cévennes & des Alpes. Volcans éteints en France. Leur histoire par époques comparées. L'âge du globe démontre que le livre de Moïse est une fable. Résultat des découvertes des sciences naturelles.

DES objets plus grands que des banquiers de cour, des financiers & des cardinaux, illustroient la France vers le déclin de Louis XV.

Cette fin si triste, ou plutôt si honteuse, étoit célèbre en Europe par le progrès rapide & simultané de toutes les sciences. Elles s'étoient si bien aidées réciproquement ; & tous les genres de faux savoir, comme la dispute polémique, les que-

relles théologiques, la sèche érudition, &c. avoient été si bien écartés, ou étoient tellement avilis par l'opinion, que les sciences & la philosophie avoient absolument renouvelé l'esprit humain.

On avoit vu toutefois pendant ce règne des littérateurs estimables. Plusieurs ouvrages d'éloquence & de poésie, des pièces de théâtre étoient comparables à ce que le règne du beau avoit produit de plus célèbre sous Louis XIV. Voltaire, par exemple, pouvoit être comparé à plusieurs hommes illustres du siècle précédent. Mais la littérature ne dominoit plus en France; elle ne servoit plus l'autorité avec la même influence. La philosophie hardie & courageuse dans sa marche avoit obtenu la prééminence & entraînoit tous les esprits; & si des disputes ou des haines la poursuivoient, elle sortoit triomphante de tous les débats. Le génie destructeur de Voltaire avilissant toutes les institutions trompeuses, l'avoit fait détester, par exemple, d'un grand nombre de ses contemporains; tandis que Rousseau travaillant pour les générations futures, pour un gouvernement exacte idéal, plutôt que contre le gouvernement qui existoit, étoit aimé davantage: il s'étoit même fait des disciples passionnés.

Des François intéressés & attachés par état aux opi-

nions que Voltaire détruisoit, ne voyoient en lui qu'un homme inquiet, ami des nouveautés, plutôt que le réparateur des institutions humaines; tandis qu'ils voyoient dans Rousseau un disciple de Solon, un législateur métaphysique dont ils ne pouvoient même concevoir toute la profondeur des opinions. Ils croyoient lire les ouvrages peu dangereux de Platon ou des philosophes de la plus haute antiquité: aussi de tous les ouvrages de Rousseau, *Emile* qui offroit des vérités pratiques pour le moment, fut celui qui suscita le plus d'orages. Le discours *sur l'inégalité des conditions* ne fit qu'étonner; les grands se croyoient éternels en France & Voltaire lui-même en plaisanta. Cependant tel étoit le génie révolutionnaire en France, que Rousseau eût moins réussi à détruire que Voltaire en raisonnant; parce que le peuple révolutionnaire, peu instruit alors, ne raisonnoit pas encore. Voltaire, au contraire, en plaisantant, pouvoit avilir & détruire; parce que le François plaisanta dans tous les temps; parce qu'un bon mot, très-laconique & très-significatif, & sur-tout très-vrai ne s'oublioit jamais. Ainsi Voltaire & Rousseau ne manquèrent jamais à leur destination. Celui que la nature avoit formé capable de détruire, détruisit doucement & sans secousses; en quoi le génie de Voltaire me paroît véritablement grand, jusques dans des

minuties : celui , au contraire , qui avoit à édifier pour les âges futurs , nous donnoit des ouvrages profonds & médités. Tel le Contrat social qu'il fallut étudier. La génération révolutionnaire qui a exécuté en partie ce que Rousseau avoit pensé , a évité les fausses routes où ce philosophe s'étoit égaré dans ses spéculations.

Pendant les orages qu'occasionnoient dans la république des lettres les ouvrages de ces deux philosophes , pendant la lutte de l'autorité contre l'opinion , les sciences faisoient en paix des progrès rapides. La cour étoit moins estimée que l'académie des sciences qui lui a survécu ; parce qu'elle étoit une association d'hommes plutôt utiles que célèbres , & parce que l'utilité publique , souvent ennemie de la célébrité , étoit devenue un objet de l'estime nationale. Daubenton comparoit alors la structure anatomique des différentes sortes d'animaux , & Buffon continuoit ses portraits sublimes. Buffon & Maupertuis , observateurs des élémens de l'espèce humaine , écrivoient , le premier dans son *Histoire naturelle* , & le second dans la *Vénus physique* , des systèmes encore hasardés sur les molécules vivantes spermatiques , mais curieux par quelques bonnes observations. Il parut très-probable que la conception est la réunion des molécules de la femelle & du mâle , molé-

cules portées par le sang de toutes les parties du corps, élaborées par la circulation, & déposées dans les vaisseaux propres & où se prépare l'acte de la conception. Le système de la fécondation des œufs inclus dans des œufs qui l'étoient eux-mêmes dans d'autres, & ainsi de suite jusqu'à l'infinité, fut abandonné. Lalande conduisoit tout à la fois le matérialisme & l'astronomie, & n'étoit pas peu embarrassé de la doctrine des hasards. Des voyageurs illustres déterminèrent la figure du globe. L'histoire des oiseaux carnivores & granivores fut écrite. Des minéralogistes parcoururent les Cévennes, les Pyrénées, les Alpes. Desmarest fit des tableaux des restes de coulées de laves qui composent une partie de l'Auvergne. Il trouva que des volcans avoient agi & déposé le produit de leurs travaux, à trois époques différentes, sur le sol de cette province qui en est presque toute formée, après avoir élevé les énormes masses du Cantal & du Puy-de-Dôme. Monet observa les minéraux dans le nord de la France, & les distingua dans des cartes. Faujas décrivit des volcans éteints du Vivarais & du Velay; la physique & la chimie l'aidèrent dans ses descriptions. Palasseau trouva que les Pyrénées avoient été formées de couches alternes d'ardoise, de schiste, de roches calcaires, de roches secondaires inclinées du midi vers

le nord, & dans toute la longueur de la chaîne, depuis l'océan jusqu'à la méditerranée. Guettard écrivit l'histoire des Alpes delphinales, & Besson des Alpes suisses.

L'auteur de ces Mémoires parcourant les Pyrénées, les Cévennes & les Alpes, ne trouvant dans les divisions gothiques de la France par diocèses, par généralités, par gouvernemens aucun modèle lumineux, proposa l'abolition de ces divisions, & la substitution des départemens selon les fleuves. Cette mesure étoit nécessaire pour suivre dans l'étude du sol de la France une marche naturelle. (*Tome I de l'histoire naturelle de la France méridionale, minéraux, page 4.*) Le comité de constitution de l'assemblée constituante a adopté depuis cette idée pour servir de base à une nouvelle administration. Etudiant ensuite la structure du sol, il écrivit les phénomènes des montagnes primitives, ainsi appelées parce qu'elles s'enfoncent profondément dans le globe, & parce qu'on ne connoît rien qu'elles-mêmes au-dessous de tout ce qu'elles ont de saillant. Il écrivit l'histoire des montagnes secondaires, delphinales, cévénoles, &c. qui viennent après, dans l'ordre des temps, & où l'on trouve les premiers, les plus anciens débris des êtres organisés maritimes en état de pétrification. Il parcourut les plaines du Rhône, de la Seine

& de la Loire, formées des déblais & de la destruction des masses élevées par les eaux, qui ont sculpté le continent & déposé les couches où des plantes sont empreintes. Il écrivit l'histoire, 1°. des volcans éteints de la plus ancienne date, dont les laves, les coulées, les bouches saillantes ont disparu; en sorte qu'il ne reste que quelques traces de laves moulées dans les fentes des roches fondamentales & antérieures; 2°. des volcans de seconde date, dont les immenses coulées en plateaux ont été creusées par l'eau courante, qui s'est formée à la longue de profondes vallées & des lits dans ces plateaux de laves; 3°. des volcans de la troisième date, qui, laissant leurs anciennes bouches ignivomes situées sur les lieux élevés, ont percé dans ces vallées inférieures, creusées depuis par la succession des temps; 4°. des volcans de la quatrième époque & plus récents, qui ont conservé leurs bouches saillantes, leurs coulées correspondantes à la bouche volcanique, & la masse même de la montagne jaillissante dont les formes sont aussi bien conservées que celles du Vésuve & de l'Etna; 5°. enfin, des volcans éteints dans les temps les plus voisins, & qui, outre la conservation de leurs formes, ont encore des noms expressifs, tels que *la Gueule d'Enfer*, *le Tartas*, *l'Infernet*, *le Chaud-Coulant*, &c. . . Du règne

minéralogique passant à celui des végétaux, l'auteur de cet ouvrage observa la succession géographique du règne des plantes & des insectes attachés au sol, depuis les climats chauds & brûlant d'Hières & de Languedoc, jusqu'aux sommets toujours glacés des Pyrénées & des Alpes ; la succession géographique des orangers, des olives, des vignes, des arbres fruitiers & des plantes rabougries & alpines des sommets de nos montagnes méridionales. Ces faits démontrent qu'il n'est aucune production en Europe, depuis l'Espagne jusqu'aux glaces polaires, que nous ne puissions cultiver dans le sein de la république française.

Buffon, parcourant toute la terre en esprit pour écrire les *Epoques de la nature*, ouvrage sublime, dont le titre seul annonce le génie, la nouveauté & l'importance, nous enseignoit par quelles révolutions la surface du globe avoit été travaillée.

La chimie, la physique & l'observation ont prouvé que ce grand homme n'avoit pas toujours bien expliqué ces grands phénomènes ; mais rien n'a prouvé encore aucun anachronisme dans l'ordre respectif de ses grandes époques. Rien n'a prouvé que le globe n'ait été formé par différentes révolutions. Le repos de la nature & des éléments, le règne de l'homme sont le résultat

de la dernière époque. Les montagnes granitiques qui ceignent le globe, qui sont ses arrêtes & sa charpente, forment la première. Les temps & les formations intermédiaires sont remplis avec éloquence par des faits majeurs, dont les monumens sont encore visibles sur la surface de la terre.

Ces études des anciens âges de la nature, bien antérieurs aux temps historiques, ont beaucoup servi à l'histoire naturelle; les anciens ne s'étoient jamais élevés à des conceptions aussi profondes. A Rome & dans la Grèce, comme en France sous le règne de Louis XIV, les Alpes, les Pyrénées n'étoient que des masses poétiques ou pittoresques. Une nouvelle science est due aux voyages des François, & cette science a servi à désabuser les hommes de la fable de Moïse, qui déclare le globe jeune de six mille ans.

Il est démontré en effet, en ce moment, aux naturalistes, qu'il a fallu des millions d'années à l'eau courante pour creuser une simple vallée de notre Vivarais, dans le vif d'un plateau de laves, puis dans la masse de granit inférieur & fondamental, pour élever ensuite au fond de cette vallée un nouveau volcan qui est lui-même si ancien, que ses coulées & ses appendices tombent en ruines. C'est ainsi que tous les genres de

de savoir, sur-tout les sciences naturelles, ont concouru à désabuser les peuples de leurs systèmes superstitieux. La destruction annuelle d'une coulée de laves du Vivarais, par l'action insensible des gelées & des pluies qui minent cette masse; destruction calculée sur des données sûres, a montré pour résultat une succession de plus de six millions d'années: encore ce volcan est-il une des dernières productions de la nature en cette province. La chimie, enfin, enseignée par le célèbre Rouelle qui n'écrivit rien, mais qui posa les bases d'une science nouvelle; & qui eut des disciples fameux, tels que Macquer & autres, fit honneur à la république des savans françois. Les Russes, les Anglois, les Espagnols venoient étudier sous ce grand maître, le chef de toutes les écoles modernes. Celle de Dijon, sous Morveau, & celle de Paris rivalisèrent depuis, & l'Europe admira le mouvement & les succès de cette science vers la fin du règne de Louis XV. Adanson avoit publié un plan immense sur la nature entière, & écrivit l'histoire des plantes par familles. Romé de Lille avoit observé que la cristallisation étoit une opération générale de la nature; il observa ses loix & créa une science nouvelle. Condorcet, d'Alembert, &c. &c. faisoient des progrès dans la géométrie transcen-

dante. Aucun genre de talent ne fut négligé des François.

-L'académie des sciences avoit beaucoup influé sur le progrès de toutes ces connoissances naturelles. Formée de savans qui s'occupent des sciences-mères, & des sciences qui ont entre elles de l'analogie, la chimie, par exemple, aide la physique. Toutes les deux aident l'histoire naturelle qui, elle-même, portoit son flambeau dans l'étude de la médecine.

Cette dernière science n'a pas fait de nos jours, il est vrai, de grands progrès; cependant la *géographie médicale* est une science qui date de nos jours: l'inoculation est une découverte récente; & la plus grande, la plus sublime que les médecins philosophes du dix-huitième siècle aient pu faire, a été celle qui laisse enfin à la nature, aidée de peu & de très-simples médicamens, le soin de nous guérir de nos maux. L'art a produit aussi un ouvrage sublime, profond, philosophique même; ouvrage que tous les curieux de la nature devoient avoir dans leur bibliothèque. C'est la *Nesologie de Sauvages*, médecin de Montpellier, qui rangea toutes nos maladies connues, par familles, selon le degré de leur parenté, leur ressemblance, leur analogie & la ressemblance de leurs symptômes.

Autant l'académie des sciences faisoit de progrès, autant l'académie françoise dégénéroit & perdoit l'estime publique & son influence sur l'opinion. A force de louer des ministres, des grands, des prélats & des academiciens d'un mérite ordinaire, elle avoit avili notre langue. Elle l'avoit forcée à exprimer, par des tournures serviles, toutes les basses affections des courtisans. Elle n'étoit la langue d'un peuple fier, libre & capable de quelque chose de grand, que dans les livres de Rousseau, de Raynal, de Buffon ou de Voltaire, &c. Tous les plats courtisans, tous les gens de lettres parasites, tous les pensionnaires de rois & de princes, tous leurs complaisans avoient donné leur caractère à la langue universelle, à la langue de l'Europe, à la langue de Corneille & de Rousseau. Elle étoit devenue, dans leurs ouvrages, la langue d'un peuple serf.

Si j'osois vous supplier, dit un de ces academiciens dans son épitaphe à un grand.

Votre grandeur, monseigneur, daigneroit-elle s'abaisser jusqu'à examiner, &c. dit un autre, &c. &c.

Quelques années avant la mort de Louis XV, l'académie proposa enfin de substituer aux sujets de ses prix les éloges de d'Aguesseau, de Sully & de plusieurs hommes illustres de l'ancien temps. Avant cette détermination, l'académie s'occupoit de la

451 *Progrès des sciences des François*
grandeur de l'incarnation & du bénéfice de la révé-
tion divine. Il y a, dit-on, un recueil de cinquante
volumes de discours sur toutes les rêveries monas-
tiques; l'ancien règlement avoit même assujetti ces
sermons à la censure des docteurs en théologie, &
le nouveau n'en affranchit pas ces éloges; tandis
qu'aucune espèce de critique n'a pu corriger l'acadé-
mie de déclarer immortels, ou de louer, en public
& en leur présence, ses candidats, & tous gens de
lettres, portés par le mérite ou par l'intrigue. Nos
nouvelles mœurs ont même surpris cette com-
pagnie de littérateurs avec cette antique manie.

L'académie françoise se vante beaucoup ac-
tuellement d'avoir proposé pour prix les éloges
de plusieurs personnages distingués. On pourroit
aussi lui demander qui blâmoit ces personnages &
qui louoit ces grands, ces ministres déshonorés, ces
prélats qui n'avoient qu'un nom pour tout mérite,
ou qui furent les auteurs du malheur public, &
qu'elle devoit toutefois à l'immortalité, malgré
l'opinion régnante? On pourroit la faire rougir aussi
des tyranniques discours d'appareil prononcés par
nos rois & leurs vifirs dans des lits de justice, com-
posés dans son sein & de ses complimens d'appareil.

On a accusé l'auteur de ces *Mémoires* de man-
quer de respect à L'ACADÉMIE FRANÇOISE. Il
répondra en peu de mots aux offensés, que pen-

dant la régence ce corps chassa de sa compagnie le vertueux abbé de Saint-Pierre, parce qu'il écrivait contre les despotes, & qu'en recevant Maupeou à sa place elle lui défendit encore plus de vingt ans après de faire son éloge. Il répondra qu'esclave des ministres, elle éloigna de son sein tout écrivain patriote, & que même depuis l'établissement de la liberté elle n'a rendu encore aucun hommage aux représentans de la nation, tandis qu'elle vint s'avilir devant Marie-Antoinette à son arrivée de Versailles en 1789.

Ainsi, sous le despotisme, l'académie chassoit de son sein ou excluait les gens de lettres patriotes.

Et sous l'empire de la liberté, elle affecte dans l'almanach royal de 1792 de publier encore sa liste atroce de courtisans contre-révolutionnaires, de prêtres hypocrites, d'émigrés armés contre la liberté populaire. On y trouve le cardinal de Rohan, l'abbé Maury, Seguier, l'archevêque d'Aix, Choiseul-Gouffier, &c. &c. Il est vrai qu'on y trouve Chamfort & Condorcet, &c. ; mais le premier a publié un écrit sanglant contre cette compagnie, & le second n'y a été admis qu'après la mort de Maurepas, parent de la Vrillière, de cet indigne personnage dont Condorcet refusa de prononcer l'éloge. (*Voyez Condorcet*, l'histoire conserve cette anecdote.)

474 *Progrès des sciences des François, &c.*

Quant à la doctrine de l'académie, qui se van-
toit tant de ne s'occuper que de littérature, ou-
vrez son dictionnaire, & lisez trois de ses mots
relatifs à la liberté des peuples ; vous y trouve-
rez des définitions dignes de cette compagnie.

ARISTOCRATIE. *L'aristocratie est une sorte de
gouvernement où le pouvoir SOUVERAIN est pos-
sédé & exercé par un certain nombre de PERSONNES
CONSIDÉRABLES. (L'aristocratie est préférable au
gouvernement populaire.)*

MONARCHIE. *C'est le gouvernement d'un Etat
par un seul chef. (La monarchie est la forme du
gouvernement la plus parfaite ; la monarchie est
opposée à la démocratie ; la monarchie de France
est une des plus anciennes monarchies du monde.)*

DÉMOCRATIE, *gouvernement populaire. (La
démocratie est sujette à de grands inconvéniens.)
La république d'Athènes étoit une pure démocratie...
Quelques cantons Suisses sont de véritables démoc-
raties...*

CHAPITRE XXVIII.

Liaison des vues du duc de Choiseul. Profonde perfidie de son système autrichien. Effets de ce malheureux système. La France reste sans alliés. Ligne du Nord entre la Russie, la Prusse & l'Autriche. Comment la nation françoise peut sortir du labyrinthe où l'a jetée le duc de Choiseul. Comment elle peut remonter à la situation naturelle & prépondérante. Instructions à tous les ministres de la république françoise pour l'année 1792. Portrait impartial de Catherine II.

ON voit par tout ce qui a été exposé ici sur les affaires étrangères relativement à la France, avec quelle suite le duc de Choiseul les avoit conduites. Ce n'étoit pas sans raison qu'il avoit abandonné son ambassade de Vienne, où il avoit préparé le second traité avec Marie-Thérèse & avec Kaunitz, pour voler à Paris & chasser Bernis qui vouloit modérer notre funeste alliance avec la

cour de Vienne & terminer la guerre maritime & continentale. Nous asservir totalement à l'Autriche par un second traité, jusqu'à la destruction de la monarchie prussienne, étoit son but principal. On a vu aussi avec quel acharnement il s'opposa à la paix, comment il accapara tous les ministères pour épuiser la France sur terre & sur mer, pour tout tenter enfin au détriment de la monarchie prussienne, qui ne se sauva que comme par miracle de la ligue formée contr'elle (1).

Une seconde tentative contre la monarchie de Frédéric ayant été regardée depuis comme impossible, Marie-Thérèse eut recours à d'autres moyens. Cette princesse, qui n'avoit pu réduire la France en 1748, s'étoit liée avec elle en 1756. Elle n'avoit pu réduire Frédéric en 1763, & elle se liguait avec lui & avec l'impératrice de Russie qui développoit déjà de grandes vues.

Ici commence cette ligue imperturbable du Nord qui dure encore en 1792, qui dirige ses efforts contre la république françoise, ayant été renforcée depuis par l'accession des puissances subalternes; ligue soutenue en France par le fameux comité autrichien dissous ou massacré à la seconde révolution du 10 août 1792.

(1) Voyez ci-après le traité secrets.

C'étoit donc à bon escient que le duc de Choiseul, pour favoriser sa maison d'Autriche, nous avoit épuisés d'hommes & d'argent; qu'il nous avoit isolés au centre de l'Europe dès 1758; qu'il nous avoit laissés sans alliance; qu'il nous avoit donné une fausse amie, intéressée à s'unir à nous pour nous lier les mains, & se permettre impunément un jour, ou sur la Turquie ou sur la Pologne, les brigandages & les démembrements qu'elle avoit tentés en 1757 contre la monarchie prussienne. Et si le duc de Choiseul ne put réussir en 1769 à faire déclarer la guerre aux Anglois pour opérer une diversion favorable aux vues de Marie-Thérèse; s'il ne put nous mettre dans une position assez difficile pour nous empêcher de faire quelques réclamations auprès de l'Autriche en faveur des puissances du Nord contre lesquelles Marie-Thérèse avoit imaginé des plans hostiles, la profonde perfidie de ce ministre étoit encore victorieuse lors même qu'il fut chassé en 1770.

Alors sa maison d'Autriche avoit payé ses dettes, & nous gémissions d'un déficit énorme que les subsides auxquels il nous avoit condamnés avoient augmenté. L'Autriche étoit devenue la puissance prépondérante au midi de l'Europe, & nous n'y avions plus que le second rang. Ligués au nord avec Frédéric & Catherine, elle exécute

458 *Résultat des affaires étrangères.*

toit impunément des plans de brigandage & d'invasions, & nous n'avions plus aucune sorte de crédit pour empêcher la ruine des Polonois, nos anciens & bons amis.

Nous pouvions attendre du bénéfice du temps que la providence nous délivreroit du vieux roi, qui laissoit diriger aussi indignement les affaires étrangères; mais le perfide avoit placé à Versailles une dauphine qu'il avoit fait instruire selon ses plans, & qui, au lieu de devenir en 1774 reine de France, ne fut qu'une vipère que nous réchauffâmes dans notre sein, & que les jacobins ont enfin dérasée. Nous pouvions attendre encore que le roi de Prusse, notre ami naturel, se réuniroit avec nous; mais, ce prince, devenu plus puissant par l'acquisition d'une partie de la Pologne, aigri par les hostilités des François, & depuis par la froideur de Louis XV, avoit pris un ton encore plus hardi & plus indépendant. Ainsi, aucune des vues de Choiseul au profit de Marie-Thérèse n'avoit manqué, excepté le renversement de la monarchie prussienne; & Marie-Thérèse s'en étoit vengée depuis en s'unissant à lui pour brigander comme lui, & pour dévaster les possessions d'un peuple aussi indépendant de l'Autriche que la Pologne. L'histoire trouvera-t-elle des termes propres pour peindre l'esprit rapace des têtes couronnées?

Par surcroît d'inconvénient pour la France, cette triple alliance du nord entre l'Autriche, la Prusse & la Russie, tendoit à ruiner les Turcs qui étoient en Orient, depuis François I, nos plus fidèles amis. Louis XIV avoit prédit avec beaucoup de sagacité, que la Russie alarmeroit un jour le midi de l'Europe. Catherine II, en exécutant ses projets profonds, & ne trouvant plus aucun obstacle à Vienne ni à Berlin, sa guerre contre les Turcs étoit le complément de la prédiction. Cette princesse a beaucoup de profondeur, beaucoup de suite dans ses idées ; si dans ses plans il n'y avoit eu trop d'expéditions militaires, & trop d'idées plus analogues au génie du dix-septième siècle & aucune usurpation, sa gloire étoit sans nuages. Amie de la philosophie & des lettres, on eût fermé les yeux sur ses fautes d'une autre nature ; mais elle a trop de ces idées du règne de Louis XIV, qui ne peuvent plaire à tous les peuples, ni à tous les siècles. Elle n'a pas pour les nations libres l'estime qu'elle devoit avoir ; & ce défaut ternira son règne aux yeux des peuples libres, qui n'ont pour les despotes aucune sorte d'égards, même pour leurs vertus ou leurs qualités. Au reste, ce portrait vaut mieux que la basse adulation de Senac de Meilhan, qui compare d'ailleurs, d'une manière fort grotesque, Catherine II, à l'église de Saint-Pierre de Rome.

460 *Résultat des affaires étrangères.*

Les fruits que Catherine vouloit tirer de sa première guerre contre les Turcs , étoient le commerce assuré de la Mer noire ; l'affranchissement de la Crimée , de la Moldavie & de la Valachie , sous sa protection ; le levain de révolte & de fanatisme répandu dans les sujets de l'empire Turc de la communion grecque ; la soumission des petits Tartares ; l'extension , par conséquent , des bornes de son empire. L'affervissement de l'Ukraine polonoise lui assuroit d'ailleurs un dépôt pour la guerre en Pologne & sur le Danube ; tandis que la subjection des Cosaques lui donnoit des troupes excellentes, renouvelloit sa cavalerie , lui donnoit une subsistance facile & un despotisme assuré sur la Pologne, pour y placer , sur un trône électif , tous les favoris des souveraines futures que les Russes préférèrent à des monarques.

Le roi de Prusse , sans avoir effuyé l'embarras de la guerre , après avoir pillé la Pologne , enlevé hommes , bestiaux & chevaux , gagna par son lot la Prusse polonoise , & des démembrements de la grande Pologne ; il devenoit le maître de l'embouchure de la Vistule & du commerce exclusif de la Pologne , auquel il vouloit imposer des loix arbitraires pour l'exportation de ses denrées. Cette acquisition étoit par-là supérieure

à celle de la Silésie, & donnoit aux terres prussiennes un arrondissement & un ensemble redoutables.

L'Autriche avoit le moindre lot; mais, sans coup férir & sans dépenses, elle avoit éteint sa dette, & remplacé, pour ainsi dire, la Silésie.

Voilà où aboutit la funeste alliance des Autrichiens avec les François. Voilà le terme de l'inique système du duc de Choiseul. Notre neuvième volume, qui doit servir en partie d'instructions historiques aux négociations de la république françoise, mettra si bien nos ambassadeurs au courant des affaires européennes, que la connoissance de la plupart de ces anecdotes facilitera le succès de leurs négociations. Qu'ils méditent les vérités suivantes: je les ai écrites pour eux; elles sont le résultat de toutes mes études.

I. La monarchie universelle & despotique de Charles-Quint avoit été formée par l'asservissement d'une infinité de petites puissances trompées, ou subjuguées, ou envahies par l'ambition autrichienne.

II. La maison de Bourbon, aussi ambitieuse & naturellement plus puissante que l'Autriche, forma un plan contre elle; & à l'aide de ce

plan invariable & suivi imperturbablement, elle démembra & peu-à-peu divisa une puissance qui avoit juré la perte de la nation françoise. Les Bourbons employèrent à ces projets les petites puissances d'Italie, d'Allemagne & du Nord, dont ils alimentèrent l'ambition.

III. Jusqu'à l'époque de 1710 la France avoit soulevé les petits Etats contre la monarchie autrichienne. L'Autriche, très-adroite de son naturel, eut le courage alors de s'avilir avec la concubine de Louis XV, pour se lier avec nous contre les petits Etats qui l'avoient sans cesse harcelée. La France, ligüée avec les petits Etats, avoit désolé l'Autriche. L'Autriche, liée à la France, & ligüée depuis avec la Russie & la Prusse, commença à son tour à désoler, à humilier, à subjuguer ces petits Etats ou les Etats foibles.

IV. Pour que la France jouisse en paix de la liberté, il y a deux moyens; ou bien de soulever le peuple contre les chefs de cette ligue du Nord; ou bien de soulever les petites puissances contre la triple alliance du Nord qui se fortifie & qui nous travaille.

V. Le pouvoir exécutif, depuis la révolution du 30 août, a pris le chemin le plus court pour parvenir à cette pacification, en profitant de la maturité des peuples environnans préparés à la liberté.

VI. Mais il y a des peuples éloignés, satisfaits de leur situation, chez lesquels l'esprit révolutionnaire ne peut se propager; & ces peuples avoisinés de la ligue du nord, sont dans une pénible & dangereuse situation.

VII. En effet, le génie envahisseur de la triple alliance ne les respectera pas davantage que la Pologne, ou la Turquie, quand les trois puissances liguées le pourront impunément.

VIII. Un seul parti reste donc aux puissances balternes de l'Italie, de l'Orient, de l'Allemagne & du Nord; c'est de s'attacher à la France républicque; de saisir de tous côtés & dans tous les sens la grande puissance co-partageante & co-rivale d'Autriche; de la morceler, de la partager à leur tour, & de se distribuer ses dépouilles. Il faut reprendre ce système de Henri IV, du cardinal de Richelieu, de Louis XIV & du cardinal Albéroni.

IX. Car les trois puissances co-partageantes & co-ravissantes n'ont rien à céder à la Suède, au Dannebrek, à la Pologne, à la Turquie, aux électors laïcs,

X. Mais qu'on morcele, qu'on divise, qu'on anéantisse la puissance autrichienne qui pèse tant sur les peuples & sur les petites puissances, depuis qu'elle existe; la France se prêtera à cette bonne œuvre. Il est de ses intérêts que le coup de grace soit appliqué à cette maison; que le système de Choiseul devienne à toute la terre un objet d'exécration; & que si le peuple de ces petites puissances ne sont pas libres, leurs princes, au moins, ne soient pas asservis sous le joug autrichien.

Voilà le secret & les intérêts de la république françoise. En deux mots: la France conserva sa prépondérance en Europe pendant des siècles, en protégeant les petits & les foibles contre les grands. S'unissant avec les grands contre les foibles & les petits, la France a été avilie & a perdu ses forces naturelles.

Donc, la France doit reprendre l'ancien système de protéger les petits contre les grands; & c'est pour cela que l'instinct populaire a renfermé au Temple l'Autrichienne. *Ce qu'il falloit démontrer.*

CHAPITRE

CHAPITRE XXIX.

Louis XV meurt de la complication de trois maladies. Intrigues pour empêcher sa confession. Une maladie affreuse le consume. Le peuple satisfait. Epitaphe. Madame du Barry juge le règne de Louis XVI.

PERSONNE ne redouta jamais autant la mort que le religieux Louis XV, & jamais aucun de ces vieillards que les théologiens appellent *de vieux pécheurs* ou *des impénitens*, &c. ne vit la mort avec autant d'effroi. Les prêtres, qui vouloient absolument le convertir & renvoyer madame du Barry, avoient si bien préparé cette frayeur, que l'abbé de Beauvais, en prêchant la cène à la cour, lui avoit dit avec courage: *encore quarante jours, sire, & Ninive sera détruite*. Le roi qui en étoit effrayé, disoit sans cesse au maréchal de Richelieu: *je ne serai tranquille que lorsque ces quarante jours seront passés*. Il mourut précisément le quarantième jour. L'almanach de Liège de cette année là avoit aussi prédit que le mois d'avril, *une dame*

des plus favorites joueroit son dernier rôle., & Madame du Barry ne cessoit de dire: je voudrois bien voir aussi ce vilain mois d'avril passé.

Depuis cette menace du prédicateur & de l'almanach, plusieurs événemens augmentoient l'effroi de Louis XV. Sorba, ambassadeur de Gênes, qu'il voyoit fréquemment, fut frappé de mort subite. Le marquis de Chauvelin, compagnon de ses plaisirs, tomba à ses pieds en jouant avec lui; le maréchal d'Armentières fut frappé de la même mort. L'abbé de la Ville, se trouvant à son lever pour le remercier de la place de *directeur des affaires étrangères*, frappé d'apoplexie en sa présence, mourut quelque temps après d'une seconde attaque. Enfin, le roi étant à la chasse dans la forêt de Compiègne, la foudre tomba à côté de lui.

Ce prince ne plaignoit guère ceux de sa connaissance qui mouroient après une confession; mais il les regrettoit beaucoup, quand ils étoient morts sans l'office d'un prêtre; le cardinal de Fleury l'ayant élevé dans tous les principes de pusillanimité chrétienne. Pour délivrer le roi de ses remords, les du Barry, leurs amis & les compagnons des plaisirs du roi, l'engagèrent à aller se divertir à Trianon où ils avoient préparé des orgies d'un genre nouveau. Le roi y alla, & fut

attaqué de cette maladie dont il mourut quelques jours après à Versailles où on le transporta. Depuis long temps il avoit une maladie secrète qu'on attribuoit à son libertinage. Une jeune paysanne, qui avoit un commencement de petite vérole, préparée pour ses plaisirs à Trianon, la lui donna; & Louis se trouva attaqué de la petite vérole, & en même temps d'une maladie honteuse.

Le 29 on observa la première éruption; une fièvre maligne se manifesta, & les trois maladies se combinèrent. L'archevêque de Paris accourut le lendemain; & Madame du Barry effrayée disparut des appartemens. L'évêque de Senlis, le maréchal de Richelieu, le duc d'Aumont & madame Adélaïde s'étant opposés à l'entrée du prélat, obtinrent de lui qu'il ne parleroit pas de sacremens. Le roi lui-même ne l'écouta pas; en sorte que madame du Barry reparut encore pour retarder s'il étoit possible leur administration qui pouvoit être finie d'un congé échu.

Cependant la maladie alloit en empirant; & ses symptômes étoient toujours plus affreux. Louis XV, tourmenté de la crainte de perdre sa maîtresse, & du refus de se réconcilier avec Dieu, rappelloit madame du Barry & la faisoit renvoyer. Il parloit un moment de la vengeance

suprême; & quand madame du Barry repatoissoit, il la caressoit encore & glissoit dans son sein des mains toutes purulentes de petite-vérole. L'archevêque de Paris, honteux de sa première défaite, retournant à Versailles pour déterminer le roi à se confesser, se loge chez les prêtres Lazaristes, épie le moment favorable; & le roi fait prier madame d'Aiguillon de faire conduire sans bruit madame du Barry à sa maison de Ruelle, pour éviter, disoit-il, les scènes de Mezz qui n'avoit jamais oubliées. La favorite ne fit aucune résistance. Elle est Nègre, volage, bonne de caractère, aimable, facile & belle comme l'ambour. Elle ne demandoit pas mieux, en 1768, que de coquetter avec Louis XV. Elle n'abusa pas trop de sa puissance; elle ne fut point un fétu comme la méchante Mégère qui l'avoit précédée.

Madame du Barry étoit à peine retirée que le roi la demanda; elle lui fut refusée. Alors il étoit tombé entre les mains des prêtres qui n'avoient d'autre but que de prévenir le mauvais exemple de la mort d'un fils aîné de l'église sans confession. Louis XV demanda plusieurs fois encore madame du Barry. Elle est partie, lui disoit-on. Ah! elle est partie! il faut donc que nous partions; qu'en

prie au moins à Sainte-Geneviève. La Vrillière écrivit au parlement qui, dans les dangers de la patrie de ce temps-là, avoit le droit de faire ouvrir ou fermer la vieille relique.

La châsse fut donc ouverte; mais le peuple tint parole au roi: il se souvenoit encore que les dames de la halle avoient assuré, au retour de Metz, qu'il n'auroit pas un *paser s'il reprenoit une guinche ou sa guinche*; & les mémoires des prêtres de l'archevêché observent très-bien que ce peuple pria en 1774 très-faiblement & sans affluence. Pendant la maladie de Metz, au contraire, il avoit paru consterné. Les églises étoient pleines la nuit & le jour, & toutes retentissantes des vœux d'un peuple qui adoroit encore le roi en 1744. On n'a pas oublié le bon mot de l'abbé de Sainte-Geneviève en 1774, le lendemain de la mort de Louis XV. Lorsqu'on le plaisantoit sur l'impuissance de la châsse: *De quoi vous plaignez-vous*, dit-il, *n'est-il pas mort?*

La maladie du roi, cependant, empirait à chaque instant, & il falloit bien que le roi fût confessé. Plus Richelieu & Fronzac s'opposoient à l'administration de l'eucharistie & des huiles, plus le prélat de Paris & les dévots redoublaient leurs intrigues. Le duc de Fronzac menaça le curé de Versailles de le jeter par les fenêtres s'il parloit de confession au roi. *Si vous ne me tuez pas*, lui

répond le pasteur, *je rentrerai par la porte, parce que c'est mon droit.*

Le lendemain 7 mai, le roi demanda lui-même la confession. Personne ne répondant à sa demande, il s'informa, une demi-heure après, si son confesseur étoit arrivé. Une heure après il demanda s'il étoit là : alors le duc de Duras l'envoya chercher. Le roi tergiversoit encore malgré cette démarche : mais Lamartinière, son premier chirurgien, lui dit : *Sire, j'ai vu V. M. dans des circonstances bien intéressantes ; je ne l'ai jamais admirée comme en ce jour : si V. M. vouloit en croire ce que je lui dirois, elle achèveroit aujourd'hui ce qu'elle a si bien commencé.* Le roi rappella l'abbé Maudoux & se crut juste moyennant quatre paroles d'absolution, après un règne honteux qui souille notre histoire pendant cinquante ans. On fait que le culte romain a imaginé au profit des prêtres d'éteindre avec des paroles les remords des pécheurs, & d'effacer les crimes de quelque nature qu'ils soient.

L'absolution reçue, sa majesté malade se sentit soulagée. La famille royale alla recevoir au bas de l'escalier le Saint-Sacrement qu'on lui apportoit. Le grand aumônier s'approche du roi, reçoit ses ordres, & dit aux assistants : *Quoique S. M. ne doive aucun compte à personne, elle m'ordonne de*

déclarer qu'elle se repent du mauvais exemple qu'elle a donné à ses peuples... Si le Seigneur prolonge ses jours, elle les emploiera à les soulager.

Louis XIII, à sa mort, avoit tenu le même langage, & Louis XIV se repentoit aussi. Louis XV, moribond à Metz, avoit bien promis encore d'être fidèle à sa femme, & l'avoit méprisée depuis, dès le premier jour de sa convalescence. Pendant la maladie actuelle, il avoit même manié le sein de madame du Barry la veille de sa confession, lorsque ses mains, couvertes d'ulcères, annonçoient la gangrène affreuse & générale qui se préparoit. L'administration des sacremens étoit donc une nouvelle momerie; mais cet acte d'humilité dont les prêtres reconnoissent eux-mêmes en secret l'inutilité & l'hypocrisie, étoit nécessaire à la tranquillité de Louis XV, qui croyoit diminuer ses crimes aux yeux des peuples & de la postérité, & qui se persuadoit qu'en les avouant tout étoit oublié & pardonné. Il avoit tout avoué en 1744; il avouoit tout en 1774. *Voyez*, disoit-il à l'évêque de Senlis ayant reçu l'hostie; *voyez si par malheur elle ne se mêle pas avec le pus de mes boutons.* Il ouvroit la bouche, & l'évêque l'assuroit que tout étoit avalé.

Le jeune dauphin, élevé par des jésuites, éloigné de son aïeul parce qu'il n'avoit pas eu la

petite-vérole, étoit épouvanté. Il écrivit à Terray : *Monsieur le contrôleur-général, je vous prie de faire distribuer aux pauvres des paroisses de Paris 200,000 livres pour prier pour le roi. Si vous trouvez que c'est trop cher, retenez-les sur nos pensions, à madame la dauphine & à moi.*

Signé LOUIS-AUGUSTE.

Les filles du roi rendoient à leur père le service d'une garde salariée ; elles n'avoient jamais eu la petite - vérole ; elles se sacrifièrent.

Le 9 mai, les symptômes furent encore plus affreux. La grosse & la petite-vérole faisoient des ravages qu'on ne peut décrire. La fièvre maligne accéléroit une gangrène universelle. On avoit ouvert la relique de Sainte-Geneviève & de nouveaux ordres arrivèrent pour la descente de la châsse. Beaumont & son clergé vont à pied la baiser dans son église, après avoir disputé deux heures si on iroit là en habit noir ou violet. Le roi demandoit en attendant ce qu'on appelle *les saintes huiles*, autrement *l'extrême-onction* ; & répondit avec énergie à toutes les prières. Le maréchal de Richelieu observa même que lorsqu'on frottoit la portion du corps qui enlève les péchés de luxure, la dévotion du monarque augmentoit, & qu'il répondoit avec plus de force & de piété. Les remords en même temps redoubloient, Mau-

doux à chaque instant étoit obligé de reparoitre. Le roi fut confessé vingt fois pendant sa maladie.

La mort dans ces circonstances approchoit à chaque instant, & rien ne peut exprimer l'infection des appartemens du roi. Des valets salariés tomboient subitement roides, & mouroient. Ses filles seules avoient de l'humanité & du courage. Une gangrène générale se manifesta; la partie de son corps la plus coupable fut tout-à-coup d'une grosseur monstrueuse; ses cuisses tombèrent en lambeaux, & le malade mourut le 10 mai 1774. Il fallut de suite renfermer ce cadavre dans un cercueil de plomb & appeller pour cet office dangereux les vuidangeurs de Versailles; & pour ne pas gagner la peste, renfermer la caisse de plomb dans une première caisse de bois garnie de son & d'aromates. Une seconde caisse garnie de même pour couvrir le tout, fut ordonnée, rien ne pouvant neutraliser cette infection étrange. Tel fut le dernier roi François porté respectueusement à Saint-Denis. La *Sainte-Ampoule*, qui sacroit nos rois, a été brisée à coups de marteau. Maintenant il faut que ce caveau d'infection & de vices soit entièrement comblé. Il y a dans les tombeaux de Saint-Denis plus de cinq cents cercueils: six ou huit princes qui y sont inhumés méritent à

peine les égards de l'histoire & de la postérité.

Le lendemain de la mort du roi, Marie-Antoinette commença son règne sur la France, & surtout sur son mari. Madame du Barry, qui avoit vu le vieux la Vrillière ramper à ses pieds, le vit entrer avec une lettre-de-cachet, qui, *pour des raisons d'Etat*, l'exiloit à l'abbaye du Pont-aux-Dames près de Meaux. *Voilà un beau f. . . tu commencement de règne*, s'écria-t-elle. . . . Madame du Barry avoit raison. L'emprisonnement de la favorite de Louis XV en étoit *le commencement*. L'emprisonnement de la reine & du roi en a été *la fin*.

Le peuple de Paris, tout le peuple François, délivré de Louis XV, se réjouit de la journée du 10 mai 1774. On composa des milliers de vers, des pasquinades, des épitaphes & des chansons contre sa mémoire. On a retenu l'épitaphe qui suit, parce qu'elle dit mieux que les autres ce que fut Louis XV.

Remplissant ses honteux destins,

Louis a fini sa carrière.

Pleurez, coquins ; pleurez, putains,

Vous avez perdu votre père.

Les prêtres & les femmes furent en général

plus favorables à la mémoire du roi que le reste des François ; les femmes , parce qu'il les avoit toujours aimées ; & les prêtres , parce que , malgré ses vices , ils l'avoient vu toujours soumis & bon croyant. Or , le secret de l'église est de tout pardonner pourvu qu'on croie. Quant à ses ministres , le duc de Choiseul qu'il avoit comblé de bienfaits écrivoit des horreurs contre lui dans ses *Mémoires* encore manuscrits , & même des pièces de théâtre de mauvais goût qu'on trouve dans le tome II des *Mémoires* imprimés.

La magistrature du royaume qu'il avoit exilée n'étoit pas dans le cas de bénir sa mémoire. La Bretagne avoit lutté pendant tout son règne contre son despotisme , & le Languedoc se souvenoit toujours qu'il avoit dissous les Etats de la province.

Parmi les gens de lettres , quelques littérateurs , quelques poètes étoient peut-être indifférens ; mais les philosophes , qui le méprisoient en lui pardonnant , ne pouvoient oublier qu'il les avoit persécutés ou privés de la liberté.

La ville de Paris étoit en général si indignée du règne du roi , que depuis plusieurs années ce prince avoit évité de s'y montrer. Toute la France , qui aimoit encore le gouvernement des rois & la maison de Bourbon , se sentoit desho-

norée d'avoir été si long-temps soumise à un *tel* maître. C'est le nom qu'on donnoit à nos rois.

On a pu observer dans ces *Mémoires* que deux révolutions avoient menacé le gouvernement pendant le règne de Louis XV. Que ceux qui préparent des bouleversemens politiques chez nos voisins évitent des tentatives infructueuses; elles rendent l'autorité plus souple, & font avorter les plus grands projets. Les révolutions de Genève, de Berne, de Hollande étoient jadis des révolutions aristocratiques contre les rois au profit des grands.

En France, sous M. de Condé, premier ministre, le clergé, la noblesse & les grands commencèrent de même une révolution pour ne pas payer le cinquantième. Le ministère en arrêta le progrès en supprimant l'impôt. Sous M. de Machault, le roi exigea encore du clergé & de la noblesse le vingtième. Ces deux corps se liguerent. Le clergé déclara sa fameuse guerre de diversion, & l'affaire fut terminée par un insignifiant assassinat, qui ne fut pas même consommé: & si le peuple François plus éclairé n'avoit déclaré que où étoit le plus grand nombre d'hommes là étoit le droit, la révolution commencée en 1788 par les notables, continuée par les parlemens & les pays d'Etats, eût été une révolution

simplement aristocratique contre les gens de cour. Toutes ces nuances de révolutions avortées pendant le règne du roi étoient néanmoins des préludes de notre véritable insurrection, qui put commencer efficacement contre toutes les autorités établies, sans excepter celle du clergé, lorsque la philosophie eut appris quelle étoit la vanité & la fausseté des opinions théologiques. Ce fut aussi la philosophie qui seule put terminer cette ridicule querelle de mots qui occupa la France pendant les trois quarts de ce siècle. La police, les arrêts, les exils, les ordres arbitraires rallumèrent l'incendie au lieu de l'éteindre. Le peuple fut éclairé, & le sacerdoce tomba dans l'impuissance de la décrépitude.

Toutes les années du règne de Louis XV ne sont pas aussi méprisables que celles qui ont précédé sa mort. Ce prince, pour bien ou mal gouverner, vouloit être dominé; & tant qu'il le fut par Fleury ou madame de Châteauroux qui avoit l'ame élevée, du courage & des lumières, la France fut bien gouvernée. Depuis la mort de madame de Châteauroux, les affaires allèrent toujours en déclinant. La philosophie, toujours plus révolutionnaire, faisoit seule des progrès sans jamais rétrograder & sans s'arrêter dans aucune cir-

constance. Les obstacles que lui offroient la cour & les prêtres, la rendoient même plus audacieuse & plus intéressante. Son règne n'étoit encore, il est vrai, que spéculatif; & ses actions n'étoient que pour la génération suivante.

Louis XV, qui la détestoit, favorisa les sciences, les arts, & quelquefois la littérature. On doit à son règne ces superbes routes qui aboutissent à la capitale, des canaux de navigation, une augmentation d'industrie & de commerce, des égards particuliers pour l'art de la chirurgie, les édits sur les substitutions, sur les testaments, sur la mainmorte, sur les portions congrues; mais aucun sur la liberté. Il étoit réservé à ceux qu'il appelloit ses peuples & ses sujets de la conquérir, sous le règne de son petit-fils, l'épée à la main & par des révolutions tragiques. Le roi refusa même & toujours avec fermeté vers la fin de ses jours, lorsqu'il n'avoit plus ni desirs ni volonté, d'accorder aucune loi de tolérance en faveur des protestans, & il en avoit fait plusieurs au commencement de son règne, très-dignes des Louvois, des le Tellier, & du règne de Louis XIV; loix qu'il refusa depuis d'abroger. Au lieu de suivre la marche des idées de son siècle, le roi s'irrita sans cesse contre elles. Il commença & finit son règne avec l'inflexibilité d'un dévot.

On a observé que pendant toute la durée de ce règne, ce prince marqua beaucoup d'égards aux femmes: il les saluoit avec grace; il étoit même par fois très-aimable dans ses sociétés particulières, mais plus souvent mélancolique, peu colère, indulgent, bon, tolérant avec ses domestiques de l'intérieur. On voyoit que son plus grand défaut étoit d'être né monarque. Il étoit d'ailleurs bon père, mauvais mari, amant très-infidèle & peu jaloux, changeant souvent ses maîtresses secrettes avec autant d'empressement qu'il redoutoit le changement de ses maîtresses connues; & ne cherchant dans ces mutations qu'à satisfaire sa sensualité. Le fond de son caractère étoit timide & flexible; on ne lui connoît guère d'autre fermeté que dans les circonstances où il s'agissoit du maintien de sa puissance; encore cette fermeté étoit-elle variable & souvent versatile. Enfin plus attaché à son trésor secret que touché des calamités du peuple, il s'avilit au point d'accaparer les blés à son profit.

Quel fut le résultat du règne d'un prince absolu & de ce caractère? Un tableau succinct des plus grands événemens nous dira quelle est la destinée des peuples assujettis à des princes, à des grands & à un roi, lorsque le prince est sans vertu & sans caractère. Le roi ne laissoit à sa mort qu'une armée connue par ses défaites,

la marine avoit été détruite. Le clergé, formé par Boyer ou Jarente, n'avoit guère que des prélats libertins ou fanatiques. La magistrature étoit dissoute. Des parlemens sans vertu avoient pris leur place. La cour n'étoit connue en Europe que par ses vices. Le peuple étoit écrasé d'impôts; & toute la nation étoit indignée contre le gouvernement. Voici le tableau des événemens qui nous avoient conduits à cette triste situation depuis 1710.

CHAPITRE XXX.

Récapitulation des Evénemens depuis 1710.

Les quatre premiers volumes de cet ouvrage composé avant la révolution, publiés le mois de février 1790, ont contribué à l'établissement de la liberté. Plus de cent phrases soulignées par des membres de l'assemblée constituante ont été changées en lois. Les cinq derniers volumes publiés en 1792 concourront avec les premiers à l'établissement des lois & des mœurs républicaines.

L'ensemble

L'ensemble de cet ouvrage est le tableau d'un gouvernement monarchique délabré, qui n'a plus que des rois sans volonté, des princes sans élévation, des grands avilis, des militaires courtisans ou poltrons, un sacerdoce faux & hypocrite, une magistrature vénale.

Avec de tels élémens, la monarchie des Bourbons devoit s'écrouler, semblable à un vieillard vicieux & malade, dans qui on voit le principe vital dépérir & s'éteindre.

La monarchie françoise en 1710, époque du commencement de ces mémoires, étoit encore puissante & redoutée. Le peuple séduit par les actions éclatantes du monarque, supportoit en silence, les vexations du tyran. Le dernier de nos volumes, au contraire, montre la monarchie désorganisée, & un peuple indigné qui lui substitue en 1792 une liberté souveraine. Comment avons-nous été conduits de la tyrannie à l'indépendance des rois?... La réunion finale des faits décrits dans ces mémoires en forme de conclusion doit expliquer ce grand phénomène, auquel les hommes & les affaires ont également concouru. Sous Henri IV, sous Louis XIII, sous Louis XIV, des actions éclatantes ornoient encore toutes les pages de notre histoire; on trouve dans tous ses chapitres,

le portrait d'un homme célèbre, mais la race des hommes illustres depuis 1710 paroît s'éteindre; & s'il s'éleve des hommes de bien, tels que d'Aguesseau, Maffillon, Machault, Orry, Malesherbes, Turgot, &c. déplacés dans une cour prostituée, on ne leur laisse point le temps de travailler au bien public.

S. I. L'AUTORITÉ INTÉRIEURE est confiée au contraire à des hommes d'Etat vicieux ou inhabiles; & on a pu observer dans cet ouvrage que depuis plus de cent ans il n'y avoit plus de roi en France. Louis XIV. fort de l'usage qu'il avoit fait jusqu'en 1685 de son caractère, abandonne alors son autorité à des jésuites, à ses bâtards & à la Maintenon, & jette les premières semences des troubles & des partis contraires à l'autorité royale qu'il croyoit si bien affermie.

La Maintenon se fait épouser d'abord, & veut ensuite faire déclarer son mariage. Pour y réussir, toutes les affaires d'Etat dont elle s'est emparées, ne sont dirigées que vers ce but. Elle livre le roi aux jésuites, qui lui promettent d'induire la conscience du prince à la déclaration du mariage, si elle engage le roi à chasser les jansénistes & à leur livrer les protestans.

Pour se maintenir reine de France pendant son veuvage & pour élever les bâtards du roi qu'elle a séduits, & revêtus des premières dignités de l'Etat, elle les fait déclarer habiles à succéder à la couronne. Elle retient le duc d'Orléans, à qui l'usage adjuge la régence, dans un état de disgrâce, & dicte au roi un testament qui est la source des rivalités, pendant la régence, entre les princes légitimes, les princes légitimés & la maison d'Espagne. Ici finit le grand empire des devoirs. Le parti janséniste formé de magistrats devient le parti de l'opposition. Celui des protestans outrage prend du caractère, & chacun des deux partis alimente sourdement cet esprit de critique & de censure qui devoit le changer en révolution après quatre-vingts ans de souffrances, de murmures & de remontrances inutiles; révolution que les philosophes, les jansénistes & les protestans ont préparée en opposant sans cesse des principes & des mœurs républicains, relativement aux mœurs épiscopales & monarchiques de ce temps-là.

À la mort de Louis XIV, le régent désoue toutes les ambitions par l'établissement des conseils. Les bastilles du tyran décédés sont ouvertes. Le désordre des finances est momentanément rétabli. Mais telle est encore la foiblesse, vice radical du sang des Bourbons, que le précepteur

du régent s'empare de l'autorité absolue. Les orgies que lui prépare le vil Dubois l'éloignent du gouvernement. Law fait impunément une révolution dans les fortunes, & d'Argenson continue le système oppresseur de Louis XIV. Les mœurs de la cour sous ce monarque avoient toutefois conservé un bon ton extérieur; mais sous la régence, la galanterie se change en plaisirs honteux ou crapuleux; la bourgeoisie seule conserve cette estime que le public devoit à ses vertus & à sa modestie, tandis que les jeunes seigneurs de la cour prennent la dénomination de *roués*, terme nouveau qui n'eût jamais pu désigner les seigneurs de la cour de Louis XIV.

Cependant le régent meurt d'une attaque d'apoplexie, & l'autorité royale passe des mains des *roués* dans celles de M. le duc, chef de la maison de Condé, alors gouverné par une madame de Prié sa maîtresse. Les prostitutions, les plaisirs, la dilapidation des finances continuent. Le système de Law n'a pas éteint la dette de l'Etat. M. le duc propose sous le nom modeste de *cinquantième* d'imposer la noblesse & le clergé. Une insurrection de ces corps exempts des charges populaires, le fait exiler à Chantilly. & l'autorité royale moins puissante que les privilèges, éprouve un nouvel échec. Les pays d'Etats, le clergé, les parle-

mens & la noblesse victorieux établissent un plan de
résistance. Leurs succès enseignent aux générations
suivantes à s'opposer aux volontés arbitraires du
gouvernement. Le pacifique cardinal de Fleury,
homme timide, mais prêtre fanatique, qui remplit
de jansénistes les prisons d'Etat, s'empare de l'au-
torité. Il rétablit les finances ; mais il laisse le roi
dans l'apathie & dans l'indifférence. Il prépare
cependant, par une sage administration, ce beau
moment où la France établit un Bourbon à Na-
ples au préjudice de l'Autriche, aide la Pologne à
conquérir la Silésie, & s'empare des Pays-Bas.
C'est que la monarchie étoit gouvernée alors par
des hommes capables. Orri administroit les finan-
ces. Le maréchal de Saxe & Lowendal comman-
doient nos troupes. Conti & Chevert forçoient
les Alpes. Le roi d'ailleurs étoit encore gouverné
par la duchesse de Châteauroux, qui avoit de l'éle-
vation & un grand courage. Mais à la maladie de
Meff, le prince qu'on avoit élevé dans la crainte du
diable renvoya cette main forte, & le confesseur fait
à la cour une révolution momentanée de jésuite qui
fit mourir de douleur madame de Châteauroux.
Le roi tombe alors dans les mains de quatre ministres
divins & sans plan. Il tombe ensuite dans celles
d'une femme petite & méchante, de vergondée &
ambitieuse, qui ruine pour toujours les affaires de

l'Etat ; qui se place à la tête des affaires & chasse les ministres capables. Ceux qu'elle établit deviennent ses commis, & elle nomme pour généraux d'armées ses plus illustres complaisans. Elle vend les places & les emplois ; & elle occupe le roi de plaisirs orduriers dans le parc aux cerfs, comme Dubois avoit occupé d'orgies le régent.

Si pendant ces prostitutions Machault, homme probe, veut établir le vingtième sur tous les fonds, s'il défend au clergé d'acquérir de nouveaux biens, ce clergé qui voit approcher le terme de ses acquisitions & l'époque imminente du dépeçement de ses domaines, déclare à la France cette fameuse guerre de diversion, cette querelle théologique de billets de confession & de graces *suffisantes* pour inquiéter le gouvernement.

D'un autre côté, une main invisible voulant accélérer le règne d'un dauphin, prêtre de caractère & jésuite décidé, arme le bras de Damiens. Ce grand assassinat tempère l'émotion populaire, & augmente la jalousie réciproque du roi & du dauphin. Le fils par ses pratiques jésuitiques & dévotes & par l'austérité de ses mœurs censure tacitement la conduite du père, & fait désirer son règne par le peuple & les prêtres ; tandis que le roi, éloignant son fils de toute affaire de gouvernement, conclut avec les Autrichiens une

alliance manœuvrée par la favorite, alliance que le fils résout de rompre à son avènement à la couronne.

Le duc de Choiseul, né Lorrain & attaché d'intérêt à Marie-Thérèse, homme d'esprit & de caractère, s'empare dans ces circonstances du gouvernement & le partage d'abord avec madame de Pompadour. Pendant son crédit, des vengeances profondes sont préparées. Les jésuites ses ennemis, réputés les auteurs de l'affaire de Damiers, sont pros crits. Peu de temps après, le dauphin, son épouse, la reine & divers subalternes meurent de poison; & le peuple se persuade que c'est le châtiment tacite de l'assassinat de Damiers. Quelques personnes plus réfléchies y trouvent une confirmation de l'alliance d'Autriche & du crédit des parlemens. La favorite de Louis XV périt bientôt elle-même misérablement, & le duc de Choiseul ne partage alors, qu'avec sa sœur, l'autorité absolue. Une favorite, à qui il avoit su plaire, l'avoit élevé au ministère. Une autre favorite qu'il dédaignoit l'en précipita; & le duc d'Anguillon, son ennemi & l'ami du feu dauphin, lui succède. Fort de son génie & de l'appui de la favorite, il commence un système de contre-révolution contre les plans de Choiseul. Ses vues sont vastes & destructives; il anéantit les parlemens;

il vouloit porter un dernier coup à la maison d'Autriche; & Marie-Antoinette, devenue reine de France en 1774, le punit de l'exil.

Nos lecteurs auroient beau chercher le roi dans toutes les pages de nos mémoires; ils ne trouveront Louis XV ni avec sa femme ni avec son fils; on ne le rencontre qu'au jeu, à la chasse, ou avec des maîtresses. Le commencement de sa vie se passe dans les orgies obscures de Choisy; les prostitutions plus éclatantes du parc aux cerfs la terminent. Fleury, son gouverneur, le maîtrise jusqu'à l'âge de 3 ans. Mad. de Vintimille, Mad. de Châteauroux jusqu'à celui de 14. Une bourgeoise vicieuse jusqu'à 14. Choiseul, d'Aiguillon, Maurepas & une petite fille jusqu'en 1774. heureuse époque où le crapuleux couronné expire sans volonté, sans passion, sans vertu, & le plus nul des hommes & des rois à l'âge de 64 ans. Il fut bon avec ses domestiques; aimable avec le sexe; mais qui n'apportent ces qualités personnelles à un peuple qui avoit besoin d'un roi actif, juste & vigilant.

Maurepas relève un instant la royauté de son état d'avilissement, & laisse à la nation, par le rétablissement de la magistrature, une nuance de liberté; mais, satisfait de voir le roi faire des ferrures

& la reine s'amuser & se corrompre, il s'empare du gouvernement qu'il partage avec Mad. de Maurepas. Turgot qui veut réformer l'Etat, Malesherbes qui tente d'adoucir le despotisme, Necker qui respecte l'opinion publique, ne peuvent rester dans une cour prostituée & avide. Dès la naissance d'un dauphin, la reine corrompue par Vaudreuil, Vermont, d'Artois & les Polignac, développe ses vices sans honte ni retenue. Toujours autrichienne en France, toujours dépendante de Marie Thérèse ou de Joseph II, jamais véritable mère d'un dauphin, jamais vraie épouse d'un monarque qu'elle fait l'instrument de ses vues; irritant les François par ses déprédations, par ses mœurs dissolues, par son inimitié ouverte contre les bons ministres, par la protection qu'elle accordoit aux Calonne, aux Breteuil & à leurs pareils; c'est elle seule qui enseigne aux François à détester la royauté, & qui se précipite dans la tour du Temple, y traînant avec elle son fils, son époux, & la postérité toute entière.

Il est donc bien vrai que depuis quatre-vingt ans il n'y a pas eu de roi en France. Depuis 1710 jusqu'en 1715, la Maintenon, le confesseur & les bâtards gouvernent le roi. Si le régent & les conseils administrent l'Etat pendant deux ans,

Dubois, Law, d'Argenson & les *roués* leur succèdent. En 1725 madame de Prie & M^{lle} le Duc s'emparèrent du gouvernement. Le cardinal de Fleury pendant quinze ans, gouverne le roi & l'Etat. En 1742 madame de Châteauroux lui succède ; & madame de Pompadour en 1744. Choiseul & madame de Pompadour se divisent l'autorité jusqu'en 1771. Choiseul qui la lui ravit en 1764, la partage avec madame de Grammont. Maupeou & d'Aiguillon leur succèdent, & Louis XV meurt en 1774... La reine alors & Maurepas se partagent le gouvernement. La reine s'empare des emplois ; & madame de Maurepas gouverne son mari. En 1781 la reine & Vergennes se disputent les affaires étrangères que Vergennes perd avec la vie en 1788. La reine règne seule enfin & prépare tout avec ses ministres & ses courtisans pour une révolution (1).

(1) On peut continuer la liste jusqu'à ce jour. Nècker le 25 août 1788 s'empare du gouvernement. La reine & les courtisans qui voient que les Etats généraux veulent s'en emparer divisent les ordres, & rassemblent des troupes contr'eux en cas de réunion. Ici finit l'autorité absolue de la reine. Pleine de courroux elle part vers l'Allemagne, mais le peuple l'arrête avec son époux, & les

S. II. LE DÉPARTEMENT DE LA GUERRE devoit se ressentir de cette décadence. Villars, le dernier des grands généraux de Louis XIV, qui par ses victoires raffermît Philippe V en Espagne, fait encore une guerre heureuse en Italie en 1733 ; mais dans la guerre de 1741, nos armées se ressentent du dépérissement de l'Etat. Nous fûmes fugitifs pendant trois ans en Allemagne. Deux

fondateurs du royaume des feuillans qui s'emparèrent du gouvernement, sont canonner au Champ-de-Mars les jacobins. La reine, les aristocrates, les reviseurs, les autrichiens, les feuillans, la Fayette se partagent l'autorité. Les jacobins sont admis un instant dans le ministère extérieur, & en sont repoussés. Des prêtres, des nobles, des autrichiens, des feuillans, des aristocrates dominent de nouveau, & luttent contre les jacobins. Ceux-ci appellent les Marseillois. Les jacobins d'un côté, les feuillans & les aristocrates de l'autre, en viennent aux mains, & le 10 août périt honteusement la monarchie éphémère des reviseurs après une heure de combat sanglant. Cette seconde révolution continue à conduire les événemens ; & les aristocrates, ennemis les plus acharnés de la constitution, comme les feuillans, ses amis les plus déclarés qui voulaient, disoient-ils, toute la constitution & rien que la constitution, sont massacrés ensemble.

étrangers, le maréchal de Saxe & de Lowendal ; par des marches savantes, par des batailles ou des sièges bien combinés soutiennent l'honneur de nos armes, & s'emparent de tout le Pays-Bas. Contre force les Alpes; mais deux armées fondues en Italie & deux en Allemagne ne peuvent balancer nos succès vagues & éphémères sur le roi Sarde & sur les Allemands. Le peuple de Gênes, notre allié, offre seul un grand exemple. Esclave des Autrichiens qui occupent la ville de Gênes; mal dirigé par le sénat qui veut tout à-la-fois le ménager & mépriser les Autrichiens; il s'empare de l'autorité, s'assemble en conseil, comme les François en clubs, s'arme de piques, de lances & de dards, & force, l'épée à la main, quarante mille Autrichiens à sortir de la ville.

Dans la guerre de 1757 toutes sortes de désastres accablent les François en Allemagne. Madame de Pompadour nomme & rappelle nos généraux, selon ses caprices. Le courtisan le plus docile est à ses yeux le militaire le plus expérimenté & le plus capable. Nous faisons une guerre de lâches & de poltrons, conduite par une catin ou par des courtisans, & nous signons la paix d'une cour assujettie & d'un peuple esclave, plutôt que d'une nation puissante & naturellement militaire & courageuse.

S. III. LES FINANCES, depuis plus d'un siècle, ont été constamment la partie honteuse de notre gouvernement. Tous les Bourbons, excepté Henri IV, & Louis XIV un instant sous Colbert, ont été banqueroutiers, & ont manqué à leur promesse plus ou moins criminellement. La dette de Louis XIV, malgré le système, n'a jamais été éteinte; car Fleury ne fit que mettre le niveau entre la recette & la dépense. A la paix de 1748 la dette fut énorme. Elle fut incalculable à la paix de 1763, & le feu roi mourut banqueroutier, laissant une dette affreuse. L'épouse de Louis XVI augmenta cette dette pour ses plaisirs, ou au profit de la maison, & les déprédations de Calonne furent une des causes de la révolution de 1792. Les Bourbons dispaçoient ainsi du sol de la France, sans avoir jamais payé leurs dettes & laissant le peuple écrasé.

S. IV. LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES n'étoient pas dirigées avec plus de discernement. On fit depuis long-temps que les guerres des rois ne sont que des guerres de loups. Les maisons de Bourbon, de Savoie, d'Autriche, &c. qui ne se mélaient jamais, étoient formées d'un même sang. Ces sortes de familles, toutefois, avoient des

mœurs & usages si particuliers, que l'histoire n'est que le récit de leurs voleries respectives des peuples & de terres. Les traités les plus solennels de ces espèces de parens ne furent que des trêves. On ose vanter les mœurs douces des cours, & l'histoire ne montre aucune espèce d'hommes ni plus froidement sanguinaires, ni plus cruels ennemis du repos des peuples, que ces princes & leurs courtisans. Depuis des siècles, la guerre des rois n'est qu'une boucherie des peuples, & la moisson des grands. La république en gémit encore long-temps, écrasée de la dette de nos rois, ou de la guerre domestique que nous soutenons, depuis quatre ans, pour abolir une forme de gouvernement à jamais odieuse aux François.

L'Autriche & la France, jalouses de leur puissance respective, avoient résolu dès le seizième siècle de se détruire réciproquement; mais les Bourbons s'étoient à peine établis sur le trône de France, qu'ils formèrent un plan pour dépecer peu à peu la puissance autrichienne qui dominoit en Europe depuis le détroit de Gibraltar & depuis le royaume de Naples jusqu'aux limites de Suède; & depuis la Turquie jusqu'aux Pays Bas.

On a lu, dans le tome premier de nos Mé-

moins, comment Louis XIV qui suivit ce plan, enleva à l'Autriche la Franche-Comté, les Indes, le royaume d'Espagne & une partie du Brabant. A la paix de Vienne, Louis XV lui ôte encore le royaume de Naples & la Lorraine. Mais en 1748 il refuse de profiter de nos victoires; & en 1757, oubliant les maximes du royaume, il s'allie à l'Autriche, & il l'aide à reprendre sur le roi de Prusse ce que nous avons aidé ce prince à conquérir en 1741. La paix de 1763 a été honteuse depuis pour la France, & nos traités avec Marie-Thérèse l'ont autorisée à dépéder en notre présence la Pologne, notre protégée.

S. V. LES SCIENCES, LA PHILOSOPHIE ET LES ARTS étoient dans cette décadence générale, le seul objet qui pût attirer sur nous les regards de l'Europe. Il falloit pour renouveler le gouvernement détruire les élémens de celui qui existoit, & en offrir au peuple des nouveaux pour le gouvernement qu'il pouvoit substituer. Rousseau prépare les principes de celui que nous avons, & Voltaire travailla toute sa vie à discréditer une partie de l'ancien. On vit d'Alembert, Buffon, Helvétius, Diderot, Mably, Boulanger, Raynal, &c. &c. travailler à l'envi, tantôt à détruire, tantôt à édifier idéalement. A présent les ennemis même du nouveau

496 *Récapit. des événemens depuis 1710:*

mode de gouvernement commençant à se persuader que les spéculations les plus sublimes des philosophes peuvent être mises en exécution. Les rois le croient aussi. C'est pour cela qu'ils arment contre nous ; accélérant leur ruine, comme Marie-Antoinette dans sa folie l'a accélérée depuis dix ans.

CHAPITRE XXXI. & dernier.

Du gouvernement de l'Europe depuis cent ans. Les femmes y ont eu, depuis un siècle, la principale influence.

LE reste de l'Europe, pendant le dix-huitième siècle, ne fut pas gouverné d'une manière beaucoup plus distinguée. L'Autriche, la Russie, l'Espagne, l'Angleterre même, assujetties à des rois, n'ont pas été plus heureuses, & n'ont pas joui de plus de repos que la France. Tous les peuples modernes ont été, pendant un siècle, le jouet des passions de leurs princes & du caprice de quelques femmes qui ont porté la couronne, ou qui ont joui de la faveur des princes qui avoient en main l'autorité.

Il y a eu, en effet, pendant le dix-huitième siècle, six femmes qui ont conduit les plus grandes affaires. Louis XIV, sur-tout dès le commencement de ce siècle, étoit assujetti par madame de Maintenon; Philippe V, par madame des Ursins, & depuis par sa seconde épouse, Marie-Thérèse parut en 1740, & Catherine II en 1763. Pendant le règne de ces femmes qui ont gouverné l'Europe,

on ne trouve depuis Pierre I^{er} qu'un seul prince qui ait du génie & du courage, Frédéric II. Il n'y a pas même de lacune entre le règne de ces princesses : quand une dispaçoit d'un côté de l'Europe, il s'en élève une autre pour tourmenter l'espèce humaine.

On a vu dans ces mémoires quelle fut l'influence de madame de Maintenon jusqu'à la mort de Louis XIV, & quelle étoit en Espagne, celle de madame des Ursins. La princesse de Parme, devenue reine d'Espagne, s'empara à Madrid de toute l'autorité à la mort de Louis XIV, & agita le midi de l'Europe pendant plus de trente ans : & quand Louis XIV, Charles XII, Pierre I, eurent fini le siècle militaire précédent, l'Europe entière parut tomber en quenouille. L'Espagne, florissante sous la reine, qui conçut le projet de démembrer la puissance autrichienne, entretenoit, pendant la minorité, des troubles en France où le régent tentoit une alliance avec la cour de Vienne. La reine d'Espagne déjoua tous les plans ; ses projets s'accomplirent ; & les infants de son lit régnèrent à Naples & à Parme.

Pendant le règne actif de cette femme, le reste de l'Europe fut dans une espèce d'inaction. L'Italie n'étoit que le théâtre passif de son ambition ;

la France, pendant la minorité, & pendant le ministère du cardinal de Fleury, tranquillement occupée de ses affaires intérieures, fut sans cesse l'instrument de cette princesse ambitieuse. La maison d'Hanovre, servie par les Walpooles, ne cherchoit qu'à établir sa puissance. L'activité de la Russie ne troubloit pas encore le repos du centre de l'Europe; & l'Autriche, si foible sous le dernier de ses princes de la maison de Habsbourg, perdoit des royaumes au profit de la reine d'Espagne.

L'activité de cette princesse, jointe à celle des françois, se dirigeant en 1741 contre Marie-Thérèse; des flots de sang furent répandus en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas. La France fut machinalement entraînée dans cette guerre au profit du plus adroit, de la reine d'Espagne & du roi de Prusse. Marie-Thérèse, qu'on veut détrôner, lutte contre Frédéric II, perd la Silésie; mais elle acquiert en Europe une grande influence.

Après la paix de 1748, madame de Pompadour, plus que souveraine en France, s'unit à celle-ci & lui vend le royaume. La reine d'Espagne n'est plus, mais l'impératrice & la favorite préparent une vengeance cruelle contre le roi de Prusse.

Après cette guerre, l'impératrice de Russie &

Marie-Thérèse acquièrent en Europe la prépondérance. L'Italie, les puissances subalternes d'Allemagne sont nulles ; la France semble vieillir avec son roi ; l'Angleterre, qui travaille à réparer ses pertes, perd peu-à-peu ses colonies ; la Suède est occupée des troubles de l'intérieur ; le Dannemarck ne pense qu'au bonheur & à la tranquillité de ses peuples, sur-tout après la révolution de Struensée. L'impératrice de Russie & Marie-Thérèse semblent être les seules puissances actives de l'Europe. Catherine donne alors un roi à la Pologne, & s'unit à Marie-Thérèse & à Frédéric, pour se partager ses Etats ; & le Turc est perpétuellement harcelé par ces deux princesses.

La destinée des Européens a donc été telle, que les caprices de cinq ou six femmes, pendant le siècle le plus éclairé des temps modernes, ont conduit tous nos événemens. Quel étoit le but de ces souveraines femelles ? Madame de Maintenon vouloit épouser un roi dès 1685 ; la reine d'Espagne vouloit donner des couronnes à ses enfans du second lit dès le commencement de ce siècle, & fit battre les Espagnols & les François pour cet objet jusqu'en 1748. Marie-Thérèse & madame de Pompadour travaillèrent depuis cette année jusqu'en 1763, à se venger & à détruire la monarchie Prussienne que la

depuis 1700.

301

France avoit contribué à former dès 1740. Enfin Catherine II & Marie-Thérèse ne travaillent, dès cette époque, qu'à démembrement ou le Turc ou les Polonois.

La guerre des femmes & des rois, depuis un siècle, est donc une espèce de guerre civile, un vol de terres & de peuples fait entr'eux sans pudeur & sans justice. Quel a été l'effet de ces querelles? Des millions d'hommes ont péri pour établir un Bourbon à Naples & à Parme; pour étendre le gouvernement d'un roi de France en Lorraine, & d'un roi de Prusse en Silésie; pour couronner un favori à Varsovie; pour démembrement, enfin, la Turquie ou la Pologne.

C'est à cette époque que Marie-Antoinette tente de jouer un rôle; mais n'ayant qu'un esprit borné, léger & futile, avec un caractère assez soutenu, elle manqua de ce coup-d'œil qui dirige & rend heureux les grands personnages. Toute la France, le roi lui-même, lui sont soumis: & elle n'a pas assez de sens pour jouir en paix de cette autorité souveraine & intérieure, qui étoit si grande & si bien établie en France. Elle veut gouverner; & elle se fait conduire prisonnière au Temple.

A mesure que la fin du XVIII^e siècle approche ; les peuples , qui avoient été le jouet des rois , semblent s'appercevoir que l'autorité monarchique est un fléau pour l'espèce humaine. Il ne leur faut plus qu'un exemple pour renverser les trônes , & c'est l'Amérique qui le donne. Heureux les Etats-Unis depuis dix ans ! ils inspirent aux François le courage de briser les sceptres. Une grande révolution des peuples contre les rois se prépare ; & c'est la nature qui conduit elle-même , d'une manière méthodique , ce grand événement. En 1789 le mouvement révolutionnaire s'imprime au centre de l'Europe , & chez un peuple dont la langue est universelle. Les François font en quatre ans ce que les Anglois ne purent faire en quarante ; & ils feront en dix plus que les Romains en quatre cents ans. Depuis qu'il n'y a qu'un seul intérêt & une seule volonté à la tête du gouvernement ; depuis qu'on a anéanti , le 10 août 1792 , la volonté Royale si contradictoire avec la volonté populaire , les François ont eu dans trois mois plus de succès que l'ancien régime en trois ans. Ils ont chassé l'ennemi que l'intérêt des rois avoit appelé en France , & ils ont établi autour d'eux une ceinture de républiques , qui les séparent des peuples asservis à des rois. A présent

il nous reste à vivre en paix avec nous-mêmes; à réunir les productions des arts, si florissans sous le règne des rois; à maintenir en France le goût de la nature & du beau; à faire aimer les lettres, la philosophie, les vertus & les loix. Le peuple François a de grandes dispositions pour arriver au plus heureux des gouvernemens.

Nous avons annoncé, à la tête de ces mémoires, qu'ils finiroient en 1788, à la veille de notre grande révolution. L'emprisonnement de Louis XVI au Temple, exige que nous publions auparavant les neuf premiers volumes. Nous serons vrais parce que nous voulons l'être. L'histoire n'est pas comme un éloge académique, ni l'ouvrage des circonstances, ni l'instrument des passions humaines. Supérieure à tous les événemens, elle assujettit à son empire & à son jugement, les monarchies & les républiques, les princes, les peuples, les usages, les mœurs, & toutes les sortes de constitutions & de gouvernemens. Avant de traiter l'histoire de la révolution, nous publierons nos *Mémoires du règne de Louis XVI avant la demande des Etats-généraux*.

En terminant ces Mémoires, je proteste que j'ai été sans cesse conduit par l'amour de la vérité. Ce qui me permet d'assurer que je ne me suis pas trompé, c'est que les historiens des âges

futurs trouveront dans les *Mémoires* encore manuscrits, qui viennent de nous être communiqués pendant l'impression de ceux-ci, les mêmes vues, la même manière de juger les événemens & les personnes. Pour me rassurer dans la crainte d'avoir hasardé quelques faits sur des témoignages peu sûrs, j'ai délivré les feuilles de cet Ouvrage à un citoyen de l'ancienne & de la plus haute magistrature; j'en ai remis un second exemplaire à plusieurs Personnes de la cour, & notamment à un homme attaché à nos princes, & qui les avoit vus dans leur intimité. On joint ici un errata, & leurs observations.

Fin du neuvième & dernier volume.

Achevé d'imprimer le 18 décembre 1792.

ERRATA ET OBSERVATIONS

Sur les neuf volumes de cet Ouvrage.

TOME I^{er}, page 42.

COMMENT concilier cette phrase : *les folles dissipations que nous avons déplorées sous le MONARQUE HONNÊTE HOMME QUE NOUS RENISSONS . . .* avec ce qui est dit, tome IX, de *ce monarque horrible homme & emprisonné au Temple ?*

RÉPONSE. On le concilie en comparant la date de l'impression du tome I & du tome IX. Louis XVI n'a perdu que peu-à-peu sa réputation & les sentimens que nous avons eus pour lui. La phrase ci-dessus est l'expression du peuple, lorsque le roi doubla la représentation du tiers, & qu'il accorda les Etats. Le peuple depuis

a perdu ce sentiment à mesure que le roi a refusé de suivre la révolution. Observez qu'il arriva en voiture, le mois de juillet 1789, à l'hôtel-de-ville, & que l'assemblée y vint à pied; qu'il fut même fêté à son retour, & proclamé quelques jours après, *le restaurateur de la liberté des François*; tandis que dans son second voyage, du mois d'octobre, le peuple encore trompé se moqua de lui. Dans son troisième voyage, au retour de Varennes, le peuple indigné le regarda avec fierté & mépris. Dans son quatrième pour se rendre au Temple, il fut hué & conspué. Quel sera le dernier acte de cette tragédie?..... Voyez la marche de cet esprit public révolutionnaire; elle est indiquée dans des notes dans les quatre derniers volumes de cet ouvrage.

TOME II.

Page 252, ligne 10, lisez *quelles richesses.*

Page 253, ligne 11, lisez *insurrections peuples les.*

TOME III.

Page 222, ligne 1, lisez *pour juger les causes qui leur in-*.

A la même page, ligne 7, lisez *Pontoise. Il résistoit cependant, &c.*

TOME VIII.

Page 134, ligne 6, lisez 1747.

Page 141, ajoutez à l'avant-dernière ligne cette note : Qui adoucit l'éloge de madame de Gisors.
« Le dauphin toutefois s'occupoit des ouvrages des
» philosophes. L'un des premiers valets-de-cham-
» bre du roi trouva un jour Locke sous son che-
» vet. . . . On trouva ce prince prêt de mourir le
» lisant encore, même après la réception de ses
» sacrements ».

NOTE sur Moreau, historiographe de France.
Tome I.

Peu de personnes ont peint Moreau au naturel comme il l'est dans ces *Mémoires* ; mais l'auteur n'a pu savoir comme moi deux ou trois anecdotes très-piquantes dignes d'être conservées sur ce personnage, le plus dangereux intrigant hôte de ce siècle. Le feu dauphin l'avoit chargé d'extraire de notre histoire de France de simples traits de morale. Moreau en a fait un ouvrage de querelle sur la servitude des peuples. C'est l'ouvrage d'un mauvais François qui nous déclare asservis de droit à l'autorité despotique & royale, selon

tous nos diplômes, depuis les premiers temps de la monarchie françoise, qui montrent cependant dans l'ancienne constitution un gouvernement encore plus libre que celui que le 10 août a détruit.

A la mort de madame de Pompadour, le 15 avril 1764, l'archevêque de Paris écrivit une lettre très-pathétique à Louis XV. Il étoit exilé pour ses querelles théologiques, & néanmoins il crut devoir représenter au roi la convenance de changer de vie. Sa lettre étoit respectueuse & sensible ; elle avoit le ton de la sollicitude pastorale. Moreau en étoit l'auteur. Il avoit fait tout ce qu'il avoit pu pour y concilier les devoirs de pasteur & de sujet ; & en cela Moreau étoit très-louable. Mais c'est ce même Moreau qui, à l'époque de l'établissement de la liberté, sonna le tocsin par ce mandement rebelle & factieux du cardinal de Montmorency, mandement dont les évêques ont depuis imité le ton & le fanatisme, & dont ce Moreau étoit l'auteur.... D. L. M.

NOTE sur les Choiseul. Tome IX. A l'auteur de ses Mémoires.

Les artifices des Choiseul sont développés avec beaucoup de suite dans ces Mémoires. Je ne les

ai vus à la cour que dans ce temps-là. Si les Choiseul-la-Baume, Choiseul-Gouffier, Choiseul-Meuse, Choiseul-Stainville, Choiseul-Praslin; si quinze à vingt familles de Choiseul restées en France depuis 1789, parce qu'elles sont accoutumées à des révolutions, & qu'elles ont servi à en faire, ne reconnoissent pas à ces traits leur parent, il faut insister pour que Buiffon imprime sur le champ la correspondance secrète depuis 1757 que je vous ai délivrée; c'est un miroir fidèle. En attendant, voici une pièce qui confirme tout ce que vous avez dit sur le second traité des Choiseul avec la cour de Vienne.

Préliminaires & précis des articles secrets du traité de 1757 entre la France & la maison d'Autriche.

I. La France renonce à l'alliance avec la Prusse, & l'Autriche renonce à celle de l'Angleterre.

II. La France s'engage à donner cent mille hommes à la maison d'Autriche de ses propres troupes, & vingt mille hommes de troupes subsidiaires de l'Empire contre le roi de Prusse & ses alliés.

III. La France s'engage au subside annuel pendant quatre ans, & pour plus long-temps s'il en est de nouveau convenu, de douze millions de florins argent d'Allemagne.

IV. L'impératrice s'engage à mettre en action un corps de quatre - vingt mille Russes pour la cause commune ; & sans cette diversion, le roi ne sera pas tenu au subside de douze millions de florins.

V. En considération de ces secours du roi, l'impératrice promet de céder au roi, deux mois après que la Silésie & le comté de Glatz seront possédés par l'impératrice & garantis par les puissances accédantes à la présente convention, les villes d'Ostende, Nieuport, Ypres, Furnes, Mons, Kenoque, & une lieue de territoire autour de ces places ; le libre passage sur les canaux & rivières. Les fortifications de Luxembourg seront rasées aux frais du roi.

VI. L'échange de la totalité des Pays-Bas (à l'exception des villes qui doivent être cédées au roi, avec les duchés de Parme, de Plaisance &

de Guastalla possédés par l'infant don Philippe) aura lieu aussi-tôt que la Silésie & le comté de Glatz seront assurés & garantis par les puissances accédantes aux présens articles à S. M. I. & possédés par elle tranquillement.

VII. En cédant la totalité des Pays-Bas à l'infant don Philippe, l'impératrice se réserve le droit de voix & séance à la diète de l'Empire pour le cercle de Bourgogne, &c.

VIII. Moyennant la cession faite en faveur de l'infant de la totalité des Pays-Bas, l'infant renoncera à ses droits sur les biens allodiaux des maisons de Médicis, de Farnèse, sur la succession de Naples & Sicile.

IX. La reversion des Pays-Bas en faveur de l'impératrice & de sa postérité est établie dans le cas où l'infant mourroit sans postérité légitime. Dans ce cas, Tournay, Chimay, Blamont, &c. seront ajoutés au partage assigné au roi, &c.

X. Le roi d'Espagne venant à mourir sans enfans, & avant l'exécution des présens articles, S. M. I. laissera l'infant don Philippe jouir des

droits de reversion établis dans ce cas au profit de S. M. I. par le traité d'Aix-la-Chapelle, sur les duchés de Parme & de Guastalla.

XI. Dans le cas où l'infant refuseroit les présents arrangemens, la partie des Pays-Bas qui doit être cédée à l'infant seroit cédée à S. M. I., à l'exception de Tournay, Chimay, &c. qui seront ajoutés au domaine de S. M. T. C.

XII. S. M. T.-C. promet d'obtenir du roi de Naples qu'il céderoit à l'empereur les places de Toscane appelées des garnisons, & la renonciation en faveur de Marie - Thérèse des biens allodiaux des maisons de Médicis, Farnèse, &c.

XIII. Les puissances contractantes emploieront toutes leurs forces pour affoiblir considérablement la puissance des rois de Prusse & d'Angleterre. A cet effet, elles feront tous les efforts pour dépouiller le roi de Prusse, outre la Silésie & le comté de Glatz, de la principauté de Grossen, du duché de Magdebourg, du pays de Hall, de la principauté d'Halberstadt, de la Poméranie ci-devant Suédoise, du duché de Clèves, de la haute-Gueldre,

haute-Gueldre, pour être cédés à la couronne de Suède, à l'électeur de Saxe, roi de Pologne, à l'électeur Palatin, à la république de Hollande. L'impératrice-reine, de concert avec lesdites puissances, sera mise en possession de quelques domaines à sa bienséance dans le voisinage de ses Etats héréditaires de Bohême. Les îles Jersey, Grenesey, d'Origny & Minorque seront assurées à la France, si elle en fait la conquête. Gibraltar sera garanti à S. M. C. si elle en fait la conquête. Bremen & Ferden seront cédés à S. M. danoise, si elle accède à la présente convention, mais le recouvrement de la Silésie & les cessions des Pays-Bas sont les bases de ce traité.

XIV. L'exécution des conditions mutuelles du traité dépendra du traité en conséquence du recouvrement de la Silésie, qui sera passé entre les puissances contractantes & garanti par les puissances accédantes.

XV. Pour ôter tout prétexte aux ennemis des deux puissances contractantes de vouloir troubler le repos des protestans de l'Empire, les traités de Westphalie en 1748 sont confirmés.

XVI. La liberté de la Pologne, la libre élec-

tion de ses rois est confirmée. Si le trône de Pologne venoit à vaquer, & si un des princes de Saxe étoit élu, S. M. T. C. déclare ce choix lui être agréable, à cause de sa tendresse pour sa fille bien aimée madame la dauphine.

XVII. Les parties contractantes entretiendront une parfaite intelligence avec la Porte Ottomane.

XVIII. Les Etats possédés par les princes d'Italie sont assurés à leurs possesseurs.

XIX. Le produit des conquêtes sera partagé entre l'Autriche & la France.

XX. Les présens articles préliminaires seront secrets tant qu'il plaira aux puissances contractantes, qui se promettent de n'en donner aucune communication.

XXI. Les différends seront terminés à l'amiable; le roi de Prusse sera dépouillé; les anciens alliés de la France seront enrichis de ses dépouilles; les cours de Vienne & de Londres, dont l'union a été funeste & suspecte à la France,

seront à jamais irréconciliables; & alors il ne restera à la cour de Vienne aucun allié redoutable à la France. Si la cour de Vienne, parvient à son but en détruisant le roi de Prusse, il n'est pas difficile de prévoir par quels moyens on pourroit s'opposer à ses entreprises futures ».

On voit par ces preliminaires secrets combien Choiseul avoit raison de hâter l'expulsion du cardinal de Bernis qui vouloit qu'on fit la paix, qui avoit résolu de s'opposer à des nouveaux engagemens avec la cour de Vienne, & qui répugnoit à la guerre si désastreuse pour la France & si avantageuse pour Marie Thérèse, qui nous faisoit supporter les frais de sa guerre & de son ressentiment contre Frédéric II, notre meilleur ami. Choiseul avoit promis à Marie-Thérèse qu'elle seroit victorieuse. En effet, il désola si bien la France, il l'appauvrit tellement par ses opérations, que Marie Thérèse, voyant Frédéric invulnérable, nous méprisa, & après nous avoir réduit à la triste condition de puissance très-subalterne, s'unit strictement à Frédéric, à Catherine. Alors, elle commit des brigandages, elle démembra avec eux les petites puissances & les puissances foibles, & voilà l'issue du système perfide de Choiseul, que tous les mauvais François, tous

les aristocrates, tous les suppôts du comité autrichiens appellent un grand homme. L'histoire lui accorde de grands talens, une hardiesse inconcevable, une impudence même dont il faisoit parade; mais elle le place à côté des Dubois, des Ripperda pour les moralités & le mérite ministériel. Duclos l'a assez bien défini en l'appellant *une espèce*. Il démontre dans ses Mémoires que ce mot n'étoit ni injuste ni outré. A présent voici les dates de ces actes d'iniquité.

L'abbé de Bernis avoit signé le premier traité avec la maison d'Autriche le premier mai 1756. Le roi qui le sacrifia à madame de Pompadour, hâta sa promotion au cardinalat, qui est du 2 octobre 1758. Le comte de Stainville, qui avoit apporté de Vienne les préliminaires secrets ci-dessus, étoit ministre d'Etat des affaires étrangères le 10 novembre 1758, succéda à l'abbé de Bernis, & conclut le 30 décembre suivant le désastreux traité d'alliance qui avoit pour base celui du premier mai 1756, & les préliminaires secrets ci-dessus.

TOME VI.

Page 178, ligne 8, rétablissez ainsi la phrase décomposée & mal récomposée par les ouvriers pendant l'impression. Le roi qui se souvenoit qu'il

avoit été trompé par la cour de France, qui lui avoit promis le Milanais dans la guerre précédente, n'avoit gagné après une grande effusion du sang des Savoisiens que de médiocres possessions dans le voisinage; mais il étoit devenu plus prudent, & comme les chefs des petits Etats qui ont tout à risquer & à perdre, &c. (Il y a dans les neuf volumes quelques fautes de cette nature que le lecteur corrigera aisément.)

Page 218, à la fin de l'alinéa, ajouter ce qui suit. Les injustices des ministres, des généraux, du maréchal de Soubise sur-tout, changèrent depuis ce beau caractère. Chevert fut fier de ses succès; il s'en vanta, & il avoit coutume de dire: Pourquoi ne parlerois-je pas de mes actions d'héros, si je les passois sous silence, personne n'en parleroit.

Page 248, ligne 21, lisez & ne donnoient pas aucun signe de vie. D'autres

Page 255, seconde ligne de la note, lisez république de nobles.

TOME VII.

Page 10, ligne 5, après le mot dalle, ajouter On l'appelloit la biche blanche.

Page 61, ajouter à la fin du chapitre K, &

M. de Bouillon, à qui on avoit fait entendre qu'il falloit se retirer pour quelque temps de la cour, alla à Navarre.

Page 103, ligne 13, lisez les esprits peu solidés.

Page 177, ligne 4, lisez Tourville.

Page 242, ligne 24, lisez 1745.

Page 369, ligne 1, lisez de philosophie.

Page 376, ligne 21, lisez 1792.

TOME VIII.

Page 119, ligne 3, ajoutez Cela est vrai pour les premiers volumes. Peu de personnes savent même qu'on fit devant lui la répétition des expériences microscopiques des vers spermatiques. Votre maréchal de Richelieu auroit pu vous le dire ; car il y avoit eu part : & ce fut lui qui arrangea cette partie qui fut faite très-secrètement à cause de la favorite.

Note de M. D. L. N.

¶ Même page, après le mot pension, ajoutez Enfin ; il aimoit à s'entretenir par fois d'astronomie avec Cassini de Thury.

Page 127, ligne 13, effacez la virgule & substituez &.

sur cet ouvrage.

519

Page 144, ajoutez cette phrase dictée par un homme de cour pour contre-balancer le mémoire de madame de Gisors : Un valet-de-chambre cependant trouva souvent Locke sous son chevet.

TOME IX.

Page 35, ligne 10, lisez *Damiens à la torture.*

Fin des observations.

KE4

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

Contenus dans ce volume.

CHAPITRE PREMIER. *CONSIDÉRATIONS sur les inconvéniens & les avantages de la publication de l'histoire de nos contemporains. Règles à suivre dans cette circonstance. Exemple de cette vérité dans les procédures de Damiens. Affassinat de Louis XV, le 5 janvier 1757. Difficultés pour découvrir les causes de cet événement. Le parti du parlement l'attribue aux jésuites. Les jésuites l'attribuent au parlement. La cour ne cesse de paroître neutre dans les accusations respectives sur cette affaire. Elle est la suite des affaires du temps.* page 1

CHAP. II. *Considérations ultérieures sur la haine respectiue des jésuites & de la favorite de Louis XV. Sources de cette haine. Madame de Pompadour, dame du palais de la reine. Le roi punit momentanément le dauphin pour une grimace faite contre*

TABLE DES CHAPITRES.

sa maîtresse. Nouvelles sources d'inimitié entre
le parti du dauphin & le parti de la favorite.

38

CHAP. III. Premières négociations de la France & de
l'Autriche, pour s'unir contre les puissances subal-
ternes. Source de la puissance Autrichienne dans
le XIV^e siècle. Son élévation. Sa tyrannie per-
pétuelle. Etendue de sa puissance sur le globe
terrestre. Intouffe de la maison de Bourbon. Ses
efforts & sa politique contre celle d'Autriche.
Depuis Henri IV elle travaille à dépecer ses do-
maines. Elle la réduit à être puissance agricole
& continentale. Elle règne en Espagne, à Na-
ples et à Parme à ses dépens. Elle lui enlève des
provinces. Marie Thérèse s'avise enfin qu'elle
doit s'unir à la France.

66

CHAP. IV. Dénat des négociations de Marie Thérèse
en France pour réunir sa maison à celle des Bour-
bons au préjudice des puissances subalternes. Ma-
dame de Pompadour lui vend le royaume de France.
Elle perd les ministres partisans des anciens prin-
cipes contre l'Autriche. Suite des anecdotes de
madame de Pompadour. Négociations secrètes
avec l'impératrice.

76

CHAP. V. Pirateries des Anglois sans déclaration de
guerre. Incertitudes du ministère dans le choix d'une

T A B L E

alliance entre l'Autriche & la Prusse. Madame de Pompadour, l'abbé de Bernis & Louis XV. négocient une alliance avec Marie-Thérèse. L'Angleterre nous déclare la guerre. 91

CHAP. VI. Premier traité du 9 mai 1756 entre la France & l'Autriche. L'abbé de Bernis négociateur principal de ce traité. Portrait de l'abbé de Bernis. Ses liaisons avec madame de Pompadour. Vues secrètes de la reine de Hongrie en s'alliant avec la France. Ses prétextes. Signatures. 101

CHAP. VII. Expédition de Mahon. Avantages & situation politique de cette île relativement à la France, à l'Espagne & à l'Angleterre. Vues sur la position de Gibraltar. Richelieu prend l'île de Minorque & le fort Saint-Philippe réputé imprenable. Galanterie du maréchal pendant les suspensions. L'armée navale de l'amiral Byng qui vient secourir Saint-Philippe est battue par la Galissonnière. Saint-Philippe pris. Jalouſſe des courtiſans. Inſenſibilité de Louis XV. Reſſentiment des Anglois. Byng décapité. 109

CHAP. VIII. Intrigues de Marie-Thérèse contre Frédéric II pour reprendre la Silésie. Elle suscite contre lui la France, la Russie, la Suède, la Saxe. Elle forme un plan de partage de ses États. Elle

veut le réduire au marquisat de Brandebourg. Portrait du roi de Prusse pendant la paix de 1748 à 1756. Sa perspicacité lui fait découvrir la ligue formée contre lui. Il la prévient par une invasion de la Saxe. Concussions militaires indignes du grand caractère de Frédéric. La famille royale polonoise & électrale de Saxe prisonnière de Frédéric. La reine de Pologne en meurt de douleur. La dauphine, fille du roi de Pologne, en éprouve une fausse couche. Fierté & fermeté de Frédéric. Ses raisons politiques. Marie-Thérèse obtient de la France contre Frédéric plus de subsides & de soldats que ne demandoient les traités. 130

CHAP. IX. Caractère de la guerre de 1757 en Allemagne. Portraits des principaux chefs de l'armée ennemie. Le prince Ferdinand de Brunswick. Son neveu, Luckner. Caractère des officiers françois. Le maréchal d'Estrées général. Richelieu écarté. Politique & intrigues de cour pour le tenir loin de l'armée. Intrigues pour le rappeler. Sa réconciliation avec madame de Pompadour par l'entremise de Stainville. Anecdote de mademoiselle Murfi. Commencement des petites maisons du parc au cerf. La maréchale & le maréchal d'Estrées dans la disgrâce. Ce général pendant les intrigues de cour dirigées contre lui, gagne

la bataille d'Hastembeck. Suite du portrait des généraux françois. Maillebois. 155

CHAP. X. Campagne du maréchal de Richelieu en Allemagne après la bataille d'Hastembeck. Fuite & erreur des Anglois. Richelieu les pousse vers la mer entre l'Elbe & le Weser. Sa Capitulation de Closter. Ses débats & ses différends avec le ministère. Négociation épistolaire du roi de Prusse Jalouffe de la cour de Vienne. Son opinion sur la Prusse. La bataille de Rosbac rompt la capitulation. Déprédations en Allemagne. Etat de la cour de Vienne. Comte de Stainville. 168

CHAP. XI. Détails de la bataille de Rosbac, par un des officiers généraux de l'armée. 220

CHAP. XII. Suites de la bataille de Rosbac. Bataille de Crewelt & campagne de 1758. Portrait de M. de Clermont, prince, de Villemur, de Mortagne, du maréchal de Contades & du comte de Saint-Germain. Dérouté de Minden. Ruine de nos affaires en Westphalie. Suite des affaires étrangères. Fin du ministère du cardinal de Bernis. Il est exilé. 228

CHAP. XIII. Ministère & caractère du duc de Choiseul. Ses dispositions en arrivant au ministère envers le roi, avec sa favorite, envers les parlemens, envers le dauphin & envers les jésuites. Ses

vues générales. Son plan d'ambition personnelle. Elle est la base de son administration.

Élévation de tous les Choiseul. 245

CHAP. XIV. Le duc de Choiseul par un second traité, vend sa patrie à la cour de Vienne. Il excite le ressentiment de Louis XV contre Frédéric. Stipulations honteuses & avilissantes du duc de Choiseul en faveur de Marie-Thérèse dans le second traité de 1758. 267

CHAP. XV. Guerre maritime. Esprit de notre marine. Nos malheurs sur mer. Action brillante de Saint-Cast. Descente en Ecosse échouée. 276

CHAP. XVI. Suite de la guerre d'Allemagne. Premières négociations avec l'Angleterre pour la paix. Le duc de Choiseul en empêche les progrès. Il devient en France le premier commis de Marie-Thérèse qui ne s'est pas encore vengée de Frédéric. Pacte de famille. La France s'associe l'Espagne pour s'en aider contre l'Angleterre & la Prusse. Campagne de 1762. Brouilleries & perfidies de nos généraux. La paix que Choiseul conclut entre la France & l'Angleterre déshonore à jamais la nation. 280

CHAP. XVII. Résultats de la guerre de sept ans. La France perd ses possessions immenses dans les Indes. La monarchie prussienne victorieuse est délivrée.

Les subsides de France sauvent Marie-Thérèse. Ses possessions restent intactes. Résultats effrayans des pertes respectives. 292

CHAP. XVIII. *Des causes secrètes éloignées qui préparèrent la chute des jésuites en France. Vues du duc de Choiseul & de madame de Pompadour dans la destruction de la compagnie de Jesus. Comment cette opération fut préparée. Rôle qu'on y fait jouer au roi & au parlement. La compagnie de Jesus est abolie.* 297

CHAP. XIX. *Dépérissement sous les yeux du roi de la famille royale, comme vers la fin du règne de Louis XIV. Le duc de Choiseul est accusé d'être l'auteur de la mort des premières têtes de la cour. Mort du duc de Bourgogne, du duc de Parme, de madame infante fille de Louis XV, de son beau-père Stanislas, de madame la comtesse de Toulouse, de madame la princesse de Condé, du comte de Charolois, de madame de Pompadour, du dauphin, de la dauphine, de plusieurs subalternes & de la reine de France. Mariage du dauphin avec une archiduchesse.* 322

CHAP. XX. *Tableau du parc aux cerfs. Honteuse vieilllesse de Louis XV. Ses maîtresses & ses aven-*

tares secretes. Madame de Maille-Brexi, mademoiselle de Romans, mademoiselle Tiercestin, & autres sultanes. 346

CHAP. XXI. *Des progrès des sciences & de la philosophie depuis le milieu du dix-huitième siècle jusqu'à la mort de Louis XV. Suite de la galerie des philosophes modernes. L'encyclopédie. D'Alembert, Mably, Mercier, Marmontel, Raynal, le baron d'Holbac, Condorcet. Fameux requiſtoire de 1770 lu au parlement. L'autorité voit toute la révolution de 1789. Son indolence. Impossibilité d'une réforme. Second testament de Louis XV.* 367

CHAP. XXII. *Des causes secretes & connues qui perdirent les ducs de Choiseul & de Praslin. Histoire de la correspondance ſecrete du comte de Broglie. Disgraces & morts qu'elle occasionne. Elle est suspecte à madame de Pompadour, au duc de Choiseul. Elle prévient le roi contre lui. Elle influe sur la disgrâce des ducs de Choiseul & Praslin. Madame du Barry la détermine. Résultats des ministères du duc de Choiseul.* 391

CHAP. XXIII. *Caractère du dauphin, fils de Louis XV peint par lui-même & par son propre écrit.*

Son style, ses principes. Le parti ennemi des parlemens se sert de cette pièce pour ruiner les parlemens & perdre les ducs de Choiseul & de Praslin. Leur exil. Choiseul peint par lui-même.

407

CHAP. XXIV. *Suite de l'histoire de la correspondance secrète de Louis XV sur les affaires étrangères. Inquiétudes de madame du Barry & du duc d'Aiguillon sur la nature de cette correspondance. Kaunitz poursuit & fait disgracier le comte de Broglie.*

419

CHAP. XXV. *Des finances & des financiers vers la fin du règne de Louis XV. Terray. Etat du trésor royal en 1772. Du banquier de la cour. Les financiers maîtres absolus des mouvemens du numéraire & du crédit.*

426

CHAP. XXVI. *De la calotte des cardinaux, & de ce qu'ils ont coûté à la France. De la calotte des cardinaux Dubois, Albéroni, Tencin, Bernis, de Rohan & de Loménie. Fin du règne de la calotte en France.*

431

CHAP. XXVII. *Des progrès des sciences naturelles jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Progrès de l'histoire naturelle sur l'origine de l'homme, sur l'origine des continens, sur leur formation par di-*

vers.

verses révolutions séparées. Le sol de la France formé à différentes époques. Observations sur la géographie des plantes depuis les climats brûlans du midi de la France jusques sur les sommets glacés des Pyrénées, des Cévennes & des Alpes. Volcans éteints en France. Leur histoire par époques comparées. L'âge du globe démontre que le livre de Moïse est une fable. Résultat des découvertes des sciences naturelles.

440

CHAP. XXVIII. Liaison des vues du duc de Choiseul. Profonde perfidie de son système autrichien. Effets de ce malheureux système. La France reste sans alliés. Ligue du Nord entre la Russie, la Prusse & l'Autriche. Comment la nation françoise peut sortir du labyrinthe où l'a jette le duc de Choiseul. Comment elle peut remonter à sa situation naturelle & prépondérante. Instructions à tous les ministres de la république françoise pour l'année 1792. Portrait impartial de Catherine II.

455

CHAP. XXIX. Louis XV meurt de la complication de trois maladies. Intrigues pour empêcher sa confession. Une maladie affreuse le consume. Le peuple satisfait. Epitaphe. Madame du Barry juge le règne de Louis XVI.

465

Tome IX.

LI

530 TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XXX. *Récapitulation des événemens depuis 1710.* 480

CHAP. XXXI & dernier. *Du gouvernement de l'Europe depuis cent ans. Les femmes y ont eu, depuis un siècle, la principale influence.* 497

Errata & observations sur les neuf volumes de cet ouvrage. 505

Fin de la table des chapitres du tome neuvième
& dernier.

